UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA PAIX RELATIVE DANS LA PROVINCE DU MANIEMA EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (2003-2011)

THÈSE PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE DU DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
LINDENDE MONINGA

JANVIER 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

LISTE	DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	I
RÉSUN	MÉ	IV
INTRO	DDUCTION	1
CHAPI	TRE I	5
CONSI	DÉRATIONS THÉORIQUES	5
1.1.	La revue de la littérature	6
1.1.1.	La résolution des conflits en Afrique et en RDC	
1.2.	Problématique et hypothèses	
1.3.	Cadre théorique	
1.3.1.	Clarification des concepts	
1.3.2.	Le concept de paix relative	
1.3.3.	Le concept d'ethnie	
1.3.4.	Le concept d'ethnicité	
1.3.5.	Le concept de mutuelle ethnique	
1.3.6.	Le concept de sécurité physique	
1.4.	Les types d'approches	
1.4.1.	L'approche économique	
1.4.2.	L'approche historique	
1.4.3.	L'approche ethnique	
1.5.	Méthodologie	
1.6.	Conclusion	53
CHAP	ITRE II	55
	L DE L'HISTOIRE MOUVEMENTÉE DE LA PROVINCE DU EMA (1860-2003)	55
2.1.	Historique de l'invasion des « Arabo-Swahili » au Maniema (1860)-1885)56
2.2.	Le Maniema et la colonisation belge (1885-1960)	
2.3.	Le Maniema entre 1960-1965 : vers une nouvelle recherche d'auto	onomie 59
2.4.	Le Maniema durant la période 1965-1990: le régime de Mobutu	68
2.5.	Le Maniema durant la période 1990-1997: la « transition » de Mo	butu70
2.6.	Le Maniema durant la période 1997-1998: la première guerre	76
2.7.	Le Maniema durant la période 1998-2003: la deuxième guerre	82
2.8.	Conclusion	95

CHAPITI	RE III	98
MANIEM	EN ŒUVRE DE LA PAIX RELATIVE DANS LA PROVINCE DU IA COMPARATIVEMENT À SES VOISINES DU NORD-KIVU, DU U ET DU NORD-KATANGA.	
3.1.	La dynamique ethnique dans l'engagement de la paix	99
3.1.1.	Les tensions ethniques	00
3.1.1.1.	Au Maniema 1	
3.1.1.2.	Au Nord-Kivu	
3.1.1.3.	Au Sud-Kivu	
3.1.1.4.	Au Nord-Katanga	
3.1.2.	La mutuelle ethnique 1	
3.1.2.1.	Au Maniema 1	
3.1.2.2.	Au Nord-Kivu	
3.1.2.3.	Au Sud-Kivu	
3.1.2.4.	Au Nord-Katanga 1	
3.2.	Le baromètre de la situation sécuritaire : les effets dans l'espace	10
J.2.	communautaire après la guerre	16
3.2.1.	La situation des Rwandais	
3.2.1.1.	Au Maniema 1	
3.2.1.2.	Au Nord-Kivu	
3.2.1.3.	Au Sud-Kivu	
3.2.1.4.	Au Nord-Katanga	
3.2.2.	La question des Maï-Maï	
3.2.2.1.	Historique 1	
3.2.2.2.	Au Maniema 1	
3.2.2.3.	Au Nord-Kivu	
3.2.2.4.	Au Sud-Kivu	
3.2.2.5.	Au Nord-Katanga1	
3.2.3.	Les FDLR 1	
3.2.3.1.	Au Maniema 1	
3.2.3.2.	Au Nord-Kivu 1	
3.2.3.3.	Au Sud-Kivu	
3.2.3.4.	Au Nord-Katanga	
3.3.	L'absence d'antagonismes politico-économiques comme source de la paix	
	au Maniema comparativement aux autres provinces	
3.3.1.	Le retour des déplacés et des réfugiés	
3.3.1.1.	Historique 1	
3.3.1.2.	Au Maniema 1	
3.3.1.3.	Au Nord-Kivu1	
3.3.1.4.	Au Sud-Kivu1	
3315		57

b

3.3.2.	Conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux	
	pouvoirs	158
3.3.2.1.	Au Maniema	158
3.3.2.2.	Au Nord-Kivu	160
3.3.2.3.	Au Sud-Kivu	162
3.3.2.4.	Au Nord-Katanga	163
3.3.3.	Problème foncier	164
3.3.3.1.	Au Maniema	164
3.3.3.2.	Au Nord-Kivu	165
3.3.3.3.	Au Sud-Kivu	168
3.3.3.4.	Au Nord-Katanga	
3.3.4.	L'exploitation des ressources naturelles par les rebelles	171
3.3.4.1.	Historique	171
3.3.4.2.	Au Maniema	174
3.3.4.3.	Au Nord-Kivu	179
3.3.4.4.	Au Sud-Kivu	180
3.3.4.5.	Au Nord-Katanga	182
3.4.	Conclusion	184
CHAPITI	RE IV	187
LES ACT	TONS CONTRIBUANT AU RENFORCEMENT DE LA PAIX	
LLO INCI	TOTAL CONTINUE OF THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PROPERT	
RELATIV	VE AU MANIEMA	187
	VE AU MANIEMA	
4.1.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema	188
4.1. 4.1.1.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema	188
4.1. 4.1.1. 4.1.2.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises	188 188
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema	188 188 191
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema	188 188 191 193
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema	188 191 193 202
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation	188 191 193 202 209
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema	188 191 193 202 209 210
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema	188 191 193 202 209 210 212
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques	188 191 193 202 209 210 212
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.1.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles	188 191 193 202 209 210 212 217 224
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.1. 4.4.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises. La démobilisation des enfants soldats au Maniema. La diminution du viol des femmes au Maniema. Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema. La liberté de circulation. Le rôle de l'Église au Maniema. L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles La contribution des organismes internationaux.	188191193202209210212217224225
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.1. 4.4. 4.5.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles La contribution des organismes internationaux Le Maniema et les projets d'avenir	188191193202209210217224225226
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.1. 4.4. 4.5. 4.6.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises. La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation. Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles La contribution des organismes internationaux Le Maniema et les projets d'avenir Conclusion.	188191193202209210217224225226233
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.1. 4.4. 4.5. 4.6.	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles La contribution des organismes internationaux Le Maniema et les projets d'avenir	188191193202209210217224225226233
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.1. 4.4. 4.5. 4.6. CONCLU	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises. La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation. Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles La contribution des organismes internationaux Le Maniema et les projets d'avenir Conclusion.	188191193202209210217224225228233
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3.1. 4.4. 4.5. 4.6. CONCLU	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles La contribution des organismes internationaux Le Maniema et les projets d'avenir Conclusion	188191193202209210212217224225228233
4.1. 4.1.1. 4.1.2. 4.1.3. 4.1.4. 4.2. 4.2.1. 4.2.2. 4.2.3. 4.3. 4.3.1. 4.4. 4.5. 4.6. CONCLUBIBLIOG Annexes	Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema Le retrait des troupes rwandaises du Maniema Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises La démobilisation des enfants soldats au Maniema La diminution du viol des femmes au Maniema Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema La liberté de circulation Le rôle de l'Église au Maniema L'apport de la MONUC au Maniema La reprise des activités économiques Les activités agricoles La contribution des organismes internationaux Le Maniema et les projets d'avenir Conclusion. SION GÉNÉRALE	188191193202210217224225228233

Annexe 3 : Les différents territoires de la province du Maniema	260
Annexe 4 : La province du Maniema en RDC	261
Annexe 5 : Territoires tenus par différentes factions entre 1999 et 2003.	
Gouvernement à l'ouest-sud, MLC au nord, RCD à l'Est	262
Annexe 6 : Tableaux récapitulatifs des facteurs engendrant la paix relative au	
Maniema par rapport aux provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du	3
Nord-Katanga (2003-2011)	263
Tableau 1: Tensions ethniques	263
Tableau 2: Mutuelle ethnique	264
Tableau 3: Situation des Rwandais	265
Tableau 4: Les Maï-Maï	266
Tableau 5: Les FDLR	267
Tableau 6: Retour des déplacés et des réfugiés dans les villages	268
Tableau 7: Conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux	ζ.
pouvoirs	269
Tableau 8: Problème foncier	270
Tableau 9: Contrôle de l'exploitation de ressources naturelles	271

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en tout premier lieu ma directrice, Chantal Rondeau, pour ses nombreux conseils et son soutien indéfectible tout au long de cette thèse. Elle a beaucoup éveillé ma curiosité intellectuelle à explorer les méandres de conflits récurrents dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Je veux remercier tout spécialement mon père Moninga et ma mère Lindende qui m'ont toujours encouragé dans mes études, mais n'ont pas assisté au succès de cette entreprise, car la nature en a décidé autrement pour eux. Je leur dédie ma thèse.

Je souligne particulièrement la patience de ma femme Jolie Katumbay et de mes enfants Mandy, Jessy, Divinie et Dimel au temps consacré à ma rédaction. Je leur suis reconnaissant d'avoir toléré mon comportement et dompté mon humeur au cours des années.

Je salue et témoigne ma gratitude envers mes amis Herman Okomba, Firmin Massimo, Tedingo Mokamba Nkoli, Hubert Kingili, Collin Kambamba, J.J. Tshikangu, Christian Dibayula, Ngunda Linongi qui m'ont apporté un réconfort moral tout au long de cette recherche.

Finalement, je remercie le Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et mes collègues pour leur collaboration d'une valeur inestimable.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACIDH Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains

ADF-NALU Alliance Democratic Forces National Liberation of Uganda
ADREKISAL Association des Ressortissants de Kimbombo, Samba et Lubunda
AFDL Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo

AGI Accord Global et Inclusif

AGIR Action Genre et Initiative de Renforcement AMP Alliance pour la Majorité Présidentielle

ANAMONGO Alliance Nationale des Mongo ou « enfant de Mongo »

ANC Armée Nationale Congolaise

ANR Agence Nationale de Renseignement ANWA Alliance Nationale des Wazimba

APCLS Alliance des Patriotes pour un Congo Libre et Souverain

APR Armée Patriotique Rwandaise

ASADHO Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme

BCZ Banque Commerciale Zaïroise

CAGL Compagnie Aérienne des Grands Lacs

CARE Central African Resources
CDH Centre des Droits de l'Homme
CEI Comité électoral indépendant

CENI Commission Électorale Nationale Indépendante
CEPAC Centre de Parrainage et d'Accompagnement Continu

CEREA Centre de Regroupement Africain

CIAT Comité International d'Accompagnement de la Transition

CIR Comité International de Secours

CNDP Congrès National pour la Défense du Peuple

CNL Comité National de Libération
CNR Commission Nationale des Réfugiés
CNS Conférence Nationale Souveraine

CRISP Centre de Recherche et d'Information Sociopolitique

CRONGD Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de

Développement

CUM Centre Universitaire du Maniema

DDRRR Désarmement Démobilisation Réinsertion Réinstallation

DGM Direction Générale des Migrations

DICO Dialogue Inter-Congolais
DSP Division Spéciale Présidentielle

EPSP Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel

FAO Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FAP Forces d'Auto-défense Populaire

FARDC Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FAZ Forces Armées Zaïroises

FDD Forces pour la Défense de la Démocratie

FDLR Forces Démocratiques de Libération du Rwanda FNLB Forces Nationales de Libération Burundaise FPC Front des Patriotes pour le Changement

FPR Front Patriotique du Rwanda

FRF Front des Révolutionnaires Fédéralistes
GREC Groupe de Recherche et d'Études sur le Congo

GTM Génération Thambwe Mwamba
HCR Haut Commissariat des Réfugiés
HIMO Haute Intensité de Main d'Oeuvre
ICC International Criminal Court

ICCN Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

IPIS International Peace Information Service
IRIN Investor Relation Information Network
ISC Institut Supérieur de Commerce

ISEA Institut Supérieur des Études Agronomiques

ISS Institute for Security Studies

ISTM Institut Supérieur des Techniques Médicales

KTM Kindu Télé Maniema
LRA Lord's Resistance Army
M23 Mouvement du 23 Mars
MGL Minière des Grands Lacs

MNC/L Mouvement National Congolais de Lumumba

MNRD Mouvement Révolutionnaire pour le Développement MONUSCO Mission des Nations Unies pour la Sécurité au Congo

MOUSOUMA Mouvement Social du Maniema

MPR Mouvement Populaire de la Révolution

MRND Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement

MURESKA Association Mutuelle des Bangubangu de Kabambare

NCOS Non-Commissioned Officers

NOVIB Nederlandse Organisatie Voor Internationale Bijstand OCHA Office for the Coordination of Humanitarian Affairs

ONG Organisation Non Gouvernementale

ONGD Organisation Non gouvernementale de Développement ONGDH Organisation Non Gouvernentale des Droits de l'Homme

ONU Organisation des Nations Unies PDC Parti Démocrate Congolais

PMDR Programme multinational de Démobilisation et de Réinserion

PNC Police Nationale du Congo PNP Parti National du Progrès PNV Parc National de Virunga

PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement

PSDC Parti Démocrate Social Chrétien

RCD-G Rassemblement Congolais pour la Démocratie/Goma

RCD-K/ML Rassemblement Congolais pour la Démocratie-Kisangani/Mouvement de

Libération

RDC République Démocratique du Congo

REC Réseau Européen au Congo

RUD Rassemblement pour l'Unité et la Démocratie

SAESSCAM Service Public d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining

SIBU Syndicat d'Initiative à Bunyakiri

SOCIMA Société Civile Maniema

SOFOLAC Société Forestière des Grands Lacs SOMIGL Société Minière des Grands Lacs

SOMINKI Société Minière de Kivu

STAREC Stabilisation Reconstruction à l'Est du Congo

SYMETAIN Syndicat Minier d'Étain

RAID Rights and Accountability in Development UDI Union des Démocrates Indépendants

UDPS Union pour la Démocratie et le Progrès Social
UJPS Union des Jeunes Progressistes Solidaires
UNHCR United High Commissioner for Refugees
UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

UNITA Union Nationale pour l'Indépendance de l'Angola

UNSSSS United Nations Security and Stabilization Support Strategy

UPDF Uganda Peoples Defense Force

UPKA Union Paysanne pour le Progrès du Kasongo

RÉSUMÉ

Depuis la fin de la guerre en 2003, due à la signature de l'Accord Global Inclusif (AGI) en décembre 2002, la province du Maniema en République démocratique du Congo (RDC) connaît une paix relative alors que ce n'est pas le cas chez ses voisines du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga. La présente thèse a comme objectif principal d'identifier les facteurs qui ont engendré une situation de paix relative dans la province du Maniema. Le second objectif vise à répondre à une question centrale qui est la suivante: Comment expliquer la paix relative que connaît la province du Maniema depuis 2003?

Une enquête de terrain a été réalisée de février à mai 2011 auprès de 100 personnes. Cette démarche empirique vise à dégager également les principales thématiques qui constituent les enjeux de la paix dans cette région de l'Est de la RDC. Un chapitre comporte une dimension comparative qui permet d'analyser le particularisme de la province du Maniema par rapport à celles du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord Katanga, à travers la non-utilisation de la violence physique dans la construction de son espace communautaire après 2003. Par ailleurs, le dernier chapitre relève les actions locales de paix entreprises par les acteurs internationaux et nationaux qui ont permis de reconstruire le quotidien, de faciliter la cohabitation pacifique entre la population et de procéder à la réunification de la province du Maniema. Pour cette étude, la méthode de l'Histoire immédiate de Benoît Verhaegen a été privilégiée et correspond à des situations de crise ainsi qu'à des récits de vie de témoins décrits dans cette thèse. Il ressort de cette analyse que cette paix est relative.

MOTS CLÉS: Maniema, République démocratique du Congo, Paix relative, Histoire immédiate, Mutuelle ethnique.

INTRODUCTION

Ce n'est qu'au lendemain de la fin des hostilités de la deuxième guerre en République démocratique du Congo (1998-2003), que la province du Maniema¹ a véritablement commencé à connaître une paix relative², et ce, jusqu'à aujourd'hui. Le 30 juin 2003, est généralement perçue comme le point de départ de la paix relative au Maniema. À partir de ce moment, on a assisté à la mise en place de structures institutionnelles de la transition qui ont conduit, en 2006, à des élections. Ces changements institutionnels ont été accompagnés d'une amélioration de la situation sécuritaire dans la province du Maniema. La cohésion sociale des populations devenait un instrument majeur dans cette quête de la paix en dehors de toutes les manifestations du repli identitaire.

En fait, le Maniema s'inscrivait dans cette ligne de conduite qui consistait à faire régner la paix et la sécurité surtout à l'Est de la RDC³. L'instauration de l'autorité de l'État était devenue indispensable pour faire asseoir sa suprématie sur toute l'entendue du pays. Ainsi non seulement le gouvernement central de Kinshasa se sentait une grande part de responsabilité à l'égard des provinces de l'Est dont la population était en insécurité permanente, mais l'ensemble des provinces du pays devait participer à cet effort de restauration de la paix. Les raisons invoquées variaient parfois d'une province à une autre, mais la plupart, sinon toutes les populations

¹¹ D'après les nombreux entretiens que j'ai eus auprès de gens pendant mon enquête, le terme « Maniema » veut dire « pays de la forêt ». Voir aussi carte de la province (annexe 4).

² À propos de la paix relative que bénéficie la province du Maniema, voir entre autres: UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, Pour ou Contre les civils: l'ambiguïté Maï-Maï, Kinshasa, 2005; UN Office for Coordination of Humanitarian Affairs, Regional Scenario Development Workshop, June 2005, Democratic Republic of Congo: Scenarios, Kinshasa, 2005.

³ Voir entre autres les travaux de: Koen, Vlassenroot «Citizenship, Identity Formation and Conflict in South Kivu: The case of the Banyamulenge», Review of African Political Economy, Vol. 29, N° 93-94, Sept-Dec 2002, pp. 499-516; Stephen, Jackson, «Fortunes of War: The Coltan Trade in the Kivu», in S. Collison (dir.), Power, Livelihoods and Conflicts: Case Studies in Political Economy Analysis for Humanitarian Action, London, Overseas Development Institute, 2003; Filip Reyntjens et S. Maryse, Conflits au Kivu, antécédents et enjeux, Anvers, Université d'Anvers, 1996.

s'entendaient pour dire que la fin de la guerre avait pour objectif ultime la restauration de la paix, cela va de soi.

Une telle interprétation de la paix a entraîné quelques interrogations de ma part sur l'attitude des provinces voisines du nord et du sud du Maniema qui perpétuent la violence⁴. La signification même de la paix en tant qu'objet de coexistence pacifique prend différentes significations selon que l'on s'intéresse à sa gestion après la guerre. Quels sont les facteurs qui ont engendré une situation de paix relative au Maniema? Il s'agit là de questions portant davantage sur le fonctionnement de la paix, c'est-à-dire sur la place qu'elle occupe après la fin de la guerre en 2003 dans cette région que supervisaient le RCD-G et l'armée rwandaise. Cette thèse entend saisir leur signification et leur portée dans la construction de l'espace communautaire⁵ du Maniema après la guerre. Le choix de ce sujet répond à un certain nombre de préoccupations. Mon but est d'identifier les facteurs qui ont engendré une situation de paix relative dans la province du Maniema (RDC).

Sur le plan de l'analyse scientifique, il faut bien reconnaître que les études sur la paix relative au Maniema n'existent pas. Aucune étude n'a traité jusqu'ici de ce phénomène. Cette carence justifie en partie le choix du sujet de cette recherche. La province du Maniema est aussi presque inconnue à l'étranger par rapport à la visibilité médiatique de ses voisines, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Nord-Katanga et le Kasaï oriental. Les études universitaires sont également beaucoup plus nombreuses sur ses voisines. Par ailleurs, l'originalité de cette thèse consiste à proposer ce qu'il conviendrait d'appeler une nouvelle lecture des dynamiques de la paix fondée sur les

³ L'espace communautaire implique l'ensemble des communautés ethniques qu'englobe la province du Maniema.

⁴ Pendant la deuxième guerre en RDC entre 1998 et 2003, les rebelles du RCD-G et l'armée rwandaise avaient envahi quatre provinces: le Maniema, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, le Nord-Katanga, ainsi qu'une partie du Kasaï oriental. Dans cette thèse, je ferai seulement référence aux provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga parce qu'elles constituent les zones où les violences ont été les plus extrêmes pendant la conquête du RCD-G et de l'armée rwandaise. Cependant, bien que conquise, la partie est de la province du Kasaï orientale n'a pas été soumise à la gestion des belligérants.

formes d'agir qui, au Maniema plus qu'ailleurs au Nord et au Sud Kivu et au Nord Katanga, ont reposé sur la conjonction de plusieurs initiatives d'instauration de dialogue et des compromis. L'engagement de divers acteurs (population, mutuelles ethniques, confessions religieuses, MONUC, organismes internationaux), le désengagement de certains acteurs armés (retrait des troupes rwandaises, démobilisation des enfants soldats, etc.), la reprise des activités socioéconomiques et administratives, etc., sont autant des modalités qui ont permis de construire la paix au Maniema. Deux hypothèses sous-tendent cette thèse. La première hypothèse pour sa part affirme que la paix relative que connaît la province du Maniema depuis 2003 se fonde sur les faibles tensions ethniques, la consolidation de la mutuelle ethnique, la présence inaperçue des Rwandais, la mise en «veilleuse» des Maï-Maï, la diminution des attaques des FDLR, la faible menace de représailles de retour des déplacés et des réfugiés, la collaboration entre les nouvelles autorités et les autorités traditionnelles, la rareté de conflits fonciers, le contrôle restreint des ressources naturelles par les rebelles. La deuxième hypothèse postule que le retrait des troupes rwandaises, la démobilisation des enfants soldats, la diminution du viol des femmes, la liberté de circulation, l'Église catholique, l'apport de la MONUC, la reprise des activités économiques, la contribution des organismes internationaux et nationaux contribuent depuis 2003 à la restauration de la paix relative au Maniema. Ainsi, je me propose dans cette thèse divisée en quatre chapitres, d'étudier le phénomène de la paix relative dans la province du Maniema.

Au premier chapitre, je présente la façon d'envisager la résolution des conflits. Je résume les thèses dominantes dans les travaux sur la résolution des conflits en Afrique et en République démocratique du Congo. Par la suite, j'expose la problématique de recherche et soumets deux hypothèses. Je précise également le cadre théorique en présentant les concepts devant être retenus lors de l'analyse et quelques approches en science politique sur la résolution des conflits. Je définis aussi

la méthodologie adoptée dont l'approche comparative et la méthode de l'Histoire immédiate pour effectuer cette recherche et j'en établis les principaux paramètres.

Au chapitre deux, je décris l'évolution de l'histoire du Maniema à travers les différentes invasions étrangères dans la province de 1860 à 2003. La vérification de la première hypothèse fait l'objet du troisième chapitre. Je présente les facteurs qui ont engendré la situation de paix relative dans la province du Maniema entre 2003 et 2011 selon une approche comparative avec les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga. Au quatrième chapitre, je vérifie ma deuxième hypothèse, c'est-à-dire que j'analyse les actions qui ont contribué à la restauration de la paix relative au Maniema.

Cette étude me conduit, en conclusion, à proposer de nouvelles perspectives pour la restauration d'une paix définitive au Maniema.

CHAPITRE I

CONSIDÉRATIONS THÉORIQUES

L'objectif de ce chapitre est d'entreprendre, dans un tout premier temps, les recherches pertinentes qui apportent un élément théorique et méthodologique pour les fins de cette thèse et d'appuyer la démonstration des hypothèses par un cadre d'analyse adéquat.

La première partie de la revue de la littérature concerne la résolution des conflits en Afrique et en République démocratique du Congo. Cette dimension présente un intérêt particulier dans l'analyse de la paix qui survient après les conflits de nature étatique et interétatique. L'analyse devrait donc tenir compte de cette dimension dans son évaluation de la résolution des conflits pour cette région.

La deuxième partie est consacrée à l'explication des concepts et à la présentation de différentes approches pour le cadre analytique. La présentation des différents concepts aidera à établir les indicateurs de cette thèse. Cette orientation générale à la recherche a pour but de faciliter l'opérationnalisation de la vérification à l'aide d'une enquête de terrain au Maniema.

La troisième partie concerne la méthodologie qui permettra, sur le plan scientifique, d'observer et d'étudier des faits sociaux et de connaître les indicateurs qui permettront de mesurer les variables qui constituent les hypothèses. En conclusion, la revue de la littérature dégagera les éléments importants à retenir pour le développement adéquat du cadre théorique de la présente étude en fonction duquel se déroulera la vérification empirique.

1.1. La revue de la littérature

Cette sous-section tisse la toile de fond de la littérature pertinente à la thèse. Les études sur la résolution des conflits ont pris une grande importance dans les sciences politiques et impliquent toute une pluralité d'approches : psychologiques, sociologiques, économiques, des replis identitaires, des jeux des représentations, etc.

Par contre, la littérature qui traite directement de la paix relative au Maniema est presque inexistante. Néanmoins, afin de mieux caractériser ma démarche, je me suis concentré spécialement sur des ouvrages généraux et sur certaines recherches qui traitent des conflits en Afrique et en République démocratique du Congo. Cet exercice a révélé l'existence d'une littérature scientifique assez abondante. Pour le reste, les différents auteurs sont regroupés en fonction de trois groupes, compte tenu de l'approche qu'ils ont favorisée, soit le modèle néolibéral, soit l'importance économique ou l'importance ethnique.

1.1.1. La résolution des conflits en Afrique et en RDC

Une des façons d'envisager la résolution des conflits en Afrique est de s'intéresser au modèle néolibéral. Plusieurs théories reposent sur cet angle. En fait, la raison d'être de la démocratie ne fait pas l'unanimité. Alors que certains lui attribuent un rôle de réguler les conflits, d'autres l'accusent plutôt de servir les intérêts de l'ONU.

Le modèle néolibéral est certes celui qui a le plus inspiré les pays occidentaux dans leur justification de la résolution des conflits en Afrique. Ce modèle, apparu à la fin de la guerre froide et à l'effondrement du bloc soviétique, repose sur la démocratie⁶ pluraliste comme élément de la gestion et de la prévention des conflits. Les élections

⁶ Selon cette conception, la démocratie constitue une garantie de paix et de stabilité au niveau international (les pays démocratiques auraient moins tendance à se faire la guerre que les régimes autoritaires). Certains auteurs ne partagent pas ce point de vue. Voir, entre autres : Charles W. Kegley et G. Herman, «In Pursuit of Peaceful International System», Peter J. Schraeder (dir.), *Exporting Democracy: Rhetoric vs. Reality*, Boulder, Co., Lynner Rienner Publishers, 2002.

sont vues comme un mécanisme de régulation de la démocratie. Partant de ce point de vue, I. Elbadawi et N. Sambanis⁷ pensent que la meilleure stratégie pour réduire la possibilité de la guerre civile en Afrique et de prévenir les autres guerres est de prôner les réformes démocratiques qui engagent effectivement les défis des diverses sociétés africaines. Ce point de vue est d'ailleurs défendu par Francis Deng⁸ qui croit que la gestion des conflits dans un État se fait en respectant les valeurs démocratiques et les droits fondamentaux. Les échecs commencent à se manifester lorsque l'État n'arrive pas à résoudre les conflits afin de minimiser la violence, assurer la sécurité physique, protéger les droits humains, fournir les services et les opportunités du développement.

Pour ouvrir un espace démocratique, Ake G. soutient que «this view contends that the opening of democracy space throws up many groups pulling in différent directions, and that it causes demand overland, systemic breakdown and even violent conflict»⁹. De pareilles théories ont incité l'ONU à mettre de l'avant de vastes programmes d'assistance électorale. Cette vue correspond d'ailleurs à la seconde génération des Opérations de maintien de la paix (OMP). La nouvelle acception des OMP est vue comme un instrument de reconstruction des États (state building ou nation building), capable de mettre en place un système de gouvernement et de restaurer l'État de droit conformément aux valeurs démocratiques. Cette approche semble se fixer sur un objectif qui était de soutenir un accord de paix définissant les modalités de cessation des combats; s'ensuivait alors selon les situations, une opération d'imposition ou de maintien de la paix. Le processus électoral devait se réaliser une fois la paix retrouvée et que la transition se clôturait avec la promulgation des résultats électoraux.

⁷ I. Elbadawi, et N. Sambanis, «How much War will we see? Explaining the Prevalence of Civil War», *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 46, N° 3, 2002, pp. 307-334.

⁸ Francis, Deng; SadikeiI, Kimaro et al., Sovereignty as Responsability Conflict Management in Africa, Washington, Brooking Institution, 1993.

⁹ G. Ake, cité dans Kehinde Olayode, «Pro-democracy, Movements, Democratization and Conflicts in Africa: Nigeria 1990-1999», African Journal of International Affairs, Vol. 10, N° 1 et 2, 2007, p. 146.

Toutefois, au sein même du modèle néolibéral, des critiques fusent contre la démocratie. Certains auteurs plus conservateurs, mais qui partagent les thèses des théoriciens néolibéraux soutiennent le non-interventionnisme. Ils considèrent que l'imposition de la démocratie comme mode de résolution des conflits posera un sérieux défi lorsque la majorité insistera sur la gestion du pouvoir. David Recondo¹⁰, pour sa part, montre que le caractère multidimensionnel de l'assistance électorale qui englobe la technologie et la logistique n'a pas d'importance si on néglige de mettre l'accent d'abord sur la dimension sociale, politique et symbolique. L'assistance électorale doit, en premier lieu, bien planifier les différents éléments du processus électoral. Dans beaucoup de pays, les élections sont organisées alors que la sécurité, même minimale, n'est pas garantie. Par exemple, en 1992, les élections organisées par l'ONU en Angola aboutirent à une reprise des combats où le candidat perdant, J. Savimbi, chef de l'Union nationale pour l'indépendance totale d'Angola (UNITA), n'avait pas accepté le verdict des urnes. On reconnaît aussi de plus en plus que de nombreux plans et propositions spécifiques avancées par l'ONU ne cherchent en définitive, et peu importe les intentions déclarées, qu'à renforcer le principe de son assistance électorale. Le plus souvent « l'ONU chercherait ainsi à faciliter les négociations, plutôt qu'à imposer un quelconque arrangement aussi idéal puisse-t-il paraître au vu des expériences antérieures »¹¹.

D'ailleurs, selon G. Nzongola Ntalaja, la résolution des conflits par la communauté internationale n'est pas parfaite. Il fustige la façon dont cette communauté courtise les régimes, les dirigeants autoritaires, les rebelles et reste indifférent à l'égard de l'opposition politique. Il écrit notamment:

The message that the world community of nations sent to the people of the Congo and Africa as a whole in these two instances is loud and clear. Changes through democratic means

David Recondo cité dans Nguyen Huu Dong, «L'ONU, artisan du processus électoral», Critique internationale, N° 24, juillet 2004, p. 175.
Il Ibid. p. 171.

and the rule of law in Africa are not as deserving of unequivocal support as changes through the barrel of a gun. The first changes are slow, somewhat confusing, and rely on universal principles of governance that some believe are not applicable to Africa. The second, on the other hand, are decisive and led by self-reliant African leaders who are likely to establish stable political orders and market economies compatible with the interests of the developed North¹².

Une autre caractéristique de la résolution des conflits en Afrique est venue des tenants du facteur économique. Contrairement aux théoriciens du néolibéralisme, ces derniers mettent plutôt l'accent sur la meilleure distribution des richesses naturelles dont un pays dispose. Une telle approche implique le recours aux ressources qui peuvent satisfaire les besoins essentiels. N.K. Poku, N. Renwick, J.G. Porto s'accordent pour dire que: «there has a recent rise in optimism about Africa's prospects: increased economic growth; renewed regional and national political commitments to good governance; and fewer conflict»¹³.

D'un autre côté, la thèse de l'interaction entre les conflits armés et le rôle des facteurs économiques est souvent discutée par de nombreux auteurs. Leurs critiques reposent sur l'hypothèse à l'effet que les conflits armés, notamment africains, sont de natures différentes et que l'économie ne peut être une seule approche explicative. Selon Hakin Ben Hammouda¹⁴, en Afrique, toutes les situations de crise et de difficultés économiques ne se transforment pas toujours en conflits armés. Les mécanismes et procédures de succession élaborés pendant les périodes de transition démocratique peuvent sanctionner une équipe au pouvoir à cause de son échec économique ou son incapacité à gérer adéquatement les crises économiques (exemple: le Bénin). De plus, l'étude des conflits locaux qui se réaliserait entre des mouvements armés et des États

¹² G. Ntalaja Nzongola, From Zaïre to the Democratic Republic of Congo, Nordiska Africainstitutet, 2004, p. 5.
 ¹³ Nana K. Poku; Renwick Neil; Jouo Gomez Porto, «Human Security and Development in Africa», International Affairs, Vol. 83, N° 6, Nov. 2007, pp. 1155-1170.

Affairs, Vol. 83, N° 6, Nov. 2007, pp. 1155-1170.

14 Hakin Ben Hammouda, «Guerriers et marchands: éléments pour une économie politique des conflits en Afrique », Africa Development, Vol. XXIV, N° 3 et 4, 1999, p. 6.

affaiblis dans un cadre de sous développement n'a pas encore été amorcée. Ce travail revient plutôt aux organisations humanitaires qui sont capables d'évaluer les besoins de la population pour effectuer les éventuelles interventions.

Après avoir proposé ces deux modèles, d'autres études ont été menées pour découvrir si le facteur ethnique était le plus en mesure d'expliquer la résolution des conflits en Afrique. Joseph Gahama¹⁵ a étudié les violences de la région des Grands Lacs en Afrique. Il est arrivé à observer que les grands services, la direction du pays sont repartis selon des considérations ethniques et régionales. Cette exclusion à caractère ethnique augmenterait les violences. L'exemple de Banyamulenge¹⁶ dont on nie leur appartenance à la nationalité congolaise constitue une parfaite illustration.

Toutefois, Morrison, Mitchell et Paden ont examiné quelques causes de l'instabilité politique en Afrique pour conclure que: « [...] a response on the part of communal groups in national populations to elite instability which either fails to bring about a reapportionment ot ethnic representation in government or a redistribution of other good»¹⁷. Robert Dibie a examiné quelques efforts déployés dans la gestion politique et les diversités ethniques dans l'Afrique post-indépendance sous les régimes démocratiques et militaires. Pour lui, la considération de la diversité ethnique dans l'attribution des postes contribuerait au renforcement des mécanismes de la résolution

¹⁵ Joseph Gahama, « Les causes des violences ethniques contemporaines dans l'Afrique des Grands Lacs: une analyse historique et socio-politique », *Afrika Zamani*, N° 13 &14, 2005-2006, p. 106.

Le terme «banyamulenge» est rendu populaire à partir de la fin des années 1960 afin de distinguer les Tutsi installés de longue date au Sud-Kivu, les Banyamulenge, de ceux arrivés à partir des années 1960, comme réfugiés ou immigrés économiques. Banyamulenge signifie «gens de Mulenge» du nom d'une localité située dans le territoire d'Uvira où les Tutsi sont très nombreux. Avec le temps cependant le terme «banyamulenge» a de plus en plus été utilisé de façon vague et pour désigner indifféremment tous les Tutsi congolais et parfois rwandais. Les Banyamulenge sont des rwandophones qui vivent dans l'Est de la RDC plus précisément dans le Sud-Kivu tout près de la frontière avec le Burundi. C'est grâce à cette ethnie que les Rwandais amorcèrent la guerre qui ravage la RDC depuis 1997. Les Congolais les considèrent comme des traites, des alliés potentiels du Rwanda. Ils sont souvent identifiés comme des Tutsi, mais tous ne se reconnaissent pas en cette appellation. À ce sujet lire : Ruhimbika, Manassé Muller, Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres (préface de B. Jewsiewicki), Paris, L'Harmattan, 2001.

¹⁷ D.G. Morrison; R.C.Mitchell; J. N. Paden, *Black Africa: A Comparative Handbook 2nd Ed.*, New York, Irving, 1989, p. 124.

des conflits en Afrique¹⁸. En fait, W.C. Reed¹⁹ pense que le tracé des frontières internationales en Afrique, en tenant compte de certains groupes ethno-régionaux, allait diminuer les conflits internes qui entraînent les interventions étrangères. Par exemple, le régime rwandais de Paul Kagamé considère toujours que la région du Kivu en RDC appartiendrait au territoire du Rwanda et que la Conférence de Berlin de 1884 avait du en tenir compte lors du partage de l'Afrique.

Il est intéressant de noter que les auteurs qui ont étudié la résolution des conflits en Afrique dans une perspective ethnique ne partagent pas le même point de vue. Par exemple Philippe Hugon²⁰, constate que la faillite du modèle étatique post-colonial et la dévalorisation de l'État par l'idéologie libérale ont fait en sorte qu'il y ait des fractionnements territoriaux qui ont conduit: « à une montée en puissance de fractions s'appuyant sur des identités classiques, communautaires, ethniques et religieuses »²¹. D'un autre côté, René Lemarchand²² est arrivé à la conclusion que pour associer l'ethnie comme un élément de résolution des conflits en Afrique, il faut probablement voir si les États sont confrontés à des problèmes identitaires et que les enjeux en soient pervertis. Ainsi, dans la violence qui sévit en Afrique, la création des mythes ethniques et la manipulation identitaire méritent davantage d'être blâmées plutôt que les différences ethniques. Il incomberait surtout de garantir les droits de groupes minorités afin qu'ils ne soient pas des victimes de liquidation à grande échelle.

En ce qui concerne la revue de littérature sur la RDC concernant la résolution des conflits, ce pays a la particularité de recourir aux Nations unies pour l'aider à

¹⁸ Robert Dibie, «Managing Political and Ethnic Diversity in Sub-Saharan Africa», in Ernest E, Uwazie, (dir.), Conflict Resolution and Peace Education in Africa, Lanham, MD., Oxford, Lexington Books, 2003.

 ¹⁹W.C. Reed, «Guerillas in the Midst», Clapham, C. (dir.), African Guerillas, London, James Currey, 1998, p. 134.
 ²⁰ Philippe Hugon, « Conflits armés, insécurité, trappes à pauvreté en Afrique », Afrique contemporaine, Vol. 2, N° 218, 2006, pp. 33-47.

²² René Lemarchand, cité dans Carolyn Pumphrey; Rye Schwartz-Barcott; Triangle Institute for Security Studies, Armed Conflict in Africa, (dir.), Armed Conflict in Africa, Lanham, Maryland, Oxford, The Scarecrow Press, 2003, p. 87.

résoudre les nombreux conflits qui les ronge. De juillet 1960 à juin 1964, elle avait été assistée par les Nations lors de l'Opération des Nations unies au Congo (ONUC). À la suite de la deuxième guerre en RDC entre 1998 et 2002, une Mission des Nations unies au Congo (MONUC) fondée sur la résolution 1258 du 6 août 1999 a été décidée par le Conseil de sécurité. Cette mission n'a vu le jour qu'en février 2000 et n'a été chargée que de l'observation du cessez-le-feu, mais les casques bleus ont commencé à se déployer qu'en mars 2001 après l'assassinat le 16 janvier de L-D Kabila, auquel succède son fils Joseph Kabila. C'est ainsi qu'après beaucoup de tergiversations, le dialogue intercongolais avait abouti à un « accord global et inclusif sur la transition en RDC » signé à Pretoria en décembre 2002 sous l'égide du président sud-africain et du représentant du secrétaire général des Nations unies.

Les explications du modèle néolibéral permettent de comprendre pourquoi les Nations unies et l'Union européenne consacrent beaucoup de ressources dans le « state building » en RDC. Organisation internationale, l'ONU prône une mission universelle de garantir la paix. L'Union européenne est une organisation régionale, transnationale dont l'influence tend vers l'universel.

Une telle approche implique de situer la démocratie dans le contexte de la reconstruction d'État en faillite ou en crise, présentant un danger pour la sécurité internationale. Plusieurs auteurs ont abordé la question de la résolution du conflit en RDC sous cet angle. Comme Christopher S. Chivvis le constatait en 2007:

In the DDR, however, democratisation was necessary part of security stabilisation. The Sun City Accord established a hybrid approach that involved opting conflicting political forced to work out their differences through a political process, while maintaing a sustantial place enforcement presence²³.

²³ Christopher S. Chivvis, «Preserving Hope the Democratic Republic of the Congo», *Survival*, Vol. 49, N° 2, June 2007, p. 21.

Relevant ce commentaire, Dzon Cyriaque Magloire Mongo devait ajouter: « [...] overview of the governance outlook in the Republic of Congo on the even of next presidential election. It is argued that democracy in the country is a stake; issues as reconstruction, nationalism, and political are discussed»²⁴.

D'ailleurs en RDC, la transition à la démocratie a été une étape difficile. Selon Boseyn Susan, « [...] of Congo (DRC) in 2006. The transition to electoral democracy was significant, yet also characterised by fragility, ambiguity and uncertainties »²⁵. Après avoir constaté qu'il y avait une certaine interaction entre la démocratie et la résolution de conflit, Léon Musadila Matangila s'est interrogé sur le facteur pouvant expliquer cette corrélation au Congo-Kinshasa. Il en est arrivé à constater que: «[...] la paix, la sécurité et le développement ne sont possibles que dans un État de droit et démocratique»²⁶.

D'un autre point de vue, Patricia Daley²⁷ s'est interrogée sur les efforts visant à ramener la paix et la reconstruction de la région d'Afrique centrale par rapport aux modèles de la résolution des conflits contemporains fondés sur les accords de cessez-le-feu, les gouvernements de transition, de la démilitarisation, la réforme constitutionnelle et se terminant par des élections démocratiques. Les dynamiques locales, l'historique et le caractère multiforme de ces conflits ne sont pas abordés. En outre, les participants dans le processus de paix ne sont réservés qu'aux représentants des partis politiques, à l'État et aux mouvements rebelles, à l'exclusion de la société civile. Par exemple, en ce qui concerne les conflits et les processus de paix dans trois pays des Grands Lacs, le Rwanda, le Burundi et la RDC, le document soutient que les cadres mondiaux contemporains pour le rétablissement de la paix et la consolidation

²⁴ Cyriaque Magloire Mongo-Dzon, What Recasting for the Congo?, Paris, L'Harmattan, 2008.

²⁵ Susan Boysen, «Choice Between Malaria and Cholera or Democratique Façade: The 2006 Election in the Democratic Republic of Congo», *Politikon*, Vol. 34, N°1, Apr. 2007, p. 1.

²⁶ Léon Matangila Musadila, *Pour une démocratie au Congo-Kinshasa*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 82.

²⁷ Patricia Daley, «Challenges to Peace: Conflict Resolution in the Great Lakes Region of Africa», *Third World Quarterly*, Vol. 27, N° 2, p. 303.

de la paix, qui reposent sur l'acceptation de la politique néo-libérale et les modèles économiques, ne peuvent pas établir les fondations pour les conditions nécessaires à une paix durable. Pour sa part, Thierry Vircoulon²⁸, analyse l'interventionnisme international depuis la fin de la guerre froide qu'il attribue à des considérations humanitaires, tandis que celui du 11 septembre 2001 fait l'objet de menace terroriste international. C'est à ce titre que les « États faillis » sont de plus en plus frappés par l'interventionnisme international qui préconise les mêmes solutions : « paix, démocratie et reconstruction de l'État »²⁹. Cette panacée idéale administrée à la RDC n'a fait qu'entretenir que des ambiguïtés, des faiblesses et des fragilités.

Par ailleurs, des auteurs ont cherché à expliquer la relation qui existe entre l'économie et la résolution du conflit en RDC en se concentrant sur quelques déterminants. Denis Tull M. écrit notamment: «heterogeneity & infectiveness, the author advocates for a comprehensive international framework to regulate economic transactions a conflict zones that focuses on the demand-side of conflict resources»³⁰. J. Kuditshini Tshibwabwa constate que: « [...] legislation has become a source of profitering for the Congo's élites. Repealing all this imposed legislation and introducing new reforms are most effective means of fighting against this ever changing competitiveness and against...»³¹.

D'autres ont plutôt considéré l'ethnie comme une explication possible de la résolution des conflits en RDC. Selon Koen Vlassenroot: « [...] as recent local history in Uvira suggest, I show that political exclusion tends to be the key to conflicting identify formation. In the case of Banyamulenge it seems that their claims to political

²⁸ Thierry Vircoulon, « Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo », Politique africaine, N° 98, 2005, p. 79.
²⁹ Ibid., p. 79.

³⁰ Denis M. Tull, «A Reconfiguration of Political Order? The State of the State in North Kivu DRC», African Affairs, Vol. 102, 2003, p. 429.
³¹ Jacques Tshibwabwa Kuditshini, «Global Governance and Local Governance in the Congo: The Role of IMF,

³¹Jacques Tshibwabwa Kuditshini, «Global Governance and Local Governance in the Congo: The Role of IMF, Worl Bank, the Political Elites», *International Review of Administrative Sciences*, Vol. 74, N° 2, June 2008, p. 195

participation not only had the effect of hardening the boundaries between different identity groups, but also had facilitated the shift to massive violence as an enticing strategy of control and resistance»³².

Suivant un raisonnement similaire, Johan Pottier, observant la possibilité de réintégration ethnique en Ituri (RDC), souligne que: «To move towards ethnic reintegration Iturians face the challenge that they must create a common history freed from the stranglehold of extremist interpretations »³³. Pour Stephen Jackson³⁴, 40 ans après l'indépendance en RDC, le problème de la citoyenneté de la minorité rwandophone a refait surface et conduit aux deux dernières guerres. Conscient de ce fait en 2004, le gouvernement de transition d'après-guerre a promulgué une nouvelle loi sur la nationalité. Toutefois, Étienne Rusamina avance plutôt que « [...] prior process of reconciliation between ethnic groups involved in this conflicts³⁵. Pears Brad³⁶ soutient notamment que l'origine de la guerre civile qui a ravagé la RDC remonte au génocide au Rwanda de 1994, lequel avait conduit à la déstabilisation ethnique dans les frontières de l'Est du pays. Cette version plus nuancée est d'ailleurs, encore de nos jours, fréquemment invoquée.

1.2. Problématique et hypothèses

La province du Maniema est l'une des 11 provinces de la République démocratique du Congo. Elle a cependant fait partie des Kivu pendant au moins vingt-deux ans et a

³³Johan Pottier, «Displacement and Ethnic Reintegration in Iturians D.R Congo Challenges Ahead», *The Journal*

of Modern African, Vol. 46, N° 3, 2008, p. 427.

34 Stephen Jackson, « Nos richesses sont pillées! Économie de guerre et rumeur de crime au Kivu », Politique

africaine, N° 84, 2001, p. 117-135.

35 Etienne Rusamina, «The Problem of the Disarmament of the Negative Forces in the Democratic Republic of Congo: A Critical Analysis of Possible Options», Strategic Review for Southern Africa, Vol. 22, novembre 2002,

p. 50.

36 Pears Brad, «Civil War in the Democratic Republic of the Congo: An Analysis of Conflict and International Intervention for Peace», Journal for the Study of Peace and Conflict, 2004, p. 101.

³² Koen Vlassenroot, op. cit., p. 499.

été rétablie en 1988³⁷. Cette province est subdivisée en sept territoires dont Lubutu et Punia au nord, Kailo et Pangi au centre, Kabambare, Kasongo et Kimbombo au sud (voir annexe 3). Elle couvre une superficie de 132 500 km², ce qui correspond à 5,6 % du territoire national de la RDC³⁸. Sa population est estimée en 2010 à 2 501 450 habitants³⁹ avec une densité de 15,46 hab/km². Le Maniema a une grande potentialité en cours d'eau et les trois quarts de son territoire sont couverts de forêt. Le fleuve Congo traverse son territoire du sud au nord en drainant les eaux de ses affluents qui s'étendent sur l'ensemble du territoire de la province⁴⁰. Toutefois, le Maniema avait auparavant constitué un important secteur agricole (du riz, du maïs, du manioc, des arachides, des bananes), mais les guerres successives (1996-1997 et 1998-2003) ont complètement dévasté sa production. L'activité minière est à considérer, car le Maniema se situerait en quatrième position en termes de richesses du sol après le Katanga, la Province Orientale et le Kasaï-Oriental⁴¹. On y trouve la cassitérite, la wolframite, le coltan⁴², l'or, le diamant.

Cependant, la province du Maniema représente une enclave politique, économique et culturelle. Elle est isolée de ses voisines du nord et du sud à cause de la détérioration de son réseau routier. Les véhicules effectuent rarement des déplacements vers les villages. Les routes sont minées par des nombreuses érosions du sol. Seules les motos

³⁷ La province du Maniema a existé comme entité unique depuis mai 1962 jusqu'au programme de centralisation du président Mobutu en décembre 1966. Voir Turner, T., The *Congo Wars: Conflicts, Myth & Reality*, Zed Books LTD, Londres, 2007, p. 78.

⁴⁰ Programme des Nations unies pour le développement (2009), op. cit.

⁴¹ Ken Matthysen, et Gérard Nimpagariste, «Le Maniema», Steven Spitttaels, (dir..), La complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité de l'État: une analyse du secteur minier dans l'arrière-pays du Kivu, novembre 2010, p. 29.

³⁸ Voir PNUD, Province du Maniema. Profil résumé : pauvreté et conditions de vie de ménages, mars 2009.

³⁹ Voir les potentialités de la province. Province du Maniema. http://www.gouvernoratmaniema.cd/index.php?option=com_content&view=article&id=27&Itemid=2. Consulté, le 23/12/211.

⁴² Le coltan est un nom qui désigne la colombo-tantalite, un minerai dont on extrait un métal rare, le tantale et le nobium surtout au Kivu. Ces métaux ont la particularité d'être très denses, très résistants aux acides et au froid. Ils sont utilisés dans la construction de condensateurs miniatures tels que les téléphones mobiles, de moteurs d'avions, de supraconducteurs ou de matériel destiné en médecine comme matériau de suture ou de renforcement de tissus endommagés. Voir Olivier Lanotte, *Guerres sans frontières en République démocratique du Congo*, Bruxelles, Éditions GRIP, 2003, p. 124.

circulent dans les villages. On reconnaît cependant que l'État n'a pas accordé un investissement digne de développer la province du Maniema. Par exemple, la ville de Kindu ressemble à un gros village. Les activités culturelles se font rarement à cause de la dégradation des infrastructures socioculturelles et la population ne reste animée que par un sens aigu de la débrouillardise. Le Maniema est le berceau de l'islam en RDC, mais les chrétiens et les musulmans cohabitent pacifiquement.

Depuis 2003, le Maniema vit dans une paix relative alors que ce n'est pas le cas chez ses voisines du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga. L'éloignement du Maniema des frontières rwandaises semble l'épargner des incursions de l'armée rwandaise. Par contre plus à l'Est, depuis 2004, les soldats rwandais en complicité avec les milices locales opèrent de façon sporadique des incursions dans les provinces frontalières à l'Est de la RDC. Emmanuel M.A. Nashi confirme ce constat en ces termes :

Pourtant Joseph Kabila mesure toute la dimension de l'enjeu de cette province, car il déclare : « Les Rwandais ont toujours nourri les appétits territoriaux sur la RDC. Ils ont toujours rêvé d'annexer la province du Kivu (...). En réalité, en bénéficiant de la complicité d'une partie de l'ex-rébellion congolaise, les troupes rwandaises n'ont jamais définitivement quitté le territoire congolais. Leur présence était masquée par la confusion entretenue délibérément entre les Congolais dits rwandophones et les Rwandais (...). Malgré les dénégations embarrassées de la MONUC et les démentis peu convaincants des autorités rwandaises, il est de notoriété publique que des troupes rwandaises opèrent en territoire congolais d'3.

Cette partie de l'Est de la RDC entretient également des tensions ethniques susceptibles de se transformer par la violence physique et le cas échéant, la guerre⁴⁴. La plupart du temps, ces tensions sont dues à cette cohabitation conflictuelle entre les

⁴³ Emmanuel M. A. Nashi, *Pourquoi ont-ils tué Laurent Désiré Kabila?*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 127. de Olivier Lanotte, op. cit., p. 27.

populations de souches et celles originaires du Rwanda (Hutu et Tutsi)⁴⁵. Elles sont faibles au Maniema par rapport à ce qui se manifeste ailleurs au Nord et au Sud Kivu. Selon Alex Braithwaite, « [...] when falsely divided notions of spatial heterogeneity and dependence are interacted, contagion from neighboring conflicts becomes a risk of diminishing value for increasingly capable states»⁴⁶.

À vrai dire, le Maniema n'a pas été heurté par des hostilités dues à la bipolarisation ethnique entre la population de souche et la population rwandaise comme dans les provinces voisines. D'ailleurs, il n'y a pas un nombre imposant de Rwandais (hutu et tutsi), et les populations ne sont pas confrontées à un risque potentiel de violence⁴⁷. Les quelques rwandais Hutu qui habitent au Maniema sont intégrés dans la communauté. Ils parlent le « swahili » la langue de la région. Cependant, l'occupation du Maniema en 1998, par des soldats de l'APR et des hommes d'affaires Tutsi a suscité de l'animosité et des frustrations dans la population. On entendait des quolibets réclamant leur départ qui fusaient de toutes parts. Cette attitude xénophobe n'a cependant jamais été articulée en termes d'enjeux sociaux, économiques et politiques.

Afin de mieux cerner les paramètres de la construction de l'espace communautaire du Maniema, les mutuelles ethniques, qui sont des associations de solidarité regroupant les ressortissants d'une même communauté, ont adopté après la guerre un discours de recherche de compromis qui a permis aux communautés ethniques autochtones de refuser la violence, de garder une attitude non conflictuelle dans l'approche des problèmes socio-économiques et d'établir entre-elles des réactions pacifiques. Il faut

45 Thid

⁴⁶ Alex Braithwaite, «Resisting, infection: How State Capacity Condition Conflict Contagion», Journal

of Peace Research, Vol. 47, N°3, May 2010, p. 311.

⁴⁷ À ce sujet, voir Mahmood Mamdani, When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2001; Jean Claude Willame, Banyarwanda et Banyamulenge: violences ethniques et gestion de l'identité au Kivu, Bruxelles/Paris, Institut africain-CEDAF, l'Harmattan, 1997.

reconnaître que la population du Maniema comprend que les mutuelles ethniques possèdent un pouvoir. Justement, ce pouvoir se réalise de façon consensuelle pour éviter les tensions et les conflits qui peuvent survenir dans la communauté. Par contre, dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga, les mutuelles ethniques ont eu pour rôle de servir à des fins politiques et militaires pour les différentes parties en conflit, mais pas à des fins pacifistes.

Pendant la guerre, le Maniema a du faire face à des groupes armés notamment les Maï-Maï et les FDLR. Comme le font remarquer Garett, Sergiou et Vlassenroot, « [...] economic interest are believed to have been a dominant cause for the protacted nature of the Congolese conflict and the fragmentation of combatant group» Les Maï-Maï du Maniema et les FDLR comme n'importe quel groupuscule Maï-Maï s'inscrivent dans la lutte contre les Tutsi rwandais. Depuis la fin de la guerre, ils sont « en veilleuse » c'est-à-dire vivent dans un relatif déclin de violence. Ils ne sont plus impliqués dans des activités illicites et ne représentent plus une menace pour la communauté. Tandis que les FDLR, ces milices armées formées en RDC depuis 2000 en vue de défendre les intérêts des réfugiés Hutu rwandais, continuent de commettre de nombreuses atrocités dans l'Est de la RDC. Par contre, depuis 2003, le Maniema est à l'abri des attaques fréquentes des FDLR à cause de la présence des FARDC et des casques bleus de la MONUSCO. Ces rebelles ne contrôlent plus les sites miniers et se consacrent plutôt à des attaques sporadiques contre les populations civiles.

Par ailleurs, la guerre de 1998-2003 avait fait de nombreuses victimes directes ou indirectes et provoqué des déplacements de populations. Après la guerre, les retours ou installations des déplacés ou réfugiés ont constitué de nouvelles sources de conflits qui ont abouti à des violences à l'Est de la RDC mais de façon beaucoup moindre au

⁴⁸ Nicholas Garett; Sylvia Sergiou; Koen Vlassenroot, «Negociated Peace for Extorsion: The Case of Walikale Territory in Eastern DR Congo», *Journal of Eastern African Studies*, Vol 3, N°1, Mar. 2009, p. 2.

Maniema. Deux caractéristiques permettent de qualifier ce retour: le conflit de successions entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs ainsi que la question foncière. En plus des conflits locaux sur le pouvoir traditionnel, les problèmes fonciers qui avaient conduit à la violence locale massive avant et pendant la guerre continuaient dans les autres provinces. Comme le souligne Séverine Autesserre, «Land remained scarce, so youg people could not easily acquire fields for farming, and the economic and development infrastructure was noexistent »⁴⁹.

Dans un contexte de forte densité de population qui caractérise la région de l'Est du Congo, les terres laissées vacantes ont été dans la majorité de cas récupérées, occupées ou spoliées par des voisins qui sont parfois des membres d'une famille ou des personnes de groupes ethniques différents. Les instances internationales chargées des programmes de réinstallation des réfugiés tels que les ONG, l'ONU, l'UNHCR (Agence des Nations unies pour les réfugiés), la Commission nationale pour les réfugiés (CNR) se butent à cet épineux problème. Ce qui n'est pas le cas au Maniema car les conflits sont peu fréquents.

Au Maniema après la guerre, le contrôle de l'exploitation de ressources naturelles par des groupes rebelles est relativement restreint. On sait que pendant la guerre (1998-2003) de nombreux groupes rebelles au Maniema ont financé leur mouvement par l'exploitation de minerais tels que le coltan, la cassitérite, l'or, etc. Le sous-sol du Maniema renferme des gisements importants de minerais⁵⁰, mais l'exploitation industrielle a disparu depuis les débuts des années 90 au profit des mineurs artisanaux qui continuent à assurer la production minière en fournissant des quantités importantes à Goma et à Bukavu⁵¹. Par ailleurs, le problème des rebelles et des FARDC qui bénéficient de l'exploitation minière illicite est un phénomène inquiétant

_

⁴⁹ Séverine Autesserre, «Local Violence, National Peace? Post War Settlement in the Eastern DR (2003-2006) », African Studies Review, Vol. 49, N° 3, 2006, p. 16.
⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Ibid.

dans l'Est de la RDC. Lorsqu'on évalue la situation des Kivu et des provinces voisines, on remarque que les conditions de sécurité du Maniema sont de façon générale très calme et une plus grande partie de ses zones minières n'enregistre aucune présence militaire. On arrive même à qualifier la plupart des minerais produits dans la province par exemple à Kalima, de «minerais propres»⁵².

Toutefois, au Maniema, il existe des zones d'exploitation minière qui subissent la présence des forces armées, des incursions répétées de groupes armés et des extorsions des populations par des unités de l'armée et des autorités civiles. On citerait par exemple la ville de Kabambare et les secteurs de Wamaza et Salamabila.

En outre, on s'est aperçu aussi que le retrait des soldats rwandais, la diminution du viol des femmes, la démobilisation des enfants-soldats et l'intégration des milices locales au sein des FARDC ont ravivé l'espoir des populations pour la paix et la restauration de l'autorité de l'État, alors que ces opérations se sont révélées un échec ailleurs. De leur côté, les prêtres catholiques, les laïcs engagés, ainsi que les pasteurs des nouvelles églises sont parvenus à développer une dynamique d'accompagnement psychologique et moral qui a débouché sur une cohésion sociale mobilisatrice. Ils n'ont pas hésité à s'impliquer dans le processus de négociation et en même temps ils collaboraient avec les ONG dont les actions renforçaient les perspectives de solidarité. De la même manière, la mise en œuvre des programmes nationaux DDR et DDRR par le gouvernement congolais, ont contribué à restaurer la confiance de la population du Maniema. De plus, les initiatives de soutien coordonnées par les ONG internationales (Caritas, Christian Aid, Norvegian Aid, Church Aid), de la MONUC et des agences spécialisées de l'ONU (PNUD, PAM, et d'autres organismes Human Rescue Coop) ont aussi joué un rôle important en tant qu'acteurs de restauration de la cohésion sociale, de la solidarité et de la paix.

⁵² Ken Matthysen et Gérard Nimpagariste, op. cit, p. 44..

La problématique qui guide notre recherche, et qui constitue la question centrale à laquelle notre thèse se propose de donner une réponse se formule ainsi: Comment expliquer la paix relative que connaît la province du Maniema depuis 2003? Ce travail se fonde sur une double hypothèse qui sous-tend la toile de fond de cette recherche et fait ainsi l'objet de vérification au cours de la démonstration qui suivra. J'affirme donc que:

La paix relative que connaît la province du Maniema depuis 2003 dépend de la présence de faibles tensions ethniques, de la consolidation de mutuelle ethnique, de la présence inaperçue des Rwandais, de la mise en « veilleuse » des Maï-Maï, de la diminution des attaques des FDLR, de la faible menace de représailles de retour des déplacés et des réfugiés, de la collaboration entre les autorités traditionnelles et les nouvelles autorités, de la rareté de conflits fonciers, du contrôle restreint des ressources naturelles par les rebelles.

Cette hypothèse me permettra de brosser un portrait de la province à divers moments depuis la fin de la guerre de 2003 à 2011 et, conséquemment, d'observer son évolution par rapport à ses voisines. Elle sera surtout facilitée par le fait que la province du Maniema a été épargnée depuis bien des années par cette cohabitation conflictuelle de l'immigration des Rwandais sur son territoire. Par la suite, je chercherai à vérifier si les facteurs c'est-à-dire des éléments de différenciation que j'ai relevée dans mon enquête de terrain contribuent à structurer la paix dans la province du Maniema. Autrement dit, je regarderai si les faits constatés expliquent concrètement la paix relative. Le choix de ces facteurs se base sur des éléments élaborés d'après mon enquête de terrain dans la province du Maniema et mis en comparaison avec les autres provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord Katanga dans le dessein d'apprécier la paix relative. Ces facteurs sont catégorisés en

fonction de trois dimensions : ethnique, sécuritaire et politico-économique. Ils ne sont pas hiérarchisés d'autant plus qu'ils sont tous significatifs et contribuent ainsi à l'explication de la paix relative au Maniema.

Dans une seconde étape, l'analyse des actions des acteurs locaux, nationaux et internationaux qui contribuent à l'amélioration de la situation sécuritaire au Maniema est incontournable pour saisir toute la complexité de la paix relative. Sans ces actions, l'établissement d'un équilibre à long terme est impossible. La seconde hypothèse postule que :

Les actions telles que le retrait des troupes rwandaises, la démobilisation des enfants soldats, la diminution du viol des femmes, la liberté de circulation, l'Église catholique, l'apport de la MONUC, la reprise des activités économiques, la contribution des organismes internationaux, nationaux contribuent depuis 2003 à la restauration de la paix relative au Maniema.

En effet, ces actions résultent de la conjonction des initiatives qui constituent une synergie de plusieurs acteurs dans la construction de l'espace communautaire mise de l'avant par les acteurs locaux, nationaux et internationaux en vue de consolider la paix au Maniema. Elles se définissent comme les moyens mis en œuvre pour suppléer à la fragilité de la paix relative. Évidemment, cette interprétation ne serait rendue possible que dans le cas où l'arrêt des violences et la restauration de la sécurité iraient dans le même sens que la paix relative constatée.

1.3. Cadre théorique

Dans ce sous-chapitre, je situerai le cadre de recherche qui va guider l'analyse empirique tout au long de la thèse. Je tenterai ici, d'une part, de clarifier certains concepts nécessaires pour les articuler à notre objet de recherche : la paix relative au Maniema.

1.3.1. Clarification des concepts

Cette clarification préalable me paraît indispensable, d'autant plus que la plupart des travaux relatifs au sujet de recherche utilisent, sous les formes les plus diverses, le même concept avec une connotation lexicale variée. Il s'agira de préciser le concept de la « paix relative » qui fait partie de mon hypothèse principale et de certains concepts nécessaires à la compréhension de mon étude tels que : la « sécurité physique », la « mutuelle ethnique », l' « ethnie », l' « ethnicité ».

1.3.2. Le concept de paix relative

Ce concept de «paix relative» se compose de deux mots: paix et de l'adjectif «relative». Le mot « paix » vient du latin pax ou pacis qui dérive de la racine indoeuropéenne « pag » qui signifie « planter solidement ». Bien que le premier sens du
mot « paix » est l'absence de guerre, il se traduit aussi par affirmer, établir,
consolider. Autrement dit, « pax » s'applique aussi bien à faire la paix et à la
consolider. Du point de vue psychologique et spirituel, il fait allusion à la tranquillité,
au calme, à la sérénité. Ainsi, dans le langage commun, la « paix » se traduit d'abord
par les rapports entre personnes qui ne sont pas en conflits, en querelle. Ensuite, elle
exprime l'état d'une personne que rien ne vient troubler. Enfin, elle se définit comme
la situation d'une nation, d'un État qui n'est pas en guerre par rapport aux autres États
qui jouissent de cette situation. En définitive, la paix est l'absence de guerre c'est-àdire la situation d'un État qui n'est en guerre avec aucun autre ou qui ne l'est pas avec
un autre État déterminé.

Ce concept de paix comme étant simplement l'absence de guerre fut rejeté par Dominique Pire. Il s'insurge contre tous ceux qui veulent définir la paix en une simple absence de guerre en ces termes:

Définissons la paix positive comme étant le commencement de la compréhension mutuelle, du respect et de l'appréciation de l'autre en tant que différent de nous. La paix positive, c'est que j'appelle la coexistence des esprits et de cœurs. La définition de la paix positive que je viens de formuler vaut tout autant pour la paix entre groupes, nations, blocs, etc., que pour la paix entre individus. Et d'ajouter en adressant une sévère remontrance lorsqu'il déclare que: «il existe une tentation extrêmement subtile et dangereuse de confondre la paix avec la simple absence de guerre, un peu comme on serait tenté de confondre la santé avec l'absence de maladie, ou la liberté avec le non emprisonnement ». La terminologie est parfois trompeuse. Par exemple, l'expression «coexistence pacifique» signifie absence de guerre et non paix véritable⁵³.

En RDC, le concept de «paix» possède une connotation particulière qui correspond à la vision susmentionnée. Le peuple congolais souhaiterait aspirer à la paix, à la liberté, au bien-être, à l'indépendance nationale, à la démocratie. Il voudrait aussi qu'on mette en place des pouvoirs non-cloisonnés qui permettrait la prise en compte des inégalités économiques, sociales et culturelles. Mais la RDC fait face souvent à des conflits armés qui empêchement le développement harmonieux du pays.

Pour la population du Maniema,

La paix c'est lorsque nous parvenons à bien dormir sans écouter un crépitement de kalachnikov, que nous pouvons circuler librement, les enfants vont à l'école normalement, l'accès des soins médicaux est accessible à tout le monde, nous cultivons et vendons nos moissons. En plus, nous ne connaissons pas ce clivage ethnique conflictuel entre bantou et tutsi. L'homme est à mesure de s'exprimer librement et est capable d'agir sans pression extérieure et ses biens sont respectés⁵⁴.

5

Donminique Pire, Bâtir la paix, Vevriers, Belgique, Gérad et Cie, Coll. Marabout, 1966, p. 59.
 Entretien avec un groupe de 5 hommes qui se complétaient mutuellement, Kindu, 26/03/2011.

Qu'en est-il de la «paix relative» au Maniema? Cette paix où la situation sécuritaire s'est considérablement améliorée dans la province plus qu'ailleurs au Nord et Sud Kivu et au Nord Katanga. Parmi les auteurs que j'ai consultés, aucun spécialiste n'a défini clairement « la paix relative ». Pour Michael Weissmann, la paix relative se définit comme: « a qualitatively higher level that « no war » or an « unstable peace » ⁵⁵. Par ailleurs, [...] the law provides only relative peace in that it deprives the individual of the right to employ force, but reserves it to the community the peace of the law is not a sate of absolute absence of force... but rather is a state of monopoly of force by the community. ⁵⁶ Pour sa part, Tshiyembe Mwayila, considère que la paix relative consiste en l'absence de guerre entre les États ⁵⁷.

À mon sens, la « paix relative » se définit comme étant l'absence de la guerre momentanée dans un pays ou un territoire donné qui laisse cours au surgissement de l'imprévisible. Au Maniema, cette paix relative s'explique par l'absence de la guerre dans une province qui est susceptible d'être déstabilisée du fait du déséquilibre des forces entre l'armée congolaise et celles de ses voisins notamment le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi qui mènent des attaques sporadiques sur les territoires de l'Est de la RDC. En plus, cette paix n'est pas seulement l' «absence de la guerre », mais aussi le résultat du rétablissement de l'État qui assure la sécurité physique, les conditions nécessaires au fonctionnement des institutions étatiques et la reprise des activités économiques.

Quels sont les liens entre la paix relative et les deux hypothèses de la thèse? Dans la première hypothèse, de nombreux points de différenciation (tensions ethniques, mutuelles ethniques, présence inaperçue des Rwandais, les Maï-Maï, etc.) semblent

⁵⁵ Michael Weissmann, The East Asian Paece: Concflict Prevention and Informal Peacebuilding, Pagrave Macmillan, 2012, p. 12.

⁵⁶Adler Jerome Mortimer, *How to think about War and peace*, New York, Fortman University Press, 1995, p. 114.

⁵⁷Tshiyembe Mwayila, *Pouvoir et paix civile en Afrique*, (dir.), Paris, Présence Africaine, 1996, p. 335.

montrer que la paix relative par comparaison aux autres provinces est effective. Par ailleurs, pour consolider cette paix relative au Maniema, il faut prendre en considération les différentes actions (retrait des troupes rwandaises, démobilisation des enfants-soldats, la reprise des activités socioéconomiques et administratives de la deuxième hypothèse), car sans ces actions la paix relative serait trop fragilisée.

1.3.3. Le concept d'ethnie

Il existe un véritable débat dans le milieu scientifique sur le sens du concept d'ethnie. Les définitions sont plurielles et varient également selon les périodes historiques.

Le terme «ethnie» vient du grec (ethos) qui signifiait à l'origine les peuples n'ayant pas épousé le modèle de la cité athénienne. En français, le terme n'est apparu qu'après la transition latine et n'était usité que par les ecclésiastiques pour représenter les «gentils», les non-chrétiens c'est-à-dire les païens. Ensuite, c'est à travers l'ethnologie et durant la période coloniale que ce terme a pris une extension considérable. Le dictionnaire définit l'ethnie comme un «Ensemble d'individus que rapprochent un certain nombre de caractères de civilisation, notamment la communauté de langue et de culture (alors que la race dépend de caractères anatomiques)»⁵⁸.

Comme on le voit, le sens même du terme renvoie à l'existence de différences culturelles à travers une substance culturelle différenciée. Dans le cadre des sciences sociales, la remise en question de cette vision substantiviste a fait son apparition au moment de la décolonisation et de l'anthropologie dynamique. Certains chercheurs comme Amselle et M'Bokolo ont montré comment l'ethnie en Afrique était considérée comme une construction coloniale. Selon eux, les structures précoloniales étaient pensées comme relevant d'un «réseau de relations» entre sociétés, les unes

⁵⁸ Voir, Dictionnaire Petit Robert, 1993, p. 830.

« englobantes » et les autres « englobées »⁵⁹, et non en terme d'ethnies permanentes. Ces auteurs ne disconviennent pas des découpages sociaux avant la colonisation, mais ne veulent pas les superposer aux ethnies coloniales et de les dénommer par le même mot.

À notre échelle, nous avons donc essayé de suivre quelques pistes et d'effectuer une petite clarification du terme ethnie dans la représentation sociale en s'inspirant de deux définitions de Roland Breton. La première relative au sens strict de l'ethnie se résume ainsi:

Un groupe d'individus partageant la même langue maternelle. (...) Ethnie stricto sensu, est alors l'équivalent du groupe linguistique ou groupe ethno-linguistique, c'est-à-dire de ce que les linguistes désignent comme le groupe de la langue maternelle. Dans ce sens, le mot convient pour désigner des ensembles réels généralement assez homogènes voisinant et présentant des traits culturels communs dont le révélateur est l'usage d'une langue propre⁶⁰.

Il est intéressant de constater en RDC la superposition de cette situation avec la plupart des acteurs de la scène politique congolaise qui utilise l'élément «groupe de la langue maternelle» pour se livrer à la compétition politique. Ainsi, cette valeur pratique, cette pertinence terre-à-terre de la langue a amené Roland Breton à une deuxième définition de l'ethnie qu'il stipule comme suit:

Au sens large, l'ethnie est définie comme un groupe d'individus liés par un complexe des caractères communs — anthropologiques, linguistiques, politico-historiques, etc. — dont l'association constitue un système propre, une structure essentiellement culturelle: une culture. L'ethnie est alors la collectivité, ou mieux la communauté, soudée par une culture particulière⁶¹.

61 *Ibid.*, p.8.

⁵⁹ J. L. Amselle et Elikya M'bokolo, Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique, Paris, La Découverte, Poche, 199, p. 29.

⁶⁰ R. Breton, Les ethnies, (Coll. Que sais-je?), Paris, PUF, 1992, p.7.

Au-delà du concept lui-même, cette définition correspond au partage d'une même culture. Au Maniema, les populations de souche stigmatisent les Rwandais comme des «envahisseurs». Ces Rwandais occupent la plupart des territoires congolais à l'Est de la RDC et ils ont même l'intention de créer une République des Volcans dans laquelle ils auraient droit d'y demeurer comme pays sans doute⁶².

À vrai dire, les enjeux autour de la définition d'ethnie sont importants. Même si des critiques scientifiques refusent l'usage du terme d'ethnie, force est de constater qu'il est opératoire pour les acteurs sociaux dans les discours et la vie quotidienne. La «tribu» est également un terme usité pour désigner les communautés culturelles et linguistiques. Il avait par exemple, un sens sociologique et historique qui reflétait un sous-ensemble d'un peuple ou d'une ethnie. Mais actuellement, le terme « tribu » chez les scientifiques revêt des connotations souvent péjoratives. D'ailleurs, dans son ouvrage « Rébellions au Congo T. 2 » qui relate la rébellion muleliste au Maniema, Benoît Verhaegen fait mention des difficultés qui se manifestent en cherchant à utiliser ce terme sous un aspect historique et politique. Dans ce contexte flou conceptuel, il partage le même point de vue que Jan Vansina qui dit que la «tribu» n'est pas une entité politique stable et définie dans le temps »⁶³. Ce terme a acquis une certaine influence pendant un certain moment dans l'histoire jusqu'à susciter la controverse sur le terme « tribalisme ». Dans l'état actuel de la théorisation de la notion, on se réfère plutôt au terme «ethnicité» comme terme identitaire distinctif.

1.3.4. Le concept d'ethnicité

Le terme « d'ethnicité » fait référence à la revendication de l'appartenance de l'individu à une collectivité spécifique, ethnie ou communauté ethnique, face à un autre groupe ethnique. C'est un concept nouveau avec des définitions plurielles et des théories contradictoires.

Lire à ce sujet F. Reyntjens et al (dir), op. cit., pp. 17-18.
 B. Verhaegen, Rébellions au Congo T. 2 Maniema, Bruxelles, CRISP, 1969, p. 7.

D'autre part, les définitions actuelles de l'ethnicité mettent l'accent sur une « dimension intellectuelle et subjective du groupe ethnique » 64. Marco Martiniello propose une définition en y associant les éléments de plusieurs théories. Le fondement de son raisonnement repose sur l'ethnicité comme « production et reproduction de définitions sociales et politiques de la différence physique, psychologique et culturelle, entre groupes dits ethniques qui développent entre eux des relations de différents types (coopération, conflits, compétition, domination, reconnaissance, etc.) » 65. Pour mieux intégrer les apports de tous les paradigmes, il élabore une grille d'analyse de l'ethnicité en trois niveaux. Il s'agit premièrement du niveau « individuel et microsocial » qui s'attache aux conceptions subjectivistes et individualistes du concept en faisant une priorité au sentiment d'appartenance.

Dans le cas du Maniema, les habitants se définissent chacun par rapport à son ethnie. Il n'y a pas d'ethnie majoritaire. Le Maniema est composé de trois grandes ethnies (les Balega, les Bakumu et les Bangubangu) qui courtisent souvent les petites ethnies afin de former des alliances avec elles contre d'autres ethnies. C'est ce qui s'est fait pendant les compétitions politiques pour la gestion administrative de la province à l'époque de la rébellion de l'AFDL ou celle du RCD/Goma. Il s'agit deuxièmement du niveau « groupal et mésosocial » qui se réfère souvent aux théories mobilisationnistes et plus utilitaristes⁶⁶. Au Maniema, le jeu des alliances politiques entre groupes ethniques se fait par le processus d'interdépendance pour prendre part à une compétition sur la scène politique. Il s'agit troisièmement du niveau « macrosocial » qui s'intéresse aux théories de la contrainte, où l'État et les conditions sociales influent sur l'ethnicité. Justement, dans le cas de la RDC, les difficultés entourant l'implantation d'un État-nation amènent à reconsidérer la définition du groupe ethnique.

⁶⁴ Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

66 Ibid.

^{65 65} M. Martinello, L'ethnicité dans les sciences contemporaines, Paris, PUF, Coll. QSJ, 1995, p. 18.

Les utilisations politiques d'argumentation ethnique ne sont pas toujours faciles à admettre. Cependant, en exploitant les approches de Max Weber sur la formation des catégories sociales, Danielle Juteau voit la question identitaire s'imbriquer dans un champ de compétition qui se réfère à des groupements ethniques à travers une organisation particulière. Elle résume cette situation en ces termes:

Un autre apport wébérien, réside dans l'analyse de l'ouverture et de la fermeture des relations sociales qui s'opèrent par le biais des chances monopolisées. En ce constituant, des groupes tels que les groupes ethniques refusent aux membres d'autres groupes l'accès aux ressources sociétales disponibles et établissent ainsi leur domination. Les frontières ethniques sont ainsi façonnées alors que sont choisies les marques servant à les circonscrire⁶⁷.

Cette situation pèse implicitement ou explicitement sur le comportement de l'individu congolais qui se trouve par exemple sur le terrain de la compétition du champ politique. C'est ainsi que l'individu congolais cherchera à savoir ce qu'il est exactement en se posant la question de savoir :

S'il est vraiment un Congolais authentique, ou soit un Muluba du Katanga ou du Kasaï. Il se trouvera face aux contraintes structurelles qui lui permettront de s'identifier selon les circonstances comme Congolais par rapport à son identité nationale, comme Muluba du Katanga ou du Kasaï par rapport à son identité ethnique ou régionale, comme Mulega du clan des Beia-Nsange par rapport à son identité clanique au sein de l'ethnie⁶⁸.

Force est de constater que cette incertitude trouve son fondement dans le repli identitaire qui ne constitue qu'une forme de cristallisation de l'ethnicité. Cependant, le repli identitaire sert d'ultime refuge pour les hommes contre les menaces réelles, virtuelles ou certains enjeux qui caractérisent la société. Cette façon d'identifier son

⁶⁷ D. Juteau, L'ethnicité et ses frontières, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1999, p.

⁶⁸ Léonard Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques régionales et ethniques au Maniema pendant la transition (1990-2000), thèse de doctorat en histoire, Université de Laval, 2006, p. 100.

adversaire peut conduire à une forme d'instrumentalisation ou d'idéologisation. C'est ainsi que le fossé va se creuser entre deux groupes à force de procéder à cette culture de subordination, de supériorité, de questionnement sur les origines si profondément ancrée dans la masse du peuple.

Au Maniema, l'ethnicité telle que comprise par la population n'a pas pris une dimension inédite après la période post-conflit. Elle est plutôt manifeste ailleurs au Nord et au Sud Kivu où les populations de souche congolaise cohabitent avec les populations rwandaise.

1.3.5. Le concept de mutuelle ethnique

Le terme « mutuelle » est un adjectif. Il dérive du mot latin «mutuus » qui signifie mutuel c'est-à-dire réciproque. Il implique un rapport double ou simultané, un échange d'actes et de sentiments. La mutuelle ethnique se définit comme une association qui regroupe des ressortissants d'une même communauté ethnique.

Au Congo, les mutuelles ethniques existent un peu partout, mais tout dépend de la connotation qu'elles prennent dans la communauté et de la période étudiée. À l'époque coloniale, les associations mutualistes sont apparues dans des «centres extra-coutumiers» ou dans des cités minières et regroupaient les individus d'une même origine ethnique ou régionale en vue de se protéger contre les préjugés ethniques ou régionaux des autres groupes. Ce cadre d'auto-protection impliquait aussi l'assistance, l'entraide entre les membres et l'organisation des activités socio-culturelles (fêtes et réconciliation entre les membres). Les mutuelles existaient d'abord essentiellement en milieu urbain et étaient animées généralement par l'élite

⁶⁹ En langage colonial, les centres extra-coutumiers, sont des villes de type occidental créées à côté des villages, quadrillés de larges avenues bordées d'arbres, aux parcelles avec des maisons de trois pièces en matériaux durables, pourvus d'électricité, de l'eau et raccordé à l'égout public. En plus, le centre avait un dispensaire, un marché, une église ou temple, un bar, une discothèque, un bâtiment administratif qui complétaient l'urbanisation.

intellectuelle. Ces associations avaient l'avantage de rassembler des ressortissants d'une même communauté qui avaient des appartenances et des tendances différentes telles que chefferie d'origine, clan, position politique ou occupation professionnelle.

À l'indépendance, certaines mutuelles se sont transformées en partis politiques. Elles ont été l'objet des manipulations politiques par des leaders compétitifs qui ont voulu en faire leur véritable base. Ces mutuelles ethniques prennent part aux activités de leurs partis politiques. Cependant, elles sont fragilisées par les différentes crises que traverse la société congolaise et accessible à la corruption et aux manipulations diverses des leaders politiques.

À l'époque du multipartisme, les mutuelles ont facilité l'accès aux autorités au pouvoir d'être en contact avec les populations dans la gestion des conflits communautaires. L'idée était de réunir des personnes influentes sensées défendre les intérêts de leur communauté auprès des instances politiques. Avec la guerre (1998-2003) et après la guerre en 2003, cette pratique s'est développée et a permis aux groupes armés d'entrer en négociation. C'est ainsi que les mutuelles serviront à des fins politiques et militaires par les différentes parties en conflit comme ce fut le cas surtout dans les Nord-Kivu et Sud-Kivu. Elles contribueront à scinder les membres d'une mutuelle entre sympathisants de rebelles et les milices Maï-Maï.

Au Maniema à l'époque coloniale, les associations mutualistes ont été élaborées dans le même esprit que celles du Congo. En 1960, à l'époque de l'indépendance, certaines mutuelles ethniques se sont transformées en partis politiques, par exemple, la mutuelle UNERGA chez les Balega. Mais la plupart des mutuelles ont gardé leur statut mutualiste tout en étant apolitiques. Cette configuration signifie que des mutuelles se négociaient selon les rapports de forces en présence en fonction de l'idéologie, ce qui posait alors la question de la légitimité politique. « Le changement le plus important

de l'orientation des mutuelles ethniques⁷⁰ au Maniema a eu lieu pendant l'introduction du multipartisme en RDC en 1990 »⁷¹.

C'est à l'avènement du multipartisme qu'on a vu des mutuelles ethniques au Maniema se convertir en partis politiques. Ces mutuelles ethniques sont devenues politiques parce que chaque mutualité veut plus de représentants au pouvoir que d'autres. Au Maniema, après la guerre en 2003, le concept de mutuelle ethnique répond au sens spécifique que propose L. N'sanda Buleli:

Ainsi en évitant le recours à la violence, les manifestations du repli identitaire allaient se traduire partout par des regroupements en associations mutualistes ethniques. Et chaque fois que des contraintes d'ordre politique ou économique ont crée un malaise au sein de la société congolaise ou que l'État a failli à sa mission, des groupuscules d'intérêts se sont organisés en système d'autodéfense pour créer des conditions de stabilisation⁷².

Toutefois, la mutuelle, comme toute autre forme d'association, n'est pas une création parfaite des structures sociales. Elle témoigne un caractère élitiste et des rapports de force qui l'oppose à une population rurale peu instruite.

1.3.6. Le concept de sécurité physique

Une clarification préalable du concept de « sécurité » nous paraît indispensable, d'autant plus que la plupart des travaux relatifs à notre sujet de recherche utilisent, sous les formes les plus diverses, le même concept avec une connotation lexicale variée. Bref, la sécurité fait partie de notre environnement quotidien et ne cesse de nous interpeller à travers les nombreux enjeux qui résident dans ce concept. L'adjectif «physique» fait allusion au corps humain. Toutefois, l'idée générale que l'on se fait

⁷⁰ La province du Maniema présente ainsi quatre mutuelles ethniques singulières qui ont conduit à l'équilibre de la région. On y trouve la mutuelle Lusu des Balega, les associations mutuelles Kusu (Anamongo et Adrekisal), le Lokotshi (association mutuelle des Binja), la Mureska ou l'association mutuelle Bangubangu de Kabambare.

⁷¹ Entretien homme, Kalima, 22/03/2011. ⁷² L. Buleli N'sanda, *op. cit.*, pp. 159-160.

de la sécurité «[...] implique le fait de se sentir en sécurité, en l'absence de menaces et d'insécurité »⁷³. C'est ainsi que l'affrontement de deux armées, qui étaient autrefois l'affaire de deux États ennemis, n'est plus chose courante. Les guérillas et les milices privées s'engagent dans des conflits aux frontières évanescents à côté des armées régulières. Les populations civiles sont souvent victimes de la violence et deviennent facilement des cibles potentielles de la guerre.

Mais à proprement parler, qu'est-ce que la sécurité physique? Phillippe Hugon définit la sécurité physique comme «l'état d'un sujet (individuel et collectif) qui s'estime non menacé ou dispose de capacités de réponses face à des dangers réels ou anticipés⁷⁴ ». En RDC, durant les deux guerres de 1996-1997 et de 1998-2003, les atrocités perpétrées ont généré de nombreux problèmes de sécurité, notamment : les déplacements des populations, de la criminalité organisée, des conflits ethniques, des maladies, de la surpopulation, l'aggravation de la pauvreté, de l'exclusion, etc. L'État congolais, en tant que garant de la Nation, devrait assurer la sécurité de sa propre population et protéger militairement son intégrité territoriale contre les envahisseurs ougandais et rwandais.

Cependant, devant sa déliquescence et son incapacité, la population était laissée à son propre sort. Craignant de se faire massacrer par les rebelles, les gens ont trouvé refuge dans des forêts considérées comme un espace sécuritaire, ou sont partis en exode forcé vers des pays voisins. Pour rétablir l'ordre, il a fallu un effort combiné des interventions humanitaires, de la capacité de la MONUC d'imposer la sécurité au Congo, de la démobilisation des enfants-soldats (et l'assurance de leur intégration sociale) et la mise à terme du commerce illégal des ressources naturelles. Or, en RDC, la création d'une armée républicaine est une entreprise récente. Sa constitution

⁷⁴ Philippe Hugon, « Conflits armés, insécurité et trappes à pauvreté en Afrique », op. cit., p. 33.

⁷³ Lire à ce sujet : Anne-Marie D'Aoust ; David Grondin ; Alex Macleod, «Les études de sécurité», dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Outremont, CEPES, Éditions Athena, 2007, p. 351.

est en cours. Complexe et floue, elle se réalise en fonction de différentes factions armées des belligérants et dépend en grande partie du financement des bailleurs extérieurs⁷⁵. La difficulté majeure actuelle ne repose pas seulement sur la mise au point d'une armée républicaine. La nature de la stratégie consistant à concevoir une politique de défense qui correspondrait aux menaces pose un sérieux problème. Ainsi, comme le constate Tshiyembe Mwayila:

[...] il est urgent d'élaborer une pensée stratégique tenant compte de menaces et vulnérabilités qui assaillent la République démocratique du Congo et du rôle qu'elle entend jouer en Afrique médiane qui est sa nouvelle frontière de sécurité et de paix⁷⁶.

Une option pareille permettra de disposer d'une armée dissuasive capable de sauvegarder l'intégrité territoriale et de protéger les personnes et leurs biens. De nombreux efforts sont déployés, au niveau des instances politiques et des organismes internationaux, pour rétablir la sécurité en RDC, mais les effets escomptés tardent à se réaliser tandis que l'immense majorité de la population continue de vivre dans l'insécurité. La situation que traverse le pays nécessite une refondation de l'armée républicaine.

Au Maniema, la vie politique n'a pas été marquée par des manifestations du repli identitaire accompagné par diverses violences comme ce fût le cas dans d'autres provinces. La sécurité, telle que comprise par la population du Maniema, a pris une connotation particulière à la fin de la guerre. Elle se traduit par la sécurité physique des populations qui se réalise par la moindre utilisation de la violence physique par rapport à ses voisins de Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord Katanga.

76 Ibid., p.103.

⁷⁵Tshiyembe Mwayila, Le défi de l'armée républicaine en République démocratique du Congo, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 7.

1.4.Les types d'approches

Je m'inspire de l'approche économique, l'approche historique et l'approche ethnique sans pour autant adopter exclusivement l'une d'entre elles. Elles me serviront à caractériser les dimensions: économique, historique et ethnique dans cette thèse. Les approches présentées permettent de situer les auteurs selon leur conception du rôle de la paix. Il existe plusieurs manières d'aborder cette question quand l'on s'intéresse à la transformation non violente des conflits.

1.4.1. L'approche économique

Les tenants de cette approche soutiennent que la compréhension des phénomènes politiques passe par l'intérêt qu'on accorde à la dynamique économique. Selon cette approche, il y a une interdépendance entre le politique et l'économique. Ainsi, l'État et les autres phénomènes politiques interviennent dans des phénomènes économiques et vice versa quelque soit l'aspect national ou international.

Comme nous le fait remarquer Philippe Hugon dans son article sur « Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains », les travaux effectués par la Banque mondiale et surtout ceux de Collier et Hoeffler font voir que la rébellion et le gouvernement s'opposent mutuellement, l'une par la caractéristique de l'avidité (greed) et l'autre par celle des doléances (grievance). Cette situation fait que « le mouvement rebelle se comporte comme un agent économique rationnel qui choisira d'entrer en guerre si les bénéfices escomptés sont supérieurs aux coûts » 77. De nombreux travaux ont cependant démontré l'importance des ressources naturelles dans des conflits. On citera par exemple Collier et Hoeffer, dans *On the Incidence of Civil War in Africa* 78,

⁷⁷Philippe Hugon, «Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains», *Hérodote*, N° 134, La Découverte, 3° trimestre 2009, p. 68.

⁷⁸ P. Collier et A. Hoeffler, °«On the Incidence of Civil War in Africa», *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 46, N° 1, 2002, pp. 13-28.

Fearon et Laitin dans Ethnicity Insurgence and Civil War⁷⁹, Revnal-Ouerol dans Ethnicity, Political Systems and Civil War⁸⁰, Doyle et Sambanis dans International Peacebuilding: A Theorical and Quantitative Analysis⁸¹ ont diagnostiqué chacun le type de conflit lié aux ressources naturelles.

C'est aussi l'approche que Jean Charles Clanet et Andrew Ogilvie favorisent dans leur article sur Farmer-Herder Conflcts and Water Governace in a Semi-Arid Region of Africa, en soutenant que «This new behaviour is changing the geographical distribution of tradition and riks endangering activity, a leading economic resource in these regions. Meeting livestosck watering requirements is thus a matter of local conflict resolution and good governance»82. C'est la même approche économique qu'adoptent A. Alfonso Carla Coterz, K. Megan Donovan, Scott Whiteford, qui constatent que «[...] came from both sides of the border as a coalition of economic and environmental groups which used the United States legal system in a attempt to block the loss of watter upon which a fragile ecosystem a Mexican farmers dependy⁸³. Pour sa part, John Clark voit que «The political, economic, and security dimension of Societal reconstruction are ineluctably symbiotic. A veteran of the Northern Ireland «troubles» analyses how that conflict has been brought to the brink of resolution»⁸⁴.

En ce qui concerne le sujet de recherche, les tenants de l'approche économique insisteraient sur le comportement stratégique du mouvement rebelle dans la province

⁸⁰ M. Reynal-Querol, «Ethnicity, Political Systems and Civil War», Journal of Conflict Resolution, Vol. 46, N° 1, février 2002, pp. 29-54.

Arid Region of Africa», Water International, Vol. 34, N° 1, Mar 2009, p. 30.

⁸⁴John Clark, «Northern Ireland: A Balanced Approach to Amnesty, Reconciliation, and Reintegration», Military Review, Vol. 88, N° 1, Jan-Feb 2008, p. 37.

⁷⁹ D. Fearon et D. D. Laitin, «Ethnicity Insurgence and Civil War», American Political Science Review, Vol. 97, N° 1, 2003, pp. 75-90.

⁸¹ M. Doyle et N. Sambanis, «International Paecebuilding: A Theorical and Quantitative Analysis», American Political Science Review, Vol. 94, N° 4, 2000, pp. 779-802.

82 Jean-Charles Clanet et Andrew Ogilvie, «Farmer-Herder Conflicts and Water Governance in a Semi-

⁸³ A. Alfonso Cortez Lara; Megan K. Donovan; Scott Whiteford, «The All-American Canal Lining Dispute: An American Resolution over Mexican Groundwater Rights?», Frontena Norte, Vol. 21, N°41, Jan-June 2009, p. 127.

du Maniema en évaluant les coûts et les avantages en fonction du jeu des intérêts économiques. Par exemple, au Maniema, une économie militaire et criminelle s'était développée pour l'exploitation du coltan, de la cassitérite et de l'étain. Ces matières premières ont été l'un des principaux enjeux du conflit. Autrement dit, en partant de l'approche économique, il serait peut-être possible pour les tenants de cette approche d'évaluer la paix relative au Maniema. Dans cette thèse, la dimension politico-économique a été incluse pour catégoriser certains facteurs tels que : le conflit de succession entre le pouvoir traditionnel et le nouveau pouvoir, le retour des déplacés et des réfugiés, l'exploitation des ressources naturelles, les activités agricoles. Tant qu'à la deuxième hypothèse, des actions de type économiques sont essentielles pour construire la paix au Maniema.

1.4.2. L'approche historique

Le choix de l'approche historique s'explique entre autres par le fait que les tenants de cette approche privilégient l'étude de l'histoire ainsi que les phénomènes contemporains afin de pouvoir distinguer le fonctionnement et la transformation des sociétés⁸⁵.

On reconnaît depuis le XIXe siècle à l'approche historique une longue tradition. Elle fut l'une des approches les plus employées pour expliquer les changements sociaux. 86. C'est seulement après la Deuxième Guerre mondiale que certaines approches ont réussi à la rivaliser. Yenouyaba Georges Madiega et d'Oumarou Nao dans leur livre sur Burkina Faso: cent ans d'histoire 1895-1995, Tome 1, préconisent également cette approche. Ces auteurs pensent que c'est à travers l'étude historique qu'on peut être à mesure de résoudre certains conflits frontaliers, car, disent-ils «[...] il est logique de

Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 216.

⁸⁵ A ce sujet lire, Denis Smith, *The Rise of Historical Sociology*, Philadelphie, Temple University Press, 1991, p. 3.

rechercher les racines des conflits frontaliers post-coloniaux dans l'histoire immédiate des pays concernés»⁸⁷. Selon eux, c'est la seule façon qui pourrait permettre d'analyser et de comprendre le conflit frontalier entre le Mali et le Burkina Faso.

Cette approche paraît très utile, car les habitants du Maniema se souviennent toujours des événements dramatiques de la rébellion de 1960-1964 où beaucoup de gens des communautés ethniques avaient été décimés. Les violences de cette rébellion avaient causé des traumatismes psychiques dans les populations dont la plupart vivent dans crainte d'une éventuelle répétition de pareils événements. Les tenants de l'approche historique insisteraient sur l'héritage du passé pour mieux comprendre la paix relative au Maniema. Le deuxième chapitre montre l'importance de cette approche dans la thèse sans compter les sections historiques du troisième chapitre.

1.4.3. L'approche ethnique

Cette approche de la résolution des conflits court le risque d'enfermer les gens dans leur ethnie. Manifestement, dans cette optique, on insiste sur les facteurs qui sont perçus comme essentiels et on affirme que leur orientation particulière permet l'établissement de la paix. De nombreux pays au monde sont au centre de cette préoccupation qui s'exprime autour de cette approche. Ainsi, à partir de certaines valeurs d'assistance mutuelle, de solidarité, d'autogestion, de résolution des conflits axés sur la poursuite d'objectifs économiques, politiques et sociaux, l'approche ethnique se présente comme un modèle de développement.

Satisfait de l'institutionnalisation d'une représentation ethnique au Nigeria, Mustapha Abdul Raufu, reprend et développe dans son article *Institutionalism Ethnic Representation: How Effective is Affirmative Action Nigeria*?, publié en 2009,

⁸⁷ Yenouba Georges Madiega et Oumarou Nao, Burkina Faso: cent ans d'histoire, 1895-1995, Tome 1, Paris, Karthala, 1996, p. 714.

l'approche ethnique pour la gestion des inégalités ethniques au Nigeria. Entre autres, il indique que l'action positive et l'efficacité de la Federal Character Commission mise en place au Nigeria pour superviser le processus sont très importantes. En fait, il écrit: «To deal with tensions created by ethnic diversity and inequalities, many African countries have instituted affirmative action programmes ranging from ethnic balancing to explicit quotas»⁸⁸.

La nécessité d'employer l'approche ethnique s'est traduite aussi dans l'étude réalisée par C. Lars-Erik; Buhaug Halvard; Rod Jan Ketil qui arguent que «previous quantitative research on ethnic civil war relies on macro level proxies in an attempt to specify the condition under which ethnic minorities rebel» Erick Kristine a résolument aussi opté pour l'approche ethnique dans son article intitulé From Armed Conflict to War: Ethnic Mobilization and Conflict Intensification, en déduisant que la nature attributive de l'ethnicité facilite l'identification des rebelles potentiels et la croissance d'un groupe rebelle, en conduisant à un risque accru pour la guerre 90.

Erin K. Jenne, s'est aussi inscrit dans cette démarche en disant que « [...] ethnic partition, like ethnofederalism, actually perpetutes nationalist conflict in post-war states as the leaders of territorial enclaves consolidate their sovereign power by marginalizing or persecuting ethnic minorities» Selon Jenne, la partition ethnique reproduit le plus souvent les clivages ethniques pendant la guerre ainsi que dans la période d'après-guerre. À proprement parler, la séparation des groupes de combattants militaires qui se défendent pour une auto-administration des territoires sape le moral du gouvernement central, assure les victoires électorales successives des ultranationalistes et met les ressources de l'État sous la supervision des chefs de milices

⁸⁸ Mustapha Abdul Raufu, «Institutionalising Ethnic Representation: How Effective is Affirmative Action In Nigeria?», *Journal of International Development*, Vol. 21, N°4, 2007, p. 561.

⁸⁹ Cederman Lars-Erik; Buhaug Halvard et Rod Jan Ketil, op. cit., p. 496.

 ⁹⁰Kristine, Eck, op. cit., p. 369.
 ⁹¹ Erin K. Jenne, op. cit., p. 274.

ethniques qui ont intérêt à perpétuer le conflit. À preuve, le cas d'après-guerre en Bosnie et au Kosovo fait voir que la communauté internationale a introduit les éléments intégrationnistes dans l'accord de paix qui représente aujourd'hui un défi de taille dans la reconstruction des sociétés des États pacifiques.

Les tenants de l'approche ethnique vont étudier les particularités des mutuelles ethniques pour essayer de rendre compte de l'amélioration sécuritaire au Maniema par rapport aux deux autres provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. La théorie ethnique peut-être pratique, mais souvent dans des contextes peu étendus. Par exemple, dans l'analyse faite par E.K. Jenne en qui concerne la partition ethnique entre la Bosnie et le Kosovo, on peut reprocher à la communauté internationale de prôner la partition ethnique comme la seule méthode pour régler les conflits nationalistes au Kosovo.

Scholars have criticized ethnic partition by arguing that it entails unacceptable costs: population transfers usually lead to significant loss life, and territorial partition risks transforming internal conflicts into even deadlier inter-state wars, such as nuclear stand-off between India and Pakistan following the partition of the subcontinent. Territorial partition is also likely to encourage secessionist efforts elsewhere by similarly-situated minorities hoping for their own state. Finally, it is not even clear that partition delivers on one of its key selling points; preventing the re-emergence of conflict⁹².

Néanmoins, aucune autre province en RDC n'est parvenue à réaliser un tel exploit ethnique sans déboucher sur des conflits et des violences physiques dans la conquête du pouvoir politique. Il n' y a pas eu une telle situation dans une autre province en RDC. De surcroît, les tenants de l'approche ethnique n'hésiteraient pas à attribuer la tranquillité retrouvée au Maniema par l'utilisation des mutuelles ethniques et par les rapports particuliers entre les gens du Maniema et ceux originaires du Rwanda. J'en tiens compte sans sur-évaluer cette approche.

⁹² Ibid.

1.5. Méthodologie

La méthode de l'Histoire immédiate⁹³ est importante pour la démonstration de mes deux hypothèses. B.Verhaegen définit cette méthode comme une démarche de recherche pluridisciplinaire qui se met au confluent de l'histoire, de la sociologie, de l'anthropologie et des sciences politiques. Elle met l'accent sur « la connaissance scientifique des sociétés contemporaines, dans la mesure où celles-ci sont en crise et engagées d'une manière de plus en plus consciente dans la transformation pratique de leurs conditions d'existence »94. Elle repose d'abord sur le postulat à l'effet qu'elle a pour point de départ une situation de crise et de rupture. Il s'ensuit un deuxième postulat à l'effet que la durée historique n'est pas homogène et close. Le chercheur procède à l'exploration multiple allant aux racines historiques, aux idéologies et aux structures sociales relatives à la crise. Le troisième postulat sous-entend que l'histoire immédiate est avant tout une histoire orale. Cette préférence est faite au détriment de méthodes historiques de collecte de données ayant trait à l'étude des documents d'archives. Enfin, le quatrième postulat se base sur la participation créatrice du sujet historique qui conduit l'effort de connaissance dans une praxis en vue de transformer la société. Ses principaux concepts sont « la crise » et « le changement ».

C'est en effectuant ses recherches sur les rébellions congolaises de 1964 que Verhaegen a développé cette méthode historique capable d'intégrer la complexité et

⁹⁴ B. Verhaegen, Introduction à l'Histoire immédiate. Essai de méthodologie qualitative, Gembloux, Duculot, 1974, p. 68.

⁹³ C'est depuis plusieurs années que le terme « histoire immédiate » a été introduit dans le monde non scientifique pour désigner des ouvrages qui relatent les événements récents et les problèmes d'actualité. Par contre, dans la méthode de l'Histoire immédiate, le terme « immédiat » ne fait pas référence ici à la notion du temps, mais est utilisé dans un sens épistémologique. On ne tient pas compte de l'événement le plus récent, mais on vise plutôt une connaissance immédiate au sens épistémologique où le sujet et l'objet de connaissance sont en rapport sans recours aux intermédiaires. Les médiations sont possibles dans le cas du caractère immédiat de la connaissance après le rapprochement physique, culturel et psychologique du chercheur de l'objet de sa recherche. À l'histoire classique, cette méthode emprunte le recours aux sources documentaires, les techniques d'analyse et la critique des sources; à l'anthropologie et à la sociologie, l'observation, la participation, l'échange oral et les techniques d'analyse. Elle connait une nette évolution parce que les historiens ont admis sa légitimité et sa nécessité en lui reconnaissant comme un domaine à part entière de la recherche historique française et internationale.

le caractère changeant du présent. Aujourd'hui, cette méthode essaie de répondre aux défis posés par la guerre, la déliquescence des institutions étatiques, la corruption et la pauvreté. Elle privilégie aussi une démarche de recherche collective où le chercheur et le sujet de la recherche contribuent à la production de la connaissance.

Ma démarche prend modèle sur les travaux de B. Verhaegen. Dans cette étude, j'ai favorisé les entretiens avec les populations du milieu rural (populations paysannes, analphabètes, pauvres, femmes jeunes) ainsi que dans le milieu urbain pour ne pas s'enfermer dans les analyses produites par des structures et des représentations qui parle à la place des autres. Les récits de vie des témoins que j'ai évoqués dans ma thèse soulignent la participation active des sujets historiques à la construction de cette histoire. La province du Maniema montre toutes les facettes d'une société qui se remet de la crise et prise dans un mouvement de transformation.

Ma première hypothèse est caractérisée par l'approche comparative descriptive qui cherche à cerner les éléments distinctifs de la paix relative dans la province du Maniema. Justement, Frognier constate que, « le langage scientifique est un langage explicatif; il suppose donc nécessairement le recours à la comparaison. Cependant, par différence avec le langage courant, la comparaison y est systématisée pour aboutir au but explicatif » Pierre Legrand souligne que dans une certaine mesure, « comparer, c'est toujours juger » Par ailleurs, comparer, c'est chercher à comprendre, écrivent Badie et Hermet. La comparaison ne peut pas prétendre représenter une réponse magique à des interrogations aussi larges que complexes. En effet, « c'est une voie féconde pour interpréter » L'approche comparative est importante pour la démonstration de la première hypothèse dans le troisième chapitre.

⁹⁵Louis-André Frognier, «La logique de l'explication comparative», Revue Internationale de Politique Comparée, Vol. 1, N° 1, 1994, p. 62.

 ⁹⁶Pierre Legrand, Le droit comparé, Paris, Presses universitaires de France, 1999, p. 56.
 ⁹⁷ Bertrand Badie et Guy Hermet, La politique comparée, Paris, Armand Colin, 2001.

Le choix de cette approche s'explique entre autres par le fait qu'elle permet de voir la violence qui continue de se manifester dans les autres provinces depuis la fin de la guerre en 2003, tandis que la province du Maniema vit dans une paix relative. Les tableaux de l'annexe 6 synthétisent les facteurs qui expliquent la paix relative dans la province du Maniema entre 2003 et 2011 par rapport aux provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga. Sont pris en ligne de compte, les tensions ethniques, la mutuelle ethnique, la situation des Rwandais, les Maï-Maï et les FDLR, le retour des déplacés et des réfugiés, le contrôle de ressources naturelles par les rebelles (voir annexe 6). Aux fins de cette recherche, j'ai retenu quatre catégories d'instruments d'analyse : l'enquête de terrain, les entretiens, les productions sonores de Radio Okapi, la recherche documentaire et sur internet. Par exemple pour les données sur les autres provinces bien que certaines enquêtes ont été effectuées, elles proviennent presque essentiellement de sources diversifiées pour élaborer les points de différenciation. Pour le Maniema, les enquêtes-terrains sont essentielles. Pour le quatrième chapitre, un certain nombre d'actions qui sont connus grâce aux activités de la Radio Okapi⁹⁸, les sources documentaires des ONG, des Nations unies dont les textes sont sur Internet.

Cette étude a pour objectif d'analyser les réponses de la population du Maniema sur la paix relative qu'elle connaît depuis la fin de la guerre. J'ai choisi d'adopter la démarche empirique, plus souple et de laisser les données collectées sur le terrain guider ma recherche. Cette démarche m'empêchera d'imposer des concepts et des cadres d'analyses sur la réalité pour montrer la complexité et les nuances de la réalité de la province du Maniema et valoriser le sujet de la recherche et ses analyses. L'importance que j'accorde aux entretiens et à l'observation de terrain correspond surtout à la particularité locale. La stabilisation de la sécurité que connaît le Maniema

⁹⁸ La Radio Okapi est une radio d'information de la RDC, fondée en février 2002 sous les auspices des Nations Unies à travers la MONUC et avec le soutien de la Fondation Hirondelle qui est une ONG Suisse active dans le soutien aux médias dans le contexte de la crise.

n'est pas vécue par ses voisins du nord et du sud, pourtant ils ont tous subi de la même façon l'occupation du RCD-G et de l'armée rwandaise.

Le choix de mener cette enquête dans le milieu rural ainsi que dans le milieu urbain repose sur plusieurs raisons. J'ai cependant constaté que le milieu rural s'est vidé d'une grande partie de sa population au profit des villes⁹⁹. Par ailleurs, le milieu rural a été le théâtre de nombreuses atrocités de la guerre où les groupes armés avaient trouvé refuge dans les forêts et exploitaient les ressources minières dans différents sites. Cette situation avait conduit à l'insécurité et à la détérioration de la vie socioéconomique de la population. Le milieu urbain constitue une forte concentration de la population du milieu rural qui a fui la guerre et celle des citadins. En effet, le Maniema est une province mono-ethnique regroupant les bantou tandis que ses voisins du nord et du sud appartiennent à une société ethnique bipolarisée où on trouve les populations de souche (pygmées et bantou) et les Rwandais (hutu et tutsi). Cette caractéristique implique des conflits récurrents entre les deux communautés. À la suite de la fin de la guerre, la paix est installée presque partout au Maniema. La situation sécuritaire s'est améliorée avec une réduction conséquente des affrontements. Les activités ont repris dans l'ensemble de la province, les populations s'adonnent à des travaux des champs, les écoles sont de nouveau ouvertes et les organisations humanitaires ont continué leur programme d'assistance.

L'enquête sur laquelle se fonde ce travail s'est déroulée de février à mai 2011, neuf ans après l'arrêt des combats du RCD-G et le retrait de l'armée rwandaise en octobre 2002 ainsi que la signature de l'Accord Global et Inclusif le 17 décembre 2002. Le 30 mai 2011, lorsque j'ai terminé mon enquête, aucune tournure malencontreuse au sujet de la paix n'avait été signalée. Les résultats de l'enquête sont interprétés en fonction

⁹⁹Tous les villages où j'ai effectué mes enquêtes ressemblaient à un désert. La plupart des gens étaient partis habiter en ville où l'on peut facilement trouver les besoins de première nécessité comme du savon, du sel, du pétrole, des allumettes, des vêtements, de la friperie, la nourriture, etc.

de cette stabilité et dans la perspective de la population. Lors de l'enquête, les populations du Maniema aspiraient à cette paix restaurée. La province du Maniema est une enclave politique, économique et culturelle, mais elle a réussi à faire régner la paix. La méthodologie définie pour cette recherche est qualitative.

Les enquêtes que j'ai menées dans la province du Maniema ont été des entretiens collectifs et des entretiens individuels. J'ai interrogé 22 groupes dont chacun pouvait comprendre entre 5 à 8 personnes et j'ai effectué des entretiens individuels auprès de 22 personnes (voir annexe 1). Les enquêtes terrain ont été réalisées dans les sept territoires qui couvrent la province du Maniema. Il s'agit notamment de Kaïlo, de Kasongo, de Pangi, de Punia, de Lubutu, de Kabambare, de Kindu (voir carte annexe 3). J'ai effectué mes enquêtes le long des routes des villages, dans des centres de commerce, aux frontières entre deux territoires, dans les lieux où s'étaient installés les différents groupes armés. Cette façon de procéder à travers une planification des données géographiques a eu un impact considérable sur les résultats d'enquêtes. Pour mieux appréhender cette particularité de la paix relative au Maniema, je suis allé également à Goma (capitale de la province du Nord-Kivu) et à Bukavu (capitale de la province du Sud-Kivu). Bien que l'objectif principal de cette recherche était d'étudier le phénomène de la paix relative au Maniema, j'ai trouvé pertinent d'introduire dans la liste des personnes à interroger des groupes de personnes ou des individus qui n'habitaient pas dans la province du Maniema.

Animé par un souci d'exhaustivité et non de représentativité, mon enquête a voulu rejoindre le plus grand nombre de personnes possibles et des gens diversifiés (voir annexe 1). Des entretiens individuels ont eu lieu au Maniema, à Bukavu avec des acteurs influents tels que des prêtres, des pasteurs, des agents administratifs, des militaires, des chefs coutumiers, des commerçants, des directeurs d'école, des médecins, des recteurs d'université, etc. Par la suite, j'ai interrogé des personnes ayant joué un rôle particulier dans le domaine de la paix tels que les membres

d'organisations locales actives dans la transformation des conflits. J'ai aussi interviewé les gens appartenant aux couches populaires de la vie (les taximen, les jeunes désoeuvrés, les journaliers, les vendeurs des journaux dans la rue, etc.). Enfin, des personnes qui ont un parcours tout à fait différent dans la vie par exemple, un pasteur Maï-Maï ou un représentant des pygmées.

La primauté accordée aux entretiens collectifs sert à obtenir des réponses aux questions, mais permet aussi d'analyser les différents modes d'interaction sociale. Ainsi, c'est à travers l'enquête qu'on retrouve ce moment privilégié d'observation des relations sociales. Les groupes interviewés ont tendance à suivre le même discours et n'expriment pas souvent les contradictions qui existeraient entre les individus. Pour une entrevue collective, j'ai choisi des personnes ayant des caractéristiques plus homogènes dans le but de limiter les effets des rapports de pouvoir. J'ai développé aussi des questionnaires collectifs dont chaque questionnaire correspondait à un groupe social particulier comme les églises, les jeunes, les chefs coutumiers, les organisations locales, les hommes et les femmes. Cette façon de procéder permettra de mesurer l'influence des catégories sociales sur les perceptions et les analyses des populations sur la paix relative.

L'objectif en élaborant des enquêtes par catégories a été de permettre l'expression des singularités, mais aussi d'avoir un cadre de parole protégé pour les groupes sociaux. C'est ainsi que j'ai été en mesure d'insister sur la question des rapports de sexe qui est souvent en lien avec les violences sexuelles commises pendant le conflit et qui reste comme un tabou social. Les entrevues avec des groupes mixtes (femmes et hommes) ont connu un faible taux de participation des femmes. Les enquêtes se tenaient dans des espaces ouverts où toutes les personnes intéressées pouvaient prendre part à notre discussion. Je n'ai pas limité le nombre d'individus qui manifestaient son intention de se joindre à mon enquête, ni même refusé des personnes, sauf les militaires et les personnes qui n'appartenaient pas aux catégories établies en début d'entretien.

Le choix des entretiens collectifs m'a permis aussi de réduire les suspicions. Je tenais à afficher la transparence et à ne pas travailler à l'insu des personnes enquêtées en expliquant les objectifs de la recherche. La transparence revenait au même titre que le fait d'interroger un plus grand nombre de personnes pour ne pas être soupçonné de favoriser une personne ou un groupe. Dans un milieu qui venait à peine de commencer à vivre dans la sécurité, l'entretien de groupe limiterait le débordement de la parole et fonctionnerait comme un système collectif d'autocensure. Il n'est pas question pour l'enquêteur d'encourager le silence face à l'oppression armée vécue par les populations, mais de contribuer à faire émerger une responsabilité collective ou une prise en charge du risque lié à la recherche.

Dans cette recherche, j'ai volontairement omis l'expression des expériences individuelles. Je n'ai pas les moyens de leur venir en aide suite à des traumatismes psychologiques qu'occasionnerait ce genre de situation. En plus, ces gens pourraient évoquer les violences passées et réveiller les haines. De plus, mon intention était de sortir de cette ligne de conduite qui amène à la destruction et à la haine, pour favoriser le discours de paix. Au cours des entretiens, j'ai omis aussi les questions ayant trait aux groupes ethniques. Par exemple, «quelles étaient vos relations avec les soldats rwandais»?, provoquerait des réactions violentes. Ce choix d'omettre cette question est dû à ma volonté de combattre les préjugés et les discours xénophobes. En fait, mon idée de prôner le collectif au lieu de l'individu limiterait la connaissance des cheminements différents et la reconnaissance de ce qui est divergent dans la société.

Toutefois, les réponses des enquêtés ne correspondent qu'avec leur niveau de connaissance sur la chose enquêtée, de la confiance qui se fait de l'enquêteur et de la compréhension des attentes de ce dernier. Ainsi, la qualité de la recherche de terrain sera assujettie avec l'habilité du chercheur dans sa maîtrise de cette relation d'échange pour ne pas compromettre la libre expression et la participation des enquêtés.

Néanmoins, cet effort de ménager un espace d'expression libre pour la population ne parvient pas à éliminer la distance sociale et culturelle qui existe entre l'enquêteur et les populations. J'ai constaté que les populations dans le milieu rural ne me considéraient pas comme un égal malgré le fait que je suis originaire du pays. Ma distance avec les enquêtés était surtout due au fait que j'habite en Occident. Mais en même temps cette identification m'a ouvert tellement de portes en gagnant la confiance des enquêtés, lorsqu'ils apprenaient que j'étais réellement le fils du pays.

La réussite du travail d'enquête est due à l'étroite collaboration que j'ai développée avec les enquêtés. La confiance que ces derniers m'ont témoignée provient de mon effort de prendre part à leurs activités dans la vie sociale. Lorsque j'arrivais dans un village et qu'une fête était célébrée, je n'hésitais pas à y prendre part et à m'exhiber en exécutant quelques pas de danse, au grand plaisir de la population. Donc, le fait de s'associer au milieu rural m'a permis de gagner la confiance des populations. Chaque fois que je me déplaçais dans une localité pour la réalisation d'entretiens, je prenais le temps de rester au moins un à deux jours pour me familiariser avec les populations. Les grilles d'enquête utilisées pour cette recherche ont été faites dans le dessein d'appréhender de façon exhaustive le phénomène de la paix relative au Maniema. Les deux sujets traités ont permis d'élaborer une grille d'enquête longue et complexe par souci d'exhaustivité. En effet, pour écarter les réactions de suspicion ou du refus des autorités militaires et civiles, une copie de notre grille d'enquête leur était remise et on les informait de mes déplacements. Toutefois, j'ai essayé de respecter l'esprit et la cohérence de la grille d'enquête en m'accordant en même temps une certaine flexibilité. Selon les réponses des enquêtés, j'ajoutais d'autres questions ou sousquestions. Ces informations informelles ont largement enrichi ce travail.

Les entretiens ont été réalisés en français, en swahili et en lingala conformément à la préférence des enquêtés dans le but d'encourager la participation et permettre aux populations de s'exprimer. Les réponses des entretiens ont été transcrites par écrit

dans le fascicule de questionnaire. J'ai comptabilisé le plus grand nombre de réponses obtenues sur un sujet pour faire valoir le facteur spécifique de la paix relative au Maniema. J'ai omis d'utiliser le magnétophone pour ne pas me faire taxer d'agent de services de renseignements ou être associé aux activités d'espionnage. Mes enquêtes ont été effectuées en pleine période pré-campagne des élections présidentielle et législative prévue en novembre 2011 et j'étais soumis à la grande vigilance des agents de sécurité de l'État. Les enquêtes dans les régions éloignées et enclavées ont été rendues possibles par les informations pertinentes que me livraient les ressortissants de ces territoires qui se trouvaient dans les endroits où j'ai réalisé les entretiens.

Le travail de rédaction s'est réalisé grâce à une grande partie aux enquêtes de terrain. Cependant, je ne m'arrêtais pas de songer lors du travail empirique aux dangers qui m'environnaient, et dont le risque augmentait à chaque instant. La peur de redouter les réactions négatives de populations et des surprises désagréables dues à une manifestation spontanée d'insécurité me hantait souvent. Malgré ces élucubrations abstraites, les enquêtes ont été opérées dans une situation de sécurité. La population du Maniema tient à la sécurité qui était devenue aussi ma préoccupation lorsque je réalisais ce travail d'enquête. La réalisation de ce travail fait montre de mon engagement auprès de la population en vue de connaître leur perception de cette paix retrouvée.

Il faut cependant noter que les expériences acquises pendant la recherche ont été très enrichissantes et une contribution intéressante à la recherche. J'ai effectué ma recherche au moment où la guerre était finie. Il m'est arrivé à plusieurs reprises d'être interpellé par les populations sur les objectifs de l'enquête. Mes deux accompagnateurs se précipitaient pour dire à ces personnes que cette enquête est menée par l'un des fils de la région qui est venue d'Amérique pour savoir comment se porte le Maniema après la guerre. Anciens commerçants ambulants, ces deux hommes connaissaient parfaitement le Maniema pour avoir circulé presque partout et

en ayant tissé des liens d'amitié. Ils ne manquaient pas de rencontrer dans une chefferie du territoire leurs vieilles connaissances, un oncle ou un ancien ami commerçant et de me le présenter. Pendant mon enquête, il nous est arrivé qu'on soit interpellé par des policiers pour exhiber l'autorisation de mon enquête. L'affaire trouvait toujours une issue favorable par l'intervention de mes deux accompagnateurs.

Je tiens à mentionner que les enquêtes que j'ai conduites dans la partie sud-est du Maniema dans la région de Salamabila à la frontière de la province du Sud-Bukavu où il existe encore une certaine instabilité sécuritaire a été faite sans escarmouches. Les attaques de certains groupes armés FDLR et Maï-Maï sont devenues rares à cause de la présence de la police, des militaires du FARDC et des casques bleus de la MONUSCO. En somme, j'ai pu effectuer mon enquête-terrain dans des bonnes conditions en prenant conscience des dangers que j'allais encourir et faire encourir aux autres. J'ai pris soin de ne pas poser de questions qui relatent d'événements très embarrassants par exemple le viol qui serait un élément déclencheur de traumatismes psychiques.

À cela s'ajoutent les difficultés rencontrées dans la recherche documentaire. Mon sujet de recherche est d'actualité et peu de publications scientifiques y sont consacrées pour le Maniema. J'ai consulté les archives de la Radio Okapi, les analyses du site Beni-Lubero online, mais aussi des documents sommaires élaborés par les ONG ou par des organisations internationales. La fiabilité d'une telle documentation tient souvent à la subjectivité; beaucoup de données entourant ces événements semblent être sujettes à des oublis. Il est aussi à spécifier que le poids accordé aux productions sonores de Radio Okapi par rapport aux entretiens est dû au fait qu'elles sont conservées dans des bandes casettes et qu'on peut les consulter à tout moment. Ces sources viennent suppléer à la construction du discours de la paix relative au Maniema.

1.6. Conclusion

Un examen de la littérature sur la paix relative au Maniema permet de conclure qu'il n'existe pas d'études de cas consacrées à la dynamique spécifique de cette paix par rapport à ses voisins du nord et du sud d'un point de vue comparatif. Les études existantes scrutent les provinces qui étaient sous l'emprise de la rébellion RCD-G et de l'armée rwandaise, mais ne les comparent presque jamais les unes face aux autres ou généralisent pour l'ensemble de la région¹⁰⁰.

Donc, il est difficile de connaître la situation exacte de la paix relative au Maniema par rapport à ses voisins du nord et du sud car les référents nécessaires à la comparaison sont inexistants ou ne correspondent pas avec les buts de la recherche. Il est possible de conclure que les analyses offertes par la littérature sont partielles quant à l'ensemble des provinces qui étaient sous occupation du RCD-G et de l'armée rwandaise d'un point de vue comparatif et confuses quant aux variables utilisées par les chercheurs. Il ressort deux importantes lacunes analytiques : l'une au niveau de la méthode et l'autre, au niveau des conclusions incomplètes sur la paix relative au Maniema.

L'originalité de cette thèse est de procéder à une autre analyse de la paix qui au Maniema plus qu'ailleurs au Nord et Sud Kivu et au Nord Katanga tient compte de beaucoup de facteurs ayant trait au dialogue et aux compromis. L'engagement de divers acteurs (population, mutuelles ethniques, confessions religieuses, MONUC, organismes internationaux), le désengagement de certains acteurs armés (retrait des troupes rwandaises, démobilisation des enfants-soldats, etc.), la reprise des activités économiques et socioéconomiques et administratives, etc., sont autant des modalités

¹⁰⁰ Entre autres, voir les travaux de: Paul Mathieu et Jean Claude Willame, Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs: entre tensions locales et escalade régionale, Tervuren (Belgique)/Paris, Institut africain-CEDAF/L'Harmattan, 1999; Nicholas Garrett; Slyvia Sergiou; Koen Vlassenmroot, op.cit, pp. 1-21.

qui ont permis l'élaboration d'une paix relative au Maniema. Au lieu de partir du point de vue du discours politique du gouvernement central, j'ai choisi d'analyser ce sujet à partir du point de vue de gens du Maniema

Le chapitre suivant portera sur l'évolution de l'histoire du Maniema, laquelle vise à démontrer la façon dont la dynamique de violences physiques s'était installée dans son espace communautaire.

CHAPITRE II

LE FIL DE L'HISTOIRE MOUVEMENTÉE DE LA PROVINCE DU MANIEMA (1860-2003)

Le présent chapitre met en lumière les lignes directrices de l'histoire du Maniema à partir de 1860 à 2003. Il ne s'agit pas de décrire in extenso tous les faits constituant son histoire, mais plutôt d'expliquer l'insécurité qui a régné au Maniema durant toute cette longue période et de saisir comment elle est différente de la période actuelle. Il constitue un arrière-fond des différentes étapes de l'histoire mouvementée du Maniema, qui permet de mieux comprendre le contexte historique du Maniema jusqu'à la fin de la guerre en 2003.

Ce chapitre se divise en sept rubriques. La première rubrique porte sur la présentation de l'invasion des «Arabo-Swahili» qui est la première incursion au Maniema. La deuxième rubrique est consacrée à la colonisation belge au Maniema tandis que la troisième rubrique expose la période tumultueuse post-indépendance. La quatrième rubrique porte sur la description du régime Mobutu jusqu'à l'annonce du processus démocratique de 1990. La cinquième partie, quant à elle, décrit les péripéties du processus démocratique jusqu'à l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila en 1997. La sixième section expose l'impact des deux guerres qu'a connues la RDC au Maniema entre 1997-1998. Je ferai une lecture textuelle des événements produits par ces guerres. Enfin dans la septième partie, j'analyserai la période 1998-2003. La rébellion menée par le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et l'occupation de l'armée rwandaise sera au centre de cette partie.

2.1 Historique de l'invasion des « Arabo-Swahili » au Maniema (1860-1885)

Vers le XVIe siècle, le Maniema était une région coutumière peuplée par des ethnies telles que les Balega, les Walengola, les Bakumu-Babira, les Wasongola qui habitaient surtout dans la grande forêt du Nord¹⁰¹. D'après Van Bluck, ces populations s'identifièrent comme des Bantu archaïques ou vieux Bantu de l'Est qui s'étaient métissés avec les pygmées se trouvant dans ces régions¹⁰². Pendant la colonisation, le Maniema n'était qu'un district et comprenait sept territoires: Kabambare, Kasongo, Kimbombo au sud, Pangi et Kindu au centre, Punia et Lubutu au nord¹⁰³. Les chefs coutumiers faisaient partie de ces structures ethniques traditionnelles. C'est après l'indépendance en 1960 qu'ils joueront un rôle important dans les partis politiques au Maniema.

Dès 1860, le Maniema a été envahi par une vague de négociants venus des côtes africaines de l'océan Indien à la recherche de l'ivoire et des esclaves. Appelés « Arabes » par d'aucuns, Swahili par d'autres 104, ils parlaient tous le «swahili»; un mélange de langues arabes et du parler de la côte africaine de l'océan Indien. Depuis lors, cette langue a pris une extension régionale considérable. Ces Arabo-Swahili développèrent d'abord des relations purement commerciales avec les autochtones en vendant des fusils, de la poudre de chasse, des tissus, des perles, des produits de beauté. Ils cherchaient à posséder un nombre important d'établissements et témoignaient d'un intérêt accru pour la région 105. Ainsi, ils pouvaient acheter des esclaves et de l'ivoire ou les recevoir en cadeaux de la part de chefs de village.

¹⁰¹ W.K. Muzalia, «Déséquilibre régional de la répartition de la population du Kivu (quelques données chiffrées)», Cahiers du CERUKI, N° 3, 1981, p. 91.

Cité par B. Verhaegen, op.cit., p. 10.Ibid., p. 4.

¹⁰⁴Voir Isidore Ndaywel è Nziem, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique*, Paris, Duculot-ACCT, 1998, p. 235.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 36.

Quelques années plus tard, les habitants du Maniema éprouvèrent un sentiment d'animosité envers ces Arabo-Swahili lorsqu'ils commencèrent à s'ingérer dans les affaires politiques des autochtones en vue de préserver leurs intérêts commerciaux. Ces étrangers n'ont pas hésité à développer une économie de prédation et se sont démarqués dans le trafic d'esclaves et de l'ivoire. On note toutefois qu'ils ont facilement pénétré le Maniema en asservissant des habitants dans des petites agglomérations éloignées les unes des autres. Entre 1864-1887, c'est l'entrée en scène de Tippo Tip¹⁰⁶, l'un des plus puissants traitants. Il va acquérir de vastes possessions de l'Est du bassin du Lualaba (Katanga) jusqu'à Stanley-Falls (Kisangani) en passant par le Kasaï et usa de la violence contre les populations autochtones. Épris par son sens d'organisation et son emprise sur ses possessions, les autorités de l'État Indépendant du Congo (EIC) vont confier à Tippo Tip le poste de gouverneur du Maniema¹⁰⁷.

Le tableau synoptique de cette période de traite des esclaves illustre cette prépondérance des questions liées aux hostilités des populations de souche envers les Arabes qui ont marqué l'histoire du Maniema. Ces populations de souche ont vécu dans une sorte d'insécurité locale qui s'était traduite par la traite d'esclaves. Beaucoup de régions étaient dépeuplées à cause de ce commerce d'esclaves. Durant cette période, les traitants s'étaient nettement engagés à pousser les communautés musulmanes et les communautés ethniques dans des campagnes de haine jusqu'à les entraîner dans des batailles inutiles. Le prosélytisme musulman de ces Arabo-Swahili cherchait à imposer leurs visions du monde sur toutes les autres communautés ethniques non musulmanes. Ces manèges ne purent empêcher la fin des relations commerciales entre les Arabes et les populations de souche. À l'inverse, la colonisation belge est venue supplanter la traite des esclaves. Il n'en demeure pas

106 Il s'appelait en principe Hamed-Ben-Mohamed el-Mujerb (1837-1905). Un métis de Zanzibar, né d'un père arabe de Mascate et d'une mère zanzibarite Juma-Ben Rajab.

Lire à ce sujet F. Bontinck, L'autobiographie de Hamed Ben Muhammad el Mujerbi Tippo Tip, Bruxelles, Arsom, 1974.

moins que le recours à l'ethnie est resté assez présent dans les affrontements entre les communautés, du moins, jusqu'aux violences politiques des premières années de l'indépendance¹⁰⁸.

2.2 Le Maniema et la colonisation belge (1885-1960)

Le contact du Maniema avec la colonisation étrangère remonte à l'époque de la traite des esclaves des Arabo-Swahili et à celle de l'intégration d'une structure économique capitaliste par des Belges vers la fin du XIXe siècle. À la fin de la campagne antiesclavagiste, Léopold II exprima sa volonté de mettre en valeur les territoires conquis tant en ce qui regarde le développement économique qu'en ce qui concerne l'administration politique par ses hommes de paille. Le Maniema a constitué une région pour la matérialisation de cette option.

Pour faciliter l'établissement d'entreprises coloniales au Maniema, les autorités belges avaient essayé de mettre en place une administration capable de garantir l'installation et l'exploitation économique. Cette situation a été rendue possible par le découpage territorial et les diverses mutations amorcés dans l'administration coloniale belge. En effet, c'est à travers les réformes administratives de 1933 que le district de Maniema s'est séparé de la Province Orientale pour être annexé à la nouvelle Province du Kivu.

Ainsi, il faut souligner que le découpage territorial du Maniema s'est fait en fonction des composantes ethniques. Sa création était avec l'intention de stabiliser la colonie dans le dessein de montrer le bien-fondé de la colonisation pour les communautés ethniques et empêcher toute idée de révolte. Par exemple, les Wazimba ne voulaient absolument pas céder à cette emprise de l'administration coloniale. Il en a été de même avec les Bakumu qui avaient déclenché la révolte sanglante de Kitawala de

¹⁰⁸ Par exemple, les Balega affichaient leur haine aux Bakusu à cause de la trahison de Ngongo Leteta, ancien esclave et courtier tetela de Tippo Tip dans la capture des esclaves dans leurs villages.

Lubutu-Masisi en 1944¹⁰⁹. On remarquera cependant que même en ayant acquis le statut de province en 1962, le Maniema a gardé intact son aspect en ayant conservé presque les mêmes territoires et les mêmes populations de l'époque coloniale.

2.3 Le Maniema entre 1960-1965 : vers une nouvelle recherche d'autonomie

C'est le 30 juin 1960 que le Congo avait acquis son indépendance. La période qui suivit cette indépendance a été marquée par des événements dramatiques tels que les mutineries, les émeutes, les rébellions, les sécessions, etc. Deux grandes périodes charnières déterminent l'histoire du Maniema: celle qui caractérise la montée des mouvements nationalistes (1959-1961) et celle qui marque les affrontements entre les nationalistes et les modérés (111).

En fait, la montée des mouvements nationalistes au Maniema s'est grandement accrue entre 1959-1961. Trois formations politiques ont beaucoup marqué la vie politique pendant cette période. Il s'agit du MNC/Lumumba, du CEREA de Kashamura¹¹² et du PNP de Paul Bolia. Les deux premiers partis étaient des partis nationalistes et radicaux et avaient implanté des sections partout au Maniema. Le troisième parti relevait d'un parti modéré issu de la fusion de plusieurs partis modérés.

Dès octobre 1959, le MNC/L avait restructuré ses sections au Maniema en commençant par Kindu, dans les territoires de Pangi, de Kimbombo et de Kasongo en réorganisant des «comités locaux créés précédemment par des personnes non

¹⁰⁹ Voir, M. Lovens, « La révolte de Masisi-Lubutu» (Congo-Belge, janvier-mai 1944), Cahier du CEDAF, Vol. 3-4, 1974.

¹¹⁰ Les nationalistes étaient constitués par des membres des partis qui étaient contre les Européens.

¹¹¹ Les modérés étaient constitués par des membres des partis qui étaient favorables aux Européens.

¹¹² Il faut bien convenir que les antagonismes internes entre les dirigeants étaient liés aux options tendancielles : les modérés voulaient la présence des Européens tandis que les radicaux étaient anti-belges et anti-blancs. C'est ainsi qu'on avait assisté à l'éclatement de CEREA, celle de Kashamura est restée radicale comme le MNC/L et les autres ailes de Weregemere et Miruho choisirent la modération.

mandatées, et de leur intégration dans une organisation régionale et nationale»¹¹³. C'est ainsi qu'après le congrès inter-district du MNC/Lumumba, tenu à Kindu du 14 au 18 avril 1960, on adopta la résolution d'adhérer les autorités coutumières au MNC/L et exiger leur collaboration dans la campagne électorale 114. Cette prétendue convenance des leaders du MNC/L de recourir aux communautés ethniques sera solidement ancrée dans les traditions des politiciens du Maniema, qu'ils en feront un instrument de conquête du pouvoir. Les chefs coutumiers seront manipulés à outrance par les leaders politiques pour juguler les esprits de certains membres de la communauté. Cette adhésion des chefs coutumiers au MNC/L a fait du Maniema le fief du « lumumbisme ». Devant cet appui inconditionnel au MNC/L, le CEREA avait perdu complètement ses potentielles assises au Maniema et s'est contenté de quelques percées à Kasongo. En fait, le succès du MNC/L a été rendu possible par la conjoncture de plusieurs facteurs, tels que les intimidations, la propagande haineuse contre l'Européen, la diffusion à l'espace régional du «virus» des discours démagogiques, la personnalité de Lumumba¹¹⁵. Outre les exemples susmentionnés, on peut aussi citer le changement de camp de plusieurs militants actifs du CEREA au MNC/L à Kasongo, à cause du succès personnel de Lumumba ou l'enrôlement des autres parce qu'ils croyaient appartenir à la même ethnie que Lumumba¹¹⁶.

Pendant ce temps, le MNC/L retrouva le rôle de premier plan dans l'espace politique du Maniema tandis que les autres partis politiques s'entredéchirèrent dans des conflits inutiles. Le MOUSOUMA parti politique fondé en août 1959 par l'administration coloniale entendait étendre son action auprès des notables, des commerçants, des entreprises privées, des fonctionnaires, mais n'avait pas réussi son pari. Les adhérents étaient considérés comme des collaborateurs des blancs, des anti-indépendantistes et

11

¹¹³ B. Verhaegen, op. cit., p. 92.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 94.

¹¹⁵ Ibid., p. 155.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 97.

avaient subi des attaques des militants MNC/L¹¹⁷. Il y a eu d'autres petites formations modérées de moindre importance au Maniema telles que l'UNERGA ou l'Union des Warega¹¹⁸ et l'Union belge des Populations congolaises (UBCP)¹¹⁹. Quelques mois après soit en décembre 1959, devaient avoir lieu l'élection des représentants aux conseils territoriaux et, en mai 1960, celle des députés provinciaux devant siéger à la première assemblée provinciale du Kivu après l'indépendance. Ces élections avaient été organisées par l'administration coloniale dans le but d'attribuer aux territoires un conseil dans lequel, elle pouvait avoir des interlocuteurs capables de discuter l'ordre nouveau. Toutes ces élections avaient été boycottées par le MNC/L qui voulait déjouer les manœuvres dilatoires de faire durer la colonisation. Après cinq mois, le MNC/L s'est imposé en force au Maniema en gagnant les élections provinciales de mai 1960.

Les problèmes entre les nationalistes et les modérés ont continué à demeurer et à assombrir les perspectives de paix au Maniema, si bien que la proclamation de l'indépendance le 30 juin 1960 s'est accompagnée d'une prolifération de conflits. Les modérés du Kivu pour la plupart favorables aux blancs protestèrent contre la victoire électorale de P. Lumumba, devenu chef du gouvernement central et étaient aux prises avec les radicaux anti-blancs du Maniema qui ne reconnaissaient que la seule autorité de Lumumba. À vrai dire, le nœud du problème résidait plutôt dans la nomination des fonctionnnaires congolais qui devraient remplacer les Belges. Le gouvernement de Miruho avait mis l'accent sur la consigne de nomination en fonction de la compétence et de l'appartenance politique. Les lumumbistes voyaient en cette nomination une façon de privilégier les plus modérés et les plus enclins à la cause belge. Lors de son passage à Kindu, le 13 juillet 1960, le premier ministre Lumumba

117 Ibid., p. 78.

¹¹⁸ L'UNERGA était un parti à connotation ethnique qui évoluait spécifiquement dans le territoire de Pangi et visait à regrouper les Balega des territoires de Pangi, Shabunda, Mwenga et Walikale.

¹¹⁹ Parti crée en juin 1959 à Kindu. Il était dirigé par Gaston Saïdi un transfuge de MOUSOMA qui voulait rassembler les chefs, les notables et les représentants des groupements coutumiers et extra-coutumiers pour faire contrepoids à l'influence de l'ABAKO, non représentés au Maniema.

désavoua les nominations du gouverneur Miruho et effectua une autre mise en place. Ce désaveu au gouvernement provincial du Kivu montrait clairement que le premier ministre voulait conserver son fief du Maniema.¹²⁰

L'incapacité à concilier le gouvernement provincial du Kivu et le gouvernement central radical a ainsi perduré jusqu'au limogeage de Lumumba en septembre 1960. À sa mort en 1961, le camp gouvernemental de Lumumba à Kinshasa se réfugia à Kisangani avec comme chef de file Antoine Gizenga. Ce dernier constitua un gouvernement légal et chercha à assurer sa suprématie dans la ville de Bukavu en destituant le gouvernement provincial de Miruho. Anicet Kashamura, un ancien ministre de Lumumba prit la tâche d'organiser un nouveau gouvernement provincial. À Kindu, Gaston Soumialot, un haut cadre du MNC/L, natif du Maniema, planifia un nouveau pouvoir civil et une administration à l'image du MNC/L.

De 1961 à 1964, la fin des rivalités avait marqué un tournant dans les relations qu'entretenaient les nationalistes radicaux et les modérés, mais elle avait impliqué des conséquences sûres, et ce, à deux niveaux. D'abord, le Maniema s'est mis à manifester son intention de devenir une province à part entière. Cette idée de séparer le Maniema d'avec la province du Kivu obnubilait depuis longtemps les modérés et les radicaux. Certes, les élus et l'élite politique du Maniema voulaient fonder une province autonome en ralliant les ethnies Warega, Bangubangu, Wazula, Bakwange, Wazimba, Wasongola, Wakumu, Wakusu, etc. ¹²¹. Cependant, le projet de l'édification de la province du Maniema provoqua beaucoup de remous au sein de leaders ethniques au Maniema qui pensaient qu'ils seraient asservis par les leaders Bakusu. Au cœur de l'engagement, les représentants Balega de Bukavu s'opposèrent farouchement à inclure les Balega dans la province de Maniema en faisant allusion à la tyrannie et à la dictature des Bakusu. Ils voulaient éviter à tout prix de tomber dans l'esclavagisme

¹²¹ *Ibid.*, p. 125.

¹²⁰ B. Verhaegen, op. cit., pp. 129-133.

et la tuerie que le courtier Arabo-Swahili de Tippo Tip, Ngongo Leteta, avait perpétré dans plusieurs villages Lega. Les représentants Banyanga de Walikale n'ont pas hésité à se rallier aux Bakusu. Bien qu'il y ait eu toutes ces valses-hésitations, le Maniema a finalement obtenu le statut d'une province le 14 août 1962. Donc, c'est la première fois que le Maniema devient une entité territoriale en ayant comme territoires: Kabambare, Kasongo, Kindu, Lubutu, Punia, Pangi ainsi que le secteur Itombwe du territoire de Mwenga.

Sans être un outil majeur du processus de la création de la province du Maniema, la recherche de l'autonomie provinciale est également venue modifier les règles du jeu dans la mesure où la montée des modérés et les querelles ethniques se sont ravivées. Dans ces conditions, pour faire face à toutes ces turpitudes, le gouverneur Miruho qui a repris son poste après moult difficultés a résolu d'épurer l'administration provinciale, la police, la gendarmerie, les radicaux d'Adrien Omari¹²². La gestion de la province aurait représenté pour lui un véritable casse-tête. L'absence de Gaston Soumialot à Kindu vers la fin de l'année 1962 avait signifié d'ailleurs cette antipathie des nationalistes radicaux de participer plus activement à l'espace politique du Maniema. Les nationalistes se sont résolus à surmonter certains problèmes de leur région en s'empêtrant dans la dialectique ethnique là où les grandes ethnies s'opposaient pour la question du leadership. L'ethnie des Balega fut la première à coordonner des efforts en vue d'une plus grande intégration des modérés dans le Maniema à l'encontre des nationalistes Bakusu. Par exemple, les Balega de Pangi, de Shabunda et de Mwenga qui appartenaient à l'ancien Kivu et majoritaires dans le Maniema s'estimaient d'ailleurs minorisés. Ils souhaitaient créer leur propre province. C'est d'ailleurs ce que relève B. Verhaegen quand il écrit que :

> La formation de nouvelles provinces consacrait la rupture de leur unité et cette division les mettait définitivement en minorité, tant dans le Maniema à l'égard des Bakusu qu'au Sud-Kivu à l'égard

¹²² Adrien Omari a été président de l'État sécessionniste du Maniema du 24 février 1961 au 11 août 1961.

des Bashi. Cette menace provoqua chez les Warega une prise de conscience de leur identité ¹²³.

Les Bakusu s'abstenaient sur ce projet et s'opposaient farouchement à la scission du territoire des Balega de Pangi de la province du Maniema. Les questions économiques reflétaient les préoccupations des Bakusu et déterminaient leur attitude à l'égard de l'industrie minière dans le territoire de Pangi, le moteur de l'économie du Maniema. En fait, le territoire de Pangi constituait le poumon économique de la province du Maniema avec les installations des entreprises minières telles que la Symétain à Kalima, la Cobelmine à Kampène, Kaïlo, Kayuyu et Monga. Sans ces entreprises minières, le Maniema ne devrait se contenter que de la production agricole.

De plus, les minorités Kusu qui s'y trouvaient depuis l'époque coloniale et occupaient des postes administratifs importants ne voulaient pas abandonner tous les avantages acquis avec beaucoup de sacrifices¹²⁴. Pour calmer les esprits échauffés des Balega, les leaders Bakusu avaient joué à l'apaisement en confiant à Kalema Leani, chef de la chefferie des Ba-Lulimba dans le territoire de Pangi, la vice-présidence de l'assemblée provinciale du Maniema. Une initiative similaire s'est produite en septembre 1962 lors de l'élection de Kanga Ignace, un Mulega de Shabunda et de Hilaire un Mulega de Pangi. Ils ont été désignés à l'assemblée provinciale comme les deux premiers présidents principaux du Maniema. Par ailleurs, les Bakusu de l'assemblée provinciale avaient même accepté la création du chef-lieu de province à Kalima en territoire de Pangi pour calmer les appréhensions des Balega.

L'obsession de posséder une province pourrait être vue comme un instrument contribuant à améliorer la situation de vie des Balega. Parmi les autres problèmes les

¹²³ Ibid., p. 201.

¹²⁴ Ibid., p. 224.

plus importants, on peut penser aux Bakumu des territoires de Lubutu et Punia qui voulaient créer le district de la Lowa. Même le territoire de Kasongo était menacé de dislocation du fait que les Wazimba du territoire de Kasongo réclamaient un territoire pour édifier un chef-lieu Kipaka Lutchi. Le groupe ethnique Songye de Samba du district de Lomani souhaitait s'attacher au Sankuru. Il serait donc intéressant de savoir que des incidents majeurs, tant du point de vue du fonctionnement qu'en ce qui à trait à l'autonomie et à la capacité d'action, amenèrent à penser que tous les paramètres préparaient à une guerre civile. Un tel climat de morosité a poussé le gouvernement central à proclamer en septembre 1963 l'état d'exception dans la province du Maniema.

Cet état d'exception a mis fin aux activités des nationalistes et permis au gouvernement central de nommer des commissaires généraux. Le gouverneur de province Hilaire Kisanga écopa une suspension, les activités de l'assemblée provinciale prohibées et les nationalistes radicaux incarcérés. Ainsi donc, les détenus politiques ont été relâchés des prisons et les chefs coutumiers réinvestis dans leurs fonctions. Le Maniema est alors rentré dans le giron des modérés. En février 1963, le PDC du premier ministre Cyrille Adoula au Maniema qui comprenait beaucoup de modérés élimina le monopole du MNC/L. Cette accalmie ne dura pas longtemps, car les nationalistes radicaux sous la férule de la Rébellion muleliste 125 allaient revenir en force en 1964.

En effet, de 1964-1965, la rébellion muleliste s'empara du Maniema et des deux Kivu, avec des bras armés dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu, de l'Équateur, de la Province Orientale, du Katanga. Cependant, comme le fait remarquer

¹²⁵ La rébellion muleliste a été menée par Pierre Mulele qui fut un ministre de l'Éducation congolais dans le gouvernement Lumumba en 1961. La rébellion commença dans la région de Kwilu en 1963 et va s'étendre au Maniema, au Katanga, à Kisangani, dans la province de l'Équateur, etc. Après sa débandade en 1964, Mulele trouva refuge au Congo-Brazza. Durant ses actions insurrectionnelles, ses milices tuèrent de nombreux compatriotes, des colons européens, des religieux chrétiens et des enfants dans des orphelinats.

R. Cornevin, la rébellion avait comme objectif principal de «changer l'ordre politicoéconomique et d'expulser du pouvoir l'élite politique installée»¹²⁶. B. Verhaegen reproduit toute une série d'objectifs de la rébellion muleliste en fonction de témoignages recueillis auprès de la population. Ainsi, selon un instituteur de Kasongo, l'objectif des dirigeants de la rébellion était de:

Lutter contre le gouvernement central pour obtenir une véritable démocratie qui donnerait aux leaders nationalistes l'occasion de prendre le pouvoir; ils prétendaient mieux savoir gouverner le pays que Kasa-Vubu et ses collaborateurs qui ne faisaient que favoriser les divisions tribales, selon eux... Ils promettaient de rétablir la justice, la paix et l'économie du pays après plusieurs années de désordre causé par les dirigeants PNP¹²⁷.

Selon un habitant de Kibangula, interrogé par Benoît Verhaegen :

Le but poursuivi par les chefs rebelles était de restaurer un nouveau régime à la façon des communistes chinois. [...] ce but n'était poursuivi que par quelques grands chefs, mais la masse des simba¹²⁸ suivait simplement le courant du moment sans grande conviction. D'ailleurs une partie des volontaires simba s'était fait enrôler pour échapper à la brutalité des rebelles et pour quitter cet état d'angoisse qu'on avait à chaque instant de la journée¹²⁹.

Les miliciens de l'APL, appelés « mulelistes » ont mené leur première offensive sur le territoire de Mwenga (province du Sud-Kivu) dans le but de conquérir le secteur d'Itombwe. Avec la complicité de certains chefs coutumiers et d'une frange importante de la population dans une région en proie à des multiples tensions internes, la rébellion muleliste réussit à précipiter la chute de Fizi le 27 mai 1964. B. Verhaegen donne le récit d'un étudiant qui était dans la région d'Itombwe et décrit ainsi le comportement des «mulelistes».

128 Simba est l'appellation des miliciens mulelistes en langue swahili.

¹²⁹B. Verhaehen, op. cit., p. 746.

-

¹²⁶ R. Cornevin, Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours, Hayez, 1989, pp. 391-436.

¹²⁷ B. Verhaegen, op. cit., p. 746.

Mais il s'en trouvait d'autres – précise cet observateur – qui avait une mauvaise conscience et qui souhaitaient voir arriver les rebelles; il en était ainsi de Yuma Kinguti et de Ferdinand Mwambwa qui partirent d'Itombwe pour descendre à Uvira en vue d'inviter les mulelistes à venir dans la chefferie d'Itombwe... Les mulelistes, qui étaient arrivés à Lubumba sous la conduite de Mwambwa, tatouèrent tout le monde, infusèrent leur médicament et les obligèrent à prendre le bain rituel des mulelistes 130.

La progression des rebelles mulelistes avait fait fuir le chef coutumier de Miki, Malekani Kisale, qui trouva refuge à Mwenga avec une cinquantaine des membres de sa famille et de quelques notables.

Ainsi, la conquête d'Itombwe consacra le début de la pénétration de l'APL vers le Maniema. Suite à cette invasion, la forte homogénéité ethnique qui existait entre le pouvoir coutumier relevant de la chefferie et le pouvoir moderne instauré après l'indépendance n'existait plus. La stratégie des rebelles mulelistes à s'installer dans toute la région du Maniema consistait à diviser la société en deux camps. D'un côté, il y avait les ennemis (les PNP) qui comprenaient les policiers et les fonctionnaires susceptibles d'encourir les exécutions ou de payer des amendes. D'un autre côté, les nationalistes qui subissaient le baptême et l'enrôlement dans les camps de la rébellion muleliste.

Le discrédit de la population à l'endroit des rebelles mulelistes fut provoqué par la cruauté et la répression spectaculaire. Les échecs militaires que ces rebelles avaient encaissés à Lomani, au Kasaï et à Bukavu, malgré leur immunité magique avaient fini par saper le moral de plusieurs personnes. En plus, la misère qui a frappé la population pendant le règne de ces rebelles mulelistes et les exactions qu'ils avaient commises finirent par détruire leur prestige¹³¹. D'après B. Verhaegen, il est impossible d'avoir une estimation précise du nombre des victimes pendant toute la

131 Ibid., p. 748.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 285.

rébellion au Maniema. Par exemple, pour Kindu et ses environs, on estimerait entre cinq cents et mille morts. Par ailleurs, plusieurs observateurs citent des chiffres qui varient entre deux et trois mille assassinats¹³². La fin de la rébellion a été marquée par l'intervention de l'ANC et les mercenaires blancs dans toutes les provinces qui étaient conquises par les rebelles mulelistes.

2.4 Le Maniema durant la période 1965-1990: le régime de Mobutu

L'année 1965 débuta par la prise du pouvoir du chef de l'armée Joseph Désiré Mobutu. Le nouveau pouvoir avait comme objectif l'unification du pays. Mobutu supprima les 22 provinces créées en 1962 par le régime précédent et les réduisit à neuf. De ce fait, le Maniema qui était une province est redevenu dès 1966 l'un des districts dans l'ancienne province du Kivu. Selon Mobutu « les provincettes » favorisaient l'anarchie, la division et les luttes ethniques. 133

D'autres faits tels que la libre circulation des fonctionnaires à travers le pays et l'interdiction d'exercer une haute fonction politique ou administrative dans sa région natale naquirent de l'initiative personnelle du Président Mobutu¹³⁴. Ses initiatives bénéficièrent d'une réforme monétaire réussie et d'une bonne santé de l'économie grâce aux cours favorables du cuivre sur le marché mondial qui lui ont assuré dix ans de prospérité. Mais après avoir accumulé des déboires politiques sur la « politique de l'authenticité », et la zaïrianisation 136, le régime commença à montrer des signes de faiblesses. Les deux guerres du Shaba avaient contraint Mobutu à procéder

¹³³Voir, Le président Mobutu selon Serge Kuhani Matende. http://www.memoireonline.com/07/08/1377/le-president-mobutu-selon-serge-kuhani.html. Consulté le 06/06/2013.

¹³⁴ L. Buleli N'sanda, « Le Maniema, de la guerre de l'AFDL à la guerre du RCD », *Politique africaine*, N° 84, décembre 2001, p. 60.

135F. Kabuya Kalala et Tshiunza Mbiye, La politique économique en RDC pesanteurs d'hier et perpectives. http://www.ua.ac.be/objs/00151018.pdf. Consulté le 06/06/2013.
 136 La zaïrianisation est une mesure prise par le Président Mobutu au courant de l'année 1974 pour

¹⁵⁰ La zaïrianisation est une mesure prise par le Président Mobutu au courant de l'année 1974 pour remettre aux nationaux c'est-à-dire les barons du régime, les entreprises qui appartenaient aux étrangers.

¹³² Ibid., pp. 602-604.

également à certaines réformes et à organiser les élections législatives en 1977. Au Maniema, ces élections ont fait émerger des nouveaux hommes politiques, par exemple, Kithima Bin Ramazani, originaire du territoire de Kibombo et ancien syndicaliste de l'UTC, a été mis largement à contribution dans l'élaboration du MPR. Il offrit sa fidélité à Mobutu qui le nomma secrétaire général du parti unique c'est-à-dire la deuxième personnalité du régime. Certains dignitaires du MPR abusaient de leur statut privilégié pour pistonner leur poulain sur la scène politique.

Pendant tout ce temps, l'économie du pays ne cessait de s'effondrer. Mobutu décida en 1988 de tenter l'expérience de la décentralisation en réponse au vœu exprimé par le troisième congrès du MPR en 1984. Il voulait favoriser le développement en essayant de rapprocher l'administration à la base. Mais à vrai dire, l'administration centrale ne pouvait plus transférer aux provinces les rentrées fiscales parce qu'elle accusait des déficits budgétaires chroniques en plus d'une inflation et une dépréciation monétaire chronique. La province du Kivu fut scindée en trois entités : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema. Le Maniema s'est retrouvé défavorisé malgré ses ressources naturelles avec une économie délabrée. Il est retombé dans un état de pauvreté.

Dans l'ensemble, le régime de Mobutu se caractérise par une régression économique et sociale qui entraîna des conséquences graves pour les populations. Hebert F. Weiss et Tatiana Carayannis confirment cette assertion en précisant que: «during Mobutu's thirty-year rule the state abandoned virtually all social service delivery function and the country's economic infrastructure crumbed while the informal economy thrived» Le régime Mobutu ne fonctionnait que moyennant les solutions alternatives pour pallier aux nombreuses failles de l'État. La pensée qui avait court pendant ce temps au sein du régime pourrait peut-être se résumer comme une vision

¹³⁷ Hebert F Weiss et Tatiana Caryanis, «Reconstructing the Congo», *Journal of International Affairs*, Vol. 58, N°1, 2004, p. 5.

combinant de l'autosubsistance, de l'auto-administration pour faire face aux pressants problèmes de pauvreté et d'inégalités au niveau régional ou communautaire favorisant un climat de tensions ethniques.

Le Maniema durant la période 1990-1997: la « transition » de Mobutu

Face à une crise de légitimité importante Mobutu annonça la transition démocratique le 24 avril 1990¹³⁸ et l'instauration du multipartisme dans le contexte de l'aprèsguerre froide. Cet avènement du multipartisme a engendré une prolifération des partis politiques (plus de 300 en 1992) et contribué à l'émergence de nouveaux clivages sociaux et politiques. 139

Il est d'ailleurs intéressant de constater que durant les années 1991-1992, le Maniema a vu défiler trois gouverneurs de province. 140. À son tour, Omari Léa Sisi 141 s'est investi dans la principale tâche de transformer le Maniema en une province pro-Mobutu. Pour réaliser son ambition, il a dû se servir de trois piliers importants, dont «l'administration publique, l'ethnie et les structures clientélistes ethniques, l'argent» 142. Sa stratégie s'inscrivait dans l'intégration du Maniema dans le MPR de Mobutu qui s'était dénommé MPR «fait-privé»¹⁴³ dans l'espoir de refonder un parti politique dominant.

¹³⁸ À propos de la « transition démocratique » voir entre autres : C. Kabuya Lumuna Sando, Pouvoirs et libertés : la transition au Congo-Zaïre, (Triomphe et crise de l'idée démocratique), Kinshasa, Secco, 1998; G. De Villers et J. Omasomba, Zaïre, la transition manquée 1990-1997, Tervuren, Institut africain, Paris, L'Harmattan, 1997; J.C. Willame, L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt, Paris, Karthala, 1992.

Lire à ce sujet G. De Villers, « Identifications et mobilisations politiques au Congo-Kinshasa », Politique Africaine, Paris, Karthala, 1992.

¹⁴⁰ Le pasteur Kyemba wa Lumona était le premier gouverneur de la transition en 1991, suivi de Bendera au premier semestre de 1992 et d'Omari au second semestre de 1992.

141 C'est le gouverneur du Maniema qui était nommé par l'Ordonnance n° 92-019 du 06 février 1992.

¹⁴² L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques... op.cit., p. 232.

¹⁴³ Parti rebaptisé par les actuels dirigeants après que le président Mobutu eut pris congé du MPR en 1990 en introduisant le multipartisme et dont la direction avait été confiée à Vunduawe te Pemako.

Le cas du Maniema illustrait une certaine singularité. Le triomphe du MPR «faitprivé» avait permis de marginaliser, voire même d'étouffer toute velléité de
contestation et d'écarter toute possibilité de partage du pouvoir politique. Aux yeux
d'Omari Lea Sisi, les partis politiques d'opposition incarnaient la force négative.
Cependant, le Maniema traversait une période de transition axée sur la compétition du
pouvoir politique avec des enjeux de plus en plus grands. Manifestement, divers
leaders politiques nationaux originaires du Maniema se rangèrent dans la bataille, de
peur de tomber dans les oubliettes de l'histoire. Cette configuration comprenait les
leaders de la «Mouvance présidentielle», les leaders centristes (qui n'étaient pas dans
la bipolarisation) et les leaders de l'opposition. Par ailleurs, la clientélisation de
l'ethnie et l'achat de conscience des membres des mutuelles ethniques de Kindu
moyennant l'argent occupaient une place de choix au gouvernorat du Maniema.

Ainsi, le gouverneur Omari Lea Sisi résolut de créer le Conseil des sages ¹⁴⁴ du MPR qui voulait aussi venir à bout des tensions ethniques ou coutumières. Il représentait en quelque sorte un club d'amis qui réunissait la plupart du temps des notables ethniques habiles à influencer leurs ethnies en les ralliant à des combines louches. Les membres du Conseil des sages se rencontraient presque chaque jour et en présence du Gouverneur à sa résidence et dans la plupart des cas le soir. ¹⁴⁵ L'essentiel de leurs réunions se fondait sur les dénonciations des personnes qui essayaient de s'opposer au bon déroulement du MPR-fait privé. Des sanctions prévues à l'encontre des contrevenants allaient des simples menaces, aux sommations, voire même, des licenciements au travail. Par exemple, les magistrats luba avaient été expulsés du Maniema sur la proposition du Conseil des sages. Des administrateurs territoriaux, des hauts fonctionnaires provinciaux ont écopé des sanctions, pilotées par ce Conseil des

¹⁴⁴ C'était une structure occulte qui fonctionnait comme un cercle d'amis, élaborée par le gouverneur dans le dessein d'exercer une certaine ascendance sur chaque ethnie au Maniema. Il comprenait des notabilités ethniques recrutées entre un ou deux membres au sein des grandes ethnies susceptibles de manipuler les associations mutuellistes ethniques.
145 Entretien avec des anciens fonctionnaires, Kindu, mars et avril 2011.

sages du fait qu'ils n'étaient pas de la mouvance présidentielle¹⁴⁶. Toutefois, cette situation ne va pas perdurer, car l'implosion des institutions de l'enseignement universitaire à Kindu au début de l'année 1993 bouleversera l'échiquier politique au Maniema. Ces institutions seront au centre des multiples contestations et les partis politiques d'opposition ne vont pas tarder à courtiser des militants parmi les étudiants.

La dynamique créée par le mouvement de la résistance estudiantine au Maniema a insufflé à la population l'énergie contestataire dont elle avait besoin. 147. Elle avait été l'œuvre de l'Institut supérieur pédagogique (ISP) et de l'Institut Supérieur de Développement Rural (ISDR) implantés à Bukavu, mais qui avaient des extensions à Kindu¹⁴⁸. Ces institutions universitaires à forte connotation ethnique constituaient la véritable proie à des machinations politiques de la part des acteurs politiques 149. Ces derniers influençaient les dirigeants des institutions universitaires de Kindu à s'afficher politiquement pour tel ou tel autre acteur politique.

En effet, certains dirigeants des institutions universitaires s'étaient livrés à provoquer des mésententes inutiles entre les collègues. Après tout, le mouvement de la contestation des étudiants ne s'était pas essoufflé et commençait à s'orienter vers les revendications ayant trait au changement politique. La situation fut telle que les autorités étaient interpellées à chaque invective, tant et si bien que le gouvernement s'activa à une grande vigilance pour éviter les débordements. Le gouverneur de la province, Omari Léa Sisi, s'était livré à une campagne d'intimidation et de violences envers tout opposant à son autorité. Mais les étudiants de Kindu ont fait fi de cette emprise en prêchant des actes de désobéissance. Le premier acte de l'aspect

¹⁴⁷ Voir L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques... op.cit., p. 247.

¹⁴⁸ Les extensions de Kindu furent créées par les arrêtés ministériels N° ESU/CABMIN/51/92 pour celle de l'ISP-Bukavu à Kindu et N° ESU/CABMIN/54/92 pour celle de l'ISDR-Bukavu à Kindu.

¹⁴⁹ Lire à ce sujet Gauthier De Villers (en collaboration avec Jean Omasomba Tshonda), op. cit., pp. 152-162; H. Ngbanda Nzambo Ko Atumba, Ainsi sonne le glas! Les derniers jours du Maréchal Mobutu, Paris, Éd. Gideppe, 1998.

désobéissance dans la stratégie des étudiants était le refus d'utilisation des billets de banque de 5 000 000 Z (zaïres)¹⁵⁰. Il peut être pertinent de rappeler que le refus de ce billet de banque n'était pas un phénomène nouveau au Maniema. Au premier trimestre de 1993, le lot des billets déversés au Maniema comme masse salariale des fonctionnaires, des enseignants et des soldats avait été rejeté par la population sur injonction de Etienne Tshisekedi, premier ministre de la CNS, demis de ses fonctions par le président Mobutu. Le gouverneur Omari Lea Sisi, de retour de Gbadolite tenta de forcer l'usage de ces billets de banque de 5 000 000 Z (zaïres), mais en vain¹⁵¹.

Est-ce que la société civile va jouer un rôle important au Maniema dans cette période de transition? Comme l'écrit L. Nsanda Buleli, la société civile est un : «facteur qui a contribué à réduire l'emprise du MPR fait privé au Maniema». Le thème «société civile» fait partie du vocabulaire du Congolais depuis le début de la transition vers la démocratie en 1990 au moment où le président Mobutu avait cédé aux pressions internes et externes contre son régime et se résigna à convoquer une conférence nationale souveraine entre septembre 1991 et décembre 1992. On situerait sa naissance dans les années 1980 sous l'appellation «Forces vives de la nation» C'est à travers la Conférence nationale souveraine (CNS) que la société civile s'était présentée sur la scène politique nationale congolaise. Elle s'est exprimée ouvertement sur la place publique (et l'événement fut relayé par de nombreux journaux 154 de

Le nouveau zaïre (ZRN) a été introduit en 1993. À l'époque, sa valeur était de 3 ZRN pour 1 \$ américain. En octobre 1995, elle était tombée à 8 000 ZRN, et en juillet 1996, à 48 000 ZRN pour 1 \$ américain.

152 Voir L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques... op.cit., 261.

églises et des syndicats).

154 La consécration de la Conférence nationale souveraine avait été relatée à travers les manchettes de nombreux journaux de Kinshasa de l'époque telle que le Potentiel, Elima, Salongo Umoja, etc.

Mobutu et sa famille politique avaient grandement besoin de ces billets de banque pour huiler la finance des élections présidentielles qui allaient se tenir après la transition. Lire à ce sujet: C. Braeckman, L'enjeu congolais. L'Afrique centrale après Mobutu, Paris, Fayard, 1999; G. De Villiers et J. Omasombo, op. cit.; Emmanuel, Dungia, Mobutu et l'argent du Zaïre. Les révélations d'un ex-agent des services secrets, Paris, L'Harmattan, 1992.

¹⁵³ En RDC, le terme «forces vives» désignait toutes les dynamiques sociales en dehors des partis politiques qui étaient capables de jouer un rôle dans la prise de grandes décisions politiques (mouvements associatifs, des églises et des syndicats).

Kinshasa) en s'affichant comme une plate-forme de la démocratisation en RDC. Car, précise L. Nsanda Buleli, la société civile est:

[...] un réseau insaisissable d'associations, d'organismes privés ou de groupements de nature diverse qui se sont donné comme vocation la mobilisation des citoyens au niveau local et national, afin de participer de manière dynamique à l'amélioration de la qualité de la vie quotidienne, de défendre la démocratie et les droits de l'homme et de lutter pour un développement équitable et un environnement plus sain. Ce qui leur était commun, c'est la volonté de s'engager à construire le pays, de l'améliorer pour le bien de tous 155.

En fait, c'est en 1993 au Maniema qu'on a constaté une percée remarquable que les partis d'opposition opérèrent dans le milieu universitaire et la société civile à la défaveur du MPR fait privé. En plus, le débarquement de deux grands leaders de Kindu, Thambwe Mwamba et Mwanayile, membres du parti politique de l'Union des Démocraties Indépendants (UDI) pour une prise de température du terrain n'arrangea pas le gouverneur Omari Lea Sisi. Ce dernier empêcha tout rassemblement de meetings politiques à Kindu en vue de préserver l'ordre public¹⁵⁶. Mais les deux protagonistes ne crurent pas à ce prétexte et procédèrent à des rencontres informelles à Kindu et à Kalima. Motivé par l'appui de la société civile et la communauté universitaire de Kindu, le gouverneur résolut de céder et à se résigner à l'ouverture. Enfin, la nomination de Kengo wa Dondo, fondateur de l' Union des Démocrates Indépendants (UDI) et premier ministre du gouvernement de transition devait permettre un assouplissement de la situation¹⁵⁷.

La période dite de transition ne changea rien au marasme économique du Maniema et même l'amplifia. Les infrastructures étaient dans un état de délabrement avancé. Plusieurs routes étaient impraticables ; le chemin de fer qui reliait Maniema, Katanga

 ¹⁵⁵ Voir B. Hamuli Habaruza, «La société civile congolaise», dans www.congoline.com. Consulté, le 01/09/2011.
 156 Voir L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques... op.cit., pp. 277-278.

¹⁵⁷ Kengo wa Dondo était le leader de l'UDI et Thambwe Mwamba dirigeait la présidence nationale du parti. Lire à ce sujet G. De Villers, *op.cit*, pp. 27-28-29.

et Kisangani n'existait presque plus du fait de non-entretien et de la mauvaise gestion de la Compagnie des chemins de fer de l'Est (CFE). L'usage des pirogues et des vélos connut une vogue extraordinaire. Le même constat est à faire pour les institutions censées procurer le bien-être social à la population telles que les hôpitaux, la poste, la société de distribution de l'eau potable, la société de l'électricité, etc. Pour illustrer cet état des faits, le manque de véhicules pour les malades et les morts permit d'utiliser n'importe quel moyen de bord. Les morts se multipliaient à cause de la situation dégradante du niveau de la santé. Il n'y avait pratiquement pas de médecins ni de médicaments.

Pour la population, la vie était caractérisée par la débrouillardise. Chacun cherchait à sortir de la misère par le moyen qui lui semblait bon. Les trains reliant Kindu et Lubumbashi ou Kindu et Kalemie ainsi que les bateaux qui naviguaient entre Kindu et Kisangani n'étaient plus opérationnels. Les produits de première nécessité (sel, sucre, savon,) se faisaient rares et les gens s'étaient repliés sur les produits naturels et traditionnels. En plus, le volet social du rôle de père de famille était bafoué parce qu'il n'avait pas de travail et n'arrivait plus à subvenir aux besoins de ses enfants¹⁵⁸. De son côté, la mère ne pouvait plus veiller à la sécurité, à l'éducation et à des tâches domestiques qui lui revenaient le plus souvent. Elle était obligée de faire preuve d'ingéniosité et de débrouillardise pour nourrir la famille. Les enfants se débrouillaient par des petits commerces pour couvrir certains besoins essentiels. Cependant, un autre incident éclata au chapitre de la misère qui rongea la population. Les fonctionnaires de l'État, les agents des sociétés et les enseignants pour ne citer que ceux-là ne reçurent plus de paie et la plupart d'entre eux retournèrent aux travaux des champs. Dépourvus d'un programme d'assurance-emploi pour protéger contre les licenciements ou la fermeture d'usines, les ouvriers de la Sominki Kalima et de la Compagnie des chemins de fer de l'Est (CFE) ont vécu dans l'extrême précarité.

¹⁵⁸ L. Buleli N'Sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques...op. cit., pp. 59-60.

Pendant toute la période de transition, les habitants du Maniema s'exposèrent à des tracasseries de l'armée, de la police, des services de sécurité, des cours et tribunaux. Ces services de sécurité censés protéger la population contribuèrent plutôt à sa déstabilisation. Il n'apparaît pas nécessaire d'approfondir davantage l'analyse pour constater que la dégradation de la situation au Maniema après sept années de bouleversements politiques a donné libre voie à la population d'accueillir l'AFDL de Kabila.

2.6 Le Maniema durant la période 1997-1998: la première guerre

Cette sous-section examine l'avènement de l'AFDL au Maniema pendant la première guerre 159. Elle se consacre à présenter la guerre mais aussi l'implantation administrative de l'AFDL au Maniema qui veut la fin également du multipartisme.

En septembre 1996, la guerre des Banyamulenge¹⁶⁰ avait débuté dans la plaine de Ruzizi à Bukavu dans la province du Sud-Kivu. Il est intéressant de constater que l'inquiétude des habitants devenait de plus en plus persistante lorsque la guerre des Banyamulenge s'était transformée à celle de l'AFDL. Les villes de Goma, de Rutshuru, de Beni, d'Isiro, de Bunia des provinces voisines venaient de tomber sans coup férir. Cependant, la confirmation de la prise de la ville de Shabunda qui

¹⁵⁹ Fort agacé par les attaques répétées des éléments armés hutu qui habitaient dans des camps des réfugiés en RDC, les autorités de Kigali lancèrent en août 1996, une offensive armée pour détruire l'infrastructure politico-militaire. Cette opération militaire fut menée par la communauté banyamulenge et banyarwanda du Nord-Kivu. Vers mi-novembre 1996, 600 000 réfugiés retournèrent au Rwanda tandis que les autres, encadrés par les ex-FAR et Interahamwé, se réfugièrent dans le territoire congolais à Kisangani et à Kindu. Pendant ce temps, une alliance militaire Banyamulenge/rwandaise scelle une alliance avec des Congolais et des Rwandais contre le gouvernement de Mobutu et se transforma en une structure politique appelée l'AFDL. En décembre 1996, les troupes rebelles de l'AFDL et leurs alliés (le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi, la Tanzanie, l'Angola, l'Ethiopie, l'Érythrée, le Zimbabwe) décidèrent de chasser Mobutu du pouvoir. La marche entreprise vers Kinshasa ne rencontra aucune résistance des FAZ complètement affaiblies par des années d'usure. Le 17 mai 1997, ils entraient à Kinshasa sans coup férir et Laurent Désiré Kabila devient chef d'État à la place de Mobutu.

Grip, 1998; C. Braeckman, *L'enjeu congolais.*, op. cit.; G. De Villers et J. C. Willame (en collaboration avec Omasombo J. et E. Kennes), op. cit; Pears Brad, op. cit., pp. 101-109.

constituait la porte d'entrée du Maniema alimenta la peur de la population. Par ailleurs, l'afflux continuel des déplacés de guerre qui venaient de Goma et celui des réfugiés Hutu ainsi que le pillage des champs contribuèrent à alimenter la panique auprès des habitants. Par exemple, dans le territoire de Pangi tout près de Shabunda, les villages étaient complètement abandonnés, les habitants prirent conscience du danger qui les guettait et fuirent dans la brousse. Ceux de la ville minière de Kalima et de la ville de Kindu n'hésitèrent pas à suivre le mouvement.

C'est en février 1997 que la population va commencer à sympathiser avec l'AFDL. La prise de la ville de Kalima à la mi-février 1997 multiplia les exactions des soldats des FAZ et des agents des services de sécurité de Kindu. Certaines bonnes nouvelles que rapportaient les radios périphériques et les témoignages radiodiffusés des gens des territoires libérés changèrent la mauvaise opinion de la population envers l'AFDL. Les gens commencèrent à souhaiter l'arrivée des troupes de Kabila pour les libérer des FAZ. Le 2 mars 1997 consacra la prise de la ville de Kindu par les armées de l'AFDL. Néanmoins, L. N'sanda Buleli pose en ces termes la délimitation entre la libération de l'AFDL et l'espoir de la population de Kindu:

L'aspiration à la « délivrance » - quelle qu'en soit l'origine – et la joie de voir la soldatesque des FAZ s'enfuir ont fait oublier la présence insolite des soldats de l'Armée patriotique rwandaise de Kagame parmi les troupes de l'AFDL. La « libération » par Kabila portait déjà les germes de sa corruption, mais l'enthousiasme et l'émotion empêchaient de l'examiner de plus près 161.

Toutefois, la guerre de l'AFDL au Maniema a fait vivre aux habitants du Maniema des drames ethniques inouïs. Les réfugiés Hutu qui avaient fui au Maniema ont été complètement massacrés par l'armée patriotique rwandaise. Le massacre de ces réfugiés Hutu venait encore davantage brandir le spectre d'un second drame rwandais

¹⁶¹ L. Buleli N'sanda, « Le Maniema, de la guerre de l'AFDL... », op. cit., p. 65.

après celui de 1994¹⁶². Les réfugiés rwandais étaient pourchassés par des militaires de l'APR en 1997 et étaient obligés de traverser l'immense territoire congolais d'est en ouest. La plupart d'entre eux sont morts de faim, d'épuisement et de la maladie¹⁶³. De nombreux écrits ont relaté cet épisode sanglant des réfugiés hutus qui s'étaient fait anéantir par l'APR et l'AFDL de Kabila sous les yeux du HCR¹⁶⁴. Ce dernier s'intéressait surtout aux politiques reliées à l'aide aux réfugiés et de la défense et abordait à peine la protection de ces réfugiés.

L'objectif officiel de l'AFDL était le renversement de Mobutu. Qu'en est—il au Maniema? La population va progressivement changer d'attitudes vis-à-vis de l'AFDL. Le discours de l'AFDL se fondait sur l'instauration de l'ordre et de la sécurité. En supprimant les barrages routiers sur les routes du Maniema et en levant les couvre-feux, la stratégie de l'AFDL misait beaucoup sur la restauration de la confiance et sur sa volonté de se démarquer du régime de Mobutu.

C'est le 4 mars 1997 que Kabila était arrivé à Kindu¹⁶⁵. Le discours qu'il avait tenu à la population portait sur la reconstruction nationale et l'introduction des nouvelles valeurs dans la société. Les ajustements structurels sur les conditions de vie étaient moins présents dans son discours alors que le souci de justice était affirmé plus fréquemment. En fait, dès le début de son pouvoir, une orientation stratégique axée sur le sacrifice était apparue, notamment en demandant aux fonctionnaires de l'État de reprendre le travail sans salaire pour un certain temps. Puis, tout le monde accepta le

Anaclet Chomo Kasama, Parcours d'un noir africain, biographie croisée nord-sud, Editeur Publibook, 2002, pp. 460-461.

¹⁶² Lire sur ce sujet M.B. Umtesi, Fuir ou mourir au Zaïre. Le vécu d'une réfugiée rwandaise, Paris, L'Harmattan, 2000.

¹⁶³ *Ibid*.

¹⁶⁴ Voir entre autres: C. Braeckman, Terreur africaine, Burundi, Rwanda, Zaïre: les racines de la violence, op. cit.; C. Braeckman et coll., Kabila prend le pouvoir, op. cit.; P., Mathieu, et J.C. Willame, «Conflits et guerres au Kivu et dans des Grands Lacs. Entre tensions locales et escalade régionale», op. cit.; G. Prunier, «La crise au Kivu et ses conséquences dans la région des Grands Lacs», Hérodote. Revue de géographie et de géologie, 3ème-4ème trimestre 1997, N° 86/87, pp. 42-56; Manassé Ruhimbika, Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres (préface de Jewsiewicki), Paris, L'Harmattan, 2001.

165 Anaclet Chomo Kasama, Parcours d'un noir africain, biographie croisée nord-sud, Éditeur Publibook, 2002,

mot d'ordre de Kabila. Suite à cette entente, les fonctionnaires consentirent à des sacrifices et reprirent le travail dans l'attente de percevoir leurs salaires dans les jours à venir. Les salaires des fonctionnaires tout comme les soldes des militaires reflétaient une stabilité sociale. Kabila encouragea la reprise du travail. Les parents continuèrent à favoriser également la pratique des dons aux enseignants pour leur permettre de poursuivre le travail. Les commerçants de Kindu sont allés chercher des denrées de consommation, vêtements, nourriture, etc., à Goma et à Bukavu pour approvisionner le marché de la ville. Ainsi, la circulation du premier train en provenance de Kalemie a fait nourrir l'espoir d'une reprise économique qui s'amorçait en douceur. Comme il sera vu dans le 4ème chapitre, la libre circulation des biens et des personnes constituera aussi l'une des actions tendant à consolider la paix relative depuis la fin de la guerre en 2003.

Durant le séjour de Laurent Désiré Kabila au Maniema, une plus grande attention était portée au changement et à la reconstruction nationale. Cette situation suscita un regain de confiance et d'espoir chez les habitants du Maniema qui voyaient une opportunité de valoriser leur province qui recèle d'énormes richesses naturelles. ¹⁶⁶ On avait aussi noté l'importance de la désignation des autorités politiques par des élections. Au cours de la période 1997-1998, la quête de la paix et de la tranquillité occupa l'avant-scène des débats au Maniema. Par exemple, les habitants insistèrent sur l'importance de ne pas tomber dans les turpitudes du régime de Mobutu et de se débrouiller avec les moyens du bord. Lors d'entrevues réalisées en avril 2011 au Maniema, beaucoup de témoins m'ont confirmé que l'arrivée de Kabila au Maniema

¹⁶⁶ Ces richesses ont fait l'objet de pillages par des armées rwandaises, burundaises et ougandaises d'occupation pendant les deux guerres de 1996 et 1998. Voir, ONU, Rapport du groupe des experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, New York, 2001; ONU, Deuxième rapport des experts sur le pillage des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, New York, 2002; P. Lumbi «Guerre en RDC: ses enjeux économiques, intérêts et acteurs», www.congopresse.com; P. Baracyestse, «L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en RDC», www.obsac.com; J. Ziegler, L'or du Maniema, Paris, Seuil, 1996; B. Jewsiewicki et G. De Villers (dir.), «Chasse au diamant Congo/Zaïre», Cahiers africains, N° 45-46, 2001.

avait eu un impact positif malgré que son régime avait accumulé bévues et erreurs de jugement¹⁶⁷.

Lors de ses conquêtes, la désignation des responsables politiques et administratifs que prônait Kabila et son AFDL était effectuée par nomination ou par élection (à mains levées, par acclamation ou par suffrage restreint). La délégation¹⁶⁸ de l'AFDL avait pour rôle de mettre en place les institutions provinciales. Elle était sous la supervision de Mwenze Kongolo, commissaire général à la justice de l'AFDL. Tandis que les délégués¹⁶⁹ comprenaient une dizaine de membres natifs du Maniema qui avaient la responsabilité d'organiser les élections. Les associations mutualistes vont intervenir dans la course au pouvoir provincial.

Les activités des mutuelles ethniques, quoique caractérisant la vie politique au Maniema, ne faisaient pas l'affaire des autorités de l'AFDL. Celles-ci voulaient interdire les mutuelles ethniques, mais ne vont pas y réussir. En l'absence des partis politiques parce que leurs activités étaient interdites par le régime de l'AFDL, ces mutuelles pouvaient jouer un certain rôle de «contre pouvoir». Pour les délégués, ces mutuelles l'70 constituaient la source de nombreux conflits qui déchiraient les communautés ethniques et pourraient éventuellement affecter la dynamique du changement que préconisait l'AFDL. L'interdiction avait un sens compte tenu des nombreux affrontements ethniques qu'avaient connu le Kivu et le Maniema pendant la «transition» de Mobutu. Toutefois, ces mutuelles ont continué à fonctionner même si ses activités ne se réalisaient plus en public.

¹⁶⁷ Entretiens habitants, Punia, Kabambare, Kindu, Kaïlo, avril 2011.

¹⁷⁰ Voir, L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques...op.cit., p. 340.

¹⁶⁸ La délégation c'est l'ensemble de personnes chargées à exécuter le mandat des autorités de l'AFDL dans la désignation des nouvelles autorités.

¹⁶⁹ Les délégués sont les personnes que les autorités de l'AFDL avaient mandatées pour aller procéder à l'installation des nouvelles autorités administratives dans les villes conquises.

Malgré cela, les élections au Maniema avaient eu lieu en 1997 sous la connotation ethnique animée par les mutuelles respectives, car les mutuelles ethniques étaient incontournables pour la course au pouvoir. La mobilisation des ressources engagées par les délégués de l'AFDL pour éviter les affrontements ethniques essuya un échec. Les ethnies symbolisaient un rôle politique de premier plan de telle sorte que la quête au pouvoir passait par ce leadership ethnique. Il convient de souligner que les délégués se calomnièrent et se ridiculisèrent entre eux. Dans un tel cas, on ne pouvait s'attendre qu'à une gestion administrative calamiteuse où les détournements d'argent dans les caisses de l'AFDL/Maniema et des biens publics battaient leur plein. Ainsi, les procédures administratives entamées contre ces malversations financières avaient fait fuir la plupart des coordonnateurs et leurs adjoints trouvèrent refuge à Goma. En revanche, la population du Maniema désavoua l'équipe de l'AFDL qui était supposée leur apporter du changement.

Il existait une certaine ambiguïté juridique volontairement entretenue par l'AFDL au Maniema au sujet de la gestion administrative. Du point de vue des délégués, l'AFDL avait la préséance sur l'administration provinciale. En fait, comme chaque structure disposait d'une légitimité, l'AFDL voulait que la légitimité provinciale puisse être subordonnée à la sienne. C'est cette façon de voir les choses qu'avaient les délégués de l'AFDL lors des élections des autorités provinciales au Maniema¹⁷¹. Le parti avait la primauté sur l'administration provinciale. La coordination de l'AFDL ne reflétait pas pour autant la légitimité à l'égard de la population puisqu'elle dépendait en partie de son instance supérieure. Somme toute, le duel entre l'AFDL et l'administration provinciale a entraîné des conséquences graves dans la gestion du déclenchement de la rébellion du RCD-G en août 1998.

¹⁷¹ Cf. G. De Villers et J. C. Willame, op. cit., pp. 98-101.

2.7 Le Maniema durant la période 1998-2003: la deuxième guerre 1772.

Un an après son arrivée au pouvoir en mai 1997, Kabila avait trouvé utile de se dissocier de ses alliés ougandais et rwandais qui l'avaient aidé à mettre en déroute le régime de Mobutu. Déjà, au tout début de 1998, de vives tensions avaient envenimé les relations entre Laurent-Désiré Kabila et ses alliés rwandais et ougandais. Lors de visite à Bruxelles en 1998, le général Kagamé n'hésita pas à désapprouver le comportement de Kabila en lançant cette boutade aux journalistes : « Vous pouvez mener un cheval jusqu'à l'abreuvoir, mais vous ne pouvez le forcer à boire... »¹⁷³. À vrai dire, le président Kabila voulait à tout prix se débarrasser de ses parrains et remettre en question le soi-disant « permis d'exploitation » du Rwanda et de l'Ouganda dans l'Est de la RDC. Cette action visait en particulier le demi-frère du président Museveni, Salim Saleh, qui s'était fait remarquer par l'exploitation illégale des mines d'or du Haut-Congo et du trafic de bois précieux 174. La rupture de Kabila avec les présidents rwandais et ougandais a été consommée le 15 mai 1998 quand ces derniers ont refusé de participer à l'organisation à Kinshasa du sommet Solidarité et développement dans la sous-région des Grands Lacs. Kigali reprochait à Kabila son incapacité à sécuriser l'Est du pays où les rebelles Hutu faisaient des excursions dans le nord-ouest du Rwanda. L'Ouganda continuait de sa part à vivre les attaques répétées de l'ADF en provenance de l'Est de la RDC. Luanda nourrissait du pressentiment que la RDC collaborait avec l'UNITA de Jonas Savimbi.

Qui plus est, le président Kabila s'était confronté avec l'amertume du peuple congolais due en partie par son interdiction des partis politiques et à la persécution des

¹⁷² D'après les enquêtes que j'ai effectuées au Maniema lorsqu'on parle de la guerre, la population se réfère plutôt à la deuxième guerre de 1998-2003 qu'elle considère comme une guerre d'invasion du Rwanda de la RDC à travers le mouvement rebelle du RCD-G. Pour la population, la guerre de 1996-1997 n'a été qu'une guerre de libération de l'AFDL du régime dictatorial de Mobutu.

¹⁷³ C. Braeckman, « Le Rwanda explique son désamour pour Kabila », Le soir, 19 août 1998.

174 Olivier Lanotte, op. cit., p. 94.

opposants et des militants des droits de l'Homme¹⁷⁵. Olivier Lanotte confirme cette thèse en disant que «le président Kabila manifeste une hostilité viscérale au système des partis politiques générateur, selon lui de «dispersions» et d' « affaiblissement » du peuple congolais «devant les questions fondamentales»¹⁷⁶. Toutefois, il a continué à avoir l'estime des Congolais qui avait fondé en lui leurs espoirs et leurs attentes. D'après un sondage réalisé en avril 1998 par le bureau d'études de recherche et de consulting international (BERCI) dont C.Braeckman fait mention révélait que le Mzee «est parvenu à s'imposer en tant que chef d'État» et qu'il «joui toujours de son statut de libérateur. À ce titre, il ne subit pas le désaveu exprimé à l'endroit de l'exécutif par les personnes interrogées, qui font une nette distinction entre Kabila et son entourage»¹⁷⁷.

Le président Kabila avait compris qu'il ne pouvait pas continuer à entretenir le Rwanda et l'Ouganda au mépris des aspirations de son peuple. Pris entre l'enclume de ses alliés et le marteau d'ennemis assoiffés de revanche, le président Kabila souhaita avant tout consolider son pouvoir en renforçant sa sécurité. Le peuple congolais avait pris connaissance du communiqué, faisant mention du désengagement de la coopération militaire, avec le Rwanda et le départ des forces de l'APR de la RDC, le 27 juillet 1998 à la télévision nationale.

Le commandant suprême des Forces nationales congolaises, le chef d'État de la République démocratique du Congo et ministre de la Défense nationale informe le peuple congolais qu'il vient de mettre fin à dater de ce lundi 27 juillet à la présence de militaires rwandais qui nous ont assistés pendant la période de libération du pays. Il remercie à travers ces militaires, tout le peuple rwandais, de la solidarité qu'il nous a témoignée

¹⁷⁵ On a vu par exemple le leader de l'UDPS, Etienne Tshisekedi, se faire reléguer le 12 février 1998 dans son village natal. Joseph Olenga Nkoy, le leader des Forces Novatrices pour l'Union et la Solidarité (FONUS) et Arthur Z'Ahidi Ngoma des Forces du futur (F.T) arrêtés en janvier 1998 et relégués aussi à leur tour au Katanga et se faire signifier par la Cour d'ordre militaire de Lubumbashi de 12 mois de prison avec sursis à 15 années de réclusion le 19 mai pour atteinte à la sûreté de l'État. Voir Olivier Lanotte, *Ibid*, pp. 74-75.

¹⁷⁶ *Ibid*., pp. 73-74.

¹⁷⁷ Voir à ce sujet sondage BERCI, Kinshasa, avril 1998; cité par C.Braeckman, *L'enjeu congolais*, Paris, Fayard, 1999, pp. 339-340.

jusque-là. Aussi félicite-t-il la grandeur d'âme du peuple congolais démocratique d'avoir toléré, hébergé et encadré ces soldats amis durant leur séjour passager dans notre pays. Ceci marque la fin de la présence de toutes forces militaires étrangères au Congo¹⁷⁸.

Ce choix refléta l'aspiration de la population et suscita la scène de joie dans toute la RDC. Le général James Kabarebe, chef d'état-major ad interim des FAC et quelques 800 soldats rwandais «sont amenés manu militari à l'aéroport international de N'djili pour embarquement immédiat à destination de Kigali» En outre, le président Kabila ne se contenta pas seulement de se séparer de ses alliés rwandais et ougandais, mais manifesta sa volonté de remettre en cause les contrats miniers souhaitant que les nouveaux contractants s'acquittent d'obligations sociales vis-àvis de leurs travailleurs comme cela avait été dans le passé 180. Cette attitude jugée égoïste et radicale par ses anciens alliés sera à l'origine de la « deuxième guerre ».

Le 2 août 1998, le Rwanda et l'Ouganda décidèrent d'enlever Kabila du pouvoir et se butèrent non seulement à la résistance de la population, mais aussi à l'intervention des armées de l'Angola et du Zimbabwe venues prêter main-forte à Kabila¹⁸¹. Cette guerre a fait en sorte que le territoire congolais était divisé dorénavant en trois parties (voir carte annexe 5). Le gouvernement central occupait la partie Ouest-Sud de la RDC, le Rwanda et ses alliés l'Est, l'Ouganda et ses alliés le Nord. Cependant, pour financer leurs opérations militaires et payer les interventions des pays alliés, les espaces occupés se sont transformés en «far-west» où les réseaux mafieux se

178 Communiqué publié dans Bulletin de l'ACP, Kinshasa, 28 juillet 1998, cité par Olivier Lanotte, op.cit., p. 97.

¹⁸¹ Cette intervention avait été rendue possible grâce aux accords de défense qui liaient les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (South African Development Community: SADC).

¹⁷⁹ J.C.Willame, L'odyssée Kaibla. Trajectoire pour un Congo nouveau?, Paris, Karhala, 1999, p. 221.

180 Le Zaïre de Mobutu avait gardé intactes les structures coloniales où les grandes sociétés d'État (Gécamines ou Minière de Bakwanga: MIBA) au Kasaï rapportaient les devises du pays. Le Zaïre post-colonial a gardé cette tradition où les grandes firmes continuaient à assurer aux travailleurs ainsi qu'à leurs familles le logement et la gratuité aux soins. Cette complicité enhardissait les travailleurs d'appartenir à l'entreprise. La privatisation est venue changer ce système en démantelant les grandes entreprises d'État et en voulant revoir les obligations du passé.

mettaient à l'exploitation illégale de l'or, du cuivre, du colombo-tantalite (coltan), du diamant, du bois, etc.

Cela dit, le Maniema constitue depuis longtemps une position stratégique et il est en même temps le carrefour des routes terrestres menant vers le Kasaï à l'Ouest, le Katanga au Sud et Kisangani vers le Nord¹⁸². De nombreux courants migratoires ou guerriers ont transité par le Maniema avant d'atteindre l'Est, le Nord ou le Sud de la RDC. Par ailleurs, les traitants Arabo-Swahili venus de l'Est ont conquis avant tout le Maniema avant de s'installer leur emprise dans toute la province Orientale au Nord et le Kasaï à l'Ouest. De la sorte, tout comme au début de la colonisation, l'explorateur Stanley, Cameron, Foa, Von Gotzen ont emprunté le chemin du Maniema pour s'immigrer vers d'autres régions de la RDC. Il en a été de même avec les rebellions post-coloniales des mulelistes en 1964 qui avaient envahi le Maniema avant d'aller vers le Nord et l'Ouest. Le mouvement rebelle de l'AFDL de Kabila avait dû recourir à cette même voie pour accéder au Kasaï. En 1998, la rébellion du RCD-G et l'armée rwandaise avaient occupé le Maniema qui leur a servi de couloir en cas d'une éventuelle conquête de Kinshasa. Pendant son occupation de l'Est de la RDC, le RCD-G n'avait pas effectué d'incursions en profondeur dans d'autres provinces environnantes. Il avait seulement procédé à administrer l'espace conquis comme le Nord-Kivu, le Sud-Kivu, et le Nord-Katanga.

La chute de la ville de Kindu en octobre 1998 avait offert la possibilité au RCD-G et à l'armée rwandaise d'avoir la mainmise sur la province du Maniema¹⁸³. Pourtant, Laurent Désiré Kabila avait l'intention de faire de cette ville une forteresse capable de contenir les avancées de la rébellion du RCD. Cette stratégie portait en effet sur la mobilisation forte de trente mille soldats à Kindu équipés d'un armement considérable

¹⁸² L. Buleli N'sanda, « Réflexions sur les voies de pénétration des courants socio-politiques à l'Est du Zaïre: cas du Maniema », Cahiers du Ceruki, Bukavu, N° 17, 1987.

¹⁸³ L. Buleli N'sanda, « La bataille de Kindu ou le récit d'une défaite », op..cit.

et d'une franche collaboration de la population¹⁸⁴. Par ailleurs, la connaissance de la forêt par les FAC était un élément important dans la lutte contre les agresseurs. La défaite de Kindu a rendu Laurent Désiré Kabila conscient de l'impossibilité de projeter une contre-offensive vers les régions de l'Est. Ainsi, les déboires irréparables de l'armée nationale ont été bien commodes pour justifier l'échec appréhendé de la prise du Maniema par la rébellion du RCD-G. En plus, c'était surtout les carences de l'administration provinciale et les disputes de légitimité que l'AFDL avait traditionnellement entretenue qui étaient à la base de la chute de Kindu.

La mise en œuvre du programme adoptée par ces rebelles n'a pas entraîné des modifications importantes dans l'administration du Maniema, sauf que l'AFDL de Kabila avait disparu. En plus d'encourager le fait que la procédure électorale s'effectuerait par la population, la course des ethnies au leadership politique du Maniema était acceptée. Elle devait conduire à l'appel des états-majors ethniques animés par leurs mutuelles ethniques de se lancer à la conquête du pouvoir les convient toutefois de souligner que toutes les combines louches relatives aux luttes ethniques avaient refait surface.

En effet, sous l'impulsion des autorités du RCD-G, les candidats qui sollicitaient des postes au niveau provincial et urbain devaient provenir des mutuelles ethniques. Pour accomplir cette tâche, notamment au niveau de la définition de la stratégie et de l'orientation politique du RCD, les grandes communautés ethniques de Kindu étaient prêtes en présentant chacune sa liste. Les Balega avec la mutuelle Lusu présentèrent au poste du gouverneur Asumani Mekungu (ancien président provincial de l'AFDL) et Tabezi Pene Magu (directeur général de l'ISTM-Kindu). Les Bakusu avec la mutuelle Aderkisal optèrent pour le poste de gouverneur, Choma Nyembo (secrétaire académique de l'ISP-Kindu); du vice-gouverneur, Ngandu (secrétaire académique de

¹⁸⁴ *Ibid*.

¹⁸⁵ *Ibid*.

l'ISTM-Kindu) et du maire de la ville de Kindu, Tito (ancien maire de la ville de Kindu). Les Binja avec la mutuelle Lokotshi briguèrent la mairie de la ville de Kindu avec Ngumbi Mashaka (ancien maire de la ville de Kindu) Les Bakumu visèrent le poste du gouverneur avec Sumaili Koloso (ancien président provincial de l'UDPS), de la mairie de la ville de Kindu avec Sukay (ancien administrateur du territoire de Lubutu). Les Bangubangu avec la mutuelle MURESKA sollicitèrent le poste du gouverneur avec Balimwacha Mugaja (ancien conseiller du gouverneur Shadari). Mais la bataille politique avait été freinée quelques jours après son amorce d'une collaboration bienveillante entre la rébellion et les communautés ethniques en raison de l'antipathie que lui inspirait la population du Maniema.

Cette situation avait amené les autorités du RCD-G à procéder à une réévaluation de l'ensemble de leur politique au Maniema. Elles remirent en question la désignation des autorités provinciales et urbaines, particulièrement sur la base de mutuelles ethniques. Il reste que l'impopularité de la rébellion et la froideur de la population du Maniema à leur endroit modifièrent la donne du départ. D'une part, le RCD-G se rappelait encore des nombreux sacrifices endurés pour la conquête du Maniema et refiler la responsabilité de la province à une population hostile était à leurs yeux une véritable trahison¹⁸⁶. Par exemple, S. Kichwa Mayibwe rapporte dans le feuillet «Courrier du Sud» l'épisode de ces sacrifices des rebelles en relatant que:

En mars 1999, des guerriers Maï-Maï sont venus des confins de Fizi-Kalembelembe. Ils envahissent le Maniema méridional avec l'intention de s'emparer de Kindu aux mains des armées rwandaises. Des combats meurtriers font rage dans les territoires de Kabambare, de Kasongo et de Pangi. On se bat durement à Kipaka, à Bikenge à Kayuyu, à Kampene, à Kama. Les pertes en vies humaines sont très importantes à cause de l'intensité des engagements et la détermination des belligérants. Et lorsque à court des munitions les guerriers Maï-Maï se retirent, les armées rwandaises s'en prennent aux populations civiles qu'elles accusent de complicité avec les assaillants. C'est ainsi que les villages de

¹⁸⁶Ibid., 173.

Kipaka, de Saïdi, de Rudika, de Kakuyu et de Kingombe Bari sont incendiés en mai 1999 et les populations mises en fuite perdant ainsi de nombreux biens (...)¹⁸⁷.

Toutefois, pour avoir la certitude de pouvoir se fier aux administrateurs de la province, la rébellion décida de nommer ses représentants à partir de Goma. Dans ce dernier cas, on allait retrouver Nestor Kiyimbi de l'ethnie Bangubangu, comme gouverneur du Maniema. Quant à ses adjoints, à savoir les pasteurs Abeli Buthezi de l'ethnie Lega et Kasongo Bonnet, ils étaient partagés entre la communauté Lega et la communauté Kusu. Comme on peut le constater, la structure mise en place par les autorités du RCD-G visait plutôt à évincer les mutualités ethniques de Kindu, mais elle est quand même réalisée en fonction de l'équilibre ethnique¹⁸⁸. Il y a eu une direction clairement établie dans l'ensemble de l'administration au Maniema, ce qui avait permis de bien respecter la répartition des postes telle qu'elle se décide par rapport à l'équilibre ethnique.

Aux fins d'administration provinciale et urbaine, les autorités du RCD voulaient qu'ils y aient une répartition équitable de responsabilités entre les grandes ethnies et les petites ethnies. Dans le premier cas, il s'agissait de bien veiller à ce que les grandes ethnies puissent avoir chacune un représentant dans l'équipe provinciale ou urbaine. Les Bangubangu gardèrent le poste de gouverneur. Les Balega décrochèrent le poste du vice-gouverneur par Abeli Buthezi et du directeur de province par l'intermédiaire de Patauli Wabutwa. Les Bakusu se contentèrent d'un vice-gouvernorat par Kasongo Bonnet, mais ils obtinrent beaucoup de postes de responsabilités dans l'administration provinciale comme chefs de division. La mairie était acquise par un ressortissant du Nord, Sukay, mais secondée par un maire-adjoint Tito, de l'ethnie Kusu. Ainsi donc, la commune de Kasuka était attribuée à un Binja, Katchaka Mungoma, avec un

188 L. Buleli N'sanda, « La bataille de Kindu ou le récit d'une défaite », op.cit., p. 174.

¹⁸⁷ S. Kichwa-Mayibe, «Les génocides au Maniema sous la rébellion», *Courrier du Sud*, N°1 du 06 décembre 1999, p. 5, cité par L. Buleli N'sanda, «Le Maniema, de la guerre de l'AFDL à la guerre du RCD», *op. cit*, p. 74.

adjoint, Muchanga Mudimar, du Bangubangu. La commune de Mikelenge était passée à l'ethnie Kusu et celle d'alunguli aux Lega¹⁸⁹.

La désignation des autorités provinciales du Maniema effectuée à Goma répondait surtout à l'hostilité des populations du Maniema à l'encontre du RCD-G. La stratégie de la rébellion en matière de la gestion de la province s'était confrontée à une hostilité manifeste de la part de la population. Dès le départ, les habitants du Maniema affichèrent une antipathie forte à l'égard de la rébellion du RCD-G. D'ailleurs, ils avaient clairement signifié leur indignation à Thambwe Mwamba et à Z'Ahidi Ngoma¹⁹⁰ deux leaders de Maniema qui oeuvraient au sein de la rébellion RCD-G. Tout au long de leur conquête, la population utilisa divers moyens pour envenimer les relations avec la rébellion. Par exemple, en octobre 1998, à la chute de la ville de Kindu, la stratégie adoptée par les habitants de la commune d'Alunguli de se réfugier dans la brousse et de créer une organisation socio-administrative parallèle 191 à celle de la cité, n'arrangeaient pas les autorités du RCD-G. Ces dernières leur avaient adressé la sommation de sortir de la brousse par la police et l'armée rwandaise. Les contrevenants devaient être assimilés à des guerriers Maï-Maï ou considérés comme leurs sympathisants et passibles à des peines sévères. En plus de l'impopularité de la rébellion, les habitants ne voulaient même pas croire à ses déclarations mensongères à l'égard de l'AFDL les indexèrent à un mouvement extrémiste et à des visées dictatoriales.

Les discours que véhiculaient les responsables du RCD-G en qualifiant les promesses de Laurent Désiré Kabila de «fallacieuses » n'étaient pas appréciés par la population

¹⁸⁹ *Ibid*, p. 173.

guerre se sont réfugiés sous les feuilles de bananier », cf. L. Buleli N'sanda, *Ibid.*, p. 175.

191 Dans leur escapade qui dura presque un an dans la brousse, les habitants de la commune d'Alunguli

avaient établi des marchés, des écoles, des dispensaires, des terrains de jeux, etc.

¹⁹⁰ L. Buleli N'sanda nous décrit la déception des gens du Maniema à l'endroit de leurs leaders. Un groupe de musiciens Balega l'a popularisé en 2000 dans une mélopée qu'on chantait en Swahili, Ba Z'Ahidi balingagya izombo batanduka ku manga ma mpoko: «Les Z'Ahidi qui ont déclenché cette guerre se sont réfugiés sous les feuilles de bananier », cf. L. Buleli N'sanda, *Ibid.*, p. 175.

de Kindu. Cette dernière fonda leurs espoirs sur l'arrivée de Kabila et fut désappointée par cette nouvelle rébellion. Les témoignages de la population qualifièrent cette période de frustration et de fatalité singulière. Donc, une large frange de la population n'avait pas digéré l'invasion des rebelles du RCD et de l'armée rwandaise au Maniema. Suite à cette occupation, les envahisseurs n'adoptèrent pas les us et les coutumes des habitants pour que la cohabitation soit acceptable. Chaque camp avait pu identifier ses propres buts dans le cadre de la nouvelle stratégie de vivre ensemble. Une telle définition des champs d'intérêt de chacun exigeait de préciser les moyens à mettre en œuvre pour favoriser la réalisation des objectifs. Les habitants du Maniema se méfiaient des Rwandais et les considéraient comme des «colonialistes». À cela s'ajoutent les nombreux abus que commettaient ces soldats envers les populations civiles. Ces dernières étaient hostiles à toute forme d'occupation ou de privation de la liberté d'expression et refusaient de collaborer avec les autorités rebelles et leurs parrains rwandais. Cette aigreur avait incité les rebelles à réagir par des exactions sur eux. Les répressions, les meurtres et les exodes ont constitué le gros lot de cette conquête de la rébellion. Toutefois, ces exactions ont été dénoncées par les ONG locales, les associations de défense des droits de l'homme¹⁹² et l'Église catholique congolaise considérée comme la porte-parole des opprimés au Maniema.

Par exemple, en 2000, «Haki za Binadamu» une ONG spécialisée dans la défense des droits de l'homme au Maniema avait dénoncé les exactions de la population précisant dans un rapport que:

La situation des droits de l'homme est très préoccupante au Maniema. Sur le terrain, les droits et libertés élémentaires de la personne sont méconnus de façon flagrante et massive, en tous points de vue. À ce propos, il y a une constante dans les violations que traverse la communauté dont la tradition remonte à la dictature de Mobutu, en passant par le totalitarisme

¹⁹² Parmi les associations des droits de l'homme,on peut citer l'ASHADO, La Voix des sans voix, les Héritiers de la justice, qui n'arrêtaient pas de dénoncer les exactions à l'encontre des populations civiles. L'Amnesty International s'était aussi impliquée hardivement à dénoncer la guerre contre une population non armée. Voir Amnesty International, novembre 1998.

de l'AFDL, jusqu'à l'administration écrasante du RCD. À aucun moment de son histoire politique, la population martyre du Maniema n'a gagné au change, en tronquant à son corps défendant, un pouvoir autoritaire contre un autre, en termes d'amélioration de l'état de ses droits et libertés fondamentaux, et de sa situation économique et sociale¹⁹³.

Ce rapport accuse les rebelles et les autorités militaires rwandaises d'avoir systématiquement fait usage de la bastonnade et de la tournure auprès des ressortissants du Maniema. De nombreux meurtres dans un village à 13 km de Kindu sur la route de Kampene pendant la retraite de l'armée rwandaise sont restés sans enquêtes. Toujours dans le même contexte, en 1999, un officier congolais de police de la localité de Kaïlo et un autre jeune homme coupeur de noix se sont fait tuer par les soldats rwandais sans qu'une enquête soit menée. Par ailleurs, le journal électronique de l'ONG « Réseau européen pour le Congo » (REC) rapporte chaque mois à partir de 1998 de multiples cas de violation des droits humains. En janvier 2001, ce journal révélait que:

Le gros des troupes RCD au Maniema est constitué des Congolais, mais il y a aussi des Rwandais (Tustsi et Hutu). Extorsions, rafles, bastonnades... sont monnaie courante, surtout à l'intérieur. Les militaires rwandais sont payés tandis que les Congolais ne le sont pas ce qui les amène à rançonner lourdement la population 194.

Il convient également de souligner aussi que, l'armée rwandaise s'était livrée aussi au pillage et à l'exploitation illégale de ressources naturelles du Maniema. Stefaan Maryse définit le pillage comme étant «la part de la valeur ajoutée qui sort du pays sans contre-prestation» ¹⁹⁵. L'illustration faite par ce professeur d'université d'Anvers et sa collègue Cathérine André sur l'exploitation illégale de l'or au Kivu montre

10

¹⁹³ Hakiza Bin Adamu-Maniema, « Situation des droits de l'homme au Maniema/RDC. Monitoring d'octobre 1998 à juin 2000 ». www.recim.org/rec, cité par L. Buleli N'sanda, *La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques...op.cit.*, p. 354.

L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques...op.cit., p. 355.

Voir Commission d'enquête parlementaire « Grands Lacs », Bruxelles, Sénat de Belgique, Cr, Gr 5,14 décembre 2001, p. 9, cité par Olivier Lanotte, op. cit., p. 124.

comment les forces armées étrangères s'investissaient dans des activités illicites dans les territoires qu'elles administraient en faisant valoir que:

La guerre a provoqué une réorientation des circuits commerciaux et l'écoulement de l'or en faveur du Rwanda, mais surtout de l'Ouganda. À partir de la guerre de 1998, les réseaux de l'or sont entièrement contrôlés par les militaires et les importateurs privés se voient contraints de quitter la région. [...] Sur base [sic] des volumes exportés (par Ouganda, lequel n'est pas producteur d'or), la valeur de l'or s'élèverait à 95 millions de dollars US en 1999 et 90 millions de dollars US en 2000. [...] La valeur du pillage économique s'élève [...] à 19 millions de dollars US pour 1999 et à 18 millions de dollars US pour 2000. [...] La valeur de la production (aurifère) réorientée ou détournée par le Rwanda s'élève respectivement à 5,6 et à 5,4 millions de dollars US pour 1999 et 2000 [...]

Autrement dit, une réorientation pareille de la guerre ne pouvait pas refléter une coexistence pacifique entre les populations locales et les militaires qui commettaient des exactions pour dynamiser leurs activités prédatrices. Ce genre de comportement a été constaté dans tout le territoire congolais où il y avait la guerre. L. N'Sanda Buleli a observé ainsi cette déprédation de l'économie par la rébellion du RCD au Maniema en se référant à l'article de F. Mali-ya-Tabu précisant que:

Le black out sur ce qui se passe au Maniema, rapporte Courrier du Sud, un feuillet d'information circulant dans les milieux congolais d'Allemagne, fait que la communauté internationale ne se rend pas compte de l'ampleur du désastre socio-économique apporté par ce fléau qu'est la rébellion du RCD dans une province qui n'était pas prospère en temps de paix, mais en plus les populations sont désillusionnées et assistent impuissantes au pillage systématique et leur province orchestrée par les occupants rwandais et leurs compères congolais du RCD¹⁹⁷.

Par ailleurs, L. N'sanda Buleli fait mention du courrier électronique du Réseau européen pour le Congo (REC) dans son édition de mars 2000.

¹⁹⁶ Voir S. Marysse et C. André, « Guerre et pillage économique en République démocratique du Congo », S. Marysse, et alii (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2000-2001*, Paris, L'Harmattan, 2001, pp. 321-323, cité par Olivier Lanotte, *op. cit.*, p. 125.

¹⁹⁷ F. Mali-Ya-Tabu, « À propos du pillage au Maniema », Courrier du Sud (feuillet d'information congolais d'Allemagne), N° 01 du 6 décembre 1999, p. 6, cité par L. Buleli N'sanda dans l'article « Le Maniema, de la guerre de l'AFDL à la guerre du RCD» *op.cit.*, p. 73.

Les richesses naturelles du Maniema ont attiré beaucoup d'affairistes rwandais qui sont venus s'y installer, notamment à Kindu, avec des entreprises de façade: CAGL (Compagnie Aérienne des Grands Lacs), AIR NAVETTE, BEST (succursale d'une fabrique des cigarettes), sans compter une inflation de comptoirs d'achats des minerais et des pierres précieuses qui n'ont ni nom ni identification commerciale connue et qui opèrent à l'aise, protégé par une forte armée rwandaise d'occupation au Maniema. Sur le plan agricole, des cargaisons entières des produits vivriers (huile de palme, riz, arachides, maïs) partent chaque jour et directement sur le Rwnada sans transiter par une quelconque douane, qui n'existe d'ailleurs pas. Des avions venant d'ailleurs directement du Rwanda atterrissent aux aérodromes parsemés dans tout le Maniema et repartent directement sur Kigali avec des produits miniers et agricoles au vu et au su des autorités rebelles congolaises sans qu'aucune d'elles lève son petit doigt pour savoir ce qui se passe¹⁹⁸.

Finalement L. N'sanda Buleli, relate ainsi en ces termes le trafic des ressources minières:

[...] Des jeunes Hutu rwandais qui sont déversés dans les mines, pour creuser de l'or et du diamant, sous les ordres des officiers tutsis rwandais. Ces officiers arrivent parfois avec des Blancs, parlant uniquement anglais. On présume qu'il s'agit donc d'Américains, de Sud-africains et/ou des Britanniques. Ces Blancs sont munis d'appareils de détection des matières précieuses qu'ils promènent à travers la forêt et les villages abandonnés par les paysans congolais. Ils arrivent souvent avec des sacs de sel qu'ils vendent aux paysans, contre de l'or ou autres pierres précieuses, à la valeur de 10 USD par sac de sel de 45 kg, alors que les vendeurs congolais vendent le même sac à 25 USD. Les Congolais n'ont pas l'autorisation de sortir avec du coltan, de l'or ou du diamant. Ils doivent tout vendre sur place, aux Rwandais, à un prix décidé par les officiers rwandais. Ainsi, le kg de coltan est payé par les Rwandais à 20 USD alors que les comptoirs installés à Goma et Bukavu (par les mêmes Rwandais) achètent à 40 USD le même kg¹⁹⁹.

¹⁹⁸ Cité par L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques...op.cit., pp. 356-357. 199 Rapport du REC de juin 2000, Cité par L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques..., op.cit., p. 357.

Dans un contexte à peu près pareil, mais cette fois-ci au Kivu, Didier de Failly, un père jésuite belge installé à Bukavu, rend un témoignage frappant sur le pillage du coltan au Kivu:

En certains endroits [...], l'exploitation est sous contrôle militaire : les creuseurs acquittent une redevance hebdomadaire [...] aux chefs militaires, qui achètent aussi eux-mêmes ou fournissent de l'argent à des négociants congolais, à charge d'acheter du coltan pour leur compte. Ces redevances en nature et les quantités achetées sont ensuite acheminées par avion directement au Rwanda. [...] Par ailleurs, des bribes de témoignages ont circulé avec insistance à partir du milieu de l'année 2000, faisant état de l'installation, dans des sites où le coltan est particulièrement riche en tantale, de centaines de travailleurs hutu amenés du Rwanda par des chefs (afande) de l'armée rwandaise APR. Ces travailleurs seraient au moins en partie d'anciens Interahamwe ou supposés tels emprisonnés au lendemain du génocide de 1994; d'autres seraient des villageois hutu recrutés dans les collines rwandaises, [...] Une autre stratégie a été utilisée dans des endroits où l'APR n'est pas en mesure d'assurer un contrôle permanent: l'APR mène une attaque pour contrôler les lieux, puis les chefs militaires organisent rapidement, directement ou en sous-main, une première campagne d'achat de coltan, qui est expédié à Kigali par petits avions-cargo. Ensuite, ils se retirent et laissent les Maï-Maï contrôler la contrée, ce qui bloque les achats. Plus tard, lorsqu'ils estiment que les quantités récoltées et ramenées aux points d'achats doivent être relativement conséquentes, ils montent une nouvelle opération militaire et reprennent le contrôle de cet endroit pendant quelques jours, le temps que des petits avions viennent embarquer le coltan²⁰⁰...

Selon Catherine André, le contingent militaire rwandais avait élaboré une stratégie de pillage institutionnalisé qui reposait éventuellement sur le contrôle du territoire et de l'ensemble des filières²⁰¹. En ce sens, il était très difficile de retracer les bénéfices tirés par l'APR qui servaient à financer les dépenses militaires.

Par ailleurs, le Maniema devait se conjuguer avec une précarité grandissante de la vie due à l'insuffisance des infrastructures, à l'accessibilité aux services de santé

²⁰¹ *Ibid.*, p. 126.

²⁰⁰ Olivier Lanotte, op. cit., p. 125

nettement déficiente, aux multiples harcèlements des rebelles, aux incessantes tracasseries, etc. L'accessibilité aux soins de santé était très difficile pour la population dont une grande partie avait fui dans la forêt à cause de l'insécurité. L'armée rwandaise pouvait recourir à des représailles à tout moment contre les populations civiles lorsqu'il lui arrivait de s'affronter avec les partisans « Maï-Maï ». Ce genre de situation corrobore l'idée de Ch. Dietrich sur les agissements des groupes armés qui ne constituaient qu':

une forme d'organisation politique fondée sur une grande violence [...] aussi bien au-dedans du mouvement – discipline de fer, sanctions impitoyables, conditionnement rigoureux du combattant – qu'au-dehors – extrême dureté avec les populations civiles, utilisation de méthodes de terreur, recrutement des combattants par la force (armées de prisonniers, enfants-soldats)²⁰².

Par exemple en mai 1999 au Maniema, l'armée rwandaise avait incendié les villages de Kipaka, de Saïdi, de Rudika, de Kayuyu accusant les populations civiles de connivence avec les combats qu'ils avaient livrés contre les guerriers Maï-Maï²⁰³. Comme on voit, des pareils agissements de la part de rebelles ne pouvaient attiser que le climat de haine et contribuer à la dégradation de la cohabitation entre les soldats rwandais d'occupation et les habitants du Maniema. Les antipathies, les répugnances et les animosités étaient exacerbées à l'égard de tous ces envahisseurs du Maniema.

2.8 Conclusion

On a vu, à travers cet examen sommaire de l'histoire mouvementée de la province du Maniema, des multiples et émouvantes péripéties qu'elle a traversées depuis l'époque précoloniale de 1860 jusqu'à la fin de la guerre du RCD-G en 2003. Il a permis d'établir la diversité des crises surmontées par toute une population. La période arabo-

²⁰³ S. Kichwa-Mayibwe, « Les génocides au Maniema sous la rébellion », Courrier du Sud, op. cit., p.5.

²⁰² Ch. Dietrich, « Commercialisme militaire sans éthique et sans frontière », S. Marysse et alii (dir.), L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2000-2001, p. 56, cité par Olivier Lanotte, op.cit., 129.

swahili est caractérisée par la grande insécurité causée par des colonisateurs arabes fortement épris par le commerce et la traite d'esclaves. Cet épisode a permis la diffusion de la langue swahili dans presque tout l'Est de l'Afrique. Mais la dynamique esclavagiste a conduit aussi au dépeuplement de la région, aux divisions et aux rivalités entretenues entre les communautés ethniques du Maniema.

Par ailleurs, la colonisation belge a apporté une structure d'économie capitaliste, mais a affaibli le pouvoir traditionnel au profit du système étatique. En effectuant le découpage du Maniema selon les composantes ethniques, l'administration coloniale voulait stabiliser la colonie par rapport aux objectifs de la colonisation pour empêcher certaines tendances réfractaires. Toutefois, l'évaluation du parcours du Maniema de 1960 à 1965 montre qu'il a évolué dans le même contexte historique qu'a connu le Congo dans une sombre période d'agitation politique. Les troubles d'avant l'indépendance s'emparèrent du Maniema dès juillet 1960. Les nationalistes s'opposaient aux blancs dans la gestion de l'administration provinciale tandis que les modérés demeuraient favorables à la présence des Européens.

D'autre part, la création de la province du Maniema en 1962 n'a pas sonné la victoire des nationalistes, mais elle a plutôt déclenché des batailles ethniques. Le retour des modérés sur la scène politique du Maniema n'a fait que précéder l'arrivée des nationalistes à travers la rébellion muleliste de 1964. Cette rébellion a été accompagnée par des violences qui n'avaient épargné aucune communauté ethnique du Maniema et décimée une partie de l'élite politique. Elle a profondément marqué la mémoire collective de la population.

Par ailleurs, sous le deuxième régime congolais (1965-1990), le Maniema a vécu de la même manière que les autres provinces congolaises subissant la dictature et l'anarchie de Mobutu. Sa réintégration comme district dans l'ancienne province du Kivu en 1966 n'a pas favorisé son développement.

Pendant les années de la transition (1990-1997) où le multipartisme est apparu, la population s'est impliquée malgré elle dans des batailles politiques. Elle a été manipulée par l'ethnicité et les discours ethniques. Les acteurs politiques ont profité de l'ignorance et de la pauvreté de la population pour montrer leurs cartes. Cette population laissée pour compte a été à la solde des structures étatiques censées assurer sa sécurité. Mais les étudiants et la société civile se sont montrés très combatifs en se révoltant contre cette dictature de Mobutu qui ne cessait de prendre des dimensions inquiétantes. C'est ainsi que l'arrivée de l'AFDL de Kabila a été acceptée par la population pour mettre fin aux mauvais traitements des militaires et des services de sécurité.

Toutefois, il a été constaté des différences majeures au niveau de l'insécurité entre les deux guerres. Dans la première guerre entre 1996-1997, la population du Maniema avait été la proie des soldats des ex-FAZ et des agents des services de sécurité de Kindu. En fuyant les avancées des troupes de l'AFDL, les soldats congolais de l'armée de Mobutu commettaient des exactions, des pillages et des brimades sur les populations locales. Cette insécurité s'était amplifiée par la fuite des réfugiés hutus qui s'étaient livrés aux pillages des champs lors de leur passage. Lors de la deuxième guerre de 1998-2003, l'insécurité au Maniema a été causée par le mouvement rebelle du RCD et l'armée rwandaise. Les soldats de l'APR s'adonnaient à des traitements dégradants, à des actes de vandalisme, à la bastonnade et à des arrestations arbitraires. Les faits montrent que les habitants ont vécu des expériences dramatiques qui les ont mûris et vont les inciter à ne plus recourir à la violence par la suite.

Eu égard à ce qui précède, le prochain chapitre sera consacré à la mise en œuvre de la paix relative au Maniema, à la dynamique ethnique dans la mobilisation de la paix, au baromètre de la situation sécuritaire et à l'absence d'antagonismes politico-économiques comme source de paix.

CHAPITRE III

LA MISE EN ŒUVRE DE LA PAIX RELATIVE DANS LA PROVINCE DU MANIEMA COMPARATIVEMENT À SES VOISINES DU NORD-KIVU, DU SUD-KIVU ET DU NORD-KATANGA.

Ce chapitre sera consacré à l'analyse de la paix relative au Maniema par rapport à ses voisins du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga. Si, dans les provinces qui ont été sous l'emprise du mouvement rebelle RCD-G et l'armée rwandaise de 1998 à 2003, la paix tarde à se réaliser sur l'ensemble du territoire, le cas du Maniema est tout autre. Cette province connaît une amélioration de la situation sécuritaire qui étonne plus d'un observateur depuis la fin de la guerre en 2003 alors que ce n'est pas le cas chez ses voisines du Nord et du Sud.

L'objectif de ce chapitre est de décrire les facteurs qui ont engendré une situation de paix relative au Maniema et engagé les populations dans la formulation et la mise en œuvre de la stabilisation sécuritaire. L'analyse se focalise sur les particularités qui expliquent la paix relative que connaît le Maniema, d'une part, et compare celles-ci aux dynamiques observées au Nord et au Sud-Kivu ainsi qu'au Nord Katanga, d'autre part (voir annexe 6).

L'hypothèse à démontrer est que la paix relative que connaît la province du Maniema depuis 2003 se fonde sur divers facteurs tels que les faibles tensions ethniques, la consolidation de la mutuelle ethnique, la présence inaperçue des Rwandais, la faible présence des Maï-Maï et des FDLR, l'acceptation du retour des déplacés et des réfugiés, la collaboration entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs, l'absence de problème foncier, l'absence de contrôle des ressources naturelles par des rebelles.

Ce troisième chapitre se divise en trois parties. La première expose le contexte de la dynamique ethnique dans l'engagement de la paix; elle aborde la question de tensions ethniques et de la mutuelle ethnique. La deuxième partie présente le baromètre de la situation sécuritaire; elle effectue une évaluation de la situation rwandaise au Maniema et dans les autres provinces voisines, des Maï-Maï et des FDLR après la guerre. La troisième partie explique l'absence d'antagonismes politico-économiques au Maniema comparativement aux autres provinces. Il n'est pas dans les buts de cette recherche de faire l'historique exhaustif de chaque facteur qui explique la paix relative à la province du Maniema par rapport à ses voisines du Nord et du Sud. Cependant, une brève description ainsi qu'une mise en contexte pour certains facteurs semblent utiles.

3.1 La dynamique ethnique dans l'engagement de la paix

Il existe de nombreux facteurs qui ont concouru à la restauration de la paix postconflit dans la province du Maniema. L'enquête que j'ai effectuée montre la multiplicité des facteurs lorsqu'on analyse la profondeur des conflits dans cette région. Dès la fin de la guerre en 2003, d'importants efforts ont été effectués dans la province du Maniema, particulièrement dans la restauration de la paix et de la sécurité. On a remarqué que, sur le plan d'antagonismes ethniques, les confrontations ont été plutôt rares dans l'ensemble de la province.

Nous au Maniema, nous vivons presque en paix avec tous nos concitoyens. C'est rare de voir une ethnie se quereller avec une autre. Les animosités qui existaient autrefois entre les Balega et les Bakusu ont perdu depuis longtemps d'ardeur. Nous ne sommes même pas concernés par le problème de la cohabitation avec les Rwandais synonyme de problème comme nos voisins du nord et du sud²⁰⁴.

-

²⁰⁴ Entretien hommes, Kindu, 22/02/2011.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) à Kindu a confirmé en 2004 la stabilisation de la situation sécuritaire au Maniema²⁰⁵. Par ailleurs, même si le Maniema a acquis cet état de paix depuis 2003, il n'est pourtant pas définitif. Les initiatives pour la paix sont quant à elles beaucoup plus significatives, particulièrement dans le domaine socio-politico-économique. C'est donc d'abord pour des considérations sécuritaires que la population du Maniema a résolu de ne pas recourir à l'utilisation de la violence physique.

3.1.1 Les tensions ethniques

3.1.1.1 Au Maniema

Au Maniema de faibles tensions ethniques ont été constatées depuis la fin de la guerre en 2003. Ce constat traduit l'intérêt de la population locale en vue d'assurer la stabilisation sécuritaire de la province. En effet, même si les enjeux ethniques ont été importants au Maniema, les manifestations internes et externes du repli identitaire n'ont pas conduit entre 2003 et 2011 à des violences physiques comme c'est le cas dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga.

Pour les personnes enquêtées, cette paix résulte de l'absence de «Tutsi» dans la province qui leur épargne des tensions ethniques. Elle sous-entend aussi l'absence de tueries des personnes, des destructions des maisons et des pillages des ressources agricoles. C'est ainsi que la sécurité relève de plus en plus de l'exploit.

Nous souhaitons qu'il n'y ait plus de guerres, d'atrocités, de haines, de divisions, d'exclusions parmi nous. Tuer était devenu comme un jeu de petits enfants. On a été manipulé par des personnes qui nous incitaient à s'entretuer. On s'est laissé entraîner par des instincts de pouvoir, de haine, de tribalisme et de vengeance. Pourtant, la plupart d'entre nous affirment être chrétiens. Bien que la guerre soit finie, nous vivons aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité telle que l'insuffisance alimentaire, le faible

-

²⁰⁵ Voir OCHA, rapport humanitaire 2004.

taux de scolarisation des enfants, le faible accès aux soins de santé, le faible accès en eau potable, le chômage chronique, l'impraticabilité des routes, etc. ²⁰⁶.

Qu'en est-il des organisations internationales qui opèrent dans la région depuis la fin de la guerre ? Quelles sont les ressources qu'elles mobilisent pour asseoir la paix ? Plusieurs organisations internationales qui interviennent dans la province sont en train de se désengager des programmes d'urgence pour s'investir dans la réhabilitation et l'implantation des nouvelles bases d'un développement durable. Est-ce une réorientation pertinente? D'après Roland Poutier, de pareilles stratégies contribueraient «aux politiques d'aménagement qu'il revient d'assurer un équilibre entre les forces centrifuges et centripètes inhérentes aux dynamiques territoriales, entre les prérogatives de l'État et celles des entités décentralisées»

Sur le plan mémoriel, les intuitions de L. N'sanda Buleli trouvent leur pertinence en convoquant la mémoire collective et la crainte d'une éventuelle répétition de la rébellion muleliste. Elles renforcent cet attrait de la population du Maniema au non-recours de violences physiques dans son espace communautaire. La mémoire collective de la violence replonge dans les souvenirs comme le résume très bien Maurice Halbwachs:

Les souvenirs nous reviennent lorsque nos parents, nos amis, ou d'autres hommes nous les rappellent. On est assez étonné lorsqu'on lit les traités de psychologie où il est traité de la mémoire, que l'homme y soit considéré comme un être isolé. [...] Cependant, c'est dans la société que, normalement, l'homme acquiert ses souvenirs, qu'il se les rappelle, qu'il les reconnaît et les localise. [...]. Il n'y a pas à chercher où ils sont, où ils se conservent, dans mon cerveau, ou dans quelque réduit de mon esprit où j'aurai seul accès, puisqu'ils me sont rappelés du dehors, et que les groupes dont je fais partie m'offrent à chaque instant les moyens de les reconstruire, à condition que

Roland Poutier, «Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État: la RDC à la croisée des chemins», Afrique contemporaine, N° 227, 2008, p. 38.

_

²⁰⁶ Entretien groupe mixte enseignants de l'école primaire, Zambazamba, 27/02/2011.

je me tourne vers eux et que j'adopte au moins temporairement leurs façons de penser...²⁰⁸.

Au Maniema, les aînés qui ont vécu ces expériences dramatiques des violences des années (1960-1965) conseillent aux jeunes générations de ne pas recourir à la violence physique d'autant plus que la 2ème guerre est terminée. Ces expériences dramatiques restent des souvenirs indélébiles, des événements de référence²⁰⁹. Bien que la violence soit largement développée dans l'Est de la RDC suite à la faiblesse de l'État congolais, rares sont les gens qui incitent à la violence au Maniema. Dans le contexte de stabilité des années post-conflit (2003-2011), la population s'est opposée à toute idée des manifestations de repli identitaire qui ont occasionné diverses violences comme dans d'autres provinces. Le Maniema reste cependant caractérisé par certaines tensions ethniques, moins violentes sans doute, qu'il faut mentionner:

On reconnaît cependant que la coexistence difficile entre les Bangu-Bangu de Kabambare et les Binja de Kasongo existe toujours ainsi que des querelles incessantes entre les petites ethnies de Kasongo, Mamba-Kasenga, Wazura, Nonda, Basonge de Samba. Ces querelles n'ont jamais abouti à des grandes violences. L'absence de tensions ethniques au Maniema a probablement eu ses lettres de noblesse durant la période post-conflit²¹⁰.

En outre, l'accès aux ressources minières à Kasese crée certaines tensions ethniques entre les Bakwame et les Babira dans la province du Maniema. Les Bakwame forment un groupe minoritaire bien ancré dans les six groupements du secteur, mais sont cependant majoritaires dans la ville de Kasese. Ce sont eux les détenteurs coutumiers des titres de propriété de la terre. Par contre, les Babira sont considérés comme les nouveaux arrivants, mais sont majoritaires dans le secteur. Ils sont presque partout dans l'administration et exercent une grande influence sur la distribution des

²¹⁰ Entretien hommes, Lokandu, 15/03/2011.

_

²⁰⁸ Maurice Halbwachs, Les cadres sociaux dans la mémoire, Paris, Albin Michel, 1984.

²⁰⁹ 209 Voir B. Verhaegen, op. cit., 1969.

titres miniers. Les Bakwame sont frustrés et voient de mauvais œil cette violation de leurs droits coutumiers. Cette dissension suscite parfois le recours à des groupes armés pour régler des pareils litiges coutumiers.

Par ailleurs, à la fin de la guerre en 2003, les nouvelles autorités politiques provinciales désignées par le RCD-G à partir des gens disponibles à Goma à l'encontre des mutualités ethniques, ont continué à assurer la gestion de la province du Maniema pendant toute la durée de la transition (2003-2006) en l'absence de tensions ethniques. Ce nouveau pouvoir du RCD-G avait quand même tenu compte de l'équilibrage ethnique en attribuant un représentant à chaque grande ethnie. Plus tard, le gouvernement a, par exemple, installé des brigades armées un peu partout au Maniema pour combattre les groupes armés qui commettent des exactions sur les populations. Jusqu'à ce jour, il est épaulé par les Casques Bleus de la MONUSCO dans ce travail de protection des civils. Dans la majorité des territoires enquêtés, des militaires des FARDC assurent la sécurité de la population contre des attaques sporadiques des groupes armés qui se cachent dans les forêts. La population est mise à contribution pour signaler tout mouvement suspect des hommes armés. Dans les territoires du sud du Maniema où on retrouve encore certains groupes armés à cause de la proximité avec la province du Sud-Kivu, il y a la patrouille permanente des militaires de la FARDC. Cette patrouille donne à la population quelques consignes de sécurité, par exemple: en cas de tirs de se coucher au sol et de s'éloigner des fenêtres. S'il n'y a pas de tir, il faudra absolument fuir pour éviter les représailles des groupes armés.

3.1.1.2 Au Nord-Kivu

C'est une province qui est en proie à des fréquentes rivalités intraethniques et interethniques²¹¹ et envahie par une population d'origine rwandaise (Banyarwanda) majoritaire dans beaucoup de districts. On y rencontre des Banyarwanda (Hutu et Tutsi) du Nord-Kivu qui sont des Congolais de souche dans les territoires de Goma, Rutshuru, Masisi, Walikale, Bisha.

Cependant, depuis 1991 jusqu'à ce jour, les tensions ethniques divisent les Nande et les Banyanrwanda dans toute la province, les Nyanga et les Hunde à Pinga, les Hunde et les Hutu à Masisi. Dans le territoire de Nyirangongo, les Bahunde, les Hutu, les Tutsi, les Kumu, les Tsua ont toujours vécus dans la méfiance, n'ayant aucune harmonie entre eux. De multiples conflits se sont succédé entre les éleveurs et les agriculteurs à cause d'une démographie explosive dans un petit espace²¹². En plus, le territoire est très étroit où une grande partie est occupée par le parc national de Virunga. Il faut par ailleurs souligner qu'après la guerre en 2003, les tensions entre les Banyarwanda et la population de souche ont continué toujours à exister, donnant lieu à des conflits ethniques. Cela dit, il convient de rappeler que certains incidents violents ont émaillé la vie au Nord-Kivu pour l'ensemble de la période retenue pour étude.

En 2004, des tensions ethniques avaient été déclenchées entre les Nande (autochtones) et les Banyarwanda (Tutsi rwandais) dans presque toute la province, les Nyanga (autochtones) et les Hunde (Hutu rwandais) à Pinga, les Hunde et les Hutu à

²¹¹Etienne Rusamira, «La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu: une réflexion prospective», Afrique

contemporaine, Vol. 3, N° 207, 2003.

Radio Okapi, «Conflits interethniques, la population propose des solutions», du 08/03/2008. http://radiookapi.net/sans-categorie/2008/03/08/nyiragongo-conflits-intra-et-interethniques-la-population-proposedes-solutions/#more-12084. Consulté le 11 décembre 2011.

Masisi²¹³. Par ailleurs, le 21 mai 2007, des hommes armés avaient attaqué le village de Buhanga (peuplé de Tutsi rwandais), au Nord-Kivu dans le territoire de Masisi²¹⁴. Cette attaque avait fait un mort et un blessé et plusieurs habitations pillées. Des combattants Maï-Maï venus secourir les villageois n'ont assisté qu'à une scène de désolation. Les assaillants avaient déjà pris la fuite. C'était la quatrième attaque dans le secteur depuis le mois d'avril. Pourtant, cette zone est protégée par la brigade « mixée » Echo, constituée comme les quatre autres brigades mixées déployées dans la région de militaires des FARCD et d'ex-soldats insurgés du général déchu Laurent Nkunda. En fait, depuis le début du processus de « mixage », l'insécurité ne cesse de s'amplifier dans les territoires de Masisi et Rutshuru au Nord- Kivu, suite à un accord conclu entre Kinshasa et Nkunda qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international pour crimes de guerre.

Dans la nuit du 26 au 27 décembre 2011, la tension avait monté d'un cran entre les éleveurs et les agriculteurs vivant dans les villages de Lukofo et Mushwa dans le territoire de Masisi (Nord-Kivu)²¹⁵. L'échange des tirs nourris entre groupes des combattants qui protègent les agriculteurs et les FARDC avait fait trois morts et trois blessés à Mushwa. Selon les responsables administratifs de Masisi, les agriculteurs ne voulaient pas voir les vaches des éleveurs dévaster leurs champs et exigeaient des indemnités. Mais à Lukofu, les agriculteurs demandaient de retourner dans les fermes qu'ils avaient spoliées aux éleveurs rwandais réfugiés au Rwanda après les violences interethniques du Nord-Kivu en 1994. Revenus dans leurs fermes, ces éleveurs chassaient les agriculteurs, armés et soutenus par d'anciens miliciens des Patriotes Résistants Congolais (PARECO), et tentaient de s'accaparer de leurs anciennes terres en saccagant les fermes et les vaches. On compte une vingtaine de vaches abattues

²¹⁴ AFP, «Un mort dans l'attaque d'un village au Nord-Kivu», 21/05/2007.http://www.un.int/drcongo/afpnews.htm. Consulté, le 14/02/2011.

²¹³ Voir Severine Autesserre, Local Violence, International Indifférence ?Post conflicts « Settlement » in the Eastern D.R. Congo (2003-2006), Ph. D. Philosophy, Department of Philosophy, New York University, September 2006, p. 231.

²¹⁵ Radio Okapi, «Masisi: le conflit entre les éleveurs et agriculteurs fait 3 morts à Mushwa», 30/12/2011.

depuis le début du conflit le 21 décembre 2011. Les habitants de Lukofu et Mushwa se sont déplacés pour fuir ces affrontements vers les localités de Ngungu, Rubaya et Katoyi.

3.1.1.3 Au Sud-Kivu

Dans le Sud-Kivu, les tensions ethniques entretenues en permanence dans cette province ont lieu plutôt dans les territoires de Fizi, d'Uvira et de Mwenga. Ces tensions divisent les Bembe et les Banyamulenge, les Shi et les Rega (à Bukavu et à Shabunda). Les antagonismes claniques entre les Shi, les Bembe et les Banyamulenge²¹⁶ avaient finalement abouti à des conflits ethniques. En 1994, on assista à un regain de tension entre la population de souche et les Banyamulenge. Comme l'a écrit Olivier Lanotte, «Au Sud-Kivu, la découverte en 1994 des potentialités aurifères du massif d'Itombwe où sont installés les Banyamulenge va inciter le chef Bafulero, Ntare Simba, à chercher à diminuer l'influence des Banyamulenge en leur déniant la nationalité zaïroise»²¹⁷. Avec l'arrivée massive des réfugiés rwandais, le chef Ntare n'hésita pas à recourir auprès des Forces armées zaïroises (FAZ) pour mettre la main sur la production aurifère²¹⁸. Il profitera aussi de cette situation pour s'emparer des troupeaux de bétail et les pâturages des Banyamulenge²¹⁹. Toutefois, depuis la fin de la guerre en 2003, les violences contre les Banyamulenge n'ont jamais cessé comme en témoignent certains incidents que j'ai répertorié entre 2003 et 2011.

En 2004, dans le territoire de Shabunda au Sud-Kivu, un conflit ethnique avait opposé les Maï-Maï Rega et les Maï-Maï Tembo²²⁰. Le Général Maï-Maï Padiri, lui-même un Tembo, qui avait été reconnu comme le leader des Maï-Maï par les autorités de

²¹⁶ MONUC, Kivu Strategy and Kivu Offices Actions Plans, Kinshasa, 2004.

²¹⁷ Olivier Lanotte, op. cit., p. 31.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 31

²¹⁹ *Ibid*.

²²⁰ Séverine Autesserre, Local Violence, International Indifference?... op. cit.,, p. 231.

transition n'avait nommé que les Maï-Maï Tembo à d'importantes fonctions militaires et administratives. Cette situation a conduit à plusieurs batailles à petites échelles entre les Maï-Maï Rega et les Maï-Maï Tembo, jusqu'à ce que les Maï-Maï Rega aient riposté en chassant les Maï-Maï du territoire de Shabunda. D'autre part, du 26 mai au 9 juin 2004, des violents affrontements à connotation ethnique s'étaient produits entre les FARDC et deux groupes des soldats dissidents issus de la communauté banyamulenge²²¹. Ces combats étaient dus à des tensions latentes entre la RDC et le Rwanda qui niait soutenir les dissidents. Finalement, même après l'année 2006 qui a consacré l'avènement des institutions démocratiques en RDC, les deux provinces du Kivu continuent de vivre avec les manipulations ethniques.

3.1.1.4 Au Nord-Katanga

Lors de la guerre de 1998, les « rebelles » du RCD-G et les soldats rwandais font irruption au Nord Katanga, cette invasion entraine des mésententes entre les différents groupes ethniques, énoncées en termes d'enjeux sociaux, économiques et politiques. Mais après 2003, les belligérants ont continué toujours à changer d'allégeance d'un groupe à un autre lorsque l'occasion se présentait. Le président Kabila voulait assurer son contrôle sur toute la province, et avait confié au Général Dunia la charge de renforcer la défense du Katanga contre toute invasion ennemie en provenance du Nord au cas où la guerre avec le Rwanda parviendrait à déborder dans les deux Kivus. Apparemment, Kabila comptait sur la loyauté des autorités administratives et militaires dans la région. Par exemple, à Nyunzu, l'administration du RCD-G et les autorités militaires avaient juré de soutenir Kabila et sa collaboration dans le passé avec le RCD-G était dans le but de protéger la population.

Dans le Nord-Katanga, les autorités avaient confirmé leur soutien au gouvernement central et elles se sentaient loin des problèmes et des tensions dans les deux Kivus.

²²¹Voir Chronologie: Conflit des Grands Lacs. http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/conflit-grands-lacs/chronologie.shtml. Consulté le 12 décembre 2011.

Les soldats de FARDC qui étaient stationnés au Nord-Katanga constituaient un mélange des anciens soldats de l' Armée Nationale Congolaise (ANC), des groupes armés Maï-Maï et des forces gouvernementales. Ce prétendu contrôle du gouvernement était un leurre. La plupart des entités dans le territoire formaient des petites localités supervisées par des groupes armés les Maï-Maï qui ne faisaient que spolier la population, combattre les FARDC et se combattre entre eux-mêmes.

Toutefois, les agendas politiques et économiques ont été la base de nombreux conflits ethniques qui entretenaient la haine contre les pygmées et des Kasaiëns dans chaque district, dans des tribus et des clans. Il faut bien voir que pendant la guerre, il n'y avait pas eu de conflits ethniques entre les Hololo, les Bembe et les pygmées. Tous ces groupes ethniques s'étaient ralliés contre le RCD et le Rwanda. Les conflits ethniques ont réapparu quand leur ennemi commun a disparu du Nord-Katanga c'est-à-dire après 2003. À Nyunzu, par exemple, les tensions latentes pendant la guerre se sont amplifiées après celle-ci. Les antagonismes tribaux sur la sélection des autorités traditionnelles et administratives allaient engendrer un nouveau cycle de violence. Les sudistes se contentaient de discriminer les nordistes qui occupaient des postes importants (position administrative avantageuse, enseignants, bureaucrates). La principale raison de ce clivage géographique était qu'il n'y avait pas d'école, ni même de tradition de scolariser les enfants dans le sud tandis qu'il y avait une forte concentration d'intellectuels et de gens éduqués (qui savaient lire et écrire) dans le nord du territoire de Nyunzu.

Après la guerre en 2003, les tensions ethniques s'étaient ravivées entre les Hololo, les Bembe et les pygmées²²². La population bantu a manifesté une violente antipathie contre les pygmées, dont on croit qu'ils avaient adopté une attitude irresponsable pendant la guerre, et auraient commis des abus au même titre que les groupes Maï-

²²² Séverine Autesserre, Local Violence, International Indifference?... op. cit. p. 236.

Maï. Ainsi, les pygmées du territoire de Nyunzu ont vécu dans la peur de représailles. Un des exemples les plus frappants concerne le refus des pygmées d'aller se faire soigner à l'hôpital de Nyunzu même en cas d'une maladie grave, par peur de se voir empoisonné par les infirmiers²²³.

Vers fin 2004 et courant 2005, des combats acharnés s'étaient déroulés à Mitwaba, à Kongolo et à Malemba Nkulu. Chaque milice voulait assurer sa suprématie sur les zones conquises pendant la guerre, contrôler les pouvoirs coutumiers et administratifs, exploiter les sites miniers, imposer des taxes à la population. Cela n'a pas manqué de susciter des tensions ethniques au niveau local (bantu contre les pygmées à Nyunzu)²²⁴.

Par ailleurs, selon la Radio RFI du 20 janvier 2010, le projet de redécoupage territorial du Katanga a suscité des vives protestations entre les communautés du Nord et du Sud²²⁵. Les Katangais du Sud qui disposent d'énormes richesses minières appuient ce projet, tandis que ceux du Nord le voient d'un mauvais œil. Cette atmosphère d'antipathie provoque des tensions ethniques de part et d'autre des deux communautés. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant de telle sorte que les télévisions privées de Lubumbashi organisaient des débats violents relatant des propos xénophobes, injures qui ne font que monter les tensions entre les deux communautés les Balubakat du Nord et les Bemba du Sud²²⁶. Le gouvernement de Kinshasa a dû suspendre une télévision locale et interpeller les deux protagonistes.

Cet incident traduit tant bien que mal les réalités socio-économiques du terrain. Le Nord Katanga est agropastoral et unitariste et le Sud minier est fédéraliste. Ce clivage

²²⁶ *Ibid*.

²²³ Voir référence n° 401 de Sérerine Autesserre, *Ibid.*, p. 272.

Séverine Autesserre, «Penser les conflits locaux: l'échec de l'intervention internationale au Congo», dans S. Marysse; F. Reyntjens S; S. Vandeginst (dir.), *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2008, p. 184.

²²⁵ RFI, «Tensions intercommunautaires au Katanga», du 20/01/2010.

Nord-Sud remonte à l'époque de l'indépendance. Actuellement, on assiste à une résurgence de la notion de «Katanga utile». Les Sudistes souhaiteraient obtenir plus d'autonomie à travers le nouveau découpage territorial afin d'assurer la gestion du cuivre et du colbat de leur sous-sol. Les Balubakat du Nord vivent dans la frustration et ne voient aucune garantie de la part du pouvoir de Kabila qui, selon eux, ne sert pas convenablement leurs intérêts. En outre, les Balubakat qui sont majoritaires à l'Assemblée provinciale ne contrôlent ni le Parlement ni l'exécutif provincial dirigé par un gouverneur du Sud. La situation mue progressivement dans des villages à des escalades verbales aussi diverses qu'étonnantes par certains responsables politiques pour réprouver l'une ou l'autre communauté. Tant et si bien que la plupart des observateurs avertis pensent qu'on risque d'aboutir à des rivalités et à des rancoeurs.

3.1.2 La mutuelle ethnique

3.1.2.1. Au Maniema

Mon enquête-terrain montre que depuis la fin de la guerre en 2003, les mutuelles du Maniema se distinguent fondamentalement des mutuelles des autres provinces. Elles contribuent à la création des conditions de la stabilisation sécuritaire. En plus, elles assurent une meilleure gestion entre les membres et déclinent toutes les situations pouvant aboutir à des éventuels conflits de leadership.

Dans le cas des conflits de leaderhip, les mutuelles favorisent l'établissement d'une relation fortement égalitaire. Elles servent de marche-pieds pour l'accession à une position de pouvoir. Un informateur s'exclamait à ce sujet : «Les mutualités sont incontournables et que tout habitant du Maniema en fait partie. La désignation d'un gouverneur ou d'un bourgoumestre passe par cette structure associative» ²²⁷. Cette rationalité est conforme à la logique des décisions prises par un consensus, et elle

²²⁷ Entretien membres association locale de la paix, Punia, 17/03/2011.

s'explique du fait que la majorité de la population du Maniema est animée par un sentiment d'opposition à la violence physique. Ce sentiment est dû aux événements qu'elle a vécus dans le passé, de l'indépendance (1960-1965), la rébellion muleliste de 1964, et les deux guerres successives de 1997-1998 et de 1998-2003.

Au Maniema, l'exercice d'un mandat politique s'appuie sur les mutuelles ethniques comme en atteste ce témoignage d'un ancien employé de Sakima à Punia:

L'exercice d'un mandat politique reste corroboré par la géopolitique du nord, du sud, de l'est, de l'ouest. On désigne les candidats en fonction de cette géopolitique et il doit être accepté par les autorités supérieures. Dans ce contexte, l'exercice du mandat politique est tributaire des structures ethniques que des partis politiques²²⁸.

On a vu par exemple, les entrepreneurs politiques du temps de la transition 1990-1996 y recourir tout comme la désignation des autorités provinciales par l'AFDL de Kabila en 1997 et, dans une moindre mesure, du RCD-G en 1998²²⁹. Même si cet apport a été négligé pendant les élections démocratiques de 2006, il reste que la carte de mutuelle ethnique s'est jouée quand même en coulisse. Les gouverneurs du Maniema ont été désignés en fonction des structures ethniques en tenant compte de la géopolitique du nord, du sud, de l'est. Malgré cette fragilité du fait de la pauvreté de leurs membres, ces associations mutuelles assureraient mieux les relations entre les membres et éviteraient surtout les conflits de leadership qui sont manifestes dans des partis politiques. Citant l'exemple du cas de la mutuelle d'Aderkisal, L. Buleli N'sanda relate, le récit de vie de Papa Muchuane:

Les mutualités sont très bien organisées, dit-il. Dans le cas d'Aderkisal, lors de nos réunions, on ne peut pas exclure les disputes. «Même les maniocs sur un étalage ne cessent pas de se frotter entre eux». Mais on finit toujours par dire «nous voulons que notre fils un tel soit candidat». Et si tout le monde

Entretien nomme, Punia, 17/03/2011

²²⁸ Entretien homme, Punia, 17/03/2011

²²⁹ L. Buleli N'sanda, La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques...op. cit., p. .348.

l'accepte, il est accepté. Il ne faut pas oublier que chaque mutualité a ses conseillers. Chez nous dans Aderkisal, il n'y a aucun désordre ou contestation²³⁰.

De ce point de vue, les mutuelles ethniques constituent, par conséquent, un facteur de l'appui à la paix relative au Maniema. C'est une province où le poids de la mutuelle ethnique est encore très important. Il n'y a pas une, mais des mutuelles ethniques. Comme la langue, la religion, l'organisation sociale, la mutuelle ethnique représente une des bases importantes dans le jeu politique. Il est reconnu que les habitants du Maniema ont une culture dans la mutuelle ethnique, que toute la course au pouvoir est conditionnée par cette dernière. Comme code de la société, la mutuelle ethnique libère les refoulements et vide les rancoeurs. La mutuelle ethnique au Maniema concentre un pouvoir de cohésion indépendant du recours de la violence physique comme dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga.

3.1.2.2. Au Nord-Kivu

Avec la guerre, les mutuelles ethniques jouent un rôle contraire que dans le Maniema. À la fin de la guerre en 2003, cette pratique s'est perpétuée et a permis aux groupes armés d'entrer en négociation. Elle a été utilisée à des fins politiques et militaires par les différentes parties en conflit et pas à des fins pacifistes. On a vu par exemple, l'AFDL et le RCD-G l'utiliser pour conquérir les faveurs des milices Maï-Maï. De véritables scissions se sont produites parmi les membres de la mutuelle entre sympathisants RCD et Maï - Maï. À la base, il y a le problème foncier et la question de la nationalité, mais aussi des conflits entre les cinq groupes armés (RCD-G, RCD-K/ML) et les forces gouvernementales, FDLR, Maï-Maï et les forces de la défense locale). Beaucoup d'analystes ont qualifié ces conflits en termes de clivage ethnique (rwandophones par rapport aux autres communautés ethniques) et de clivage politique (Kabila contre le RDC-G). Dans ces conflits, plusieurs groupes armés ont scellé des

²³⁰ *Ibid.*, p. 213.

alliances qui ont pris la forme de mutuelles ethniques pour combattre leurs adversaires.

En plus, les alliances conclues entre ces groupes armés sont demeurées à peu près pareilles comme c'était le cas pendant la guerre. Justement, après la crise de Bukavu, le combat entre Kabila et le RCD-G s'est transposé au Nord-Kivu. Pendant la guerre 1998-2003, les élites de ces groupes ethniques rivaux contrôlaient la province et s'allièrent avec les différentes parties belligérantes: le RCD-K/ML et Kabila pour les Nande, le RCD-G pour les Banyarwanda. Après la guerre en 2003, ces deux alliés étaient tous des ennemis du RCD-C pour des raisons provinciales et locales. En outre, Kabila pouvait également compter sur les tensions locales entre la population de souche et les communautés rwandophones pour recruter des alliés locaux, tant politiques que militaires (milices Maï-Maï) pour lutter contre le RCD-G. Par exemple, à Masisi et à Rutsuru, les représentants de la société civile et les milices devraient combattre contre tous les groupes armés d'obédience rwandophone²³¹. Les Hunde et les Nyanga prétendaient être les seules communautés qui avaient le monopole de la revendication traditionnelle et politique²³². Les Hutu restaient la population majoritaire dans le territoire de Masisi et exigeaient le droit à une représentation adéquate au niveau politique et traditionnel.

En janvier 2009, des combattants du CNDP, des Maï-Maï PARECO et d'autres groupes Maï-Maï ont été intégrés dans les FARDC²³³. Cette intégration a été néanmoins minée par de nombreuses dissensions internes. Par exemple, une aile du CNDP a décliné toute proposition d'intégration et affichée son entière collaboration à son ancien chef Laurent Nkunda. Ce n'était un secret pour personne que des désertions massives avaient été enregistrées parmi les nouveaux venus, tels que les

²³¹ MONUC, Rapport humanitaire 2004.

²³² De leur avis, les Hutu étaient des immigrants arrivés pendant la colonisation ou après l'indépendance du Congo en 1960 et n'avaient aucune prétention juridique sur le pouvoir traditionnel. ²³³ ONU, Conseil de sécurité, Rapport S/2009/603, pp. 3-4.

combattants hutu du CNDP et les membres des Pareco. En plus, la direction du CNDP n'avait pas voulu remettre ses armes lourdes aux FARDC. Selon le Conseil de sécurité, les hommes et les officiers du CNDP étaient plutôt déployés sur l'ensemble des territoires du Nord et du Sud-Kivu en contrôlant les mines, les administrations locales et en percevant les taxes sur les axes routiers. Pendant que le CNDP et le PARECO embrassaient les partis politiques et se rallaient à l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP) au pouvoir, d'autres groupes armés résolurent de ne pas s'intégrer aux FARDC et s'allièrent aux FDLR et au Rassemblement pour l'Unité et la Démocratie (RUD-Uranana, faction dissidente des FDLR dans les territoires de Lubero et de Walikale).

Certains groupes armés congolais au Nord-Kivu n'avaient pas hésité à collaborer avec les groupes rwandais. Finalement, il y a lieu de noter que les antagonismes locaux sur des questions politiques et économiques ont eu lieu sur la scène militaire. Il s'agissait pour l'essentiel des conflits entre les Maï-Maï (alliés avec les FDRL) et les forces de défense locales et le RCD. Les Maï-Maï représentent les communautés locales, alors que le RDC-G et les forces de défenses locales ont été accusés de composer avec les Hutu et les Tutsi. Après la crise de Bukavu, des luttes étaient devenues plus fréquentes et plus violentes jusqu'à conduire à la rupture totale entre le RDC-G et les Maï-Maï.

3.1.2.3. Au Sud-Kivu

La dynamique au Sud-Kivu est similaire à celle du Nord-Kivu apparemment articulé autour des groupes armés qui entraient en négociation entre eux. C'est ce qui a fait qu'après la guerre en 2003, la province a continué à se fragmenter malgré une diminution des sources régionales de la violence.

En août 2009, plusieurs éléments du CNDP, des groupes Maï-Maï Asani et Yakutumba (région de Fizi) et des Forces Républicaines Fédéralistes (FRF, région de Minembwe) avaient intégré les FARDC²³⁴. Mais une bonne partie des groupes armés dans la province du Sud-Kivu ne l'a pas fait. On pourrait citer les Maï-Maï Kapopo et Nyikiriba (territoire de Mwenga); les Maï-Maï PARECO, Mongol, les Maï-Maï Mundundu 40 et Simba à Walungu et Kabare (territoire d Kalehe); Les Maï-Maï de Zabuloni (territoire d'Uvira); Maï-Maï de Dunia et Yakutumba et les FRF (territoire de Fizi; les Maï-Maï de Raïa Mutomboki et Shikito (territoire de Shabunda)²³⁵. Cependant, les relations entre les groupes Maï-Maï et les FDLR n'étaient pas pareilles d'un territoire à l'autre. Par exemple au début décembre 2009, à Shabunda, les FDLR avaient livré des rudes combats aux Maï-Maï Raïa Mutomboki²³⁶. Mais paradoxalement, le principal allié congolais des FDLR dans la province était les FRF composés des Banyamulenge, des Tutsi congolais qui attaquaient les FARDC et des groupes Maï-Maï²³⁷. Cette alliance conclue était très étonnante parce qu'une partie des troupes FRF venait d'être d'intégrer aux FARDC et en plus la 10ème Région militaire des FARDC était dirigée par un des fondateurs des FRF, le général Patrick Masunzu.

3.1.2.4. Au Nord-Katanga

Quelques incidents violents provenant des alliances de groupes armés avaient été constatés tout au long de la période 2003 et 2011.

Entre janvier et mars 2006, un rapport de la MONUC avait fait état des atteintes aux droits de la personne commises par les Maï-Maï de Gédéon et ses alliés, y compris les

²³⁴ ONU, Conseil de sécurité, S/2009/603, p. 7.

²³⁵ ONU, Conseil de sécurité, S/2009/603, op. cit., p. 7

²³⁶ Radio Okapi, du 8/12/2009.

²³⁷ ONU, Conseil de sécurité, S/2009/603, op. cit., 15.

Maï-Maï de Bavon dans 45 cas de violation, dont 33 exécutions sommaires dans le territoire de Mituaba²³⁸.

Le 2 août 2011, la contre-attaque des troupes des FARDC avaient permis de reprendre plusieurs positions à la coalition Maï-Maï Yakutumba-FDLR-FNL (Front national de Libération) et facilité leur progression jusqu'au village Kililwa qui se trouve à 3 km au nord de Wimbi-Port et à 120 km au nord de Kalemie²³⁹.

3.2 Le baromètre de la situation sécuritaire : les effets dans l'espace communautaire après la guerre

La fin de la guerre a permis de poser les premières balises de la paix relative que connaît la province du Maniema depuis 2003. Les enquêtes montrent que la construction de l'espace communautaire se réalise en l'absence de graves clivages sociaux et que la population s'inscrit dans cette logique. Au Maniema, la population pose comme priorité à la paix, la sécurité physique des gens et demande à l'État congolais de sanctionner les personnes et les groupes armés qui cherchent à fragiliser cette paix retrouvée. Toutefois, bien que la population ait pu donner son consentement à cette paix, les enquêtes font état d'un certain scepticisme sur sa consolidation. «C'est une bonne chose qu'on entend plus les crépitements dans une plus grande partie du Maniema. Mais c'est pour combien de temps? Nos voisins sont chaque fois à la traîne des Rwandais et des groupes armés qui pullulent dans leurs provinces. Qui ne dit pas que cette situation pourrait encore se reproduire un de ces jours?»²⁴⁰. Par ailleurs, les enquêtes révèlent les obstacles des groupes armés à s'imposer au Maniema. On les considère comme des bandits qui sont souvent combattus par les FARDC et les casques bleus de la MONUSCO. Ils n'arrivent pas à

²⁴⁰ Entretien pasteur de l'église de réveil, Pangi, 13/02/2011.

²³⁸ MONUC, L'actualité des droits de l'homme dans le monde. www.aidh.org/Actualite/Act_2006/Somm2.htm. Consulté, le 02/02/2012.

²³⁹ MONUSCO, Rapport du 02/08/2011.

s'imposer dans la région²⁴¹. Ce sous-chapitre souhaite examiner la situation des Rwandais, des Maï-Maï et des FDLR dans le contexte de la paix relative au Maniema en comparaison avec celle des autres régions.

3.2.1 La situation des Rwandais

3.2.1.1 Au Maniema

De toute évidence, la question rwandaise²⁴² représente un véritable casse-tête dans l'Est de la RDC. Avant la guerre, cette question était axée sur des conflits locaux autour de la terre et du pouvoir traditionnel. Après 2003, les revendications des rwandophones sur le pouvoir politique traditionnel et sur des terres ont continué d'alimenter les sentiments anti-rwandophones et générer la violence. Les tensions sont particulièrement élevées dans les provinces où les rwandophones sont les plus nombreux. Mais ce n'est pas le cas au Maniema.

Pour répondre à la question de la situation des Rwandais au Maniema, il faudrait remonter à l'époque coloniale et garder à l'esprit l'histoire de la main-d'œuvre indigène au Congo Belge. Cette main d'œuvre indigène a suffisamment contribué au fonctionnement des entreprises coloniales en mettant en valeur les grandes concessions de terre appartenant aux colonisateurs. Tel qu'observé dans mes enquêtes, le Maniema enregistrait souvent de faibles densités de population et affichait un taux élevé de morbidité et de mortalité. La plupart des gens mouraient de la maladie du sommeil ou des effets toxiques du travail du coton. En effet, pour pallier à cette carence de la main d'oeuvre, la solution pour le colon consistait à recruter des travailleurs non seulement au Rwanda-Urundi²⁴³ mais aussi d'autres

²⁴² La distance qui sépare le Rwanda du Maniema est de 443.96 km.

²⁴¹ Entretien commandant FARDC, Kindu, 11/04/2011.

²⁴³ Notons que le Rwanda-Urundi est une partie de l'empire colonial de l'Allemagne, mais après sa défaite de la Première Guerre mondiale, elle a été obligée d'y renoncer lors de la conférence de Versailles en 1919. En 1923, la Société des Nations confie à la Belgique un mandat pour gérer cet empire qui deviendra plus tard le Rwanda et le Burundi. En 1925, ces territoires ont été rattachés au Congo Belge et deviendront la septième province tout en conservant un statut conforme au mandat.

régions du Congo. C'est ainsi que des recrutements avaient eu lieu pour la Compagnie du chemin de fer des Grands Lacs, la société forestière (SOFOLAC), la société cotonnière (COTONCO), la Symétain, etc.

Les objectifs poursuivis par ces firmes internationales étaient d'abord de faire fonctionner et de rendre rentables les entreprises de production à l'aide du facteur humain. Ensuite, de compenser le manque de la main-d'œuvre locale qui devait répondre à ce déséquilibre entre la croissance économique vertigineuse et la baisse de la croissance de la population due au sous-peuplement et enfin de répondre au refus de la population de souche qui ne voulait pas travailler avec un salaire dérisoire et de mauvaises conditions de travail. À vrai dire, le Maniema n'a pas connu cette affluence de la population rwandaise comme ce fut le cas dans les Kivu et dans d'autres régions de la RDC.

À la fin de la guerre en 2003, les soldats, les affairistes rwandais, les jeunes Hutu rwandais qui travaillaient dans des mines pendant l'occupation étaient tous partis. Cependant, il y a quelques Interahamwe²⁴⁴ et FDLR qui sont disséminés dans les forêts du Maniema et continuent à mener des attaques contre la population. En fait, les enquêtes montrent que les Rwandais ne s'intéressent pas vraiment au Maniema. «La plupart des immigrés rwandais sont installés plutôt dans les territoires situés le long de la frontière avec le Rwanda où ils ont la facilité de cohabiter avec leurs compatriotes»²⁴⁵.

Toutefois, beaucoup de gens au Maniema affichent un certain scepticisme face au Rwanda du Maniema. Un ancien dignitaire de l'époque de Mobutu m'a laissé entendre que:

²⁴⁵ Entretien membres association locale de la paix, Luanga, 15/03/2011.

²⁴⁴ Les Interahamwe sont les milices rwandaises créées en 1992 sous les auspices du MRND, parti du président Juvénial Habyarimana.

Ces gens-là, les Tutsi sont toujours animés par des idées belliqueuses. Ils aiment dominer et tuer. Et pourtant, nous les acceptons chez nous au Congo sans leur poser beaucoup de problème. Nous pensons qu'ils vont comprendre un jour. D'ailleurs, à l'époque du départ de l'armée rwandaise des territoires occupés certains acteurs politiques bien avertis doutaient de la véracité de leur engagement. Par exemple, Léonard Shé Okitundu, directeur du cabinet du chef de l'État (2003-2006), n'avait affiché d'autre choix que d'attendre la confirmation des Nations unies pour croire à la sincérité du retrait de l'armée rwandaise. En fait, il voyait dans l'analyse des déclarations du gouvernement rwandais des incohérences entre les diverses réponses apportées par les militaires de l'armée rwandaise qui abusaient de la crédulité des Congolais²⁴⁶.

Certains ont même trouvé dans ce retrait un signe de trompe-l'œil en faisant valoir que même si l'armée rwandaise est partie, le RCD-G est resté pour recevoir les ordres de Kigali. Mais en 2013, c'est dans le CNDP mue en M23 et dans certaines sphères du gouvernement congolais que le Rwanda joue la carte du cheval de Troie.

3.2.1.2 Au Nord-Kivu

Le Nord-Kivu, est dominé par la population d'origine rwandaise «Banyanrwanda» qui est majoritaire dans certains districts²⁴⁷. Cette population du Rwanda n'est pas homogène à tel point qu'on retrouve des Congolais de souche (Rutshuru et Bwisha) et d'autres communautés banyarwanda qui se sont installées au Kivu au cours des années. Dans les années 30 et 40, la Mission d'immigration des Banyarwanda organisée par les autorités coloniales belges a dû transférer des populations (hutu et tutsi) du Rwanda surpeuplé au Kivu pour venir travailler dans les plantations et les mines du Katanga. Cependant, cette présence massive des Banyarwanda s'est renforcée avec le temps et ils sont majoritaires²⁴⁸ avec près de 60% de la population

²⁴⁷ Voir, O. Lanotte, op. cit., p. 27.

²⁴⁶ Entretien avec un ancien dignitaire du régime Mobutu, Kasongo, 15/03/2011.

²⁴⁸ André Guichaoua, Le problème des réfugiés rwandais et des populations banyarwanda dans la région des Grands Lacs africains, UNHCR, Genève, 1992, p. 68; Jean-Claude Willame, op cit, p. 156; Martin Kalulambi

du Nord-Kivu qui est estimée à 4, 5 millions²⁴⁹. La province est en ébullition de violences ethniques si bien que depuis la fin de la guerre en 2003, elle est toujours victime des attaques spontanées. Quelques attaques citées ci-après illustrent cette situation.

À la mi-décembre 2004, des civils Banyarwanda ont été victimes de tortures et des viols à Kanyabayonga, à Buramba et à Nyabiondo dans le Nord-Kivu. Les soldats des FARDC s'étaient attaqués aux civils au cours des opérations militaires menées dans ces localités²⁵⁰. Des pareilles attaques se sont répétées en décembre 2006, et deux civils Tutsi près du village de Rutobogo avaient été tués par les soldats de la 14ème brigade intégrée des FARDC dans les combats contre les troupes de Kunda. Il en avait été ainsi le 5 décembre 2006 à Bunyambeba, où un garçon de 12 ans s'était fait aussi tuer par des soldats lorsqu'ils se livraient à des pillages. Une autre personne avait été abattue par les mêmes soldats pour avoir refusé de prendre ses chèvres²⁵¹. Selon la MONUC, des meurtres de cette nature s'étaient multipliés dans le village de Kirotshe²⁵². Le 10 décembre 2006, cette fois-ci, les soldats de la 16^{ème} brigade avaient tiré plusieurs fois sur une maison, tuant un jeune garçon pour la simple raison que les occupants ne voulaient pas ouvrir la porte²⁵³.

D'autre part, en novembre 2011, un rapport humanitaire de OCHA a fait état des exactions commises par des groupes armés censés être des FDLR dans le territoire de Masisi à Kisima, à Wahu dans le nord-ouest de Masisi Centre et à Miandja dans le

Pongo, «La grogne des Banyarwanda sur les hauts plateaux du Kivu», Martin Kalulambi Pongo (dir.) Transition et conflits politiques au Congo-Kinshasa, Éditions L'Harmattan, 2001, pp. 175-205.

249 Voir Rapport du 1^{ex} semestre 2010 du PNUD qui tient compte du recensement de 2005.

²⁵³ Ibid.

²⁵⁰ Amnesty International, RDC, Nord-Kivu: les civils paient le prix des rivalités politiques et militaires, sept.

²⁵¹ Entretien de Human Rights Watch avec un fonctionnaire local, Rutobogo, 17 février 2007, cité par Human Rights Watch, Nouvelle crise au Nord-Kivu, Vol. 19, N° 17 (A), octobre 2007, p. 48.

MONUC, The Human Rights Situation in the DRC from July to December 2006, para. 57.

nord de Masisi Centre²⁵⁴. Le déploiement des FARDC dans certaines localités du sud de Masisi Centre et dans le secteur de Katoyi avait quand même assuré une certaine sécurité à la population. Mais, le départ de ces FARDC pour leur formation a occasionné l'abandon de 75 % des localités qui se considéraient ne plus être en sécurité et la population à se réfugier dans des sites improvisés à Buabo à 10 km au sud de Masisi Centre. À Kitchanga, la nouvelle de la mort d'un musicien de l'ethnie Hunde, enlevé à Goma le 5 novembre et retrouvé vivant deux jours après, avait incité les jeunes des ethnies Hunde et Tutsi à organiser des manifestations troublant l'ordre public les 7 et le 8 novembre. On avait assisté à des pillages des boutiques, des maisons et de bureaux dans toute la ville. Les acteurs humanitaires avaient déserté la zone de Kitchanga le 9 novembre pour y revenir progressivement quelques jours après. L'envoi même des militaires du 81e bataillon pour sécuriser la zone de Kitchanga n'avait pas permis de diminuer les attaques contre les civils qui se faisaient par des hommes armés ou forces armées.

3.2.1.3 Au Sud-Kivu

Le Sud-Kivu est occupé par des éleveurs tutsis originaires du Rwanda, appelés les «Banyamulenge» qui sont installés dans la région d'Uvira au Sud-Kivu à la fin du XVIII^e siècle après avoir manqué une révolution de palais²⁵⁵. Ils vivent depuis longtemps une cohabitation difficile avec les autres peuples du Kivu qui est marquée par des conflits, d'accalmies, et de fragiles réconciliations avec les autres communautés²⁵⁶. Cependant, la méfiance inspire toujours les Banyamulenge et leurs voisins les Bafulero, les Bavira, les Barega, les Babembe. On les accuse de ne pas

²⁵⁴ OCHA, Rapport humanitaire du 11 novembre 2011.

²⁵⁵ D. De Failly, entretien avec O. Delanotte, Bukavu, 25juillet 1998; S. Muzuri, entretien avec l'auteur, Bruxelles, 17 janvier 2003, cité par O. Delanotte, *op. cit.*, p. 32.

²⁵⁶ Radio des Nations Unies, Les Banyamulenge: quête de coexistence pacifique avec les autres communautés au Kivu. en RDC. 12 février 2010.

vouloir s'intégrer dans la communauté congolaise et de soutenir la position du Rwanda dans les conflits incessants à l'Est de la RDC²⁵⁷.

Parmi ces Banyamulenge, il n'y a pas de Hutu; ce qui avaliserait la thèse de l'exil peu usité dans les milieux Tutsi. Et pourtant, la présence lointaine des Banyamulenge dans la région s'expliquerait par le fait que leur langue est de souche rwandaise, mais elle a connu une évolution sémantique qui la différencie du parler Rwanda. Selon G.Weis, les Banyamulenge ne sont pas arrivés dans les années 30 avec la mission d'immigration des Banyarwanda parce que «le pouvoir colonial les avait chassés de leurs terres de l'Itombwe pour y installer un grand élevage de 28 000 ha et pour y passer le chemin de fer»²⁵⁸.

Toutefois, les Rwandais sont minoritaires dans presque tous les territoires et leur revendication du droit à la représentation traditionnelle rencontre également une grande résistance de la part de populations de souche. La raison en était que pendant la guerre, le RDC-G avait arraché une partie de Minembwe où les Bayamulenge étaient majoritaires pour l'annexer à sa juridiction. Entre 2003 et 2006, les Banyamulenge avaient rejeté l'offre des communautés de souche pour revenir aux arrangements territoriaux d'avant-guerre. En fait, au Sud-Kivu, les motivations politiques et économiques se sont accentuées par le départ des Banyamulenge à Uvira et à Bukavu.

En juin 2004, des violents combats qui avaient eu lieu entre les rwandophones et les FARDC à Bukavu, ont contribué au départ de Banyamulenge d'Uvira et à Bukavu²⁵⁹. De nombreux Rwandais avaient déserté leurs postes de travail à haut niveau et de

²⁵⁷ Radio des Nations unies, op. cit.

²⁵⁸ G. Weis, Le pays d'Uvira. Étude de géographie régionale sur la bordure occidentale du Lac Tanganyika, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1959, cité par O. Lanotte, op. cit.

²⁵⁹ Human Rights Watch, Burundi, le massacre de Gatumba, crimes de guerre et agendas politiques, Document et information, sept. 2004, p. 8.

belles maisons qu'ils avaient acquises pendant la guerre. Les populations de souche avaient repris ces emplois et des maisons, et ont refusé de les restituer aux Banyamulenge qui ont été de retour à la fin de 2004. En outre, ils avaient essayé de décourager les réfugiés de revenir chez eux et en les menaçant de récupérer leurs richesses. Lorsque les FARDC et le Maï-Maï ont chassé Mutebusi au Rwanda après la crise de Bukavu en 2004, tous les Banyamulenge qui vivaient à Uvira et sur les plaines de Ruzizi y compris ceux qui avaient été placés dans l'administration par les RCD-G ont du fuir.

Ainsi, les Maï-Maï occupèrent Uvira et leur chef Nakabaka plaça des hommes aux postes d'administration. Les populations locales congolaises occupèrent les places laissées vacantes. Les groupes des Banyamulenge qui avaient tenté de retourner en septembre et en octobre 2005 réalisèrent qu'ils ne pouvaient plus vivre à Uvira et constatèrent également qu'ils n'avaient plus de maison ni de travail. Après avoir exercé la pression auprès du gouvernement de transition en RDC (2003-2006), ce dernier négocia avec les Maï-Maï et les incita à quitter tous les postes qu'ils occupaient illégalement. Par ailleurs, en janvier 2005, le personnel ancien tenta de récupérer en vain la place occupée par le nouveau personnel. Toutefois, la tentative de faire travailler ensemble l'ancien et le nouveau personnel échoua. Assez paradoxalement, ce ne sont pas les Maï-Maï qui chassèrent l'ancien personnel, mais ce processus de réconciliation qui engendra les affrontements armés entre les Maï-Maï et les partisans des Banyamulenge.

Selon les informations du directeur du journal Phare du 22 février 2010, les Banyamulenge avaient manifesté une certaine inquiétude face à la présence des FDLR qui avait suscité un climat de suspicion²⁶⁰. Cette information avait été relayée par le représentant d'Héritiers de la Justice (HJ) lors des attaques sporadiques des

²⁶⁰ GlobalSecurity.org., «FDLR». www.globalsecurity.org/military/world/para/fdlr.htm. Consulté, le 03/12/2011.

FDLR contre les Banyamulenge. De nombreuses exactions telles que des viols, des massacres, de vols et une véritable chasse à l'homme poussèrent les civils à fuir leurs maisons qui furent brûlées par la suite. Plusieurs sources locales dans les Hauts Plateaux d'Uvira ont fait état le 14 décembre 2010 de neuf personnes arrêtées arbitrairement par des éléments de l'armée nationale qui les accusent de pactiser avec les Forces républicaines fédéralistes (FRP) dans la localité de Kauna et d'Irango (groupement de Bijombo). Ces personnes ont été relâchées moyennant un paiement de 600 dollars chacun. De l'avis de nombreux observateurs, la persécution des civils, entre autres, les Banyamulenge, rendait encore les FDR plus intransigeants dans leur revendication sur la protection de la communauté Banyamulenge.

Plus inquiétant encore, le 7 octobre 2011 une attaque de véhicule d'une ONG Eben Ezer (spécialisée dans le domaine d'éducation) par des Maï-Maï Yakutumba et des rebelles burundais a coûté la vie de cinq employés et deux civils dans le territoire de Fizi dans l'est de la province du Sud-Kivu²⁶¹. Selon la déclaration de l'OCHA,

Ces incidents vont du braquage pour extorsion des biens, à la prise d'otage, en passant par le détournement des véhicules humanitaires pour le transport d'effets militaires. Depuis début 2011 près de 140 incidents se sont produits aux Nord et Sud-Kivu²⁶².

Un ex-député national Enock Ruberangabo, président national d'une association de Banyamulenge a confirmé que les auteurs de ces attaques visaient plutôt les Banyamulenge d'après les informations recueillies par deux rescapés²⁶³.

Lecongohebdo, «5 humanitaires congolais et civils tués lors d'une attaque rebelle», 7 octobre 2011. www. info/news/5-humanitaires-congolais-et-2-civils-tues-lors-dune-attaque-rebelle/. Consulté, le 03/12/2011.
Ihid.

²⁶³ *Ibid*.

3.2.1.4 Au Nord-Katanga

Le véritable problème du Katanga, c'est que durant les guerres d'agression qui ont lieu en RDC entre 1997-1998 et 1998-2003, les populations d'origine rwandaise ont cru à l'idée de faire valoir leur domination sur les autres ethnies. La plupart de leurs élites se sont mises à commettre des exactions comme les assassinats et les violences sur les chefs coutumiers locaux, compte tenu de leur position hégémonique à travers le conglomérat AFDL ou la pseudo-rébellion du RCD - G. C'est dans ce sens qu'on pourrait situer le rejet actuel de cette communauté des «Banyavyura» devenus «Banyamulenge» par les autres communautés ethniques. Par ailleurs, comme le souligne Séverine Autesserre, «presque tous les groupes armés ont quitté les lieux en 2002 ou 2003. Au Katanga, les autorités militaires et administratives du RCD-G ont soit disparu soit changé de camp, et il n'y a désormais pratiquement aucune population d'origine rwandaise» 264.

Pourtant, il existe une présence attestée dans le Nord-Katanga des FDLR qui sont des milices hutu rwandais. Ces milices se retrouvent dans des zones minières opérant de concert avec les FARDC. Par exemple, en 2009, les territoires de Nyunzu et de Kongolo avaient connu la présence d'éléments des FDLR qui fuyaient l'opération de Kimia II au Sud-Kivu. Ces FDLR ont été aussi actifs dans les territoires de Manono, de Kabolo et dans la localité de Lukundu où ils avaient stocké des armes et des munitions. Depuis la fin des opérations Kimia II et Amani Leo, les éléments coalisés des Maï-Maï Yakutumba et des FDLR ont trouvé refuge dans les territoires de Kalemie et de Nyunzu. Par ailleurs, dans le territoire de Moba, la tension était restée vive après la diffusion d'informations sur un éventuel retour des Banyamulenge.

²⁶⁴ Séverine Autesserre, «Penser les conflits locaux: l'échec de l'intervention internationale au Congo», dans C. Marysse; S; Reyntjens; F.; S. Vandeginst, (dir.), *Afrique des Grands Lacs Annuaire 2007-2008*, op. cit.

3.2.2 La question des Maï-Maï

3.2.2.1 Historique

Le conflit congolais implique toutefois de nombreux belligérants (milices locales, armées nationales, rébellions régionales) qui entretiennent une insécurité permanente dans le pays à travers les guerres civiles et les conflits inter-étatiques. Dans la deuxième guerre de la rébellion du RCD-G, les milices Maï-Maï ont pris une part active. Comme le souligne Olivier Lanotte, c'est:

> Ce sentiment d'occupation est à l'origine d'une inquiétante et déstabilisante résurgence du phénomène Maï-Maï dans tout l'Est du Congo. De plus en plus ulcérés par l'hégémonie des Tutsi et par le pillage en règle progressivement mis en place par les armées d'occupation, décus par les premiers mois d'un régime Kabila qui a bien du mal à leur offrir autre chose que des lendemains qui déchantent, les jeunes Kivutiens rallient chaque jour davantage les rangs des milices Maï-Maï²⁶⁵.

Pour leur part, Frank van Acker et Koen Vlassenroot ajoutent que, «les origines de la résurgence actuelle des Maï-Maï doivent être recherchées dans une dynamique d'exclusion sociale»²⁶⁶. Selon J.C. Willame, les Maï-Maï sont considérés comme un:

> Banditisme social qui s'inscrit dans un milieu où les ressources. surtout foncières, se sont raréfiées et où les classes d'âge jeunes excédentaires ne trouvent plus comme débouchés que le fusil qui devient ainsi le premier et souvent le seul instrument de promotion sociale rapide²⁶⁷.

Le terme «Maï» signifie «l'eau» et se réfère à certaines pratiques d'aspersion d'eau bénite en s'accompagnant de rituels magiques qui rendaient les combattants invulnérables aux balles ennemies. Il a déjà fait son apparition dans la sous-région des Grands Lacs à l'époque coloniale. L'expression «Maï-Maï» désignait la révolte d'un

²⁶⁶ F. Van Acker et K. Vlassenroot, «Les Maï-Maï et les fonctions de la violence milicienne dans l'est du Congo», Politique africaine, N° 84, décembre 2001, p. 108.

267 J.C. Willame, «Les relations du régime Kabila avec la région du Kivu», dans G. De Villers, op cit.,, p. 243.

²⁶⁵ Olivier Lanotte, op. cit., p. 78.

mouvement magico-religieux probablement venu de l'Afrique orientale. Au Congo belge, ce mouvement qui était sous la conduite du prophète Kinjikiteke s'était mis en brouille avec l'administration coloniale entre 1905 et 1907. Plus tard, les combattants Maï-Maï sont apparus lors de la rébellion de 1964 en RDC et réapparus suite à la situation chaotique qu'a connue le pays dans les années 1990.

La violence politique qui avait commencé à se manifester dans les années 1980 explosa avec un regain de tensions dans les années 1990²⁶⁸. Elle s'est d'ailleurs traduite par un accroissement notable d'incidents dans les Kivus notamment : la guerre de Masisi en 1993²⁶⁹, l'afflux des réfugiés burundais en 1993 et rwandais en 1994, les opérations militaires du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi au Congo en 1996 et l'insurrection dans le Kivu. C'est ainsi que le mouvement Maï-Maï fait figure du renouveau insurrectionnel tragique qui attriste la RDC. Mais ce qui surprend chez les Maï-Maï, c'est que leurs objectifs varient en fonction des circonstances du moment. Par exemple, entre août 1996-1998, ils ont combattu les Banyamulenge et les Tutsi.

On peut aussi retenir qu'entre août 1996 et septembre 1998, ils ont attaqué les agresseurs rwandais, burundais et ougandais qui avaient envahi la RDC. Entre septembre 1998 et octobre 2002, ils ont lutté pour la réunification du pays. Depuis 2002, ils étaient censés protéger les populations de souche des menaces diverses. Somme toute, le terme Maï-Maï a resurgi en 1993 et ces milices sont souvent

²⁶⁹ Des jeunes Hundes et Nyanga du Masisi, au Nord Kivu s'étaient révoltés contre la présence très ancienne de population d'origine rwandaise, Hutus et Tutsis.

²⁶⁸ En 1990, le Président Mobutu enclenche un processus de transition démocratique suite à la fin de la guerre froide et d'un certain désintéressement de la France à son endroit. Ce processus mal engagé entraîne la perte de l'État congolais sur une bonne partie de son territoire. La région montagneuse du Kivu toujours opposé au pouvoir dictatorial de Mobutu n'était plus sous la supervision de Kinshasa. D'ailleurs, sa contestation au pouvoir du dictateur Mobutu a commencé depuis l'accession à l'indépendance du Congo-Kinshasa. On situerait aussi l'origine des groupes Maï-Maï comme résultant de la volonté de Mobutu d'assurer un soutien aux mouvements rebelles ougandais réfugiés au Congo et qui combattaient le régime du président Museveni.

opérationnelles dans l'est de la RDC. Néamoins, ce phénomène est resté presque éphémère dans la Province orientale et le Haut-Katanga.

3.2.2.2 Au Maniema

Le phénomène Maï au Maniema s'interprète, du moins en partie, comme une réplique à la vague d'agression et de déstabilisation de plus en plus grave, lancée par l'invasion étrangère et se traduit par la cohabitation conflictuelle de l'occupation étrangère. L'un des objectifs sous-tendant aussi ce phénomène est sans doute les difficultés politico-économiques orchestrées à la déliquescence de l'État congolais qui a entraîné l'apparition des organisations et associations d'intérêts. C'est cette même volonté qui avait réussi à mettre sur pied au Maniema des associations mutualistes ethniques. Le phénomène Maï-Maï s'inscrit dans cette même ligne de conduite et se définit comme étant « [...] un mouvement des patriotes résistants congolais qui se prennent en charge suite à la démission de l'État dans ses obligations de protéger la population et de défendre la souveraineté et l'intégrité du territoire»²⁷⁰.

Il est apparu pour la première fois au Maniema entre les années 1960 et 1963²⁷¹. À l'origine, les Maï-Maï s'identifiaient comme des « milices tribales locales censées engager la population pour défendre l'ordre rural traditionnel contre ce qui était perçu comme des influences étrangères, notamment coloniales». ²⁷² C'est sous le vocable de «Cartel Balubakat» que ce mouvement s'était identifié au sein du parti politique du leader Nord-Katanga Jason Sendwe, un proche des lumumbistes et farouche opposant à la sécession du Katanga par Moïse Tshombe.

²⁷⁰ Voir, «Patriotes Maï-Maï: déclaration politique», www.congo-maï-maï.

²⁷¹ Il faut bien convenir que le terme maï-maï est apparu en RDC dans les années 1960 pendant la rébellion muleliste. Ce mouvement se caractérise par une réalité complexe et constituée par des groupes armés plus ou moins organisés. Certaines milices Maï-Maï sont hantées par la perspective d'une lutte politique tandis que d'autres privilégient des actions de banditisme. Ils se définissent en fonction d'un groupe ethnique et luttent pour reconnaître d'abord leur propre communauté. Mais on constate actuellement que les Maï-Maï sont devenus nombreux et se conjuguent par rapport à une idéologie que de défendre des intérêts locaux.

²⁷² Van Acker et Vlassenroot, *op. cit.*, p. 108.

Pendant la guerre de 1998, le phénomène Maï-Maï a resurgi au Maniema avec l'arrivée de L. D. Kabila au pouvoir. Les jeunes gens du Maniema s'étaient ralliés à ce corps comme leurs compatriotes du Nord et Sud-Kivu à l'idée de résister comme toujours à l'occupation et à l'exploitation rwandaise de leur territoire. On retrouve ces Maï-Maï à Kindu, à Kasongo, à Wamaza, à Salamabila, à Kalima. Ces miliciens n'étaient pas d'accord avec la campagne militaire de L. D. Kabila entre 1996-1997 qui appuyait la présence de l'ex-Armée patriotique rwandaise (APR) en RDC. Kabila cautionnait la présence de l'armée rwandaise sur le sol congolais à cause de l'insécurité que l'existence des Maï-Maï, les miliciens Interahamwe et les soldats des Forces armées rwandaises (ex-FAR) entretenaient aux frontières entre la RDC et ses pays voisins à l'Est. Ainsi, selon Kabila, le gouvernement congolais devrait travailler de concert avec les pays voisins pour détruire ces foyers de tensions. Il était convaincu que les Maï-Maï pactisaient avec les miliciens Interahamwe, les ex-FAR et les rebelles burundais des FDD et FNL, qui menaient des incursions en territoires rwandais et burundais.

C'est ainsi que des contingents militaires avaient été envoyés dans les zones des conflits pour mater les insurrections des Maï-Maï, mais ces militaires de l'AFDL, de l'APR, de l'UPDF et de l'armée burundaise s'étaient adonnés aux pillages, aux viols et aux exactions de la population. D'après divers témoignages recueillis auprès de gens, en 1999, le Maniema du sud avait été le théâtre de combats meurtriers que les guerriers Maï-Maï venus des frontières de Fizi-Kalembelembe avaient livrés contre l'armée rwandaise pour s'emparer de Kindu. Ces combats s'étaient déroulés principalement dans les territoires de Kabambare, de Kasongo et de Pangi ainsi que dans les villages de Kipaka, de Bikenge, de Kakuyu, de Kampene, de Kama. Il y avait eu de nombreuses pertes en vie humaine et leur aboutissement a été rendu possible que par les faiblesses logistiques des guerriers. Cependant, après ces combats, l'armée rwandaise s'est prise aux villageois de Kipaka, de Saïdi, de Kakuyu, de Kingombe, de Rudika comme l'acte d'une implacable vengeance.

Les enquêtes montrent que depuis la fin de la guerre en 2003 au Maniema, les Maï-Maï sont «en veilleuse». «Ils n'ont jamais été désarmés ou démobilisés et concentrent leur principale activité dans le territoire de Kailo»²⁷³. «Ces groupes des combattants récoltent un appui considérable de la population et leurs armes servent le plus souvent à faire la chasse, mais restent la source d'une potentielle insécurité»²⁷⁴. Ils se sont réformés en 2009 suite à l'arrivée à Kindu entre avril-mai 2009 des militaires CNDP intégrés dans les FARDC. En outre, des membres des FDLR implantés dans le territoire de Kabambare depuis plusieurs années se sont réunis avec d'autres combattants fuyant les opérations Kimya II au Sud-Kivu. Pour parer à toute éventualité du déploiement des troupes des FARDC dans cette région, le groupe Maï-Maï de Raïa Mutomboki, dirigé par Symphorien Muzinga, s'est restructuré. Mais, à la fin de 2009, quelque 300 combattants de Raïa Mutomboki avec leur chef Muzinga ont été démobilisés et intégrés dans la vie civile après avoir subi une courte formation professionnelle²⁷⁵.

De nos jours, il existe des groupuscules de Maï-Maï dans le sud du territoire de Kabambare et l'insécurité est plutôt manifeste dans le nord du Maniema avec le maintien de la rébellion des Simba dirigée par Mando qui perturbe le trafic à l'aéroport d'Amisi dans le territoire de Lubutu. En janvier 2010, des combats engagés entre ce groupe et les FARDC ont provoqué les déplacements de la population²⁷⁶. La présence de combattants FDLR est signalée à des endroits divers au Maniema tout près des carrières de cassitérite de Kasese, dans le territoire de Punia. C'est ainsi qu'un groupe Maï-Maï est apparu prônant toujours la protection de la population. Toutefois, ils se conforment tout simplement à leur propagande de lutte contre la présence rwandaise en vue de préserver l'intégrité du territoire. La plupart de ces combattants

-

²⁷³ Entretien enseignants école primaire, Elila, 15/03/2011.

Entretien avec des anciens combattants Maï-Maï, Kindu, 22/02/2011.

²⁷⁵ Radio okapi du 01/12/ 2009.

²⁷⁶ Radio Okapi, du 01/12/2010.

sont disséminés dans la communauté et ne surgissent que lorsqu'il y a une alerte d'intrusion étrangère quelconque.

Les Rwandais sont des gens qui nous ont causés beaucoup du mal. Ils ont semé la terreur partout où ils sont passés, la population a connu des massacres horribles qui se sont poursuivis par un génocide qui avoisine les 8 000 000 millions de morts en RDC. Personne n'en parle. La communauté internationale s'est complètement tue et la MONUSCO n'assume même pas sa fonction de protéger la population²⁷⁷.

Ce discours est largement partagé par toute la population du Maniema qui a assisté à cette occupation de l'armée rwandaise (1998-2003). «Nous sommes sûrs qu'ils (Rwandais) sont bien partis et qu'ils ne retourneront pas ici, car cette fois, nous serions tous prêts à prendre les armes pour nous battre»²⁷⁸.

Derrière ce discours se cachaient les relents de la xénophobie qui exprimait la peur des populations d'accorder encore l'hospitalité aux Tutsi rwandais. D'ailleurs, c'est cette idéologie anti-rwandaise qui a permis la création de différents petits groupes armés qui s'identifient comme les populations de souche de l'est de la RDC. «Nous parlerons à nos enfants et à nos petits-enfants des affres de la guerre et des expériences dramatiques vécues pendant l'occupation rwandaise»²⁷⁹.

Par ailleurs, les Maï-Maï du Maniema, tout comme les autres Maï-Maï sont voués à un avenir incertain d'autant plus qu'ils ne s'occupent jamais à réaliser un projet politique de société. De ce fait, on pourrait s'attendre à ce qu'ils répondent à plusieurs objectifs à la fois ou dépendent des circonstances comme il a été vu précédemment. Pourtant, les Maï-Maï sont souvent versatiles compte tenu des réalités complexes de la RDC qui font passer les ambitions personnelles des chefs de guerre sous prétexte

²⁷⁸ Entretien, paysans, Mulangesa, 25/02/2011.

²⁷⁷ Entretien jeunes, Lubango, 13/04/2011.

²⁷⁹ Entretien jeune combattant Maï-Maï, Makoba, 25/03/2011.

de lutter pour le nationalisme radical. Ils exploitent la naïveté du peuple et des événements pour revenir dans leurs bastions respectifs.

Cela dit, les perspectives de sécurité qui se profilent aujourd'hui au Maniema concernant les Maï-Maï doivent être replacées dans le contexte d'une crise structurelle au sein de l'organisation régionale existant, tout d'abord et, en second lieu aux effets d'une contre-tendance plus immédiate découlant de l'augmentation des obstacles à la normalisation des problèmes des combattants. Ce changement s'est traduit, entre autres, par des statistiques qui démontrent qu'entre décembre 2003 et février 2004, 1823 volontaires avaient été désarmés et renvoyés à la vie civile. Par exemple, à Kindu, 400 hommes avaient déposé les armes en mars 2004²⁸⁰. Si le désarmement des combattants Maï-Maï et leur intégration aboutissaient à une issue favorable, la sécurité dans la province s'en trouverait grandement améliorée. Mais, il n'y a pas de plan concret.

3.2.2.3 Au Nord-Kivu

Dans la province du Nord-Kivu, les Maï-Maï sont signalés dans les localités de Butembo, Beni, Lubero, Masisi et Rutshuru. À part quelques petits groupes qui sont disséminés dans la province, la plus grande partie est dans le PARECO (Patriotes Résistants Congolais). Le PARECO est formé d'une alliance de plusieurs groupes Maï-Maï sous le leadership du colonel Lafontaine de l'ethnie Nande secondé par le colonel Mugabo un Hutu, du colonel Ntasibanga un Hunde, du colonel Balise un Nyanga, du colonel Kirikicho, un tembo et du chef Maï-Maï Chomachoma, un Havu²⁸¹. L'objectif principal du PARECO était d'assurer la défense des Congolais qui

²⁸⁰Voir: République démocratique du Congo (RDC). www.fluechtlingshilfe.ch/pays-d-origines/africa/ congord.../

rd.../ file. Consulté, le 23/04/2011.

281 S. Spittaels et Filip Hilgert, Cartographie des intérêts dans les zones de conflit: cas de l'Est de la RDC, Anvers le 11 mars 2008, p. 14. http://www.ipisresearch.be/publications detail.php?id=200. Consulté, le 12/01/2011.

sont victimes de la guerre du colonel Nkunda du CNDP et des FDLR²⁸². En 2008, il ne partageait pas cette idée de la création des brigades mixées qui pourrait aboutir à un «tutsiland» et s'opposait au retour des réfugiés tutsi dans les territoires de Masisi et de Rutshuru²⁸³. Les milices du PARECO n'ont pourtant pas renoncé à l'exploitation minière illégale. En 2005, ils ont reconnu Padiri Bulenda comme leur chef suprême. Ce dernier a dû mener une longue résistance victorieuse contre les troupes de l'armée rwandaise et du RCD-G dans plusieurs localités du Nord-Kivu entre les années 1998-2002. Il a été nommé général de brigade par Laurent Désiré Kabila.

Effectivement, les Maï-Maï sont restés des farouches combattants en bénéficiant d'un soutien extérieur de la part des ex-FAR et miliciens Interahamwé qui les encadraient et leur fournissaient des armes. Le gouvernement de Kinshasa avait conclu une alliance avec les Maï-Maï grâce au RCD-KML qui avait fait allégeance au gouvernement central. On reconnaît cependant aux groupes de Maï-Maï qui sont dispersés un peu partout dans le «Grand Nord»²⁸⁴ une signification de banditisme majeure visant à poser des problèmes de sécurité à la population locale. On a noté une proportion énorme d'actions violentes par les Maï-Maï sur la population locale.

Le 16 septembre 2004, les forces coalisées de Kunda Batware et Serufuli avaient engagé le combat contre les positions des patriotes Maï-Maï du colonel Akilimali à Loashi entre Masisi centre, Niabondo et Ntoto dans le Walikale²⁸⁵. Selon Radio Okapi, le 29 octobre 2007, des Maï-Maï du groupe de Baraka avaient attaqué deux villages dans le territoire de Beni, pillé les villages et tué un civil²⁸⁶. Lors du

²⁸² PARECO, *Déclaration Politique de la Coalition des Résistants Patriotes Congolais*, 14 mars 2007, p. 3. htp://www.pole-institute.org/brouillons/Conf%E9rence%20de%20paix/declaration_pareco.pdf. Consulté, le 12/01/2011.

 ²⁸³ Ibid.
 284 Le Grand Nord est composé des territoires de Beni et de Lubero dans la province du Nord-Kivu.

 ²⁸⁵ Briefing Congolais Debout du 12/09/04.www.deboutcongolais.info/archives_forum/2004_09_12_archive.html.
 Consulté, le 24/02/2011.
 ²⁸⁶ Radio Okapi, «Kivira, un mort, 3 blessés et un adolescent enlevé lors d'une attaque», 30/10/2007, cité par , S.

²⁸⁶ Radio Okapi, «Kivira, un mort, 3 blessés et un adolescent enlevé lors d'une attaque», 30/10/2007, cité par , S. Spittaels et Filip Hilgert, op. cit.

processus de paix qui avait été lancé à Goma le 6 janvier 2008, le PARECO était accusé d'avoir provoqué des confrontations militaires avec le CNDP dans le «Petit Nord»²⁸⁷. Il s'en suit que le 26 novembre 2008, des violents combats avaient opposé le CNDP et les Maï-Maï (pro gouvernementaux) à Kinyandoni et Nkuenda, à l'est de Kiwanga, à 80 km au nord de Goma²⁸⁸. Du 30 juillet au 2 août 2010, 200 combattants éléments rassemblés de Maï-Maï Cheka, des FDLR et du Colonel Emmanuel Nsengiyumva en provenance d'Iramesco, situé à 40 km du nord de Kibua avaient attaqués les populations civiles dans 13 villages situés sur l'axe Kibua-Mpofi, groupement d'Ihana, secteur de Wanianga, territoire de Walikale, province du Nord-Kivu²⁸⁹. Les assaillants avaient pillé des villages, violé des femmes, des hommes, des enfants, enlevés des civils à des travaux forcés.

La dernière attaque des Maï-Maï/APCLS a été enregistrée dans la localité située à 30 km de Masisi le jeudi 20 octobre 2011 pendant que les membres du Conseil territorial étaient en réunion²⁹⁰. Des combats avaient engagé les Maï-Maï et les FARDC venus à la rescousse des membres du Conseil territorial et occasionné la fuite des habitants qui étaient allés se réfugier dans des villages de Bukombo vers Masisi centre²⁹¹. De nombreux actes de violence des Maï-Maï continuent de se produire dans la province du Nord-Kivu. L'absence de l'autorité de l'État dans cette partie de l'Est de la RDC fait en sorte que les bandes armées comme les FDLR et les Mai-Maï établissent leurs bases et pullulent dans les forêts.

²⁸⁸ Archives AFP du 26 nov. 2008

MONUSCO, Rapport préliminaire de la mission d'enquête du Bureau conjoint des Nations unies..., le 24 septembre 2010, op. cit.

Radio Okapi, «Nord-Kivu: une attaque des Maï-Maï/APLCS retient une équipe du Conseil territorial dans Nyabiondo», 20/10/2011. http://radiookapi.net/actualite/2011/10/20/nord-kivu-une-attaque-des-mai-maiapclsretient-une-equipe-du-conseil-territorial-dans-nyabiondo/. Consulté, le 04/03/2011. ²⁹¹ *Ibid*.

3.2.2.4 Au Sud-Kivu

C'est surtout au Sud-Kivu que les Maï-Maï sont éparpillés à travers presque toute la province. On les retrouve dans leurs principaux foyers à Uvira (les Moyens Plateaux des Mitumba et la plaine de la Ruzizi) à Fizi (les Hauts et Moyens Plateaux des Mitumba, la presqu'île d'Ubwari et la plaine lacustre de Dine, Nemba et Kazimia), à Walungu et Kabare, ainsi que les territoires de Walikale et Bunyakiri. Pendant longtemps, la population du Sud-Kivu avait caché les exactions que commettaient les Maï-Maï parce qu'elle les considérait capables de chasser l'occupant Rwandais en dehors de leur territoire.

Disparates, obéissant à plusieurs chefs, ces combattants peuvent diriger une attaque conjointe contre l'armée de Kigali. Il faut cependant noter, comme le font remarquer Marie France Cros et François Misser, que:

[...] la seconde guerre (1998-2003) a modifié la nature du mouvement Maï-Maï, récupéré par des notables et des politiciens, voire par l'occupant Rwandais comme ce fut le cas du groupe Mudundu-40 au Sud-Kivu dont l'action peut-être entachée parfois d'alliances douteuses: c'est ainsi qu'au début 2004, on a vu rentrer au Rwanda des centaines de Hutu rwandais qui avaient combattu dans l'armée du général Maï-Maï Padiri Bulenda²⁹².

Le 4 novembre 2004 à Fizi, dans le secteur de Tanganyika, à 40 km au sud d'Uvira, plusieurs accrochages entre les Maï-Maï et FARDC avaient causé la mort de dizaines de personnes dans les localités de ce secteur, autant des militaires FARDC et des éléments Maï-Maï de Yakutumba²⁹³. Tandis qu'en 2005, les 200 km de route qui sépare Kamanyola (début de la plaine de Ruzizi jusqu'à la frontière rwandaise) à Fizi étaient parsemés par douze groupes armés. Il s'agissait notamment: d'un bataillon des soldats du RCD-G à Kamanyola, d'un bataillon Maï-Maï à Lubarika, d'une autre

 ²⁹² Marie France Cros et François Misser, Géopolitique du Congo (RDC), Ed. Complexe, 2006, p. 55.
 ²⁹³ Radio Okapi, «À Fizi: le calme revient après les affrontements entre FARDC et Maï-Maï», 04 /11/2004.

brigade Maï-Maï à Luvungi, d'une brigade des soldats Banyamulenge commandée par Masunzu aux environs de Bwarega, d'un centre d'intégration de la 102e brigade à Luberizi, d'une brigade RCD-G aux environs de Sange, d'une brigade Maï-Maï divisée entre deux leaders (Nakabaka et son commandant second Malake, chacun contrôlait une partie du territoire) aux environs de Kiliba, d'une brigade FARDC à Uvira, d'une brigade Maï-Maï à 10 km au sud d'Uvira contrôlé par le seul Général Zabuloni, d'une autre brigade Maï-Maï dirigée par deux commandants: Mayele supervisait de Makobola à Lweba et une autre brigade Maï-Maï était à la charge du colonel Nguvu dans la partie nord du territoire de Fizi. Cette route aussi était infestée par quatre autres milices le long du territoire par deux groupes armés Banyamulenge en compétition sous les ordres du colonel Nyamusheba (aux alentours de Bibokoboko) et le colonel Ngomanya (à Kilembwe) et de deux brigades Maï-Maï contrôlées par le commandant Kayamba et le commandant Ruharara aux alentours de Lemera.

Par ailleurs, en avril 2009, les miliciens Maï-Maï avaient effectué une attaque à la prison d'Uvira faisant libérer la plupart des prisonniers²⁹⁴. Cette attaque fut repoussée par les FARDC et causa la mort de huit assaillants et de deux FARDC²⁹⁵. Entre octobre et novembre 2009, d'anciens miliciens Maï-Maï possiblement du général Yakutumba avaient lancé l'attaque aux brigades des FARDC puis pillé des civils, occasionnant par là les déplacements de populations. Ils avaient d'abord pris d'assaut Itombwe le 25 octobre, ensuite Baraka le 2 novembre, le lendemain Luberizi et enfin dans la nuit du 8 au 9 novembre Mboko²⁹⁶. La constatation des attaques des Maï-Maï vaut également pour l'incident survenu le 24 août 2011 où les miliciens de Yakutumba avaient tué un officier des FARDC, en avaient blessé un autre et capturé

²⁹⁴ Digitalcongo.net, «Une attaque des miliciens Maï-Maï à Uvira dans le Sud-Kivu repoussée par les FARDC», 10/04/2009.

 ²⁹⁵ Ibid.
 296 Jeune Afrique, «Les ex-milices Maï-Maï reprennent le combat contre les Forces armées de RDC dans le Sud-Kivu », 13/11/2009, http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20091113T121054Z/.

des éléments de la police et de l'armée régulière dans la presqu'île d'Ubwari. En fait, cette prolifération des attaques des Maï-Maï au Sud-Kivu profite seulement à eux seuls en leur générant des profits et du pouvoir.

3.2.2.5 Au Nord-Katanga

Le Nord-Katanga a été depuis longtemps le lieu où se sont jouées de graves violations des droits de l'homme contre la population civile par les miliciens Maï -Maï et les troupes de la FARDC. Ces Maï-Maï constituent comme ailleurs dans l'Est de la RDC une force de défense locale recrutée et organisée en fonction de l'appartenance ethnique. Cependant, leur apparition au Katanga n'a pas été spontanée comme dans les Kivu²⁹⁷. À l'ouverture des hostilités en 1998, Laurent Désiré Kabila avait voulu empêcher l'armée rwandaise d'ouvrir une brèche dans le Nord-Katanga pour ne pas atteindre la base militaire congolaise de Kamina et la capitale provinciale Lubumbashi. Une pareille situation isolerait le président de sa région natale et le priverait d'énormes ressources minières. C'est ainsi que pendant cette guerre d'occupation en 1998, Kabila décida de créer le 14 octobre 1998 les Forces d'autodéfense populaire (FAP) qui était en quelque sorte une structure paramilitaire en armant les populations civiles pour résister contre l'avancée des troupes du RCD-G soutenu par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

Lorsqu'en 1999, le régime de Kabila et les staffs politiques de rébellions vont aux négociations politiques, les milices ont été abandonnées au profit des forces régulières. Mais lorsque les hostilités avaient repris en 2000 dans les districts de Tanganyika (Kalemie, Manono), du Haut Katanga (Mitwaba et Pweto), du Haut Lomami (Malemba-N'kulu, Bukama) le gouvernement de Kinshasa réactive les milices en leur accordant une importante assistance financière et logistique. Cette aide

On note cependant que le phénomène Maï-Maï se situerait au moins à l'époque où Pierre Mulele et Gaston Soumialot avec l'aide du jeune Laurent Désiré Kabila avaient pris la tête des premières rébellions Maï-Maï contre le gouvernement, après l'assassinat de Patrice Lumumba en 1961.

apportée aux milices a permis à celles-ci d'arrêter la progression du RCD-G sur la rive gauche du fleuve, l'empêchant ainsi d'emprunter l'axe entre la cité d'Ankoro et le territoire de Malemba-N'kulu.

D'ailleurs, l'indifférence du gouvernement congolais vis-à-vis de ces groupes paramilitaires qu'il avait armés marquera des divisions au sein des mouvements Maï-Maï. Certains groupes deviennent des électrons libres sur le territoire et se rallient aux seigneurs de guerre; d'autres groupes se déchaînent et répandent la terreur et la désolation dans la population. Par exemple, le bouillant Ngwema que beaucoup de gens appelaient Tshinja Tshinja régnait dans le territoire de Kabongo, Bakanda Bakoka et Gédéon Mutanga n'avaient pas de rivaux sur l'axe Mituaba-Manono-Pweto, Makabe Kalenga Nwele, Nvende, etc.²⁹⁸. Entre 2002 et 2003, les autorités provinciales et nationales ont tenté en vain de négocier avec les Maï-Maï et leur commandant sans parvenir à les convaincre sur le désarmement et sur leur intégration dans l'armée nationale

Après la fin de la guerre en 2003, certains groupes Maï-Maï ont continué d'exister de leur propre gré, spoliant la population locale ou exploitant les ressources naturelles. D'autres ont été défaits par l'armée régulière et intégrés dans les forces armées congolaises. Toutefois, des Maï-Maï ont continué à se manifester par des actes de violence dans la région. En mars 2004 dans le territoire de Pweto (district du Haut-Katanga) dans le village de Kabango, les attaques des Maï-Maï avaient entraîné l'assassinat d'un major de l'armée congolaise, d'un chef coutumier et la fuite des populations locales en Zambie²⁹⁹. Ces attaques s'étaient poursuivies le 28 mars 2004 sur le plateau de Ludinga (parc de l'Upemba), dans le groupement de Kalonga dans le chef lieu de Kasungeshi, secteur des Balamota dans le territoire de Mitwaba où une

²⁹⁸ Entretiens anciens Maï-Maï, Bukavu, 13/05/2011.

²⁹⁹ Communiqué de Presse 2004/CDH/016, «Du Nord-Katanga, les attaques des Maï-Maï se déplacent vers Mitwaba après Pweto», 02/06/2004.

bande des miliciens Maï-Maï du chef spirituel Gédéon avaient commis des exactions sur les agents et leurs familles. On avait enregistré cinq gardes tués, des pavillons touristiques incendiés, des meubles et immeubles détruits, du pillage de biens et de services, du personnel molesté, de la prise en otage de la dame Josephine Kaimbi, épouse du Conservateur en chef, la fille Aurelie N'chiko et de la fuite d'autres agents.

Le 2 août 2004, la milice du feu Kabale avait lancé des attaques dans les villages de Kaimona et de Bangwe situés respectivement à 26 km et à 30 km de Mukanga, chef lieu de la chefferie de Kayumba dans le territoire de Malemba Nkulu. Cette milice avait poursuivi ses crimes dans la nuit du 15 au 16 août 2004 dans le village de Kasenga à 45 km de Mukanga, en y faisant plusieurs morts et blessés graves ainsi que des dégâts matériels importants³⁰⁰. Entre juillet 2002 et mars 2006, les combattants Maï-Maï avaient massacré plus de quarante chefs locaux et représentants de l'État dans des nombreuses localités et menacé certains d'autres³⁰¹.

Début mars 2010, quelques jours après que le nouveau chef de groupement de Kabumbulu fut nommé par le Ministre de l'Intérieur du gouvernement central en remplacement de Mvuende qui avait été investi à ce poste en 2001, des attaques de la milice de ce dernier ont été déclenchées contre la population dans le territoire de Malemba-Nkulu³⁰². Au cours de ces attaques, une personne avait été tuée et tous les biens domestiques des habitants avaient été amenés dans un village voisin, Kasombe, à 3 km de Kabumbulu et plusieurs maisons et cases avaient été endommagées. Par ailleurs, c'est à Kasombe que l'ex-chef Mvuende avait érigé une barrière et installé son quartier général avec des hommes munis d'armes de guerre. Ainsi, le 2 septembre 2011, des violents affrontements s'étaient déroulés à Talama (150 km au nord de

³⁰⁰ASADO/Katanga, Communiqué de Presse N° 010/2004, «Nord Katanga: toujours le théâtre des crimes contre l'humanité», du 20/08/2004, htt://fr.groups.yahoo.com/group/CongoVista/message/38701.

Human Rights Watch, Crimes de guerre qu'auraient commis les Maï-Maï au Katanga, juillet 2006.
 ACIDH, Communiqué de Presse N° ACDIH/01/03/2010, «Un ex-seigneur de guerre Maï-Maï Mvuende wa Mutumpa Kalunga et ses hommes attaquent avec armes de guerre le groupement Kabumbulu», 1/03/2010.

Kalemie) entre les FARDC de la 6e Région militaire contre les combattants Maï-Maï Alleluia et Yakatumba ainsi que leurs alliés FDLR et FNL³⁰³. Ces affrontements s'étaient soldés par la mort de 40 personnes parmi les combattants Maï-Maï Alleluia et Yakatumba³⁰⁴.

3.2.3 Les FDLR

3.2.3.1 Au Maniema

Les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) sont un regroupement des Hutu et des soldats des anciennes Forces Armées Rwandaises du président Juvénal Habyarimana et des anciennes milices interahamwe basées à l'Est de la République démocratique du Congo. Il faut cependant noter comme le fait remarquer Maria Paz Ortega Rodriguez que:

> The FDLR is estimated to currently a force structure of around 5 500 combatants, divided more or less equally between the three divisions (North Kivu, South Kivu, and Reserve). Most parts of the FDLR combatants are strategically placed in mountains or rainforest terrains, and despite its geographical isolation, the FDLR remains excellently connected to the outside worl and their leadership abroad thanks to solar power³⁰⁵. Et d'ajouter, The Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) is among the worst human rights violations in the area, being a source of extreme violence against civilians³⁰⁶.

Bien avant 2000, ces Forces étaient connues sous l'appellation de l'Armée de Libération du Rwanda (ALIR). Elles sont réfugiées en RDC depuis 1994 suite à l'opération turquoise³⁰⁷ que la France avait organisé au Rwanda du 22 juin au 21 août

17 ³⁰⁶ Ibid.

³⁰³ Le Congohebdo, «Sécurité nationale: tireurs des ficelles à l'Est de la RDC», du 02/09/2011.

³⁰⁵ Maria Paz Rodriguez, «The FDLR as an Obstacle to Peace in the DRC», Peace Review, Vol. 23, N° 2, 2011, p.

³⁰⁷ C'est une opération humanitaire effectuée par la France pour mettre fin à trois mois de tueries des Hutu sur les Tusti suite à la mort du président rwandais d'origine Hutu, Habyarimana. Elle avait été planifiée à partir du territoire congolais et s'était traduite par la mise en place d'une Zone humanitaire de sécurité au sud-ouest du Rwanda. Voir, Olivier Lanotte, op. cit., p. 34.

1994. Lors de la première guerre du Congo en 1996, le gouvernement de Kigali avait procédé au démantèlement et à la poursuite dans les forêts de plusieurs milliers des membres des FDRL et des populations prises en otage par ces forces génocidaires. Malgré la lutte acharnée que leur livrent les FARDC, ces FDLR continuent sans cesse de déstabiliser l'Est de la RDC.

En fait, la présence des FDLR en RDC est généralement présentée comme à la fois un problème national et régional et très enraciné dans la dynamique locale qui a renforcé les interactions nationales et régionales. Selon Gerrie Swart,

The presence of the FDLR has been at the heart of the problem between Rwanda ans the DRC for the last 13 years. Efforts to achieve a negociated settlement between the FDLR and the Rwanda government had been repeatedly thwarted, and instrasigence by the Rwandan government had repeatedly ruled out FDLR demands for national political dialogue. The continued presence of FDLR rebels in the eastern DRC provides Rwanda with a continued pretext to militarily intervene in the region ³⁰⁸.

Par ailleurs, comme le rappelle Maria Paz Rodriguez, les FDLR constituent certes un véritable problème pour le Rwanda, mais ce problème apparaît comme l'affaire personnelle de Kagame et de son régime. Elle justifie son propos en spécifiant que:

[...] Rwanda has also changed attitude in recent years. In the official discourse of the Rwandan government, the FDLR is represented as a potential instigator of terrorist action with potential to break the fragile social and communal equilibrium achieved in Rwanda after the 1994 genocide. The existence of the FDLR, however, has been used by the Government of Rwanda as an excuse to justify authoritarian measures aimed at marginalizing all opposition to the regime, and at increasingly concentrating power in the hands of the head of state³⁰⁹.

 ³⁰⁸ Gerrie Swart, «No War, no Peace in the Volatile East», *Peace Review*, Vol. 23, N° 2, p. 146.
 ³⁰⁹ Maria Paz Rodriguez, «The FDLR as an Obstacle to Peace in the DRC», *op. cit.*, p. 178.

Quoi qu'il en soit, les alliances locales ont été essentielles pour perpétuer la présence et la violence des FDLR sur le territoire congolais. Les groupes FDLR étaient trop petits et trop divisés à l'interne et n'auraient pas pu rester sur le territoire congolais s'ils avaient été obligés de survivre par leurs propres moyens tout en combattant toutes les forces militaires congolaises. Ainsi, le soutien de populations aux combattants rwandais a permis de recruter des alliés pour lutter contre leurs adversaires. La tolérance des autorités locales vis-à-vis des FDLR sur les territoires miniers a permis aussi à ces milices rwandaises de trouver des ressources économiques dont elles avaient besoin pour acheter des armes et continuer les combats. Le témoignage de Maria Paz Rodrigues est éloquent:

Mineral exploitation and trade are the higest remunerative economic activities in which the FDLR is currently engaged. Both have enabled its hierarchy to sink deep roots in the eatern DRC. Estimations by the International Crisis Groupp affirm that the FDLR controls over 50 per cent of the local mineral trade including coltan, gold, cassiterite, diamonds, mercury, semi-precious stones, etc.). They also participate in the smuggling of minerals to neighboring countries³¹⁰.

Les enquêtes que j'ai réalisées au Maniema montrent que pendant la période de la guerre au Maniema, les forces combattantes Abacunguzi (branche armée) des FDRL ont été actives. Ces FDLR ont été responsables des atrocités qui avaient ranimé à la longue la haine des populations du Maniema. La présence des FDLR est signalée dans les territoires de Lubutu, Punia, Pangi, Kabambare. À Kabambare, les FDLR sont présents depuis longtemps³¹¹. Ils sont composés d'un bataillon d'environ 400 à 500 combattants et exécutent leurs opérations le long de l'axe Kabeya-Kasanga, dans le secteur de Babuyu, parallèle à la frontière avec le territoire de Fizi, dans le Sud-Kivu. Selon toute vraisemblance, cette présence constitue la seule unité des FDLR au Maniema jusqu'à nos jours. « Les rebelles sont installés surtout dans les collines qui entourent Kasanga et lancent des incursions tous les mois dans la zone qui s'étend au

310 Ibid., p. 180.

³¹¹ Radio Okapi, du 11/10/2009.

sud de Kimano II à Kasanga, volant des minerais, du poisson ainsi que des produits alimentaires »³¹². Comment savez-vous que ce sont des FDLR? «D'abord, nous repérons facilement ces hutu par leur façon de parler, leur langue, leur accent n'est pas comme celui des Congolais. Même lorsqu'ils parlent Kiswahili, nous savons directement qu'ils ne sont pas Congolais »³¹³. Et lorsque je demandais leurs attentes, les enquêtés répliquaient: «En tant qu'habitants de Kasanga, nous souhaitons qu'on chasse les Hutu, qu'ils retournent chez eux!»³¹⁴.

Le chef de la localité de Nyamilima, connaît bien l'organisation des FDLR dans le groupement de Binza. «Il n'y a pas moyen de douter de la présence des FDLR dans la forêt de Kinyabusisire. Il y a des groupes qui sont dirigés par le Colonel Soki, le major Kasongo, le Colonel Kaheza, le major Gédéon, le Colonel Gadi»³¹⁵. La population est souvent prise en otage pour assurer le transport de butin jusqu'au repaire des rebelles. Une forte activité des FDLR est signalée aussi dans la réserve de Luama, un domaine de chasse du secteur de Babuyu dans lequel elles chassent et exploitent les minerais. Depuis 2009, on a pu observer une diminution significative des mouvements des FDLR dans le territoire de Kambambare. Cela pourrait être favorisé par l'installation des soldats des FARDC à Wamaza, Salambila et dans la ville de Kabambare. Les bases des FDLR dans le secteur de Babuyu semblent être abandonnées. En fait, le problème des rebelles et des unités de l'armée qui exploitent illégalement les minerais constitue un phénomène récurrent dans l'Est de la RDC. Mais lorsqu'on évalue la situation des Kivu, le Maniema présente par comparaison des conditions sécuritaires en général calmes et une grande partie des zones minières ne rencontre aucune présence militaire.

-

³¹² Entretien foyer social, Mali, 16/03/2011.

³¹³ *Ibid*.

³¹⁴ *Ibid*.

Entretien homme, Nyamilima, 09/03/2011.

Il n'apparaît pas nécessaire d'approfondir davantage l'analyse pour constater qu'il existe malgré tout des zones d'exploitation minière qui subissent les visites des forces armées, des incursions, des extorsions régulières des unités de l'armée, des groupes armés et autorités civiles. Les différentes attaques menées par les FDLR après 2003 dans la province du Maniema ont été vigoureusement réprimées par les offensives des Forces armées congolaises. En février 2011, une attaque des FDLR avait causé la mort du chef Tuku Tuku et d'autres personnes de son village³¹⁶. Dans la nuit du 11 au 12 avril, une autre attaque des FDLR dans les villages de Matongo et de Matete avait impliqué le déplacement de plus de 1500 personnes dans le territoire de Kabambare.

Pour répondre à la psychose de la population locale d'une éventuelle attaque des FDLR à Salamabila, les autorités locales avaient demandé le renforcement des équipes des FARDC installés dans cette partie du pays, car c'était indispensable de chercher un appui auprès de l'État. Le 10 juillet 2011, les Forces armées de la RDC avaient vigoureusement riposté lors de l'attaque perpétrée par les FDLR à Kabambare. La population avait apprécié cet acte de bravoure des militaires congolais et témoigné son optimisme.

C'est une bonne chose. Dans la nuit du samedi à dimanche 10 juillet 2011, nous avons assisté à la riposte des Forces armées de la RDC (FARDC) contre les attaques des FDLR du Village «camp centre» situé à 5 km de Salamabila à plus de 380 km de la ville de Kindu en territoire de Kabambare. Cette attaque avait abouti par la mort de six personnes tuées dont cinq militaires des FDLR et un civil. Les 28 éléments FDLR accompagnés des civils étaient venus de Kilembwe en territoire de Fizi dans le Sud-Kivu pour chercher un commandant de la Police nationale congolaise qui avait été un des leurs au mois de février 2011. Ils avaient des informations sur la présence de ce policier qui s'était réfugié dans une pharmacie au village «camp central». En l'absence de la personne recherchée, ils ont tué le propriétaire de la boutique, pillé des maisons et violé

316Entretien hommes, Mutingwa, 8/03/2011.

plusieurs femmes. Grâce à la riposte des FARDC, la situation a été maîtrisée et ils ont récupéré deux armes des assaillants³¹⁷.

En réalité, il ne s'agissait là que de la vengeance de certains combattants des FDLR qui voulaient exprimer leur rage sur les civils et dissuader les FARDC à mener des attaques contre eux. Tout en cherchant à sécuriser la population, les soldats des FARDC expliquaient le bien-fondé de leur action en leur demandant de ne pas quitter les villages. L'initiative voulait empêcher le départ massif de la population.

3.2.3.2. Au Nord-Kivu

La présence des FDLR se fait remarquer dans les territoires de Walikale et de Masisi. Pendant que j'effectuais mes enquêtes au Maniema en 2011, les FDLR et leurs alliés contrôlaient presque 60% du territoire qui regorge de ressources minières importantes à Walikale (Nord-Kivu) et le reste était soumis à la gestion de l'administrateur du territoire. Ils ne cherchaient pas à nouer de relations profondes avec les populations locales qu'ils traitaient comme des primitifs. Ces FDLR vivent toujours séparés des populations de souche. Par exemple, les Nyanga vivent dans la vallée le long de la route tandis que les FDLR occupent surtout les collines. Pourtant, leurs enfants fréquentent les mêmes écoles et les mêmes cultes que les Nyanga. Les personnes qui ne se comportent pas conformément aux lois des FDLR subissent leurs exactions et dans la plupart des cas finissent pas fuir leur village. D'ailleurs selon A. Maedl dans des pareilles rébellions, les combattants n'ont pas besoin d'avoir la sympathie ou l'appui de la population et prônent la violence aveugle. Il indique entre autres, que

Kalyvas argues that even in rebellions that serve ideological agendas, indiscriminate violence is used. According to him it serves to deter the population from collaborating with enemy

³¹⁷ Entretien hommes, Lusangi, 15/03/2011.

combatants and is used simply because it is cheaper and easier to employ than selective violence³¹⁸.

De ce point de vue, les FDLR sont en position favorable pour décider, selon leur perspective, qui est l'ennemi intérieur ou encore quel ordre social et politique acceptable pour la zone qui est sous sa supervision. En 2003, quatre chefs des groupements en l'occurrence les chefs de groupements de Luberike, Ihana, Kisimba, Walowa Yungu avaient été victimes de ce comportement outré des FDLR. Parmi les groupes armés qui ont pactisé avec eux, ce sont les Maï-Maï de Tasibanga dans le Kisimba, et ensuite le PARECO dans le village de Kishana, de Mera et de Kababi sur l'axe Mpofi-Nyabyondo qui ont le privilège de contrôler quelques localités. La police Nationale et les FARDC ne peuvent pas circuler dans les territoires des FDLR sans leur autorisation. Cependant, quelques cas d'interférences des FDLR ont ponctué la situation sécuritaire du Nord-Kivu depuis la fin de la guerre en 2003. Ce bilan statistique si morose exprime la réalité de ce qui se passe sur le terrain.

Dans la nuit du 17 avril 2009, les milices hutu des FDLR avaient attaqué les villages de Luofu et de Kasiki dans le sud du territoire de Lubero, dans la province du Nord-Kivu en RDC tuant au moins sept civils dont cinq jeunes enfants qui avaient été brûlés vifs dans leurs maisons³¹⁹. Le 17 novembre 2010, les milices Hutu des FDLR avaient tendu une embuscade dans le territoire de Walikale. Cette attaque avait fait au moins 21 parmi les civils et un véhicule de commerçants de la région de Walikale avait été pillé avant d'exécuter tous ses occupants³²⁰. Le 7 juillet 2011, attaque lancée par les FDLR dans la nuit du 7 juillet dans la localité située à 40 km au nord-est de

³¹⁹ Collectif breton pour le soutien de l'Appel des femmes du Kivu pour la paix, Ça continue: des enfants brûlés vifs par des milices hutus rwandaises, 27 avril 2009.

Stathis Kalyvas, «The logic of Violence in Civil War», cité par Anna Maedl, «Rape Weapon of War in the Eastern DRC? The Victims's Perspective», Human Rights Quarterly, Vol. 33, N° 1, 2011, p. 131.

³²⁰Christophe Rigaud, «RDC: 21 morts dans une attaque FDLR», 17/11/2010, kongokinshasa.afrikblog.com/archives/p20-10.html. Consulté, le 15/04/2011.

Rutshuru-centre au Nord-Kivu. Cette attaque avait permis aux FDRL de kidnapper le président local de la Fédération des entreprises du Congo dans sa boutique³²¹.

3.2.3.3. Au Sud-Kivu

Au moment de mes enquêtes au Maniema, les FDLR maintenaient leur contrôle des populations locales qui sont sur l'axe Kamitunga situé dans le territoire de Mwenga, l'un des huit territoires de la province du Sud-Kivu. Ce territoire est riche en minerais et on y pratique aussi l'agriculture et l'élevage de bovins. Ces milices sont facilement repérables dans les collectivités de Buhini, Lwindi, Basile, Wamuzimu, Itombwe et dans les territoires de Fizi et d'Uvira. On y remarque tout d'abord que dans les endroits où ils s'implantent, les FDLR exploitent illégalement les mines et les forêts. Ils se livrent au commerce des minerais et des bois précieux qui sont exportés au Burundi. Cette constatation vaut également pour le territoire de Mwenga où ils perçoivent une taxe trimestrielle de 10 \$ pour la libération du Rwanda qu'on impose à tous les Congolais de plus de 17 ans depuis 2004³²². Cet acharnement d'imposition des taxes se réalise aussi dans les carrés miniers les plus importants dans les territoires d'Uvira, de Mississi dans Fizzi et de Kakanga, dans Mwenga. Par ailleurs, les FDLR gèrent différents marchés locaux avec les FARDC et la police congolaise. À Uvira et à Fizi, ils encaissent 35% de recettes.

Cette constatation s'ajoute à celle de Mwenga et de Shabunda où ils prennent la totalité de taxes perçues. Bref, les FDLR et la population locale ne sont pas à bon terme. La population locale subit des collectes forcées de produits champêtres et n'est pas libre de toute circulation par peur de se faire violer ou d'être pillé sur la route. En outre, elle doit effectuer des travaux d'assainissement et d'hygiène dans les camps militaires des FDLR une fois par semaine. À Lemera, (près d'Uvira), cette petite

³²¹ Radio Okap, «Nord Kivu: manifestation à Nyamilima après une attaque des FDLR», 07/07/2011.

Pole Institute Institut Interculturel Région des Grands lacs.www.poleinstitute.org/documents/RCN%B021.pdf. Consulté, le 02/04/2011.

bourgade reste bondée jusqu'à nos jours par des combattants armés FDLR où le jour du marché, on passe à travers les barrières de contrôle érigées par les Maï-Maï et les FDLR. En 2005, les combattants armés FDLR contrôlaient au moins sept sites des mines de cassitérite où ils faisaient payer les taxes, pillaient et agressaient les mineurs et les transporteurs.

Ainsi, dans la nuit du 13 mars 2006, les FDLR avaient lancé des attaques dans la localité de Karhuliza situé à 40 km au sud-ouest de Bukavu tuant quatre personnes et enlevant trois autres³²³. En plus, une autre attaque des FDLR avait été enregistrée dans la nuit du 31 juillet dans la localité de Cisaza (dans le groupement de Kaniola, en territoire de Walungu). Cette attaque s'était soldée par l'enlèvement de deux jeunes filles dans la forêt et d'un homme blessé par balle. Des biens des villageois auraient été emportés par les assaillants. L'une des filles enlevées avait été retrouvée morte le 2 août 2006 dans la forêt, à 5 km du lieu d'enlèvement³²⁴.

En janvier 2009, les FDLR ont commis des exactions et des actes de violence sur l'axe Bukavu-Kalonge où 24 personnes (hommes et femmes) ont été victimes d'enlèvement et conduit vers le Parc de Kahuzi-Biega situé à 60 km au nord-est de Bukavu dans le territoire de Kalehe. La localité de Kajeje à 20 km au nord-est de Bukavu en territoire de Kabare a été le théâtre d'enlèvement de huit personnes dont quatre femmes ainsi que du bétail volé. Les personnes qui habitaient dans les environs ont été obligées de se déplacer vers la route principale. Selon Radio Okapi, le 8 septembre 2011, les FDLR avaient amorcé une attaque à Lutwe et à Kamasani et pris 50 personnes en otage. 325 Il en avait été de même le 18 mai 2011, ces FDLR avaient agressé à Fizi deux agents de la Commission électorale nationale indépendante (CENI).

323 Albert Tshiambi, «Sud-Kivu: les FDLR lancent une nouvelle attaque à Karhuliza», Le Potentiel, 13/03/2006.

³²⁴ Organisation Mondiale de la Santé, «The Weekly Report on Activities Health Action in Crises in the D.R.C», du 4 au 14/08/2006.

³²⁵ Radio Okapi du 09/09/. 2011.

3.2.3.4. Au Nord-Katanga

Depuis la fin de la guerre en 2003, les FDLR et l'un des groupes Maï-Maï Yakutumba sont implantés à Bendera et dans la zone qui s'étend au nord du territoire de Kalemie. Selon Steven Spittaels et Élisabeth Caesens, on estime les forces des FDLR à environ un bataillon cantonné depuis les monts Mitumba avec leur base d'opérations à Kabobo qui se trouverait à 25 km de Bendera³²⁶. La zone d'influence des combattants FDLR borde surtout le lac Tanganika.

En août 2010, une attaque des combattants FDLR perpétrée dans la localité de Mapanda située à 120 km à l'ouest de Kalemie sur l'axe Bendera vers le Sud-Kivu à causé la mort de deux personnes et le pillage de l'or, de la bière, de l'argent de la population. Une autre incursion de cette ampleur a été effectuée par les mêmes FDLR dans une carrière d'or à Kalasu sans pour autant qu'il y est la perte de vie humaine et de pillage. Ces FDLR proviennent du Sud-Kivu où ils fuient l'opération Kimia II des FARDC³²⁷.

En outre, le 10 janvier 2011, la traque des éléments des FDLR s'est terminée par la mort des 19 assaillants et trois FARDC d'après les informations recueillies par le général Padiri Bulenda à Radio Okapi³²⁸. Selon lui, les éléments des FDLR sont plus actifs dans le secteur Kabobo qui juxtapose la frontière des provinces du Katanga et du Sud-Kivu. Ces attaques avaient pour but de s'approvisionner en produits alimentaires³²⁹.

Lire à ce sujet Steven Spittaels et Élisabeth Caesens, op. cit., p. 14.
 Tanganikanews: «Les FDLR créent l'insécurité sur l'axe Bendera», 27/08/2010.

Radio Okapi, «Katanga: traque contre les FDLR, 19 rebelles et 3 militaires des FARDC tués», du 10/01/2011. ³²⁹ *Ibid*.

3.3 L'absence d'antagonismes politico-économiques comme source de la paix au Maniema comparativement aux autres provinces

Il existe plusieurs éléments qui ont contribué à l'élaboration de la paix au Maniema. Au-delà des questions sociales, j'examine d'abord la situation de retour des déplacés et des réfugiés, les conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs, et le problème foncier. J'analyserai ensuite l'exploitation des ressources naturelles.

3.3.1 Le retour des déplacés et des réfugiés

3.3.1.1 Historique

Dans la période après la guerre en 2003, les populations civiles ont continué à être toujours victimes des attaques armées comme nous l'avons vu précédemment en particulier pour les deux Kivus et le Nord-Katanga. Des combats qui se sont déroulés entre les FDLR et le CNDP de Laurent Kunda et contre les FARDC ont provoqué le déplacement de milliers de personnes. Par ailleurs, au début de 2009, l'accord secret signé entre les gouvernements congolais et rwandais en vue de lancer une offensive militaire conjointe contre des FARDC (Kimia II et Amani Leo) avec l'aval de la MONUC ont entrainer des violations des droits humains et des déplacements de population en masse.

Au moment de mes enquêtes, l'instabilité affectait encore l'Est de la RDC où des groupes armés étrangers, des milices locales et une armée nationale indisciplinée nouent des alliances temporaires et fortuites. En novembre 2010, l'ONU avait estimé à 1,7 million le nombre total de personnes déplacées³³⁰ à l'intérieur de la RDC dont les 51 000 d'entre eux se trouvaient à l'Est et au nord-est de la RDC. Selon ces mêmes

³³⁰ Les déplacés constituent la majorité des personnes déplacées à la suite d'un conflit à l'intérieur de leurs pays. Elles ont été incapables de fuir vers un autre pays en vue de se protéger contre la violence et restent à l'intérieur des frontières de leurs pays en se réfugiant dans des abris de fortune ou des bidonvilles ou bien en se dispersant dans des collectivités locales.

estimations, il existerait au moins 200 000 réfugiés originaires de la RDC qui se trouveraient dans les pays voisins tels que Burundi, Rwanda, Tanzanie et Ouganda. Mais, il n'y a pas une information officielle sur le nombre de personnes ayant franchi la frontière. Ce retour est souvent contesté par des résidents restés au pays. Ces derniers considèrent comme injuste cette situation parce qu'ils n'ont pas bénéficié de nombreuses assistances fournies aux réfugiés dans les camps et pendant le processus de rapatriement et réinsertion.

3.3.1.2 Au Maniema

La province du Maniema a observé un vaste mouvement des déplacements de populations entre les années 2001 et 2003 suite aux affrontements entre le RCD-G et les groupes armés les Maï-Maï. Ces déplacements drainaient des gens des zones rurales vers les centres urbains et aussi dans des familles d'accueil, contribuant ainsi au surpeuplement des villes enclavées comme Kindu, Punia et Kasongo. Bon nombre de gens s'étaient réfugiés dans les forêts.

La fin de la guerre en 2003 et la mise en place du processus de restauration des institutions démocratiques ont permis de poser les premiers jalons de la paix au Maniema. Les enquêtes montrent que la population locale a soutenu ces initiatives et a largement contribué au rétablissement de la paix. Dans la plus grande partie du Maniema, la violence locale a diminué d'intensité et s'est traduite parfois par des faibles menaces de représailles contre ceux qui étaient perçus comme ayant fait du tort à leurs voisins ou à leurs communautés pendant la guerre. La tendance pacifiste continue à être observée jusqu' à ce jour et ne constitue pas un problème majeur pour ceux qui pourraient autrement avoir peur de représailles.

Pour les enquêtés, nombreux sont les habitants du Maniema qui avaient fui les combats entre le RCD et les milices Maï-Maï entre 1998-2003. Les retours spontanés

des déplacés et réfugiés s'expliquent par l'amélioration de la situation sécuritaire après la guerre en 2003.

La plupart de gens chez nous avaient plutôt trouvé refuge dans la forêt, mais juste après la guerre, ils ont été obligés de retourner à la maison. Les quelques personnes qui avaient fui dans les pays voisins ont regagné la province sans aucun problème³³¹.

Est-ce qu'il y a eu de nouveaux déplacés au Maniema ces dernières années? La province reste de temps à autre la proie de certains groupes armés qui poussent certains gens à quitter leurs villages et ceci malgré la présence de l'armée congolaise et de la MONUSCO. Selon certains journalistes de la Radio Okapi à Kindu, les habitants du village Matongo et Matete situés à 7 et 25 km de Salamabila, au sud-est de la province du Maniema ont été attaqués par les FDLR. Cette attaque avait occasionné plus de 1 500 déplacés en détresse nécessitant une aide humanitaire d'urgence pour leur survie. En plus, on avait comptabilisé sept blessés suivis de la mort du chef Tuku Tuku et plusieurs biens emportés par ces assaillants. Ces derniers étaient venus de Kazanza accompagnés d'une dizaine de porteurs congolais. La présence de ces déplacés à Salamabila avait créé une psychose de peur partout dans la population. Ces incursions sporadiques dans cette région de la province avaient incité les autorités locales à solliciter le renforcement des équipes de l'armée nationale qui se trouvaient dans cette partie du pays. C'est ainsi que les autorités civiles et militaires ont acquiescé à cette proposition en se rendant à Matongo et à Matete pour s'enquérir de cette situation et rassurer la population.

Par ailleurs, le retour des déplacés et des réfugiés s'est buté aussi à quelques problèmes aux alentours de Lubutu. Ce territoire est le théâtre des affrontements entre groupes armés ; c'est une zone caractérisée par la peur des règlements de compte, par l'insécurité alimentaire, par le risque d'explosion des mines disséminées, etc. Dans ce

³³¹ Entretien avec hommes dans un débit de boisson, Kindu, 22/02/2011.

contexte, rendre justice ne ferait que perpétuer la violence et de nouvelles instabilités au niveau local.

Nous ne voulons pas porter de jugements, mais initier des actions tendant à favoriser la cohabitation et l'assistance humanitaire pour que les victimes évitent de recourir à la violence pour se venger. Bien entendu, il sera plus utile de prôner la tolérance et le pardon pour les gens qui ont commis des crimes de guerre afin d'essayer de construire une paix durable au Maniema et conscientiser la population de ne pas recourir aux règlements de compte³³².

3.3.1.3 Au Nord-Kivu

Les déplacements des personnes correspondent aux affrontements interethniques dans le territoire de Masisi, à l'afflux de réfugiés rwandais et à la présence des groupes armés. Cette situation empêche jusqu'à aujourd'hui les déplacés et les réfugiés de retourner chez eux. Ces personnes continuent de fuir les multiples attaques des groupes armés tels que les FDLR, les Forces démocratiques alliées/ Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF-NALU) dont sa base se situerait à Beni au Nord-Kivu, des Maï-Maï, le Conseil des Révolutionnaires Congolais (CRC)³³³.

En 2009, dans le Nord-Kivu, l'insécurité permanente avait forcé les civils congolais à fuir leurs villages pour rejoindre le camp de déplacés à Kalinga, un camp avec une capacité de 2 000 personnes. Les affrontements sporadiques entre les groupes armés rivaux causent des dommages dans la population civile, souvent vulnérable, à l'instar des femmes et des filles qui sont souvent victimes d'abus par ces bandes de groupes armés. Les affrontements entre les FARDC et l'ADF-NALU qui avaient provoqué le déplacement de 100 000 personnes à la mi-2010 se sont poursuivis même en juillet

³³² Entretiens chefs coutumiers, Ubili, 02/04/2011.

³³³ Voir OCHA, Rapport humanitaire du 05/07/2011 et du 18/07/2011.

2011³³⁴. Toutefois, la plupart des déplacés manifestent l'intention de rentrer dans leurs maisons, mais ils ont peur de l'insécurité toujours grandissante. Selon le rapport rédigé par UNOCHA, du 1 au 25 avril 2010, le nombre des personnes déplacées au Nord-Kivu est de 823 397³³⁵.

Depuis la fin de l'année 2010, la communauté de Loufo dans le territoire de Lubero est envahie par une vague de retour de déplacés de guerre. Pourtant, en janvier 2011, on pouvait dénombrer 176 000 déplacés internes à Masisi dont 49 000 personnes hébergées dans des camps. Le témoignage d'un homme lors de l'une de mes visites dans le camp des déplacés de Kalinga est éloquent, et se résume en ces termes :

Je suis arrivé dans ce camp avec mes deux enfants et ma femme il y a presque deux mois. Il n'y a pas d'espace, nous sommes tous confinés dans ce hangar en attendant une solution. Malgré toutes les signatures de traité de paix en RDC, les combats n'ont jamais cessé dans la région. On fuit et on fuit toujours. Nous recevons de l'aide de la part des agences humanitaires, mais cela ne suffit pas pour nourrir toute la famille. Nous travaillons dans des champs des particuliers et vendons aussi du bois de chauffe³³⁶.

Cependant, des incursions répétées d'hommes armés dans les camps des déplacés font en sorte que les personnes qui étaient rentrées dans leurs villages d'origine reprennent de nouveau le chemin des camps. Selon les informations d'un fonctionnaire du HCR en charge de la protection basé à Goma (Nord-Kivu), l'insécurité contrarie la protection et la mise en œuvre des solutions durables pour les déplacés internes surtout ceux qui veulent retourner volontairement dans leurs foyers d'origine ou de choix. Le CHR a enregistré 7 000 cas de protection au cours de l'année 2010, dont 59% au deuxième semestre.

334 Radio Okapi du 6 juillet 2011.

336 Entretien homme, Kalinga, 25/02/2011.

³³⁵ OCHA, Rapport humanitaire du Nord-Kivu, avril 2010.

Le 28 septembre 2011, 10 670 déplacés des camps à Nyanzale originaires de Masisi et Rutshuru au Nord-Kivu ont refusé de retourner dans leurs villages d'origine à cause de l'insécurité, malgré les garanties du gouverneur du Nord-Kivu de travailler de concert avec la population, la police, les militaires et les services de sécurité pour venir à bout des groupes armés³³⁷. Au Nord-Kivu, c'est le retour des réfugiés congolais d'origine rwandaise installés au Rwanda, en grande partie originaires de la province du Nord-Kivu qui pose problème. La déclaration politique faite par les députés nationaux du Nord-Kivu en 2009 illustre cette tendance qui caractérise depuis des années l'opinion et les discussions politiques à l'Est de la RDC.

Nous, députés nationaux du Nord-Kivu signataires de la présente déclaration politique; alertés par nos bases respectives sur les migrations aussi clandestines que massives des populations du Rwanda vers la RDC par Kibumba, Bunagana et Ishasa; indignés d'apprendre que cette population, dont une grande partie se déplace avec bétails et armes de guerre, ne subit aucun contrôle frontalier³³⁸...

Cette déclaration avait été signée par 18 députés élus du Nord-Kivu sur les 48 qui siégeaient au Palais du Peuple de Kinshasa. Ce document était une réaction à l'alerte faite par la radio onusienne Okapi qui avait diffusé une nouvelle concernant les mouvements massifs des populations rwandaises en provenance du Rwanda³³⁹. D'après cette information, le coordonnateur provincial de la Commission nationale pour les réfugiés au Nord-Kivu, Langulia Njewa, avait répertorié 12 000 familles rwandaises qui s'étaient déjà implantées sur le territoire national. D'autres réfugiés ignoraient même leurs destinations finales³⁴⁰.

³³⁷ Radio Okapi, Nord-Kivu: «Julien Paluku ferme une dizaine de camps de déplacés à Nyanzale», 3/10/2011.

³³⁸Députés nationaux du Nord-Kivu, «Déclaration politique des députés nationaux du Nord-Kivu suite à l'immigration clandestine dont cette province est victime à partir du Rwanda», Kinshasa, 26 novembre 2009, cité dans Pole Institute, mars 2010, p. 8.

³³⁹ Pole Institute, Ibid., p. 8

³⁴⁰ Ibid.

3.3.1.4 Au Sud-Kivu

Les guerres et la présence des groupes armés actifs dans la région forcent souvent les populations civiles à fuir leurs régions d'origine à la recherche des endroits sécuritaires. Ces mouvements des populations sont temporaires et souvent sporadiques quand il ne s'agit pas de déplacements de longue durée. Par exemple, les populations peuvent quitter leurs villages la nuit par suite des incursions de groupes armés et revenir le lendemain. Cependant, les retours de certaines populations depuis la fin de la guerre en 2003 sont marqués par la menace de représailles.

Le 15 septembre 2004, à Uvira, la population avait vivement protesté contre le nombre élevé des réfugiés Banyamulenge qui voulaient retourner au Kivu. Ce nombre était passé de 18 000 à 45 000 sans aucune raison apparente. Selon le gouverneur du Sud-Kivu de l'époque, Augustin Bulaimu, cette marche de protestation était légitime et correspondait aux principes démocratiques, mais on devrait seulement éviter les débordements inutiles³⁴¹. Toujours en 2004, le Sud-Kivu a été confronté aux problèmes de rapatriement des réfugiés de Tanzanie et des autorités traditionnelles dans leur région d'origine³⁴².

Jusqu'en 2011, le retour des réfugiés de Tanzanie a tardé à cause de l'insécurité qui persiste dans les zones de retour³⁴³. Au Sud-Kivu, les territoires de Kalehe et Shabunda étaient toujours soumis aux attaques des FDLR et des Maï-Maï, aux vols du bétail et aux pillages des maisons provoquant le déplacement de nombreux villageois³⁴⁴.

343 Voir, V. Noel Brown, op.cit.

³⁴¹ FOMEKANEWS, du 15/09/2004.

³⁴² Ibia

³⁴⁴ Voir OCHA, Rapport humanitaire du 06/07/2011.

3.3.1.5 Au Nord-Katanga

Le nord Katanga a connu de nombreux conflits et des déplacements massifs des populations. Actuellement, il n'est plus le lieu où l'on pourrait orchestrer des conflits armés ou une certaine prolifération des milices. Néamoins, il constitue une zone d'instabilité et d'insécurité permanente à cause de l'échec de la démobilisation et de la pacification des territoires. Malgré des actions mises de l'avant pour sécuriser les territoires, on constate que plusieurs combattants possèdent encore leurs armes. Certains démobilisés n'ont pas encore bénéficié de kits de réintégration et multiplient des exactions contre les populations. Ainsi, les déplacés, les rapatriés, les démobilisés, les communautés locales vivent dans des situations précaires et attendent des actions de prévention en vue de ne pas sombrer dans une affreuse misère.

Le HCR avec ses partenaires ont organisé le rapatriement de tous les candidats potentiels au retour volontaire. Mais après les violentes manifestations du 1er août 2007, toutes les opérations de rapatriement dans le Nord-Katanga ont été stoppées³⁴⁵. Mais trois mois plus tard, la situation était redevenue normale à Kalémie, Moba et Pweto. Le rapatriement se faisait au rythme de 600 à 800 retournés par différents convois terrestres tandis que le bateau ne devrait pas dépasser 400 personnes.

En fait, le Nord-Katanga partage plusieurs similitudes avec les deux provinces du Kivu. La province compte 54 000 déplacés dont la majorité est composée des femmes et des enfants enregistrés dans six sites depuis novembre 2010³⁴⁶. Ces déplacés sont concentrés dans les sites de Lukwangulo, de Lukengwe, de Miketo, de Mushaba, de Sango. Les défis humanitaires sont énormes. La majorité des déplacés n'ont pas d'habits, pas d'ustensiles de cuisine et se couchent à même le sol dans des huttes couvertes de paille. Par ailleurs, la plupart des réfugiés du Nord-Katanga qui avaient

³⁴⁵ Les populations locales avaient manifesté violemment contre la MONUC les accusant de favoriser le retour des populations Banyamulenge qui n'étaient pas originaires de la région. ³⁴⁶ Entretien avec membre du HCR, Bukavu, 05/05/2011.

fui vers la Tanzanie et la Zambie se sont résolus à regagner la RDC juste après la guerre.

Au cours du premier semestre 2011, le nombre de personnes déplacées dans la province du Katanga a triplé. D'après les informations de Radio Okapi, en avril 2011, on pourrait facilement dénomber plus de 50 000 personnes dans six camps de personnes déplacées dans la région de Kalemie après les attaques perpétrées des FDLR dans des zones aurifères³⁴⁷. Les 16 000 autres personnes ont dû fuir un peu plus tard les affrontements entre les FARDC et les groupes Maï-Maï³⁴⁸.

3.3.2 Conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs

3.3.2.1 Au Maniema

Pendant la guerre, les antagonismes politiques au niveau local ont alimenté beaucoup de violence. Les conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs étaient fréquents et complexes. De nombreuses autorités traditionnelles (village, collectivité, chefs de territoires) ont fui pour échapper à la violence ou parce qu'un groupe armé (milices Maï-Maï ou les filiales du RCD) avait usurpé leur pouvoir. Quel est le rôle des pouvoirs traditionnels?

Vous savez, dans l'organisation sociale traditionnelle du Maniema, le chef coutumier occupe une place privilégiée dans le milieu social. Il représente le pouvoir auprès des populations qui lui manifestent une loyauté indéfectible. C'est à travers ce statut qui lui permet de mobiliser et diriger les populations. Pour eux, le pouvoir traditionnel est en quelque sorte le garant de la cohésion sociale à travers lequel il assure le maintien de relations cohérentes au sein de la communauté en essayant d'avoir un système de contrôle capable d'assurer la gestion des conflits par la médiation traditionnelle³⁴⁹.

_

³⁴⁷ Radio Okapi, du 18/04/2011.

³⁴⁸ Thid

³⁴⁹Entretien chef de village de Yamba, 14/04/2011.

De fait avec la guerre, des chefs coutumiers et des prétendants ont mis tout en oeuvre pour gagner la sympathie des groupes armés en vue de pouvoir asseoir leur autorité. Par ailleurs, il existe beaucoup de malentendus sur la position des chefs coutumiers et les agents administratifs sur la question de la paix. En investissant le territoire, les autorités de la rébellion étaient amenées à garder les autorités traditionnelles et administratives qui partageaient leur idéologie. Les chefs coutumiers et les agents administratifs étaient considérés comme des intermédiaires entre les groupes armés et les populations, mais leurs décisions venaient des autorités militaires. Par exemple, les Maï-Maï installaient le chef coutumier dans ses fonctions par rapport à sa loyauté envers eux. Il faut cependant comprendre que la fonction des autorités coutumières est héréditaire tandis que celle d'administrateur ne l'est pas. Ce dernier est le représentant local de l'autorité en place qui peut être soit le gouvernement national, soit le mouvement de rébellion ou soit une milice locale. En temps de guerre, l'autorité militaire a le libre choix de la personne à qui il souhaite confier ce poste. Les agents choisis pour l'administration seront donc liés par les relations de subordination et d'allégeance. En ce sens, la confirmation d'un chef coutumier ou la nomination d'un administrateur dans sa position dépendra de la confiance qu'il inspire en de nouvelles autorités.

Dans ces circonstances, les autorités civiles sont à mesure d'amorcer le dialogue et développeront des moyens pour influencer les décisions des militaires. Les perspectives de la paix qui se profilent à l'horizon dépendent de la qualité des relations entre le chef et les autorités Maï-Maï, de son engagement et de son charisme. En fait, les chefs de localité sont dans une position de relais entre les populations et les autorités civiles et militaires. Ils sont à l'écoute de leurs populations et leur viennent en aide dans la mesure du possible. Toutefois, c'est dans des grandes villes telles que Kindu, Kabambare, Punia, Kasongo, etc. qu'on avait déploré l'absence d'un grand nombre d'autorités administratives. La plupart de ces autorités avaient été remplacées par des originaires de la province.

Après la guerre en 2003, les autorités administratives qui étaient désignées par le RCD-G ont continué à assurer la gestion de la province jusqu'aux élections de 2006. À l'issue des échéances électorales, présidentielles et législatives, les chefs coutumiers qui avaient fui pendant la guerre ont rejoint leurs postes qui étaient vacants. Les conflits de succession au Maniema n'ont pas continué de générer des tensions semblables à celles qui existaient pendant la guerre. Les autorités traditionnelles collaborent avec les nouvelles autorités. De 2006 à 2011, la désignation des autorités provinciales et territoriales s'était faite dans la logique des institutions démocratiques mises en place par la Constitution de 2005.

3.3.2.2 Au Nord-Kivu

Après la guerre en 2003, le retour des autorités traditionnelles à leurs territoires a enthousiasmé la population de l'Est de la RDC. Qui plus est, ce retour a provoqué du mécontentement chez les « usurpateurs » et leurs partisans.

Le 17 juin 2004, dans la chefferie de Bashali dans le territoire de Masisi, la population avait manifesté son mécontentement de se départir du chef intérimaire Kapenda Muhina qui était installé par le RCD depuis août 1998 au profit du chef coutumier Roger Bashali, le seul capable à parler au nom des Bahunde. Dans le même contexte, 150 intellectuels du groupement de Gisigari avaient adressé le 20 mai 2004 au gouverneur de la province, aux dirigeants du RCD-G et au gouvernement de transition, une mise en garde pour la réhabilitation de leur chef coutumier, Mamerto. Il en avait été de même pour la population de Rusanza qui avait demandé la remise au trône du chef traditionnel reconnu, Claude Rahizi, démis de ses fonctions et exilé depuis le début de la guerre à Kinshasa.

Dans la collectivité d'Osso, plusieurs chefs traditionnels surtout ceux du groupe ethnique Hunde, avaient fui pendant la guerre. Ils avaient été remplacés par des chefs

Hutu, dont le groupe ethnique est démographiquement important. Entre 2003 et 2006, les négociations ont été difficiles, car les chefs Hutu refusaient de partager le pouvoir. Cet incident avait alimenté un conflit important; la population Hunde toute entière avait soutenu les chefs Hunde contre les chefs Hutus du fait que les chefs Hutu avaient commis de nombreux abus contre les partisans de leurs adversaires³⁵⁰. Les Hutu dominaient l'armée qui était placée dans la région. Les Hunde n'arrivaient pas à exprimer leur mécontentement par crainte de représailles des militaires. Un conflit similaire avait eu lieu dans la collectivité voisine de Bashili (Masisi) à cause de la présence de troupes du RCD-G contre les Hutu. Il est vrai que si la composition changeait et devenait moins pro Hutu, les Hunde prendraient rapidement la revanche sur leurs voisins Hutu.

En septembre 2010, une dispute de pouvoir s'est engagé dans la chefferie de Bukume entre deux chefs coutumiers Jean Bosco Butshi Bigirwa et Jean Claude Rwandinda Bigaruka. Selon le député provincial Mutumba Kune, la province du Nord-Kivu a été témoin durant ces dix dernières années de plus d'une centaine de conflits coutumiers. Le gouvernement n'a pas été capable de prendre des mesures efficaces pour mettre fin à ces conflits. Cette situation a même poussé le député à faire une déclaration à la Radio Okapi.

D'après ce que nous observons sur le terrain, la non-prise en charge des conflits du pouvoir coutumier est aussi une cause de la persistance de la guerre entre les gens à la base, donc, ça sème l'insécurité dans chaque territoire. Nous voyons qu'il n'y a pas de volonté au niveau du gouvernement provincial parce que même les cas qui ont été analysés au niveau de la commission d'arbitrage des conflits du pouvoir coutumier; tous ces dossiers là sont mis dans les tiroirs soit du gouverneur de province ou du ministre, alors la situation reste au statu quo³⁵¹.

Cependant, la commission d'arbitrage nommée par le gouvernement provincial pour apporter des solutions à différents conflits est contestée par certains territoires qui ne

350 Entretiens chefs de village de Kipaka, 12/03/2011.

³⁵¹ Radio Okapi, «Nord-Kivu: les conflits coutumiers persistent à Nyirangongo et Rutshuru», 20/09/2010.

la trouvent pas crédible. Devant l'assemblée provinciale, le ministre provincial de l'intérieur n'a pas reconnu cette responsabilité qui incombe, selon lui, au gouvernement central. Ce point de vue n'est pas partagé par les députés provinciaux, car l'article 204 point 24 de la Constitution confie la responsabilité exclusive à la province.

3.3.2.3 Au Sud-Kivu

En 2004 dans le territoire de Shabunda au Sud-Kivu un conflit avait opposé les Maï-Maï Rega et le Mai-Maï Tembo et s'est soldé par la mise en déroute des premiers par les seconds. Entretemps, le Général Maï-Maï Padiri, un tembo, qui était reconnu comme une figure de prou du Mouvement Maï-Maï par les autorités de transition, assumait d'importantes fonctions militaires et administratives³⁵².

Le 13 octobre 2010 à Kalokole, chef lieu de la chefferie de Wakabango 1 dans le territoire de Shabunda au Sud-Kivu, le chef coutumier Moligi Joseph a été arrêté à la suite d'un mandat d'arrêt qui ne lui avait pas été notifié par le procureur général de Bukavu, Robert Ngwabishi. Le motif de cette arrestation concernait un conflit de succession du pouvoir coutumier orchestré par Athanase Kinganda et Amuri Laini qui voulaient installer par la force Marcel Amuri Mabanze, demi-frère du chef Moligi Mabanze Joseph. Les militaires chargés de cette expédition n'avaient pas hésité à piller la maison du chef et arrêté ses collaborateurs notamment son oncle Noël Mboko, son neveu Safari Ntamirwa et violé sa sœur Mado Mabanze Feza mariée et mère de neuf enfants.

_

³⁵² Entretien avec des anciens travailleurs humanitaires, Kindu, 30/04/2011.

3.3.2.4 Au Nord-Katanga

Les conflits entre les autorités traditionnelles et nouvelles n'ont pas été limités seulement au Nord et au Sud-Kivu. À la fin de 2004 et au courant de 2005, dans le Nord-Katanga, des combats importants s'étaient déroulés à Mitwaba, à Kongolo et à Malemba Nkulu. Chaque protagoniste cherchait à avoir une emprise sur les zones conquises pendant la guerre afin de contrôler les pouvoirs coutumiers et administratifs, d'exploiter les sites miniers et les terres et de prélever les impôts³⁵³.

De même en 2005, la localité de Nyunzu a vu ses camps envahis par des familles des autorités traditionnelles locales. Les chefs des villages et des collectivités étaient démis de leurs fonctions par les Maï-Maï qui n'autorisaient que les citoyens ordinaires à retourner dans leurs villages. Quand les chefs tentaient de le faire, les soldats Maï-Maï les en empêchaient par des menaces et les forçaient à quitter de nouveau. Dans le territoire de Mitwaba, les administrateurs locaux décrivaient les Maï-Maï comme une collection de bandits, des braconniers et des hommes armés qui tentaient d'usurper le pouvoir des chefs locaux.

En février 2011, le territoire de Kongolo au nord du Katanga a connu une réapparition des conflits de pouvoir coutumier³⁵⁴. Une portion de la localité de Zimba à 50 km de Kongolo-centre est disputée par deux personnes qui prétendent en assumer la responsabilité³⁵⁵. En fait, cette localité avait été scindée en deux en 1998 par les autorités du RCD-G et soumise à la responsabilité de deux autorités différentes lors de la réunification du pays en 2003.

355 *Ibid*.

 ³⁵³ Séverine Autesserre, «Penser les conflits locaux: l'échec de l'intervention internationale au Congo», dans S.
 Marysse; F. Reyntjens; F; S. Vandeginst (dir.), Afrique des Grands Lacs Annuaire 2007-2008, op. cit., p. 184.
 354 Radio Okapi, «Les conflits fonciers refont surface à Kongolo», le 11/02/2011.

3.3.3 Problème foncier

3.3.3.1 Au Maniema

Les conflits coutumiers ont tellement accaparé l'attention des populations enquêtées au Maniema que le thème du problème foncier a suscité de leur part moins d'enthousiasme. À la question, «Est-ce que vous pensez que les problèmes fonciers constituent la source des conflits locaux au Maniema? Si oui, comment. Si non pourquoi?». La réponse la plus communément enregistrée a été: «non parce qu'il n'y a pas de Rwandais au Maniema». Pour les populations, la province du Maniema est une société monolithique constituée des Bantous qui ne sont pas des d'étrangers comme les Rwandais qui revendiquent les terres comme on le voit dans les Kivus. Autrement dit, l'absence des étrangers, en l'occurrence les réfugiés Rwandais, a procuré une certaine tranquillité au Maniema.

Les enquêtes effectuées au Maniema ont permis de mettre en évidence que le problème foncier n'est pas focalisé sur la rareté de la terre ni sur la difficulté d'expropriation d'une communauté par une autre, encore moins sur l'exclusion. Le problème foncier au Maniema est surtout situé au niveau juridique et politique. Il s'effectue dans la contradiction qui s'opère entre les droits ancestraux et les titres fonciers modernes. En d'autres termes, les autorités traditionnelles méprisent la loi, assurent la gestion des terres et tranchent les conflits fonciers. Du point de vue politique, la question foncière permet d'avoir une revendication d'un rapport équilibré entre les communautés. C'est dans les territoires de Kaïlo et Kimbombo que l'on trouve des cas de conflits fonciers entre les fermiers et les villageois. De nombreuses concessions ont été attribuées sans pour autant les mettre en valeur, et l'appropriation par les paysans de ces terres sans le consentement du détenteur génère des conflits. Tous ces cas litigieux ne conduisent pas à la violence, mais à un règlement auprès des tribunaux.

Manifestement, le Maniema n'a pas été affecté par des problèmes fonciers ayant trait au retour des déplacés ou des réfugiés. D'ailleurs, rares les habitants du Maniema qui étaient partis chercher un asile dans des pays voisins pendant la guerre. Ils étaient presque tous restés ici à part les quelques fortunés qui avaient fui à Kinshasa ou dans des lieux plus sécuritaires à l'intérieur de la RDC³⁵⁶.

Toutefois, les tensions locales sur les terres susceptibles de se dégénérer en conflit n'ont pas été enregistrées au Maniema.

Nous étions presque tout le monde dans la forêt. Depuis notre retour, nous avons récupéré sans problème nos terres où nous effectuons des travaux champêtres. Les problèmes de terres sont fréquents là où il y a le retour des réfugiés originaires du Rwanda et du Burundi. Ces gens sont souvent harcelés par la population, celle-ci étant persuadée que les groupes rebelles qui sèment la terreur en RDC sont soutenus par ces deux pays³⁵⁷.

3.3.3.2 Au Nord-Kivu

Au Nord-Kivu, la question foncière est plutôt liée au problème de l'immigration des Banyarwanda et à la création du Parc National de Virunga (PNV). Cependant, il existe des liens très étroits en ce qui concerne les dynamiques de conflit de la terre au Nord-Kivu et les données démographiques, le développement économique et les ambitions politiques de ces communautés. Severine Autesserre témoigne que:

[...] les antagonismes entre populations d'origine rwandaise et populations dites « autochtones » se sont essentiellement focalisés sur la représentation politique et coutumière ainsi que sur l'accès à la terre. Aujourd'hui encore, Hutu, Tutsi, Hunde et Nyanga s'affrontent pour le contrôle des villages et districts du Petit Nord, notamment dans les territoires de Masisi et Rutchuru³⁵⁸.

³⁵⁷ Entretien chef coutumier, Bilu, 19/04/2011.

358 Séverine Autesserre, «Penser les conflits locaux: l'échec de l'intervention internationale au Congo», dans S. Marysse; F. Reyntjens; F; S. Vandeginst (dir.), Afrique des Grands Lacs Annuaire 2007-2008, op. cit., p. 182.

³⁵⁶ Entretien hommes, Kindu, 28/02/2011.

La lecture des violences entre les milices hutu, tutsi, hunde et nyanga dans le territoire de Masisi montre à l'évidence l'étendue de ce problème.

À la fin de la guerre en 2003, les problèmes fonciers liés à la terre ont été la principale source de conflits locaux dans le Masisi et une importante source de tension entre le RCD-Goma et les Maï-Maï au début de 2004³⁵⁹. La question de la terre comme facteur des conflits au Nord-Kivu a été mise de l'avant par l'analyse faite par J. Pottier qui précise que «la terre en RDC n'est pas seulement une cause de conflit, elle est aussi un facteur de perpétuation du conflit »³⁶⁰. Dans le même ordre d'idée, K. Vlassenroot et C. Huggins estiment que la terre qui est « source de conflit », se transforme en « ressource des conflits»³⁶¹. Dans ce méli-melo, les groupes armés et des acteurs puissants profitent du vide institutionnel pendant les périodes des conflits ou d'instabilité pour s'enrichir à travers les ventes des terres.

Entre 2007 et 2009, le CNDP contrôlait certaines zones des territoires de Masisi et Rutshuru, ce qui lui a permis de mettre la main sur des terres³⁶². Il menait à sa guise le processus de succession dans plusieurs chefferies en intimidant ou en assassinant les autorités coutumières qui ne partageaient pas son point de vue. Il achetait des vastes concessions presque partout au Nord-Kivu avec de l'argent acquis par le trafic des minéraux et expropriait de nombreux propriétaires fonciers coutumiers locaux. Par ailleurs, les milices locales, engagées dans le service de sécurité à la solde de gros propriétaires terriens expulsaient les agriculteurs de leurs terres et même les massacraient lorsque s'engageait un litige. Dans le territoire de Lubero, les déplacés de guerre n'ont pas retrouvé leurs terres après être retournés au village. Selon les lois

359 Thid

362 ONU, Final Report of the Group of Experts on DCR, 2008 et T. Turner, op. cit., p. 142.

³⁶⁰ P. Pottier, «Emergency in Ituri DRC: Political Complexity, Land and other Challenges in Restoring Food Security», article présenté lors du seminaire international de la FAO, Food Security in Complex Emergencies: Building Policy Frameworks to address Longer-term Programming Challenges, Tivoli, 23-25, septembre 2003.

³⁶¹ K. Vlassenroot et C. Huggins, «Land Migrations and Conflicts in Eastern», in C. Huggins et J. Clover (dir.), From the Ground up: Land Rights, Conflicts and Peace in Sub-Sahara African, ACTS Press/Institute for Security, Nairobi/Pretoria, 2005, p. 175.

coutumières, ces gens ne pouvaient plus prétendre à ces terres parce qu'ils en avaient perdu le droit d'exploitation, mais les chefs locaux leur avaient promis une médiation³⁶³.

Depuis la fin de l'année 2010, le retour non planifié des déplacés de guerre dans le territoire de Lubero, fief de la communauté Luofo complique énormément leur réintégration dans les villages³⁶⁴. Le fait d'avoir perdu leur droit d'exploitation des champs qu'ils avaient avant leur déplacement et de ne pas payer leur redevance pendant au moins 10 ans, a rendu la tâche encore plus ardue³⁶⁵. Les efforts déployés par le gouvernement provincial du Nord-Kivu pour venir à bout du problème ne permettent pas de dissiper les tensions. Les anciens déplacés ne tiennent pas le coup, ils n'ont pas de terre à cultiver. Comme le révèle Paluku Christol, membre d'UN-Habitat, une organisation de la gestion des conflits fonciers: «Les conditions n'étaient pas encore réunies pour le retour des déplacés dans des zones d'accueil où régnait encore l'insécurité» 366.

Toutefois, les retournés exécutent des petits travaux journaliers dans des champs des propriétaires de terre. Leurs enfants ne vont pas à l'école et les femmes sont victimes d'actes de discrimination quand elles vont s'approvisionner en eau à la source. Compte tenu de cette situation arbitraire, un enquêté s'insurge :

> Nous avons décidé de reprendre de force nos champs et d'y entreprendre les travaux sans demander la permission de qui que ce soit. Il y a deux semaines, nous avons surpris un groupe d'une vingtaine d'hommes munis de machettes, en train de cultiver une partie du champ de ma cousine, sans autorisation³⁶⁷.

365 *Ibid*.

367 Ibid.

³⁶³ Cyprien Lusenge, «Nord-Kivu: les terres cristallisent les tensions depuis le retour des déplacés», Syfia Grands Lacs, du 13 mai 2011.

364 Ibid.

³⁶⁶ Entretien de Christol Paluku, cité par Cyprien Lusenge, Ibid.

Le vice-gouverneur, l'administrateur du territoire de Lubero et quelques responsables de chefferies ont été mis au courant de ce problème depuis décembre 2010. C'est ainsi que le 18 décembre 2010, Katembo Munguda adressa une lettre à toutes ces instances mentionnées de mettre en place une structure d'accueil pour un retour dans la dignité et la sécurité des déplacés de guerre.

Je pense que ce retour a été mal préparé, ce qui a conduit à cette situation où on assiste à un bras de fer entre les propriétaires terriens et les personnes qui espèrent retrouver leurs champs perdus à cause de la guerre. Et d'insister, le sol et le sous-sol sont propriétés de l'État qui peut décider de qui peut en jouir³⁶⁸.

3.3.3.3 Au Sud-Kivu

Les problèmes fonciers au Sud-Kivu sont généralement la plus importante source de conflits dans les zones rurales avec le retour des réfugiés. Toutefois, les nombreux conflits fonciers actuels comme partout ailleurs en RDC, surviennent entre des voisins des membres d'une famille ou d'une communauté locale et caractérisent surtout des problèmes au niveau de délimitation, de succession ou sur les termes d'un contrat oral de location. Ces litiges fonciers sont résolus à partir d'une simple médiation informelle et n'aboutissent pas généralement sur des violences. Mais la prolifération des armes à feu à l'Est de la RDC et le recours au service des miliciens influencent souvent la façon de régler de simples litiges par la violence. Moyennant une somme d'argent versée aux membres des groupes armés, ces derniers sont capables d'intimider ou de tuer les parties en litige.

Les grandes multinationales qui exproprient des petits exploitants dont l'accès à la terre est lié au droit coutumier payent des groupes armés pour assurer leur protection en cas de dispute des concessions. Ces paiements favorisent le recours à la violence et

³⁶⁸ Entretien, homme, Goma, 07/04/2011.

amènent les groupes armés à terrifier en permanence les communautés, à les extorquer et à leur imposer des taxes arbitraires. Finalement, il y a lieu de noter que certains groupes militaires contrôlent ou s'octroient l'exploitation des différentes mines tout simplement parce que l'État ne contrôle pas toute la province. Il s'agit pour l'essentiel des FARDC, des différentes milices Maï-Maï, les FDLR, les PARECO, des groupes armés qui maintiennent une grande influence sur les réseaux miniers. Cette situation arrange de nombreux acteurs de l'armée, des branches de l'appareil de l'État et des groupes armés pour subtiliser les gains du secteur minier et d'autres activités rentables.

Sous un autre registre, les conflits de moindre importance se déroulaient au Sud-Kivu, et concernaient les litiges sur les droits de pacage³⁶⁹. À cause de la saison sèche qui frappe parfois une bonne partie de la région, les pasteurs en quête de pâturages font paître leur troupeau en dehors de leur groupement ou de leur territoire. Ce troupeau mange et détruit les cultures et leurs gardiens sont tenus de payer un dédommagement ou des bovins aux chefs coutumiers. Le refus de paiement peut mener à la confrontation avec les Maï-Maï ou les autres groupes armés. Ces litiges impliquaient souvent les fermiers Babembe et les gardiens Banyamulenge.

Par ailleurs, la demande de création de nouvelles unités administratives constitue un autre cas de problème foncier. À Kahele par exemple, les Batembo et les Bahavu sont en dispute sur la création d'un nouveau territoire de Bunyakiri à prédominance Batembo³⁷⁰. Ce territoire érigé sous le régime du RCD-G fut aboli en 2008, mais continue à entraîner des divisions entre les chefferies Batembo qui ne veulent pas abandonner ce projet. De plus, le groupement du Mianzi qui avait été crée par les Banyarwanda pour ne plus faire allégeance aux chefs Havu et Tembo fut aboli en

370 Ibid., p. 30.

³⁶⁹ Chris Huggins, «Terre, pouvoir et identité. Les causes profondes des violents conflits dans l'Est de la RDC», *International Alert*, novembre 2010, p. 30.

2003. Enfin, il y a lieu de remarquer les opérations conjointes militaires effectuées par la RDC et le Rwanda contre les FDLR en 2010 qui ont provoqué des représailles contre les populations civiles du Sud-Kivu³⁷¹. Ces opérations ont fait fuir les combattants FDLR qui ont trouvé refuge dans des nouvelles zones au Sud-Kivu accentuant des pressions sur les ressources foncières. Ces combattants et leurs familles s'accaparaient des terres pour les cultiver. Par contre, les troupes des FARDC qui s'étaient lancés aux trousses de ces combattants occupaient les maisons de civils à Bulambika dans le territoire de Kalehe ou exigeaient des paiements en nature ou en argent à la population locale.

En avril 2010, un différend avait opposé la population du village de Mulenge à l'administration du territoire de Kabare (Sud-Kivu)³⁷². Selon l'administrateur, les deux parties au conflit s'accusaient mutuellement d'empiéter sur les limites de leurs concessions respectives dans le projet de boisement initié dans le village. Ce litige s'est soldé par l'intervention de l'autorité territoriale de Kabare qui s'était rendue sur place pour calmer les esprits des antagonistes.

3.3.3.4 Au Nord-Katanga

Après la guerre en 2003, le Nord-Katanga est confronté jusqu'à aujourd'hui à des conflits fonciers au même titre que les deux provinces du Kivu. Ces conflits sont souvent concentrés dans les zones rurales et dans les territoires tels que Moba et Pweto. En 2004, les Bembe auraient tenté de s'emparer des terres dans les domaines de Holoholo et de Kalanga³⁷³. Avant d'être confrontés aux Buyu, ces derniers voulaient occuper par la violence les terres appartenant aux Bembe. Depuis 2006, la recrudescence de cas de conflits fonciers devient de plus en plus manifeste à Manono

³⁷² Radio Okapi, «Conflit foncier à Kabare», du 25/05/2010.

³⁷¹ Thid

³⁷³ Séverine Autesserre, Local Violence, International Indifference? op. cit., p. 236.

(Nord-Katanga)³⁷⁴. Le retour des rapatriés de la Tanzanie et de la Zambie constitue un véritable casse-tête pour la population. La plupart de ces réfugiés choisissent la ville de Moba comme zone de retour par excellence. Mais beaucoup de retournés trouvent leurs maisons vendues, les champs et concessions spoliés³⁷⁵.

Fin 2009 dans le territoire de Kalemie, le retour des rapatriés en provenance de Tanzanie a créé une recrudescence des conflits fonciers. Des pareilles situations se sont produites aussi dans le territoire de Nyunzu où deux communautés s'étaient livrées à des affrontements dans les carrières d'exploitation minières. En 2010, il y a eu recrudescence de conflits fonciers dans le territoire de Moba avec le retour de rapatriés de la Tanzanie et de la Zambie³⁷⁶.

En février 2011, le territoire de Kongolo au nord du Katanga a connu une réapparition des conflits de pouvoir coutumier³⁷⁷. Une portion de la localité de Zimba à 50 km de Kongolo-centre est disputée par deux personnes qui prétendent en assumer la responsabilité. En fait, cette localité avait été scindée en deux en 1998 par les autorités du RCD-G et soumise à la responsabilité de deux autorités différentes. Depuis tout ce temps, le territoire de Kongolo a enregistré un nombre croissant des conflits de pouvoir coutumier, tout comme des conflits fonciers.

3.3.4 L'exploitation des ressources naturelles par les rebelles

3.3.4.1 Historique

L'exploitation illégale des richesses minières et naturelles a été à l'origine de violences inouïes dans l'est de la RDC pendant la deuxième guerre de rébellion en 1998. De grandes quantités de cassitérite, du coltan, de l'or, du diamant, d'huile de

Clubunescontcheko, «Moba un atelier pour vulgariser la loi foncière», du 24/09/2010.
 Radio Okapi, «Les conflits fonciers refont surface à Kongolo», le 11/02/2011.

³⁷⁴ Radio Okapi, «Recrudescence des conflits à Manono», du 21/12/2010.

³⁷⁵ Ibid.

palme, etc. traversaient la frontière chaque jour sans être soumises à l'administration fiscale³⁷⁸.

Depuis la mise en chantier du Congo en 1881, le pays est resté la proie des prédateurs de son économie qui ne semblent guère lui donner de répit³⁷⁹. À l'époque de Mobutu, les richesses nationales ont été confisquées par un petit groupe de gens appartenant à la clique présidentielle et protégées par l'armée nationale. Cela dit, l'importance des ressources naturelles de la RDC éveille la convoitise de nombreux acteurs étrangers qui mettent en place des réseaux internationaux d'exploitation en rendant dynamique une économie de prédation. Jusqu'à aujourd'hui, la mauvaise gestion et les guerres qui se développent à l'Est du pays ne permettent pas à la majorité des Congolais d'avoir accès aux richesses du pays. En 2003, nombreux étaient les Congolais qui doutaient de l'argument sécuritaire qu'avançait le président Kagame après sept années de présence continue de l'armée rwandaise dans l'Est de la RDC. En effet, il était très difficile pour les autorités de Kigali d'expliquer la présence de cette armée rwandaise à plus de mille kilomètres de la frontière occidentale du Rwanda. Dans les faits, pendant la première guerre (1996-1997), les forces de l'AFDL et leurs alliés de l'APR s'étaient mis à démonter les installations industrielles des villes conquises, à piller systématiquement les stocks miniers, à voler des véhicules, des biens, des meubles, etc. pour les expédier au Rwanda. Mais lors de la seconde guerre, les forces de l'APR s'étaient concentrées sur l'exploitation illégale des ressources naturelles (coltan, cassitérite, nobium, or, diamant, bois, huile de palme, café, etc...)³⁸⁰.

Diverses analyses ont démontré que la thèse de la recherche de la sécurité à la frontière que défendait le régime de Kigali pour justifier la présence de son armée en

³⁷⁸ Voir S., Jackson, op. cit, pp. 128-130.

³⁷⁹ La colonisation européenne et le système colonial.

http://data.eklablog.com/apautet/perso/ts3/plan%20colonisation.doc. Consulté le 09/04/2012.

³⁸⁰ K. Vlassenroot et Chris. Huggins, «Land Migrations and Conflicts in Eastern», in Chris. Huggins et J. Clover (dir.), From the Ground up: Land Rights, Conflicts and Peace in Sub-Sahara African, ACTS Press/Institute for Security, Nairobi/Pretoria, 2005, p. 175.

RDC et particulièrement au Maniema ne résiste pas à l'analyse. Les menaces de déstabilisation portées au crédit des Interhamwé, du reste décimés dès 1996, ne justifient la longue présence des armées rwandaise et ougandaise à l'Est de la RDC. La compagnie d'État « Redemi » est la plus grande exportatrice de l'étain et de la cassitérite. En outre, l'État rwandais se présente comme acteur armé pour sécuriser les sites miniers. De plus, les responsables rwandais, tant militaires que civils profitent également de ce commerce illicite à travers les différents réseaux d'affaires mis au point avec la complicité des membres du RCD-G³⁸¹. Selon un membre de la MONUSCO que j'ai rencontré à Kindu, «la dimension économique du pillage des ressources naturelles par le Rwanda continue d'être la principale raison de leur implication en RDC ».

Par ailleurs, l'impunité et l'absence d'une autorité légitime de l'État à l'Est de la RDC ont également facilité l'exploitation illégale des ressources naturelles. Pendant la transition de 2003-2006, les FDLR, les Maï-Maï, le RCD-G, les groupes criminels se livraient tous à l'exploitation minière illégale dans le Maniema, les deux Kivu et le Nord-Katanga³⁸². À cela, il faut ajouter la réticence manifeste des hommes forts des collectivités locales de collaborer avec les autorités centrales, le gouvernement de transition manquait de ressources pour asseoir son autorité³⁸³. C'est sans compter la complicité des troupes du RCD-G et des responsables administratifs qui sécurisaient, taxaient et supervisaient l'exploitation et le transport vers le Rwanda des ressources minières dans leur zone de contrôle³⁸⁴. Aussi, importe-t-il de ne pas négliger la part de responsabilités des brigades des FARDC dans l'exploitation minière. Des soldats creusaient eux-mêmes pour chercher des minerais ou imposaient à la population de

381 Global Witness, op. cit., p. 26.

³⁸³ UN, Report of the Secretary General to the Security Council on the Arm Embargo ... op. cit., pp. 44-73.

384 Global Witness, op. Cit., pp. 4-16.

Global Witness, op. cit.; Intenational Crisis Group, The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus, Africa Report, Brussels, 2005; UN Security, Eighteenth Report... op. cit., UN Security Council, Nineteenth Report...op.cit.

leur en fournir, tandis que les officiers bénéficiaient des facilités et de l'exportation illégale des minerais de la cassitérite vers l'Ouganda, la Tanzanie ou le Rwanda.

Le régime de Kigali a amassé d'énormes profits de ces deux guerres. Selon Cathérine André, «la poursuite du conflit et l'entretien de la violence permettent (à Kigali) de recueillir des bénéfices largement supérieurs à ceux en situation de paix et d'ouverture des marchés à la concurrence»³⁸⁵. On aurait justifié ce pillage illicite par l'idée que c'était une rémunération en nature du mouvement rebelle RCD aux forces alliées de l'APR, ce qui n'était pas le cas. Durant cette époque, le Groupe d'experts des Nations unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC avait conclu «qu'il existe un lien entre l'exploitation des ressources naturelles de la RDC et la poursuite du conflit»³⁸⁶.

En fait, l'engagement du Rwanda après la fin de la guerre en 2003 reste cependant sporadique et vise surtout à influencer ou à contrôler leurs alliés congolais. Vu de cette manière, on ne peut dire que, le Rwanda n'a véritablement pas l'intention à court terme d'annexer le Kivu ou une partie du territoire congolais.

3.3.4.2 Au Maniema

L'exploitation minière artisanale n'a pas fait l'objet de combats par les milices ou les seigneurs de guerre pour financer leurs activités militaires et ce depuis la fin de la guerre en 2003 jusqu'à ce jour. La plupart des jeunes gens, des femmes, des enfants, des enseignants, se sont adonnés en toute quiétude à l'exploitation artisanale du coltan et de la cassitérite, en vertu de l'ancien code minier et avec l'accord des chefs coutumiers considérés comme responsables de foyers miniers. Bien que cette activité minière artisanale ait contribué à la diminution du chômage, à assurer un certain

385 Lire à ce sujet C. André, Commission d'enquête parlementaire des Grands Lacs... op. cit., p. 11.
386 ONU, Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources et autres richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., p. 28.

revenu et à favoriser les conditions de travail et d'égalité, elle n'a pas vraiment amélioré la vie sociale des habitants du Maniema.

Nous arrivons à gagner un peu d'argent par ce travail d'exploitation de minerais qui semble être une activité plus lucrative pour la classe ouvrière, mais les produits alimentaires sont devenus trop chers parce que beaucoup d'agriculteurs ne travaillent plus dans leurs champs et ont abandonné leurs exploitations. Mais nous remarquons actuellement que les prix de ce minerais ont tellement baissé, les prix alimentaires sont en hausse et la malnutrition s'est installée dans la région. L'État ne parvient pas à fournir un service social convenable à la population. Les services de santé et d'éducation sont généralement pris en charge par les églises et le secteur privé³⁸⁷.

En fait, les exploitations minières artisanales s'effectuent dans des anciens sites appartenant aux compagnies minières abandonnées dans diverses zones au Maniema. Par exemple, la ville de Kalima est l'une des principales zones où la société Sakima extrayait la cassitérite³⁸⁸. Actuellement, de nombreux prospecteurs artisanaux s'activent à extraire les mines autour de ces sites.

Nous sommes très nombreux et nous n'avons pas le monopole de site, mais bien structurés à l'intérieur des associations composées d'une vingtaine de personnes. Les présidents de ces associations négocient les ventes aux négociants de leur choix et au prix proposé sans une quelconque menace de violence. Ils prélèvent chaque fois 30 % des revenus des ventes. De plus, nous avons la liberté de vendre notre production à des prix qui sont en vigueur sur le marché³⁸⁹.

Toutes les personnes que j'ai interrogées m'ont confirmé la thèse mise de l'avant par Gregory Mtembu Salter, et selon laquelle «tous les prospecteurs et négociants interrogés ont clairement indiqué que seuls les prix et non l'intimidation permettaient

³⁸⁷ Entretien avec creuseurs, Amekupi, 28/03/2011.

³⁸⁸ Gregory Slater Mtembu, «La dynamique sociale et économique de l'industrie minière à Kalima, RDC», *Institute For Security Studies (ISS)*, mai 2009, p. 7.
389 Entretien avec prospecteurs, Kalima, 17/04/2011.

d'accomplir leurs transactions»³⁹⁰. En outre, la faible présence de milices armées dans la province du Maniema a fait en sorte que l'exploitation minière artisanale soit moins dangereuse. L'absence de violence a nettement amélioré les prix dont bénéficient les prospecteurs, leurs conditions et relations de travail. Cette situation contrastait énormément avec celle des rebelles qui fixait les prix des minerais à leur guise. Les prospecteurs travaillent dans des conditions d'emploi moins oppressives et beaucoup plus démocratiques grâce à la prolifération de leurs associations.

Quant à l'exploitation industrielle, elle est dans la mire de nombreuses associations de la société civile qui ne manquent de signifier leur indignation.

C'est le Groupe canadien BANRO qui fait ce genre d'exploitation et il n'est tenu de rendre compte à personne. Il avait racheté la SOMINKI en 1996 et sa situation juridique ne s'est clarifiée qu'en 2003 après les années chaotiques de la rébellion. Nous voyons seulement les hélicoptères atterrir sur des sentiers dans des sites miniers pour emporter le minerai. Des villages sont souvent victimes des délocalisations anarchiques. Cette entreprise exporte même frauduleusement du sable des territoires miniers. La production des minerais est vendue à Goma et à Bukavu où sont installés les comptoirs³⁹¹.

Entre 2003 et 2006, l'exportation de minerais de Kalima, Kampene, Namoya, Makania a permis aux milices et aux seigneurs de guerre de tirer quelques profits. Malgré la fin de la présence des armées étrangères sur le territoire congolais, le commercialisme militaire n'a pas totalement disparu.

Manifestement, on note quelques cas d'implication des groupes armés rebelles et des FARDC dans le secteur minier du Maniema. Par exemple, la ville de Kasese qui est située en plein secteur des Babira Bakwane dans le territoire de Punia, assure une

³⁹¹ Entretien avec plusieurs organisations de la société civile, la Division des mines de la provinciale du Maniema et le SAESSCAM, Kindu, 1/05/2011.

³⁹⁰ Gregory Slater Mtembu, op. cit. p. 5.

production abondante de cassitérite. Cette ville s'est reconvertie à l'exploitation minière artisanale, avec comme conséquence l'abandon du secteur agricole.

Nous avons connu les deux guerres successives (1996-1997 et 1998-2003) qui ont eu un effet dévastateur sur le secteur agricole du Maniema. L'insécurité crée dans les campagnes avait poussé les populations à se réfugier vers les villes et à négliger complètement l'agriculture suivi d'une perte considérable de la main-d'œuvre. Cette tendance s'est accentuée lorsque les gens se sont rués vers l'exploitation agricole dans l'espoir de réaliser rapidement des profits. En plus, l'insécurité et la dégradation de l'infrastructure routière ne permettaient pas aux agriculteurs bloqués dans la région d'atteindre les marchés. Les équipements agricoles adaptés ont été volés ou laissés à l'abandon lorsque les agriculteurs fuyaient les combats. En fait, dans les zones où l'activité minière bat son plein et comme la richesse de gisement constitue une meilleure attirance des immigrants, la demande en nourriture est en hausse provoquant une augmentation des prix. Actuellement on importe toute la nourriture des provinces du Kivu. On peut seulement nous atteindre ici à pied ou par avion et l'approvisionnement se fait entièrement par voie aérienne³⁹².

Par des incursions successives, les groupes armés, tels que les Mai-Maï/Simba viennent du territoire de Walike, attirés par les ressources naturelles de Kasese. Ils attaquent presque chaque mois les positions de FARDC, ou y sont repoussés comme on l'a vu en juillet 2010 sur les sites de Pumuzika et d'Ujumo. Le pillage des sites miniers n'est pas uniquement le fait des groupes armés, les FARDC aussi y sont parties prenantes. Ainsi, depuis les opérations militaires de Kimia II, l'effectif des FARDC est augmenté dans le territoire et les soldats prennent le contrôle de plusieurs sites miniers et pillent la population locale. Radio Okapi a révélé que, les membres de FARDC sous le commandement d'Eric Malonga, ont fait main basse sur 400 kg de cassitérite à la mine de Mwame Mokota³⁹³. En plus, certains éléments de la 7e région militaire (Maniema) et de la 10e région militaire (Sud-Kivu) des FARDC se sont

³⁹² Entretien avec prospecteurs, Kaseka, le 15/03/2011.

³⁹³ Radio Okapi, «Des soldats des FARDC pillent la carrière de Mwame à Kasese», 20/05/2010.

affrontés au Maniema pour le contrôle des sites miniers³⁹⁴. Mis à part les extorsions orchestrées par les FARDC, d'autres services publics tels que la Police Nationale Congolaise (PNC), la Direction Générale d'Immigration (DGM), l'Agence Nationale de Renseignement (ANR), harcèlent et extorquent les civils dans la ville minière de Kasese.

De leur côté, la coalition des FDLR et des Maï-Maï Cheka ne fut pas en reste dans la mesure où ces deux groupes menaient des incursions à Kasese depuis les opérations de Kimia II. Cette coalition rebelle pillait des stocks de minerais dans tous les sites miniers. Illustration : en février 2010, les rebelles ont pillé la mine D 25 dans la zone de Nkumwa ; ils ont brûlé des maisons, ils ont tué deux soldats des FARDC, ils ont volé presque deux tonnes de cassitérite et pris 50 civils en otage³⁹⁵.

Par ailleurs, la partie sud-ouest du parc de la Maiko qui englobe une bonne partie de l'étendue du Maniema, de la Province Orientale, du Nord-Kivu et se trouve dans le territoire de Lubutu, n'a pas été épargnée. Les FARDC y affrontaient les factions rebelles en l'occurrence les Simba du général Mando, les FDLR et les Maï-Maï. Comme l'explique très bien un ex-soldat des FAZ,

Ce n'est pas aujourd'hui que les rebelles Simba sont dans le parc de la Maïko. Ils y sont depuis plus de 40 ans. Ils n'ont plus de motivations politiques, mais ils se sont adonnés à l'exploitation des ressources naturelles du parc. Ces rebelles contrôlent les mines d'or, de diamants, de coltan et de cassitérite du parc de la Maiko et perçoivent des taxes illégales auprès de creuseurs³⁹⁶.

En réalité, renchérit un fonctionnaire, «les Simba sont comme un danger environnemental plus qu'humanitaire» ³⁹⁷. Leurs incursions ont détérioré

³⁹⁵ Radio Okapi, «Retour au calme à la cité minière de Kalenda», du 09/05/2010.

³⁹⁴ Ibid.

³⁹⁶ Entretien, ex-FAZ, Kindu, le 07/05/2011.

³⁹⁷ Entretien avec ancien fonctionnaire, Kaseka, 15/03/2011.

complètement la situation sécuritaire entre Bitule et Osso. Du fait que la population qui habite cette zone pactisait avec les Simba et le chef de la rébellion le général Mando, originaire de Mungele, elle a subi les représailles du 104^e bataillon de la 10e brigade de la 9e région militaire de Kisangani des FARDC, venu pourtant pour sécuriser cette région du Maniema. Tel qu'observé dans mes enquêtes, les Simba continuent à manigancer une alliance avec les FDLR et les Maï-Maï du groupe Cheka implantés dans le territoire de Walikale qui s'intéresserait à l'exploitation des richesses minérales de Lubutu. Il est important de signaler que l'implication de la coalition FDLR/Maï-Maï du groupe Cheka dans le secteur minier de Bitule n'est nullement l'équivalent de leurs activités de pillage à Kasese. D'ailleurs, à Bitule, les rebelles essayent de contrôler des mines, même s'ils n'ont pas de base sur place. On signale plutôt leur présence près de la frontière avec Walikale, dans les collectivités de Batike, Mandimba et Batikamvanga.

3.3.4.3 Au Nord-Kivu

Les FDLR continuent à garder après 2003, des gisements d'or à l'ouest de Lubero et de cassitérite dans la zone de Walikale, la mine de Unde dans le « Grand Nord » et des sites dans le parc de Kahuzi Biega situé à la frontière des deux Kivu. Par exemple, le 3e bataillon des FDLR-FOCA s'est implanté dans la zone de Kilembwe et s'adonne à l'extraction de l'or et de la cassitérite. Par ailleurs, le CNDP occupe les espaces du Masisi et la région de Rutshuru où il y a une forte majorité des Tutsi du Congo. Il faut convenir que ces zones renferment des activités agropastorales et les sites miniers sont minimes.

Ainsi entre septembre 2007 et janvier 2008, le CNDP dopé de ses victoires militaires contre les FARDC, renforça ses positions militaires et commença à contrôler la majorité de sites miniers à Kamitunga (cassiterite, or et coltan) et des gisements d'or à l'ouest de Lubero dans la mine de Unde dans le Grand Nord et d'autres sites dans le

parc de Kahuzi Biega à la frontière des deux Kivu³⁹⁸. En outre, il renforca aussi ses positions militaires et commenca à percevoir une fiscalité parallèle aux postes frontières d'Ishasa et Bunangana et des taxes à chaque barrage érigé le long des routes³⁹⁹. On remarque aussi la présence du CNDP sur certains sites de coltan et de la mine de Lueshe. D'après les Nations unies, 15% des recettes du CNDP sont dues à l'activité minière⁴⁰⁰. Les Maï-Maï, bien qu'ils s'impliquent dans l'auto-défense des communautés locales prennent part comme n'importe quel groupé armé au système généralisé d'extorsion et assurent en même temps la protection des mines qui se trouvent dans les zones qu'ils contrôlent dans le «Petit Nord» en prélevant des taxes aux barrages installés sur les routes. Cependant, la 85e brigade des FARDC commandée par le colonel Samy Matumo assurait le contrôle de la zone de Walikale en supervisant la mine de coltan de Bisie qui produisait 70% de la cassitérite qui se négociait dans les comptoirs de Goma⁴⁰¹. En 2010, les militaires des FARDC s'étaient mis à l'exploitation de la cassitérite à Bisie et de l'or à Omate⁴⁰².

3.3.4.4 Au Sud-Kivu

La situation de l'exploitation minière par des groupes armés est différente d'une région minière à l'autre. Les militaires des FARDC exploitent eux-mêmes les puits et les galeries minières après avoir chassé les creuseurs. Certains soldats sont morts sous des effondrements qui sont fréquents dans les sites miniers. Dans d'autres endroits, les militaires obligent les villageois à creuser pour eux, et c'est souvent la nuit. Tandis que dans certains autres endroits, les gens travaillent sans tracasseries militaires, mais s'arrangent avec eux moyennant une rétribution journalière. Edgar Kahindo du Journal Beni-Lubero confirme ces assertions et avance même que:

³⁹⁸ International Alert, Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC, octobre 2009, p. 31.

399 S. Andrew, Laurent Nkunda et la rébellion du Kivu. Au cœur de la guerre congolaise, Paris, Karthala, 2008.

402 Congo Actualité 119, «Paix pour le Congo», du 06/02/2010.

⁴⁰⁰ International Alert, Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans l'alimentation et la perpétuation des crises de l'Est de la RDC, octobre 2009, op. cit., p. 31.

401 International Alert, Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles..., op. cit., p. 32.

Pendant que les autorités congolaises décrètent la suspension de l'exploitation minière, leurs homologues rwandais occupent le terrain minier à l'Est de la RDC. Cette occupation économique rwandaise profite de l'occupation militaire de l'Est de la RDC facilitée par les différentes opérations militaires dites conjointes entre l'armée rwandaise et les FARDC⁴⁰³.

De septembre 2007 à janvier 2008, les FDLR composés d'anciens miliciens hutu interahamwe qui se trouvent au Sud-Kivu dans les Parcs nationaux et Réserves naturelles (Virunga, Kahuzi Biega, Tayna) contrôlent la plupart des sites miniers artisanaux au Sud-Kivu et dans le parc de Kahuzi Biega⁴⁰⁴. On atteste aussi la présence du 3e bataillon des FDLR-FOC dans la zone de Kilembwe qui récolte de l'or et de la cassitérite. En outre, les militaires des FARDC ont trouvé dans l'économie minière une occasion de faire des profits. Ils ont érigé diverses barrières dans les mines et sur les routes et prélèvent en toute illégalité des taxes pour le compte de leurs supérieurs militaires. Par exemple, la 18e brigade intégrée supervise le terrain d'atterrissage de Lulingu au Sud-Kivu pour l'exportation de la production de Kahuzi Biega. La 122e brigade contrôle Kamitunga et la route qui relie Mwenga et Kitutu au Sud-Kivu. La 11e brigade intégrée du Sud-Kivu contrôle la mine de Mobale. La 85e brigade que commande le colonel Samy Matumo, dans la zone de Walikale contrôle la mine de coltan de Bisié qui produit 70% de la cassitérite en provenance de Goma⁴⁰⁵. Les éléments de la CNDP ont dû remplacer cette brigade après l'opération congolo-rwandaise de 2009 parce que les militaires étaient impliqués dans l'exploitation de la cassitérite à Lemera au Sud-Kivu.

⁴⁰⁵N. Garret, Cassiterite Mining and Trade in North-Kivu: Implications for Poverty Reduction and Security, CASM, 2008.

⁴⁰³Edgar Kahindo, www.benilubero.com/index.php?option=com_content&view=article&id=2196:main-basse-durwanda-sur-les-cooperatives-minieres-de-lest-rdc&catid=16:vie-nationale&Itemid=99. Consulté, le 12/12/2011. ⁴⁰⁴International Alert, Étude sur l'exploitation des ressources naturelles ... op. cit., p. 33.

Entre 2009 et 2010, malgré les opérations Umoja Wetu (2009) et Amani Leo (2010), les rebelles continuaient à contrôler les petits sites de production minière⁴⁰⁶, tandis que les militaires des FARDC avaient repris certaines grandes mines à Kalehe au profit d'eux-mêmes⁴⁰⁷. Dans la nuit du 23 août 2011, une intervention des troupes des FARDC de la 10e région militaire a permis de déloger deux groupes rivaux qui se disputaient le contrôle du site minier de Mukungwe, situé à 34 km au sud du poste opérationnel de la force de la MONUSCO de Walungu⁴⁰⁸.

3.3.4.5 Au Nord-Katanga

Pendant la deuxième guerre (1998-2003) et jusqu'en 2006, la plupart des chefs Maï-Maï occupaient le plus souvent les mines d'or et s'en attribuaient le contrôle⁴⁰⁹. Par exemple, à Nyunzu, la violence se déchaînait le plus souvent dans les mines d'or qui se situaient dans la partie nord du territoire. Depuis 2007, aucune activité rebelle n'a été signalée dans le Nord-Katanga. Mais des hommes en uniforme continuent d'entretenir de gros problèmes de sécurité et bafouent les droits de l'homme dans les sites d'exploitation minière de Nyunzu et de Kalemie, dans les territoires du Nord. Il existerait plusieurs groupes qui s'activent dans cette exploitation illégale minière et la plupart d'entre eux proviennent des unités des FARDC. Des soldats de FARDC sont cantonnés un peu partout dans plusieurs zones minières à Kalemie, à Kongolo et à Nyunzu et en visitent aussi certaines autres⁴¹⁰.

⁴⁰⁷ *Ibid*.

⁴⁰⁶ Voir, Thierry Vircoulon, «Derrière le problème des minerais des conflits, la gouvernance du Congo», ICG du 13 avril 2011.

 ⁴⁰⁸ MONUSCO, «Conférence de presse des Nations Unies», du 07/09/2011.
 409 UN Security Council 2005b, op. cit., para 25; Global Witness 2005, op. cit.

⁴¹⁰ Steven Spittaels et Élisabeth Caesens, «La complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité....», op. cit.

De nombreux rapports impliquant ces unités dans des incidents graves et dans des affrontements violents ont été produits au cours des dernières années⁴¹¹. Les unités des FARDC stationnées dans les zones de l'Est de la RDC, celles qui occupent les territoires de Nyunzu et Kalemie agissent dans les zones minières de plusieurs façons différentes. Elles font travailler les gens volontairement ou par la force pour leur compte. Il arrive parfois qu'on les paie pour surveiller la mine. De plus, elles imposent des taxes illégales aux travailleurs ou se contentent d'extorquer leurs ressources, si elles ne les volent pas simplement.

Par exemple, à Lunga, petit village situé à 153 km du territoire de Nyunzu, un mineur artisanal avait fait la découverte d'une grosse pépite d'or en mars 2010. Quelque temps après, cet homme a été acheminé par des hommes du général des FARDC Tango Fort (ancien leader Maï-Maï de son vrai nom Stanis Kahezya) dans un lieu tenu secret. Un fonctionnaire qui cherchait à rédiger un rapport sur cet événement a été menacé par Tango fort et un officier de l'Agence nationale de renseignement de suspendre toute enquête. Cet homme, un agent de la Division des mines a été obligé d'obtempérer craignant pour sa sécurité physique et a simplement adressé un courrier à l'administrateur du territoire de Nyunzu lui demandant protection en mentionnant les adresses de neuf autres autorités impliquées dans cette affaire. Il ne s'agit pas ici d'un cas isolé d'harcèlement opéré par des hommes en uniforme dans le territoire de Nyunzu et de Kalemie. Les responsables du secteur minier ne cessent de dénoncer ce phénomène de harcèlement dans les rapports qu'ils rédigent à leur hiérarchie.

Parallèlement à ces harcèlements, il faut encore souligner l'influence des groupes rebelles dans la région de Bendera. Les FDLR et l'une des branches du groupe Maï-Maï Yakatumba sont installés dans cette zone et coopèrent mutuellement. Les FDLR

⁴¹¹ On a vu par exemple qu'entre 2007 et septembre 2008, des incidents graves impliquant les soldats de FARDC ont fait l'objet d'études approfondies dans différents rapports de l'IPIS écrits par Steven Spitaels et Filip Hilgert, disponibles à l'adresse suivante: http://www.ipisresearch.be/updastes-katanga.php. Consulté le 20/01/12.

agissent depuis les Monts Mitumba et leur principale base d'opérations est installée à Kabobo qui se trouve à 25 km de Bendera. La zone sous contrôle FDLR s'étend le long du lac Tanganika. Pendant la première moitié de l'année 2010, les FDLR ont effectué plusieurs raids sur les mines d'or de la région avec l'appui de la branche Bavon des Maï-Maï Yakatumba⁴¹². En somme, il y a lieu de remarquer que le secteur minier du Katanga n'est pas pareil avec celui des Kivu. On reconnaît une faible présence des FDLR dans le nord-est de la province et cette zone n'est pas soumise à des multiples attaques des groupes armés⁴¹³. Toutefois, il existe toujours des incidents dans les sites miniers qui sont reliés au mauvais comportement de soldats des FARDC ou d'autres agents armés⁴¹⁴

3.4 Conclusion

Cette étude de la paix relative que connaît la province du Maniema depuis la fin de la guerre en 2003 par rapport à ses voisines du nord et du sud, nous aura permis de constater que nous ne sommes pas en présence d'un seul facteur. Il s'agit plutôt d'un ensemble de facteurs, variant selon le contexte historique, sociologique, économique et politique. En même temps, ces facteurs spécifiques de la province du Maniema se caractérisent par l'utilisation moindre de la violence physique.

Les enquêtes ont révélé de nombreux points de différenciation entre le Maniema et les autres provinces. Rapidement, il s'agit 1) de la faiblesse de tensions ethniques au Maniema et de la permanence de tensions dans les autres provinces, 2) de la stabilisation sécuritaire au Maniema et de la négociation entre groupes armés dans les autres provinces, 3) de la présence inaperçue des Rwandais au Maniema et de la présence visible des Rwandais dans les autres provinces, 4) de la position en «veilleuse» des Maï-Maï au Maniema et de leur activité intense dans les autres

⁴¹² Steven Spitaels et Élisabeth Caesens, op. cit., p. 26.

⁴¹³ *Ibid*.

⁴¹⁴ Ibid.

provinces, 5) des attaques sporadiques des Maï-Maï au Maniema et des atrocités commises dans les autres provinces, 6) de la faible menace de représailles de retour des réfugiés et déplacés au Maniema et de la menace de représailles dans les autres provinces, 7) de la collaboration des autorités traditionnelles au Maniema par rapport aux conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs et de l'existence de conflits dans les autres provinces, 8) de conflits fonciers peu fréquents au Maniema et de conflits fréquents dans les autres provinces, 9) d'un contrôle restreint de l'exploitation de ressources naturelles au Maniema et du contrôle dans les autres provinces (voir annexe 6 tableaux 1 à 9)..

Les enquêtes menées auprès de la population du Maniema n'ont pas relevé d'indices de discours xénophobes et violents qui attestent de profondes divisions dans les communautés ethniques. La peur et les expériences traumatisantes qu'a vécues la population du Maniema pendant la guerre n'ont pas favorisé le durcissement des tensions autour de la question ethnique. Le Maniema n'a pas connu cette décomposition de la société selon les appartenances ethniques et susceptibles d'entraîner des conflits éternels. Ce chapitre montre que la situation sécuritaire au Maniema après la guerre en 2003 est différente des provinces voisines étudiées. Et inversement, le bilan de cette paix relative dans la province du Maniema montre que ses voisines du nord et du sud n'ont pas connu de paix relative depuis 2003.

Par ailleurs, les conséquences de la guerre sur la population du Maniema sont nombreuses, mais elles n'ont pas découragé ou démotivé leur engagement face à la paix. La fin de la guerre avait rétabli la confiance des populations de la région. Nul ne doute que la guerre du RCD-G et de l'armée rwandaise, les attaques des groupes armés eussent affecté profondément la province du Maniema et ses voisines du nord et du sud. Néanmoins, il faut dire que le contexte est différent dans les provinces voisines. « La paix, c'est parce que nous n'avons pas de tutsi rwandais au Maniema et nous sommes regroupés au sein des associations mutualistes ethniques pour venir à

bout des problèmes de notre communauté »415. Ce genre de travail fait valoir l'implantation d'une approche compréhensive qui met de l'avant les expériences douloureuses des habitants du Maniema. En effet, le rejet de la violence au Maniema a nécessité un travail en profondeur à tous les niveaux de la province. Ce chapitre a démontré que non seulement ces deux facteurs sont importants pour saisir les différences entre les provinces, mais que neuf points de différenciation permettent d'expliquer la paix relative au Maniema. L'absence de violence qui existe entre les actions sociales, politiques et économiques a été exploitée par la population locale du Maniema après la guerre.

De surcroît, la création d'une paix durable et viable dans les sociétés en transition exige que les parties se désengagent des idéologies, des cultures et des croyances comme le confirme Ervin Staub et Daniel Bar-Tal «the devaluation of others, maintain discrimination ... and in other ways provide the structuress that lead to violence»⁴¹⁶. Ainsi, les possibilités de développer les formes positives de capital social sont inexistantes dans les sociétés fortement inégalitaires. De plus, le contact entre les communautés reste superficiel et entraîne des relations antagonistes. Ces contextes laissent peu de place pour l'instauration de confiance mutuelle, l'empathie et le sens de la communauté morale et politique qui est vital à la réconciliation⁴¹⁷.

⁴¹⁵ Entretien avec des chefs coutumiers, Waika, 25/03/2011.

417 T. Nevin Aiken, «Post-conflict Peacebuilding and the Politics of Identify: Insights for Restoration and

Reconciliation in Transitional Justice», Peace Research, Vol 40, N° 2, 2008, p. 18.

⁴¹⁶ Ervin Staub et Daniel Bar-Tal, «Genocide, Mass Killing, and Intractable Conflict: Roots, Evolution, Prevention, and Reconciliation», in David O. Sears; Leonie Huddy; Robert Jervis (dir.), The Oxford Hanbook of Political Psychology, Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 731.

CHAPITRE IV

LES ACTIONS CONTRIBUANT AU RENFORCEMENT DE LA PAIX RELATIVE AU MANIEMA

Les actions menées par de nombreux acteurs nationaux et internationaux ont, sans contredit, un impact important sur la paix relative au Maniema. Elles s'expliquent par la nécessité de créer une nouvelle dynamique dans la province du Maniema. Elles ne se sont pas déroulées de façon séquentielle, mais plutôt de façon simultanée puisqu'il a fallu à tout prix venir à la rescousse de cette population pour compenser les effets directs et indirects de la fin de la guerre. Les instruments mis en place par les acteurs correspondent à plusieurs niveaux aux aspirations de la population du Maniema.

Le présent chapitre a pour but de présenter les actions qui ont contribué au renforcement de la paix au Maniema. L'objectif est de vérifier le degré remarquable ou non des actions menées par les acteurs dans la perspective de la restauration de la paix au Maniema. L'analyse repose sur trois axes.

Le premier axe expose trois actions en relation avec la diminution des violences au Maniema, à savoir le retrait des troupes rwandaises, la démobilisation des enfants soldats et la diminution du viol des femmes. Le deuxième axe recadre la restauration de la sécurité au Maniema, et expose les grandes étapes de ces actions en insistant sur la liberté de circulation, l'effet dominateur de l'Église catholique et les Églises de réveil, l'apport de la MONUC, ainsi que les projets d'avenir du Maniema. Enfin, le troisième axe analyse la reprise des activités économiques.

4.1 Les actions relatives à la diminution des violences au Maniema

La fin de la guerre au Maniema et l'amélioration de la situation sécuritaire depuis 2003 sont marquées par une constante évolution due en partie aux réponses locales et pragmatiques que les populations ont su apporter à la réalité complexe et singulière de la guerre. Les enquêtes ont montré que la population du Maniema soutient la cessation de toutes les hostilités et s'inscrit dans cette logique. Toutefois, l'amélioration de la stabilité sécuritaire apparaît aussi contrasté et complexe aux yeux de la population au point de susciter un brin de scepticisme comme en témoignent ces dires. «Nous apprécions cette paix relative que nous connaissons depuis 2003. Mais le gouvernement a-t-il pris des mesures pour que nous puissions vivre cette paix longtemps comme ce fut le cas sous le régime de Mobutu?» Contrairement aux violences omniprésentes dans les deux provinces du Kivu et celle du Nord-Katanga, une première analyse de l'arrêt des violences au Maniema mêle étroitement la restauration de la paix, le retrait des troupes rwandaises, la démobilisation des enfants-soldats et la diminution du viol des femmes.

4.1.1 Le retrait des troupes rwandaises du Maniema

L'«omniprésence rwandaise» pour reprendre l'expression de Olivier Lanotte, avec les vagues successives des réfugiés rwandais n'a jamais été remise en question jusqu'au début des années 1990 dans l'Est de la RDC⁴¹⁹. Cependant, l'arrivée massive de plus d'un million de réfugiés hutu fuyant la victoire du FPR en juillet 1994, la rébellion banyamulenge en 1996-1997 et la guerre des Grands Lacs en août 1998 avaient complètement changé la donne des relations entre Kinshasa et Kigali⁴²⁰.

_

⁴¹⁸ Entretien hommes, Kindu,

⁴¹⁹ Olivier Lanotte, op. cit., p. 159.

⁴²⁰ Thid

Compte tenu de l'insécurité qui prévalait dans les frontières, le Rwanda s'était arrogé le «droit de poursuite» et avait dramatisé l'enjeu sécuritaire⁴²¹. Selon l'analyse faite par Olivier Lanotte, le Rwanda s'est impliqué dans le conflit congolais en 1996-1997 dans le but de se débarrasser des camps des réfugiés hutu qui constituaient des sanctuaires humanitaires et militaires pour les ex-FAR et milices interahamwe qui effectuaient des raids meurtriers dans l'ouest du Rwanda⁴²². Sur l'ordre des autorités de Kigali, les militaires rwandais ont procédé à l'épuration des camps de réfugiés qui se solda par la mort de milliers personnes. De plus, l'engagement du Rwanda dans la guerre en RDC en août 1998 se définissait aussi dans le cadre de la recherche sécuritaire et devant l'incompétence du régime Kabila de maintenir l'ordre au Kivu et d'anéantir les rebelles rwandais de l'Armée pour la Libération du Rwanda (ALIR) actifs dans la région. Ainsi, Kigali a fait valoir son «droit de poursuite» de ses ennemis à n'importe quel endroit⁴²³.

Pour revenir au Maniema, le retrait de l'armée rwandaise a été accueilli avec soulagement par les populations civiles qui se sentaient envahies depuis 1998. Ce retrait a été concrétisé le 19 septembre 2002 lorsque le gouvernement rwandais a annoncé publiquement qu'il retirait ses troupes de l'ensemble du territoire congolais. Il emboîtait ainsi la résolution 1304 de l'ONU du 16 juin 2000, laquelle invitait au retrait de toutes les troupes étrangères du territoire congolais. Il était aussi le résultat du dialogue intercongolais de l'Accord de paix de Sun city, signé le 30 juin 2002 et qui prévoyait le départ de 23 4000 soldats étrangers en RDC dans un délai de 90 jours. Il faut toutefois préciser que le Maniema comptait en 2002 au moins 500 militaires rwandais cantonnés un peu partout dans la province. Ils avaient été tous

40

⁴²² *Ibid.*, p. 160.

⁴²¹ Voir Olivier Lanotte, op. cit., p. 159.

⁴²³ Au cours de l'été 1996, les autorités de Kigali avaient eu vent d'une opération imminente des ex-FAR au Rwanda. Cet écho exigeait de mener une opération punitive et une guerre malgré le manque de préparation de l'APR. Lire à ce sujet E. Lubala Mugisho, «L'émergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu», dans F. Reyntjens, et alii (dir.), L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1999-2000, Anvers, Centre d'études de la région des Grands Lacs, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 192-193.

embarqués à l'aéroport de Kindu avec armes et bagages dans un Antonov nolisé par l'APR. Cette opération de rapatriement s'était déroulée dans le calme en présence du chef d'état-major de l'armée rwandaise James Kabarebe. Ce dernier adressa à ses troupes, avant de quitter le sol congolais, un message dont l'entrefilet ci-après précise le but « avoué » de la présence rwandaise en RDC.

Notre retrait du Congo ne signifie pas la fin de la traque des Interahamwe. Après les avoir arrêtés en dehors de nos frontières, le Rwanda le fera depuis l'intérieur de ses frontières. Si Kabila et les Nations unies ne tiennent pas leur promesse et laissent de nouveau les forces négatives pénétrer au Rwanda, nous ne resterons pas passifs et nous riposterons⁴²⁴.

Le retrait des troupes rwandaises avait provoqué une scène de joie chez les populations du Maniema qui croupissaient sous le joug de l'armée rwandaise depuis 1998 et la crainte de nouveaux affrontements sur le vide de pouvoir laissé par le retrait des FDR (ex-APR). Des témoins m'ont rapporté ce qui suit :

Nous ne voulions même pas sentir les soldats rwandais chez nous. Ils nous avaient fait subir des pires brimades qu'autant de l'époque de la colonisation belge. Lorsqu'il vous arrivait un moindre pépin avec les autorités rwandaises, on vous faisait coucher à dos par terre pour recevoir le nombre de coups de fouet au ventre équivalant au nombre de votre âge. Nous les évitions comme de la peste. À chaque fois qu'ils se pointaient à un débit des boissons locales, on était obligé de vider le lieu⁴²⁵.

Pour bien comprendre l'acquiescement, le comportement et le désengagement de la RDC et particulièrement au Maniema, on ne doit pas se borner à la simple description du retrait. Si le fait de mettre hors d'état de nuire les groupes armés Hutus réfugiés en RDC était un bon indicateur des motivations du Rwanda dans ses relations avec la RDC, il ne permet pas de faire ressortir toute la complexité du problème. En ce sens, seule une analyse approfondie du contexte de retrait peut permettre de comprendre ce

Rencontre avec les fonctionnaires de l'administration publique, Kindu, 11/03/2011.

⁴²⁴ Gabriel Khan, Début du retrait de l'armée rwandaise, http://www.rfi.fr/actufr/articles/033/article_17312.asp

revirement de Kigali. D'après les enquêtes que j'ai réalisées dans certaines villes du Maniema (Kindu, Kabambare, Kasongo, Punia), la plupart des gens m'affirmaient que la présence de l'armée rwandaise au Maniema ne revêtait pas une signification particulière.

Depuis quatre ans que l'armée rwandaise a combattu les Maï-Maï qualifiés des « forces négatives », elle n'a jamais montré ne fût-ce qu'un prisonnier Interahamwe. Les Interahamwe se sont associés avec les FDLR et se cachent dans les forêts depuis 1999. Beaucoup d'entre eux ont été massacrés au Maniema lors de la progression de l'armée rwandaise avec Kabila. D'autres, traqués par l'armée rwandaise se sont retrouvés à Kinshasa, au Congo Brazzaville et au Gabon, loin des frontières rwandaises 426.

Ces arguments démolissent la thèse de la traque des Interhamwe mise de l'avant par Kigali pour justifier la présence de l'armée rwandaise au Maniema. Les faits ont démontré que cette armée n'était là que pour piller les ressources naturelles. Les soi-disant Interahamwe qui travaillaient à Punia, à Salamabila, à Kailo n'étaient que des prisonniers rwandais qu'on faisait venir du Rwanda pour exploiter le coltan, l'or, le diamant, la cassitérite, etc. Les populations de souche se voyaient même refuser l'accès à ces carrières.

4.1.2 Les Maï-Maï et le retrait des troupes rwandaises

Les soldats rwandais contrôlaient beaucoup de territoires et leur retrait précipité n'a pas permis de préparer le remplacement de leur allié congolais du RCD. Au Maniema, on y trouvait les rebelles du RCD-G, les Maï-Maï, les FDR qui géraient les centres administratifs et commerciaux. Il faut sans doute voir que le retrait des FDR allait sûrement permettre aux Maï-Maï d'assurer la gestion de certaines villes éloignées. C'est ainsi que les gens qui habitaient surtout en milieu rural continuaient de vivre dans la crainte des représailles des Maï-Maï qui pourraient les accuser de

-

⁴²⁶ Entretien hommes, Kindu, 13/03/2011.

traîtrise ou d'avoir pactisé avec l'armée rwandaise. Il était strictement interdit aux populations habitant les localités sous contrôle du RCD de se mettre en contact avec les Maï-Maï. En outre, ces populations étaient sous l'influence du discours des militaires rwandais qui faisaient apparaître les Maï-Maï comme des véritables détracteurs de la société.

La plupart des enquêtés au Maniema ont confirmé que la province dans l'ensemble est restée très calme après le retrait des FDR. Les autorités provinciales et locales qui étaient désignées par les autorités du RCD à partir de Goma en 1998 ont continué d'assurer la gestion de l'administration de la province conformément aux dispositions des institutions de transition mise en place depuis le 30 juin 2003. Cette initiative avait pour objectif de permettre que le passage de la transition se passe dans le calme et que les groupes des belligérants qui avaient résolument adopté l'option de la paix se préparent aux élections prévues en 2006. Par ailleurs, les Maï-Maï qui opéraient au Maniema avaient résolu de se défaire de leur mauvaise réputation. À ce niveau effectivement, le leadership du Général Padiri n'est pas à négliger parce qu'il a beaucoup influencé l'amélioration des relations entre les combattants Maï-Maï et la population. Le Général Padiri ⁴²⁷ a procédé à une organisation politique et militaire du mouvement Maï-Maï en harmonisant les relations avec les civils. La concrétisation de cet acte a été rendue possible par la signature d'un acte d'amnistie ⁴²⁸.

L'amnistie devrait concerner toutes les personnes qui avaient collaboré avec les FDR et le RCD et vivaient dans les territoires contrôlés par les Maï-Maï. Cette déclaration publique du Général avait rassuré presque tout le monde et invitait les combattants à ne pas se venger sur les civils en encourageant les autorités militaires au respect de

⁴²⁷ C'est un combattant Maï-Maï à l'Est de la République Démocratique du Congo. Il a tenu tête plus de six ans et sans moyens sophistiqués, ni modernes, aux coalitions barbares des Rwandais, Ougandais et Burundais.

⁴²⁸ Voir Acte N° 058/MAÏ-MAÏ/COMDT/2002 portant amnistie générale concernant les collaborateurs dans les provinces de l'Est de la RDC, zones sous contrôle du mouvement des Maï-Maï, document signé au nom du Général Padiri et daté du 29 septembre 2002.

leur parole. Les orientations du Général ont été largement véhiculées par des animateurs qui formaient le Comité de crise chargé d'assurer le changement d'autorité. Ils convoquaient des réunions qui rassemblaient les pasteurs, les chefs coutumiers, les responsables d'associations, les directeurs d'école, etc. qui formèrent un comité de crise chargé de s'assurer que le changement d'autorité ne déclenche pas la panique dans la population et que les Maï-Maï se conforment à leur engagement. Les membres du Comité de crise s'activeront à conscientiser les populations civiles de ne pas partir après le départ de l'armée rwandaise.

Nous demandons à la population de s'abstenir à tout règlement de comptes. Nous demandons aussi aux combattants Maï-Maï de continuer et de renforcer leur bon comportement, de protéger la population et leurs biens, de collaborer de façon pacifique avec les autorités de toutes tendances⁴²⁹.

Les églises n'ont pas tardé à transmettre ce message aux populations pendant les services religieux en les dissuadant d'acheter des objets du pillage et de travailler pour la réconciliation dans la communauté. Le retour de certains Maï-Maï a été célébré par une fête où la population leur avait servi à manger et à boire. On pourrait même comparer cette situation au retour à la maison des enfants perdus. Cette façon de procéder est vue par les initiateurs comme un moyen de parvenir à la réinsertion communautaire des combattants. Dans une optique réaliste, le comité proposait aux combattants des lieux où ils pouvaient s'installer et leur demandait d'entretenir des relations pacifiques avec les civils afin d'éviter des tensions inutiles entre les gens.

4.1.3 La démobilisation des enfants soldats au Maniema.

Depuis 1996, des milliers d'enfants congolais avaient été enrôlés de force ou volontairement dans l'armée ou les milices qui avaient gagné du terrain partout en RDC. Selon Claude Rakisits «Thousands of children had been abducted or coerced into joining, but others had volunteered. Almost all girls and somme boys were

⁴²⁹ Entretien avec chef de village, Kipamba, 12/03/2011.

reported to have been raped or sexually exploited by their commanders or other soldiers»⁴³⁰. La plupart de ces enfants ont été témoins des violations flagrantes des droits de la personne que commettaient ces groupes armés et étaient utilisés comme des chairs à canon à la première ligne de front.

Des facteurs socio-économiques expliquent cet intérêt pour les jeunes qui éprouvaient la nécessité de trouver des moyens de survie. Alexandre Vautrauers spécifie que: «For many young people in precarious situations, in countries without perceptible prospects of personal development and economic or employment security, joining armed group can be seen as a form of a group and individual security» ⁴³¹. Et il renchérit «Bearing arms, in many parts of the world, is seen as a sign of authority and power. It may guarantee access to food, commodities, and favours outside of the rule of law» ⁴³². Ainsi, on a assisté à une véritable prolifération des Kalashnikov AK-47 produits en millions d'exemplaires dans les pays développés et qui se retrouvent pour une petite poignée de dollars en RDC. On peut également lire la synthèse de Jay Williams sur les motivations de l'engagement des enfants soldats que:

First, war is a major determinant, with many children enlisting as a means of survival. Secondly, poverty and lack of access to education and employment drive many children into the armed forces. Thirdly research has shown that children enlist to avenge the killing of family or community members. Fourthly, children enlist for social status, power and recognition. Fifthly, many children enlist due to family and peer pressure, for ideological or political reasons or to honour the family tradition. Finally, many girl soldiers enlist to escape domestic violence and arranged marriage ⁴³³.

⁴³⁰ Claude Rakistis, «Child Soldiers in the East of the Democratic Republic of the Congo», *Refugee Survey Ouarterly*, Vol. 27, N° 4, 2008, p. 114.

Quarterly, Vol. 27, N° 4, 2008, p. 114.

431 Alexandre Vautrauers, «Why Child Soldiers are such a Complex Issue», Refugee Survey Quarterly, Vol. 27, N° 4, Dec. 2008, p. 104.

432 Ibid.

⁴³³ Jay Williams, «The International Campaign to prohibit Child Soldiers: A Critical Evaluation», *International Journal of Human Rights*, Vol. 15, N° 7, 2011, p. 1074.

Avant 1996, la population congolaise se trouvait dans une pauvreté massive et le chômage dans l'Est de la RDC et plus particulièrement au Maniema. Cette situation s'était encore dégradée pendant les deux guerres. Cependant, ces enfants et adolescents qui ont grandi pendant la guerre n'ont pas reçu une éducation adéquate et n'ont pas été bien préparés pour poursuivre leurs activités pacifiques et productives. Ces jeunes ne pouvaient pas acquérir facilement des champs pour faire de l'agriculture et l'infrastructure économique et le développement étaient inexistants. Être enfant-soldat était un moyen de remédier à cette situation. Néanmoins, la plupart du temps, les enfants soldats étaient enlevés dans la rue, dans des salles des classes, dans les camps de réfugiés, dans les camps des personnes déplacées. Souvent, les miliciens capturaient les enfants sous la menace d'une arme, devant leurs parents qui assistaient impuissants à la scène. On les envoyait dans des camps d'entraînement où ils subissaient un lavage de cerveau et on les bernait à travers un endoctrinement systématique. Ces enfants apprenaient à manier les armes, à participer au combat, à tuer. Beaucoup d'entre eux ont perdu la vie dans ces camps et étaient exposés les premiers sur les lignes de front pour servir de chair à canon. Ils commettaient des viols et des meurtres contre les soldats et les civils du camp adverse. La plupart de ces enfants-soldats étaient le plus souvent drogués et contraints dans certaines circonstances à tuer les membres de leur propre famille, à se livrer à des sévices sexuels ou à des mutilations des cadavres de leurs ennemis.

Les enquêtes menées au Maniema ont mis en évidence que l'arrêt du phénomène d'enfants associés aux forces et aux groupes armés au Maniema se situait dans le contexte du processus du DDR que préconisait le gouvernement en vue d'instaurer la paix en RDC. Ce processus a été mené à travers le Programme National de DDR par la Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation, et Réinsertion (CONADER) avec une coordination à Kinshasa et des coordinations provinciales dans toutes les provinces du pays. Ces structures provinciales se chargeaient sur le terrain des questions relatives à la démobilisation et à la réinsertion des combattants.

La MONUC et les Régions militaires s'attachaient à la question du Désarmement. La prise en charge de ces enfants soldats démobilisés était confiée aux agences internationales de protection de l'enfance telles que UNICEF, SAVE THE CHILDREN⁴³⁴, CORDAID⁴³⁵, etc. Selon Jay Williams:

Given this, demobilisation, disarmement and reintegration programmes (DDRP) of child soldiers have been established in many countries. However, many programmes face a serious lack of funds ans adequate resources. Despite the growing international concern regarding the use of girls in armed conflict, sexual violence, slavery and drug use, sadly many girl soldiers have fallen outside DDR programmes and remain alienated from their families and communities⁴³⁶.

Les populations enquêtées en 2011 souhaitaient qu'on s'intéresse davantage à l'intégration et à l'encadrement des combattants dans l'armée nationale et qu'on puisse entreprendre des actions pour démobiliser et réintégrer dans la vie civile les enfants soldats. Cette formation de l'armée nationale allait être un atout indispensable pour résoudre la flânerie des combattants Maï-Maï et la prise en charge par les populations. En fait, le désarmement et l'encadrement des enfants soldats devraient être des actions prioritaires pour la MONUC et les agences internationales. Mais des pareilles initiatives de réinsertion ont souvent abouti à l'opposition des autorités militaires. Cette opposition résultait par le fait que les enfants soldats constituaient le plus grand nombre du contingent Maï-Maï. Certains acteurs locaux qui étaient impliqués dans le processus de la démobilisation ont subi des menaces de la part des autorités Maï-Maï qui les accusaient de complicité avec le RCD-G.

Par ailleurs, l'opérationnalisation du Processus DDRR dépendait entièrement du financement extérieur et que l'État congolais ne prévoyait pas dans l'élaboration de

436 Jay Williams, *op. cit.* p. 1084.

-

⁴³⁴ Organisation non gouvernementale britannique qui est internationalement active avec l'objectif de défendre les droits des enfants et en leur fournissant de l'aide dans les pays en voie de développement. Elle fournit aussi l'aide d'urgence dans les catastrophes naturelles et la guerre.

⁴³⁵C'est l'Organisation Catholique d'Aide de Développement, une ONG néerlandaise d'inspiration catholique à vocation internationale.

ses budgets de sommes d'argent pour accompagner les actions de démobilisation et de réinsertion. En outre, certains belligérants animés de mauvaise volonté voulaient à tout prix faire échouer le processus et attiser les affrontements violents.

En fait, depuis la fin des années 1990, la participation des enfants dans les conflits armés surtout à l'Est de la RDC a fait de nombreuses victimes. C'est au cours des années 1996 qu'on avait vu au Maniema des milliers d'enfants âgés de moins de 15 ans s'enrôler dans des groupes armés. La plupart d'entre eux s'étaient ralliés aux Maï-Maï.Ce n'est toutefois qu'au cours de l'année 2003, notamment avec la fin de la guerre qu'un nombre considérable des enfants soldats avaient été démobilisés et réintégrés dans la société. Comme le font remarquer Abdelaziz Moussa Thabet et Panos Vostanis, on note plusieurs cas de traumatismes parmi ces enfants-soldats à cause de multiples violences qu'ils ont subies⁴³⁷. Au Maniema, le RCD-G, les Maï-Maï et les FARDC ont eu recours aux enfants soldats pour bien mener leurs opérations. Le nombre de ces enfants soldats a été très difficile à apprécier d'après mes investigations sur le terrain. Les forces et les groupes armés démobilisés n'ont pas de chiffres précis sur le nombre d'enfants qui faisaient partie de leurs troupes pendant les guerres. Ils avaient peur d'être dénoncés et de se voir accuser d'avoir commis des crimes contre l'humanité en utilisant les enfants. Mais plusieurs sources que j'ai consultées telles que UNICEF, IRC438, SAVE THE CHILDREN affichent un nombre au moins de 40 000 enfants soldats qui étaient disséminés dans différents groupes armés en RDC. Cependant, en 2008, le gouvernement congolais avec l'aide des Nations Unies a retiré 32 000 enfants des différentes milices. Les 8.000 autres enfants croupissent encore en 2011 au sein des autres milices.

Abdel Aziz Moussa Thabet et Vostanis Panos, «Post-Traumatic Stress Reactions in Children of War», The Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines, 1999, pp. 385-391.
 C'est une organisation non-gouvernementale de développement basée aux États-Unis et opérant dans 40 pays

⁴³⁸ C'est une organisation non-gouvernementale de développement basée aux États-Unis et opérant dans 40 pays dans le monde. Sa mission est de fournir du secours d'urgence dans les pays en conflits et des services de développement, de protection des droits de l'homme pour les gens affectés par des conflits.

Pour venir à bout de ce problème, de nombreux efforts en vue de la démobilisation ont été conjugués au niveau international. Comme l'écrit Alexandre Vautrauers:

> [...] three main legal texts regulate the issue of child soldiers today. First, the two Additional Protocols of 1997 to the 4th Geneva Convention of 1949. Second, the UN CRC of 1989. The 2000 Optional Protocol on the involvement of children in armed conflicts is an attempt to homogenize definitions and minimal ages. Third, the Rome Statute of the ICC adopted in 1998 and entered into force in 2002 declares "conscripting or enlisting children under the age of 15 years into the national armed forces or using them to participate actively in hostilities" is a war crime⁴³⁹.

Les deux protocoles additionnels de 1997 de la 4e Convention de Genève de 1949 ont généralisé et régularisé l'application de la loi internationale dans les relations des populations civiles en cas d'un conflit. De plus, le statut de Rome de la Cour Criminelle (ICC) adopté en 1998 et entériné en 2000 déclare «conscripting or enlisting children under the age of 15 years into the national armed forces or using them to participate actively in hostilities»⁴⁴⁰ est considéré comme un crime de guerre.

Dans le contexte de la RDC, la Constitution élaborée en 2004 interdit à son article 184 l'utilisation des enfants par les groupes armés en stipulant que: «Nul ne peut être recruté dans les FARDC ni prendre part à des guerres ou à des hostilités, s'il n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans révolus au moment de recrutement» 441. Là encore, on constate que cette disposition constitutionnelle supplée l'article 02 du Decret-loi n° 066 du 09 juin 2000, qui sur la démobilisation et la réinsertion des groupes vulnérables dans les forces combattantes les enfants soldats, des filles et des garçons de moins de 18 ans. La négligence de toutes ces observations des lois était susceptible d'exposer à des poursuites contre les violations des droits humains et surtout des enfants en RDC.

⁴³⁹ Alexandre Vautrauers, op. cit.

⁴⁴¹ Voir article 184 de la Constitution de la RDC élaborée en 2004.

Toutefois, l'implication du gouvernement congolais fait montre de sa bonne foi dans la réussite du processus de paix en RDC. Il s'est engagé à ratifier différents instruments juridiques internationaux qui s'appliquaient aux droits des enfants. On pourrait énumérer la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 2000, le protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant son implication dans les conflits armés. C'est au cours de 2006 que la RDC a procédé à l'application en arrêtant Thomas Lubanga de l'UPC et le remettent à la Cour Pénale internationale (CPI) ainsi que d'autres seigneurs de guerres Germain Katanga et Mathieu Ngundjolo. Alors qu'en 2004, le gouvernement a adopté le Programme National DDR (PNDDR) avec l'aide de la Banque mondiale qui soutient les mécanismes de désarmement, de démobilisation et réinsertion dont la gestion est assurée par l'Unité d'Exécution du Programme National-DDR. La Banque africaine de développement (BAD), l'International Development Association (IDA) et une panoplie de partenaires assurent le financement du PNDDR. Quant à l'autre contribution, elle vient de CARITAS RDC qui agit dans le contexte de l'action sociale de l'Église et prend une part active dans le DDR dans tous les pays. La disponibilité de ses ressources financières provient des membres de la Confédération Caritas Internationalis, la Caritas d'Allemagne et la Caritas d'Angleterre.

Parmi ces bienfaiteurs, on retrouverait Caritas Développement Congo qui supervise le gouvernement de la DDR. On reconnaît aussi la réinsertion de 6000 ex-combattants entre 2006 et 2007⁴⁴², mais Caritas vise sur la prévention et la vulgarisation des lois et conventions des enfants dans des conflits armés. Cependant, ce qui est inquiétant est le fait qu'on veut à tout prix démobiliser les enfants et les filles en planifiant des programmes courts. Mais le plus souvent, ces enfants démobilisés sont récupérés par les seigneurs des groupes armés et certains commandants des FARDC dans des

⁴⁴² Caritas. Org, «Zero tolerance on child soldier». http://blog.caritas.org/2009/03/20/zero-tolerance-on-child-soldier-recruitment/. Consulté, le 24/08/2011

provinces pour se voir attribuer la direction d'un bataillon. Ils n'ont jamais bénéficié d'un encadrement socioprofessionnel des ONG ou des communautés locales. Au lieu d'être dispersés, les responsables administratifs locaux doivent appliquer des mesures contre l'enrôlement des enfants et s'investir plutôt dans leur réinsertion.

Le plus grand problème dans le processus de DDRRR était de voir les enfants démobilisés retournés dans leur entité ou repris de force par des groupes armés Maï-Maï. Certaines associations avaient trouvé bon de placer les enfants démobilisés dans les familles d'accueil vivant dans les villages qui étaient situés loin de la route et des milices armées⁴⁴³. Cette démobilisation était aussi confrontée à la difficulté de voir ces jeunes rejoindre la vie civile tout comme pensait la majorité de la population. Finalement, il a fallu noter que la guerre et la violence étaient devenues un mode de vie auquel les combattants ne voyaient pas d'autres issues possibles en dehors de la guerre. Voici ce qu'un jeune combattant Maï-Maï m'a laissé entendre: «nous ne pouvons pas quitter cette vie et aller vivre à la maison. Nous sommes déjà foutus. Notre vie c'est la guerre. Nous avons perdu toute notre famille pendant la guerre. Si nous rentrons à la maison, nous ne serions que des brigands». ⁴⁴⁴ À cet égard, on remarque que le manque de possibilités sociales pendant la guerre avait conduit des jeunes à se tourner vers les milices comme la seule source de mobilité sociale ⁴⁴⁵.

Ainsi, un professeur de l'Université de Kindu interviewé en avril 2005, m'a affirmé que: «c'est à travers la guerre que la plupart des Maï-Maï ont acquis du respect et une certaine identité» ⁴⁴⁶. Il est bien évident que durant la guerre, la participation à une milice a permis à ses membres d'avoir le sentiment de ne plus être une partie d'une chose, mais de se joindre à un groupe et d'être reconnus comme un élément distinct

444 Entretien jeunes combattant Maï-Maï, Salamabila, 26/04/2011.

Entretien professeur, Kindu, 07/05/2011.

⁴⁴³ Entretien pasteur Église de réveil, Pene-Mende, 04/04/2011.

⁴⁴⁵ Frank Van Acker et Koen Vlassenroot, «Youth and conflict in Kivu: KOMONA Clair», *Journal of Humanitarian Assistance*, 2000. p, 25.

de la population. Par exemple, les jeunes et les pygmées qui avaient pu acquérir en raison de la guerre un statut qui leur avait été précédemment refusé, ont tout intérêt à perpétuer la situation de violence qui leur avait permis de parvenir à une situation sociale plus élevée.

On constate ainsi que le souhait de la population du Maniema répondait, en partie du moins, à la recherche d'une plus grande cohésion, notamment que les combattants soient intégrés et encadrés par l'armée nationale. L'intégration à l'armée nationale est une bonne chose pour la population parce qu'elle contribuerait à enrayer le vagabondage dans les contrées où pullulent les combattants Maï-Maï et leur prise en charge par les populations. Le désarmement et l'encadrement des enfants-soldats sont des actions prioritaires pour les populations. C'est à fin de la guerre en 2003 que la démobilisation des enfants-soldats avait débuté au Maniema. Cependant, des pareilles initiatives n'avaient pas du tout obtenu l'assentiment des autorités militaires. Ce refus était surtout dû au fait que les enfants-soldats constituent le gros contingent des différents groupes Maï-Maï. En plus, en tant que militaires, ces autorités ne voulaient pas favoriser les défections dans leurs troupes. Certains acteurs locaux qui avaient pris part dans la démobilisation ont été l'objet de menaces de la part des autorités Maï-Maï.

À Salambila, certaines autorités locales s'étaient résolument organisées en commission pour libérer les mineurs que les Maï-Maï avaient recrutés de force. Cette commission formée des membres du Comité de Sécurité Civile avait sollicité l'aide du Général Padiri qu'elle avait obtenu sans difficulté. Mais le plus grand problème que posaient ces enfants-soldats démobilisés était de les voir repris de force par le mouvement Maï-Maï. On a parfois vu ces enfants être repris de force après avoir été conduits dans des centres de réinsertion.

Il en a été de même pour de nombreux chefs Maï-Maï qui savaient que si la paix revenait en RDC, ils allaient perdre leur statut tout-puissant et redevenir de simples soldats mal formés et analphabètes. C'était l'une de leurs principales motivations de ne pas intégrer l'armée⁴⁴⁷. Leur retour à la vie civile allait les priver de tous les avantages sociaux et matériels acquis. D'autre part, la communauté ne manifeste pas toujours de l'affection pour les enfants qui ont perpétré des actes de violence contre leur propre communauté. Et, de ce strict point de vue, les parents se disent être incapables de raffermir leur autorité parentale et de s'occuper encore d'un enfant qui a fait partie d'un groupe armé. Ils sont souvent méchants et peuvent facilement s'énerver pour une affaire banale. Ils ne veulent rien entendre des conseils de quitter l'armée. Cet entêtement est dû à leur statut et à leur engagement en faveur du mouvement Maï-Maï.

4.1.4 La diminution du viol des femmes au Maniema

Le viol des femmes constitue une arme par excellence de la guerre pour les belligérants. En fait, toutes les forces armées impliquées dans le conflit en RDC telles que les forces armées gouvernementales de la RDC, du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda, ont perpétré des viols et des actes de violences sexuels. Dans un rapport spécial publié en 2008, Caroline Tosh et Yigal Chazan, situent le commencement de la violence sexuelle en RDC pendant la première guerre (1996-1997) et l'escalade a continué jusqu'à la deuxième Guerre (1998-2003)⁴⁴⁸. De nombreux rapports mentionnent les viols, les violences et les enterrements vivants des femmes, pratiqués par le RCD-G pendant la guerre entre 1998-2003⁴⁴⁹. Cependant, il est très difficile de connaître le nombre exact de victimes de violences sexuelles commises de 1996 à

⁴⁴⁸ Voir Erika Carlsen, «Rape and War in the Democratic Republic of the Congo», *Peace Review*, Vol. 21, N° 4, Oct. 2009, p. 474.

⁴⁴⁷ Entretien avec un conseiller humanitaire de l'ONU, Kindu, 2/05/2011.

⁴⁴⁹ Voir Human Rights Watch, «Indiscriminate Attacks and Extrajudicial Executions of Civilians», *Eastern Congo Ravaged. Killing Civilians and Silencing Protest*, Washington, Vol. XII, N° 3 (A), mai 2000; héritiers de la Justice, Situation des droits de l'homme en RDC. Cas du Sud-Kivu. Rapport du 2^e semestre 1999, Bukavu, 12 janvier 2000, pp. 6-7.

2003 et qui continue de se commettre à l'Est de la RDC. Ce nombre se compterait par des dizaines de milliers. L'absence de sécurité dans certaines régions éloignées, l'inaccessibilité dans certains endroits et l'incapacité physique ou matérielle de certaines victimes d'effectuer des déplacements ne permettent pas de récolter des données fiables et d'inventorier tous les cas de violences sexuelles.

Comme le fait remarquer Margret Grebowicz dans son étude sur «What's Glamorous about Human Rights» faisant référence à l'analyse faite par MacKinnon sur «l'abject women» que:

> In her work on international human rights, MacKinnon focuses on such «abject» women. She argues that because ther are forms of violence that are wielded almost exclusively against women, particulary abject women and not against men, the systemic violences are not figured as violations of human rights. It is the fact something happens to women and not to men that makes it not a human rights issue 450.

Pour elle, il existe un décalage entre la théorie et la pratique sur les conventions internationales et elle poursuit son analyse avec plusieurs réflexions pertinentes à ce sujet pour finalement prendre position.

> Sexual murder, for example, is considered a human rights issue only insofar as it is murder and thus deprives a gender-neutral subject of its life, but insofar as it is sexual murder—of which prostituted women are so often victims—it is no longer a human rights issue, but an issue of something like women's rights⁴⁵¹.

Par ailleurs, la peur de subir les représailles des auteurs des viols et le risque de se voir rejeter par leurs familles ou stigmatiser par leur communauté contraint souvent les victimes à se taire. L'évaluation de l'état de la situation de certaines victimes se

⁴⁵⁰ Margret Grebowicz, «What's Glamorous about Human Rights?», Peace Review, Vol. 20, N° 1, Janvier 2008, p.

^{79.} ⁴⁵¹ *Ibid*.

complique aussi par leur refus d'avoir des soins médicaux ou de le faire après plusieurs années.

Les femmes au Maniema ont été victimes des souffrances de la guerre qui a fait des ravages en RDC depuis 1998 au même niveau que les autres femmes à l'Est de la RDC. Les autorités du RDC, leurs alliés rwandais et les forces de résistance Maï-Maï n'hésitaient pas à commettre des exactions, des viols, des massacres, des assassinats cruels sur les femmes du Maniema. Les violences sexuelles étaient le lot quotidien des violations des droits de l'homme dans cette partie de la RDC. Comme la montre Jane Freedman «Despite existing legislation and policies on gender equality and women's rights, it seems that this equality is still very far from reality, and women still face serious obstacles to enjoying their rights in the post-conflict DRC»⁴⁵². Elle reste cependant convaincue que «[...] the sexual and gender-based violence that is so talked about as part of the conflicts in the DRC is just one part of a continuum of social structures within the country that perpetuate gender inequalities and forms of domination»453.

Toutefois, en dépit des interventions des organisations internationales et des ONG internationales et nationales dans l'avancement des droits des femmes et de l'égalité du sexe, le chemin reste long à parcourir afin de parvenir à une solution définitive dans ce domaine. La violence sexuelle sur les femmes demeure un gros problème en manque d'effort considérable des acteurs nationaux et RDC à cause d'un internationaux pour l'endiguer. Par exemple en 2010, la MONUSCO a fait un rapport sur plus de 2 000 cas de violence sexuelle sur les femmes dans le pays⁴⁵⁴. Ces violences sont produites par les forces armées et les miliciens. Cependant, Emily Schroeder nous fait savoir que la violence sexuelle n'est pas seulement opérée par les

⁴⁵² Jane Freedman, «Explaining Sexual Violence and Gender Inequalities in DRC», Peace review, Vol. 23, № 2, apr. 2011, p. 170.

453 *Ibid.*, *op.cit.* p. 2.

454 *Ibid.*

groupes armés en RDC, mais aussi par le personnel de la MONUC en RDC⁴⁵⁵. Elle rapporte les propos tenus le 19 novembre 2004 par Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies sur les allégations de l'exploitation sexuelle faite par les casques bleus en ces termes:

I am afraid that there is clear evidence that acts of gross misconduct have taken place. This is a shameful thing for the UN to have to say, and I am absolutely outraged by it ... We cannot rest until we have rooted out all such practices from MONUC, from any other peacekeeping operation, and indeed anywhere in the Organisation that they might occur. And we must make sure that those involved are held fully accountable 456.

Les conséquences sociales sur les populations sont encore beaucoup plus dommageables. Murphy souligne cependant que «The UN presence is intended to protect those most vulnerable, not to exploit them» ⁴⁵⁷. Notons que ces révélations sur le mauvais comportement des casques bleus ont abouti à l'établissement d'un code de conduite, et à l'adoption de la Résolution 1325 en 2000 du Conseil de sécurité, de la diffusion du bulletin du secrétariat général sur les mesures spéciales de l'exploitation et d'abus sexuel par les agents de la MONUC en RDC.

Les enquêtes que j'ai effectuées au Maniema montrent que même si les violences sexuelles faites aux femmes ne sont pas aussi fréquentes ni aussi systématiques après la fin de la guerre en 2003, les forces du RCD et de l'APR ont été responsables d'actes de tortures et de viols. La diminution du viol des femmes fait partie intégrante des lignes directrices pour l'amélioration sécuritaire au Maniema. Le témoignage des femmes de Lubao est éloquent.

Actuellement, nous pouvons nous rendre aux champs sans se faire accompagner par nos maris. Nous trois ici avons été

4

⁴⁵⁵ Ray Murphy, «An Assessment of UN Efforts to Address Sexual Misconduct by Peacekeeping Personnel», International Peacekeeping, Vol 13, N° 4, Dec. 2006, p. 533.

⁴⁵⁶ *Ibid.*, p. 532. ⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 531.

victimes des interahamwe qui nous ont attaquées dans la forêt. Nous rendions au champ lorsqu'un groupe de douze hommes armés ont surgi devant nous. Nous ne pouvions pas courir et ils nous ont attrapés et emmenés loin dans la forêt. Tous les jours, ils nous violaient au vu et au su de tout le monde. Lorsque vous essayez de refuser, ils nous frappaient et en même temps nous donnaient des coups de poing dans tout le corps. Ils nous ont torturés pendant plusieurs semaines et ne cessaient de nous violer. Un certain jour, nous avons réussi à nous enfuir et à regagner notre maison. Nous remercions grandement Dieu parce qu'il nous a sauvés et que nos familles ne nous ont pas rejetés comme cela se passe dans beaucoup de cas dans notre communauté⁴⁵⁸.

Comme nous pouvons le voir, les femmes au Maniema en tant que femmes et mères ont souffert des conséquences de la guerre et plaident pour un retour de la paix définitive. Mais elles se retrouvent souvent dépourvues d'action. Cela pourrait être dû à leur statut social et culturel qui les confine à un rôle inférieur vis-à-vis de l'homme. Le développement des pratiques d'abus sexuel sur les femmes au Maniema durant la guerre a provoqué des effets psychologiques qui ont limité souvent leurs capacités à réagir.

Nous avons actuellement un petit répit. Nous pouvons nous livrer à des activités quotidiennes sans se faire violer ou enlever. Ma cousine et ma nièce ont été violées alors qu'elles quittaient la ville pour aller s'approvisionner pendant le blocus devant leur époux et voisins. 459.

En fait, durant la guerre, les groupes Maï-Maï qui étaient disséminés partout dans les forêts du Maniema ne cessaient de combattre les soldats de l'ANC, de l'APR et de la FRD. Ces derniers avaient surtout commis des violences sexuelles dans le territoire de Kasongo, de Kindu et dans les environs. Mais, ce sont plutôt les Maï-Maï qui s'étaient fait remarquer par de nombreux cas de viols et des enlèvements de jeunes

-

⁴⁵⁸ Entretien femmes, Riasi, 14/03/2011.

⁴⁵⁹ Entretien femmes Riasi, op. cit.

filles entre janvier 2002 et janvier 2003. Par exemple dans le petit village de Lubelenge, il y avait eu plus de 200 cas de viols⁴⁶⁰.

Les violences sexuelles étaient d'usage courant chez les Maï-Maï qui s'en prenaient à des femmes ainsi qu'à des jeunes filles qui s'adonnaient à leurs activités quotidiennes. À Kindu, la plupart de ces femmes étaient violées lorsqu'elles cherchaient à se ravitailler pendant que les Maï-Maï ou un groupe armé investissait la ville. Ces Maï-Maï ne se gênaient pas pour commettre les viols en présence de l'époux de la femme ou d'un voisin⁴⁶¹.

Avant 1998, les associations locales de femmes étaient les seuls cadres où les femmes pouvaient œuvrer. Dans ces structures, elles défendaient les droits des femmes, des enfants et assistaient les pauvres. Durant les deux guerres, elles ont amplifié leur rôle, en aidant des veuves, des orphelins et des enfants-soldats démobilisés. L'appartenance de ces femmes à des réseaux ou à une plateforme d'organisations locales a largement facilité la réalisation des différentes tâches qui correspondent aux exigences des ONG internationales et aux bailleurs de fonds. Outre les thématiques précitées, ces femmes s'impliquaient dans des projets d'amélioration des contraintes matérielles qui les accablent dans la vie quotidienne. Elles souhaitaient l'amélioration de leurs conditions de travail qui devrait se faire à travers la réhabilitation des routes ou l'installation d'un moulin à farine, la prise en charge de leurs enfants dans la mise en place de programmes nutritionnels et de santé.

Qu'en est-il alors de la question du viol des femmes au Maniema après 2003? À vrai dire, le processus de lutte contre les violences sexuelles faites aux femmes au Maniema laisse à désirer. Les femmes sont souvent sous-représentées dans les diverses catégories de leur combat. Elles enregistrent une faible représentation dans l'administration publique parce qu'elles sont moins diplômées que les hommes et que l'administration correspond avant tout à un « pouvoir mâle ». Ici surgit cette culture

461 Entretien hommes, Kindu, 2/05/2011.

⁴⁶⁰ Entretien avec l'équipe de journalistes de Radio Okapi à Kindu entre mars et avril 2011.

d'inspiration masculine qui au Maniema, invisibilise les femmes dans les domaines, politique et militaire. Mais il ne suffit pas que les femmes soient présentes, encore faut-il qu'elles aient les moyens d'agir et avoir des postes importants. Il existe encore des zones d'impunité où l'accès est difficile, mais de nombreux efforts sont entrepris par le gouvernement provincial pour sanctionner les auteurs de la violence sexuelle.

Nous ne sommes plus au courant des incidents des femmes violées dans des grandes villes au Maniema. Ces cas ont été moins fréquents après la guerre parce que les FARDC sont un peu partout et veillent sur la population⁴⁶².

Ces témoignages montrent que la violence sexuelle au Maniema ne peut être pas niée même si elle reste localisée à certains endroits. Les territoires de Lubutu au nord du Maniema, de Kabambare au sud et de Pangi continuent de constituer les bastions des groupes armés où la violence sexuelle est manifeste. D'autres territoires présentent aussi des cas isolés, mais de moindre importance. Cependant, il est possible de suivre l'évolution des trois territoires précités.

Le territoire de Kabambare qui est juxtaposé à la frontière du Sud-Kivu et du Nord-Katanga vit toujours dans une situation d'insécurité permanente surtout dans la localité du centre à cause de la présence d'une milice d'auto défense appelée «Raia Mutomboki» et des éléments FDLR/Interahamwe. Les habitants se cloîtrent souvent dans leurs maisons et les activités quotidiennes sont forcément restreintes. À cela s'ajoute la guerre endémique qui oppose les communautés Babuyu et Babembe et force le déplacement des populations. C'est ainsi que les Babuyu depuis les dernières guerres n'ont pas pu regagner leurs terres. Il s'ensuit en effet que de nombreux cas de violences sexuelles m'ont été rapportés dans cette région. Les acteurs humanitaires ne parviennent même pas à apporter la moindre assistance. Le territoire de Lubutu situé au nord de la province offre un scénario semblable. On y trouve la présence de deux milices: les ex Simba à Silisa cantonnée dans le parc de Maiko et les milices armés

⁴⁶² Entretien femmes, Kindu, 22/02/2011.

dans le territoire voisin de Walikale au Nord-Kivu. Toutes ces milices foisonnent dans les carrés miniers et rançonnent la population civile. De nombreux cas de violences sexuelles ont été signalés dans cette zone. À force d'être tout près du territoire de Shabunda au Sud-Kivu qui est totalement en insécurité, le territoire de Pangi est envahi par des groupes armés.

4.2 Les actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema

Pour bien comprendre la situation de la paix relative qui s'est installée dans la province du Maniema depuis la fin de la fin de la guerre en 2003, on ne doit pas seulement se borner à la description des faits de l'amélioration de sa situation sécuritaire. Il est indispensable de voir également quels sont les éléments qui ont contribué au bien-fondé de ce succès. Si les faits énumérés dans le troisième chapitre expliquent en partie le phénomène de la paix relative au Maniema, ils ne permettent pas de faire ressortir toute la complexité de cette paix. Seule une analyse approfondie du contexte de la mise en œuvre de la paix relative peut conduire à une meilleure compréhension de l'attitude des habitants du Maniema.

La question majeure est celle de savoir si les facteurs étudiés dans le chapitre précédent qui ont contribué à garantir la sécurité au Maniema par rapport à ses voisines du nord et du sud déterminent à eux seuls la paix relative observée dans la province. À mon sens, l'étude des actions relatives à la restauration de la sécurité au Maniema est indispensable également pour connaître l'ensemble des éléments permettant d'expliquer la paix relative au Maniema. Ils ont une incidence directe sur la sécurité au Maniema et permettent une appréciation réaliste des particularités de la province.

4.2.1 La liberté de circulation

La restauration de la liberté de circulation constitue l'une des étapes charnières du processus de paix. Lors de mon enquête, cette liberté se fondait sur la circulation des personnes et des marchandises. En effet, à la fin de la guerre en 2003, le démantèlement des barrières et la diminution des tracasseries des militaires avaient cessé dans presque toute la province. Les gens arrivaient à vaquer à leur occupation.

Toutefois, les activités commerciales ont connu pendant le conflit un sérieux ralentissement et, compte tenu des conditions qui y sévissaient, offraient peu de perspectives commerciales avantageuses. «Pendant la guerre, on voyait arriver à Kindu au moins par semaine une dizaine de camions qui assuraient le transport de la farine du manioc, mais maintenant, la cadence a été reprise avec au moins une centaine de camions sur la route »⁴⁶³.

Comme nous pouvons le voir, même quand la guerre faisait rage, certains commerçants ont continué leurs activités, mais à une échelle moindre. Bien qu'en ayant été victimes des pillages et des taxations par des groupes armés, les commerçants même s'ils étaient suspectés de collaborer avec l'ennemi ont circulé entre les territoires contrôlés par les Maï-Maï et le RCD-G. La circulation qu'ils effectuaient malgré l'insécurité à travers les groupes armés leur avait permis d'échanger et de nouer des relations avec ces derniers. Les commerçants établissaient un espace de dialogue avec ces combattants dans l'intention de réduire également la distance qui séparait les civils des groupes armés. Par exemple, les commerçants du Maniema engageaient des négociations avec les autorités Maï-Maï et certains groupes armés afin de baisser ou de moduler les taxes.

⁴⁶³ Entretien taximan, Kindu, 07/05/2011.

Pendant la guerre, certains commerçants assuraient également le transport des populations avec leurs véhicules de commerce et favorisaient ainsi une circulation de l'information à une échelle restreinte. Après la guerre, la liberté de circulation a permis de rétablir les échanges commerciaux entre différents territoires ruraux et les grandes villes. De nombreux opérateurs économiques locaux tels que, des vendeurs ambulants, des vendeurs et acheteurs de manioc, des bouchers, des exploitants forestiers, etc. ont été en mesure d'être de nouveau des acteurs socio-économiques. Les échanges commerciaux qui s'effectuent maintenant entre les différents territoires ruraux et le milieu urbain contribuent à la stabilité économique des populations paysannes. Ces dernières parviennent à vendre leur production agricole et à acheter des biens manufactures.

Les infrastructures sont essentielles pour la circulation des personnes et des marchandises. Le processus de réhabilitation des infrastructures au Maniema a commencé en 2003. L'aéroport de la ville de Kindu qui était fermé pendant la guerre a été rouvert avec quelques compagnies aériennes privées assurant deux ou trois fois les vols réguliers entre Kinshasa et Kindu via Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kisangani, Goma. Cet aéroport a été rénové dans le cadre du programme des « cinq chantiers » du président Kabila.

Le réseau routier a subi quelques touches de rajeunissement. La réhabilitation du tronçon Kindu-Kasongo-Bukavu au sud a facilité le ralliement de Bukavu et favorisé du coup le désenclavement de la ville et de la région. L'ouverture du chemin de fer Lubumbashi-Kindu par des ONG humanitaires en l'occurrence Caritas-Développement Congo et CRS a nettement amélioré le rétablissement des liens économiques entre les habitants de la Province orientale, le Maniema et le Katanga. Par ailleurs, la réhabilitation du chemin de fer a largement contribué aussi à faciliter la circulation de la population entre Kindu et Ubundu distant de 330 km par voie fluviale. Les échanges commerciaux se sont accrus considérablement. La SNCC a été

capable d'acheminer les marchandises (carburant, matériaux de construction, ciment) en provenance de Kisangani jusqu'à la ville de Kindu. Mais, ce moyen de transport occasionne des pannes et des retards qui le rend moins fiable.

Cependant, Kindu dispose d'un relais important pour l'exportation des produits agricoles vers le nord et le sud du pays à travers le transport fluvial et ferroviaire. En ville, les moto-taxis ont complètement remplacé les véhicules qui sont rares. Ces motos permettent de se déplacer un peu partout et peuvent transporter une grande quantité de bagages. Des navettes fluviales sont fréquentes entre la rive gauche et la rive droite de la ville en vue de faciliter le transport des personnes et des marchandises.

Néanmoins, il existe encore de l'insécurité dans certains coins de la province plus précisément dans les territoires de Pangi (collectivité de Bukama) et de Kasongo. Cette insécurité est due surtout à cause de la désinformation du processus de réunification dans l'ensemble du Maniema et de quelques groupes armés Maï-Maï qui s'opposent à tout changement. Ils sont toujours dans la forêt et ne veulent pas se rallier aux autres forces. Les routes sont parfois bloquées ainsi que la libre circulation des biens et des personnes.

4.2.2 Le rôle de l'Église au Maniema

Pendant les années de guerre, l'État congolais a été désarçonné de telle sorte qu'il ne pouvait offrir quelque service que ce soit aux populations. Hôpitaux, écoles, services administratifs, etc. étaient loin de fonctionner normalement. Ce vide laissé par l'État a été comblé par l'Église et les différentes dénominations religieuses qui tant bien que mal supplaient aux déficiences de l'État.

Malgré l'insécurité qui avait contraint beaucoup de prêtres et pasteurs à fuir le milieu rural pour venir se réfugier dans les centres urbains, différentes églises ont continué à apporter aux populations un réconfort spirituel, moral et matériel. « Nous nous sentons bien à l'église. Elle est notre consolation et notre conseil. Ce sont les églises qui nous apportent quelques aides, sans les églises, la vie allait être très difficile pour nous »464. C'est au sein de ces églises que les femmes et les jeunes prenaient une part active dans des actions relatives à l'assistance aux plus pauvres. Les prêtres catholiques, les laïcs «engagés» et les pasteurs de nouvelles églises ont su développer une dynamique d'accompagnement psychologique pour les gens victimes de la guerre⁴⁶⁵. D'un village à l'autre, il n'était pas rare de rencontrer des pasteurs «improvisés» ou officiel en train de prêcher aux populations déplacées ou d'entretenir des groupes de prière. Les laïcs catholiques célébraient les cérémonies hebdomadaires tandis que les prêtres ne se déplaçaient que pour administrer les sacrements et pour les grandes cérémonies. Durant cette période de conflit, les individus implorent Dieu, développent une spiritualité extraordinaire et recherchent des expériences spirituelles individuelles ou collectives qui puissent leur apporter la paix. En fait, les populations ont multiplié les capacités d'invention par rapport à l'autonomie de fonctionnement des structures religieuses en l'absence de leurs dirigeants, pour affermir les valeurs chrétiennes, la foi et la cohésion sociale.

Plus que cela, l'Église catholique et les dénominations protestantes ont continué de jouer leur rôle dans le maintien de la cohésion sociale en mobilisant les populations. Jouissant d'une visibilité internationale, elles ont réactivé leurs réseaux pour obtenir des financements et de l'assistance pour des ONG chrétiennes tels que CARITAS, Christian Aid, Norwegian Church Aid. Au niveau local, l'implantation des petites communautés chrétiennes a ouvert les perspectives de la cohésion sociale et de solidarité très efficace. Dans cette perspective, les églises et leurs relais d'ONG sont

464 Entretien homme, Pangi, 29/03/2011

165 TL: J

apparus comme des actrices de restauration de la paix, même si leur influence est mal appréciée par les autorités politiques et administratives qui les considèrent comme des concurrentes.

Les prêches pour l'amour patriotique pendant les offices religieux, l'organisation des veillées de prière pour que la paix s'installe dans toute la RDC, sont autant d'actes qui replacent la question de la capacité des chefs religieux d'influencer les positions politiques des populations. La réalité vécue au Maniema est que le discours des acteurs religieux est bien accepté par la population. Les autorités militaires et les combattants s'identifient aussi à une confession religieuse. L'exemple du Général Padiri revendiquant son appartenance à l'église Kimbanguiste n'est pas le seul. Les combattants Maï-Maï se désengagent de plus en plus des pratiques magiques et animistes et adoptent les croyances chrétiennes. Ils se rendent à l'église, se confessent auprès des prêtres et pasteurs et rejoignent les groupes de prières. La pratique religieuse au sein des groupes armés permet aux prêtres et aux pasteurs de rencontrer et de dialoguer avec les combattants. En ce sens, la religion joue un grand rôle dans le domaine de la paix à travers les valeurs et les attitudes qu'elle enseigne. Elle met en lumière la recherche d'un équilibre visant à satisfaire l'amour du prochain, la charité, la non-violence, la réconciliation.

Compte tenu de la pénurie de magistrats au Maniema, ce sont les églises qui assument parfois ce rôle dans le domaine de la justice. On a vu par exemple la Commission Justice et Paix⁴⁶⁶ prendre la place du système traditionnel de justice et l'institution judiciaire étatique en faisant valoir leur médiation, une justice gratuite et réconciliatrice. Le plus souvent, ces médiations sont utilisées lors des conflits coutumiers, fonciers et sociaux. Par exemple, les églises tiennent des séances de

⁴⁶⁶ C'est en 1967 que les Commissions Justice et paix ont vu le jour à l'initiative du Vatican II dans le but de promouvoir la doctrine sociale de l'Église c'est-à-dire le développement des régions pauvres et la justice sociale entre les nations.

réconciliation entre les femmes violées et leurs maris pour empêcher ces derniers de répudier leurs femmes. Ces médiations s'effectuent dans le contexte d'une justice de proximité et font partie de la réconciliation entre deux ou plusieurs personnes à l'intérieur d'une famille ou d'une communauté. Elles interviennent aussi dans les médiations de conflits intercommunautaires ou entre groupes armés.

L'Église catholique a pu incarner la société civile au Maniema en lançant un processus de négociations entre les milices Maï-Maï et les représentants du RCD-G dans le territoire de Kasongo⁴⁶⁷. En 2003, l'antenne de la Société civile de Kasongo avait formé une délégation qui comprenait des chefs de groupements (Kasongo-Mirundu, Katemo Kwaga, Mwema, Baya II, Kibangu, Ngombeyama) et de M. Kimputu (ancien chef de collectivité de Mulu et oncle du père de Kiwis) pour ouvrir des négociations entre Kiwis et RCD-G. Ce premier contact qui avait eu lieu à Kampene n'a pas connu le succès escompté, malgré le fait que Kiwis avait remis à chaque délégué une somme de 100 000 francs, un pantalon, une chemise et une chèvre pour l'occasion⁴⁶⁸. Cependant, les responsables tant civils que militaires du RCD n'étaient pas venus à ce rendez-vous. Ayant constaté ce désaveu, Kiwis avait décidé de renvoyer les délégués pour une autre rencontre qui allait avoir lieu ultérieurement avec tout le monde.

Toutefois, l'implication des prêtres catholiques de Kasongo dans la réussite de ces négociations a été d'une importance cruciale à travers, entre autres, les entretiens radiophoniques qu'ils avaient organisés. L'organisation était coordonnée par l'abbé Michel Bakari (ressortissant de Zimba) et secrétaire de l'Évêque Théophile Kaboy (ressortissant Nande). La rencontre pour les négociations entre les représentants du RCD-G et les miliciens Maï-Maï avait eu lieu à Kaparangao, une localité située à 85 km de Kasongo. Les participants à ces négociations étaient Antoine Muzalia

467 Ibid

⁴⁶⁸ Entretien avec médecins de l'hôpital de Kindu, Kindu, 21/04/2011.

Mwarabu (sous-reged de l'EPSP de Kasongo), des membres des confessions religieuses, des militaires du RCD-G, de quelques notabilités de Kasongo, du Commandant Kiwis accompagné de ses quelques éléments Maï-Maï, des notabilités de Kampene siège de l'état-major de Kiwis, du chef des « Kaka sawa» situés dans le territoire de Pangi⁴⁶⁹. Finalement, les négociations avaient abouti à une entente qui autorisait la libre circulation des personnes et de leurs biens dans les deux zones c'est-à-dire celle que le RCD-G occupait et celle que dominaient les miliciens Maï-Maï. Ces négociations ont permis en outre que les parties imposent pour la zone que contrôlaient les RCD-G le port d'une feuille de route que ce dernier devrait délivrer à tout commerçant en fonction d'un paiement d'une taxe administrative⁴⁷⁰. Dans la zone que supervisaient les miliciens Maï-Maï, il était convenu de prélever une caution qui correspondait à 1/10ème du sac de sel vendu par tout commerçant.

Auparavant, la société civile n'avait jamais réussi une telle initiative de médiation entre les belligérants. L'engagement de l'Église catholique et le résultat atteint dans cette médiation indiquent à la fois la capacité et l'influence de l'Église catholique dans les activités qui structurent l'espace sociopolitique et culturel de la RDC. Les enquêtes m'ont permis de constater que le clergé a aussi grandement pris part dans le processus de désarmement au Maniema. En janvier 2003, l'appel lancé par les autorités religieuses avec l'aval des autorités provinciales avait influencé un groupe de quelques dizaines de Maï-Maï armés, en conflit ouvert avec leur chef Kabambé. Ils avaient remis leurs armes aux autorités religieuses, mais les autorités provinciales les avaient récupérées. Bon nombre de ces Maï-Maï avaient été intégrés dans la FARDC.

Lors de mes enquêtes, on m'a laissé entendre que dans les territoires de Lubutu, Punia et Pangi, la plupart des gens n'avaient pas apprécié le rôle qu'avaient joué certaines églises pendant la guerre en les accusant d'être à la solde des rebelles. Une différence

⁴⁶⁹ Ibid.

⁴⁷⁰ *Ibid*.

notable apparaît cependant chez la population dans l'appréciation de ces églises. Les églises de réveil étaient soupçonnées de pactiser avec le RCD-G tandis que l'Église catholique portait le péché des accusations jadis formulées à l'endroit de son homologue du Rwanda. La méfiance manifestée envers l'Église catholique est due surtout aux suspicions qu'avaient les populations de l'Est à son éventuelle planification dans le génocide de 1994 au Rwanda et ses ramifications jusqu'à la RDC entre 1996 et 2006.

Par ailleurs, la fin de la guerre a été relativement marquée par les mécanismes de recherche de la paix spécialement le dialogue intercongolais et le processus DDR et de réunification de l'armée. Cette situation a permis aussi à la Société civile de Maniema d'être réhabilitée dans ses prérogatives légales en ce qui concerne la dénonciation des violations des droits de l'homme commises par les miliciens et les officiels de la période de la transition. Elle s'est engagée en outre à signaler des infractions et des violations de la loi commises par certaines personnes. C'est ainsi qu'on a remarqué une certaine réduction de pouvoirs des ex-miliciens et des exrebelles qui se sont résolument conformés à mettre fin à l'anarchie.

4.2.3 L'apport de la MONUC au Maniema

La mission des Nations unies en RDC a été mise sur chantier le 30 novembre 1999 par la résolution 1291 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le but d'appliquer les accords de cessez-le-feu de Lusaka signé en juillet 1999 par cinq États Africains qui avaient pris part à la guerre en 1998 en RDC. Cette mission a connu beaucoup de problèmes dus à la persistance des affrontements qui limitaient l'accès du personnel de la MONUC aux endroits où se trouvaient ces milices ainsi qu'à la collaboration militaire des milices rwandaises avec les groupes armés congolais.

Au tout début, cette mission était composée de 5537 casques bleus et observateurs pour atteindre à la longue 18 000 casques bleus⁴⁷¹. Complexe et coûteux, son budget annuel avoisine un milliard de dollars. Son mandat est axé sur quatre phases dont la première est fondée sur les accords de Lusaka; la deuxième s'articule sur le suivi de toute violation à travers les canaux appropriés; la troisième tient au processus de Désarmement. Démobilisation. Réinstallation. Réinsertion. Rapatriement (DDRRR)⁴⁷² des groupes armés congolais, Rapatriement et réinstallation des groupes armés étrangers; la quatrième était de faciliter la transition pour l'organisation des élections crédibles. Comme nous le signale Tull Denis «Mandate implementation is the most widely used criterion to assess success and failure. It is also the most equitable one because it examines standards that the UN has set itself.⁴⁷³.

C'est dans le chapitre VII de la charte de l'ONU que se trouve le fondement du mandat de la MONUC. La MONUC est autorisée à utiliser tous les moyens nécessaires, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités, pour dissuader toute tentative de recours à la force qui menacerait le processus politique, de la part de tout groupe armé congolais ou étranger notamment les ex-FAR, interahamwe, FDLR, ADF-NALU⁴⁷⁴, LRA en vue de protéger les populations civiles contre la menace de la violence physique. Comme l'écrit Tull, «Deterring violence and protecting Civilians. MONUC was authorized to use all 'necessary means' to contribute to the improvement of the security conditions and to discourage violence and 'spoilers' » 475. En outre, il est autorisé à la MONUC conformément à son

⁴⁷¹ Radio Okapi, «RDC: les Nations Unies célèbrent la journée internationale des casques bleus», du 29/05/2012.

475 Denis Tull, op.cit. p. 220.

⁴⁷² Le processus de DDRRR a été mis en chantier par la MONUC en novembre 2001 conformément aux résolutions 1355 et 136 (2001) du Conseil de Sécurité, des recommandations du Représentant spécial du Secrétaire général et dans le cadre de la Phase 3 de déploiement de la Mission. L'objectif de ce programme a pour but de désarmer, démobiliser, rapatrier, réinstaller et réinsérer les milices étrangères. La MONUC doit assurer une coordination entre les parties dans la mise en œuvre de ce programme. Le but est de parvenir à un retour à la paix par le désarmement et le retour dans leur pays d'origine de tous les groupes armés étrangers ayant leurs bases dans le territoire de la RDC.

⁴⁷³ Denis Tull, «Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War», International Peacekeeping, Vol. 16, N° 2, Apr. 2009, p. 219.

474 Voir, Alliance for Democratic Forces- National Army for the Liberation of Uganda (ADF-NALU).

mandat d'utiliser des tactiques d'encerclement et de recherche pour prévenir des attaques contre des populations civiles et contrer les capacités militaires des groupes armés illégaux qui continuent de faire usage de la violence dans la région.

C'est à partir du 20 février 2002 que les troupes de la MONUC avaient commencé au Maniema leur déploiement plus précisément dans la ville de Kindu. Elle était principalement chargée du processus de DDRRR. Cette mission s'est butée à la persistance des affrontements qui empêchait l'accès du personnel de la MONUC aux régions où il y avait des milices et à l'absence de collaboration militaire des milices rwandaises avec les groupes armés congolais. Cependant, le progrès réalisé par ce processus de paix et le retrait des forces de l'APR en octobre 2002 furent un élément important dans l'accomplissement du programme de DDRRR au Maniema. Par exemple, le Général Padiri consentira à se désengager des groupes armés hutu rwandais et à soutenir l'effort de rapatriement et du désarmement des combattants rwandais qu'il contrôlait. Cet engagement se confirma par les propos que tenaient les Maï-Maï à cette période. «Nous avons trouvé utile de nous séparer des Interahamwe. Nous en avons assez avec ses envahisseurs qui sont devenus tout un fardeau pour nous et provoquaient l'insécurité. Nous leur demandons de partir sans condition et que toutes les populations locales aideront les Maï-Maï, les FAC et les troupes de la MONUC à dénicher et à désarmer les interahamwe»⁴⁷⁶. Cette nouvelle avait réconforté les populations locales qui ne supportaient plus l'insécurité que causaient ces groupes armés rwandais.

Cependant, le général Padiri avait pris part dans le processus de DDRRR en désignant un médiateur pour conclure un arrangement entre les groupes armés hutu rwandais, les Maï-Maï et la MONUC. Il avait facilité plusieurs rencontres entre les délégations civiles et des militaires hutus parce qu'il avait entretenu de bonnes relations avec ces

⁴⁷⁶ Entretien paysans, Mulangesa, 25/02/2011.

combattants. «Lors de mon exil, j'étais toujours en contact avec les chefs de ces interahamwe et je lui demandais de ne pas se livrer aux pillages et de ne pas commettre des exactions sur les populations»⁴⁷⁷. Durant ces rencontres, le chef soumettait les documents du processus de DDRRR aux combattants FDLR et faisait le compte-rendu à la MONUC et aux représentants provinciaux du RCD. Cependant, le travail du DDRRR qu'effectuaient certaines organisations locales pendant la période APR/RCD avait connu quelques difficultés du fait que ces groupes armés les accusaient de traitrise. Le RCD-G croyait qu'on formait les interahamwe pour les combattre. Par contre, les Maï-Maï les prenaient pour des espions du RCD. Les rencontres avec les combattants hutu devraient se faire sous conditions : absence d'enregistrement, site choisi par eux, garanties sur l'identité des représentants des organisations locales. Les négociations étaient devenues faciles après le départ de l'APR. On pouvait contacter sans beaucoup de peine les FDLR et que certains militaires hutu avaient sensibilisé les populations civiles hutu rwandaises à retourner au Rwanda.

Donc, au niveau de l'opération DDRRR, la MONUC privilégiait l'approche globale pour sa réussite qui ne se limitait pas seulement à désarmer et à démobiliser, mais aussi à rapatrier, à réinstaller, les ex—combattants dans leurs pays d'origine afin de pouvoir les réinsérer dans la société. Toutefois, les désarmés et démobilisés rwandais étaient acheminés à la base militaire de Kamina dans la province du Katanga pour vérifier leur nombre et leur statut. Il arrivait qu'il leur soit accordé le statut de réfugié politique dans un pays d'accueil après enquête de la MONUC. À la lumière de toutes ces informations, il serait facile de se référer au point 9.2 du chapitre 9 de l'accord de Lusaka qui stipule que:

Les parties, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres pays ayant des préoccupations de sécurité, devront créer des conditions favorables à l'accomplissement de l'objectif décrit

⁴⁷⁷ Entretien avec chef de village, Yamba, 14/04/2011.

au paragraphe 9.1 précédent, lesquelles conditions pourraient inclure l'octroi de l'amnistie et l'asile politique, à l'exception des génocidaires. Les parties encouragent également le dialogue intercommunautaire 478.

La population du Maniema a beaucoup apprécié la campagne de la MONUC et le contrôle des flux d'armes qui allait leur permettre de se remettre au travail des champs, à l'agriculture et à l'élevage. En revanche, cette situation ne s'est pas réalisée dans toute la province. Dans la région de Kabambare frontalière avec le Sud-Kivu, les armes ne cessent de circuler et l'insécurité a été une préoccupation dans cette zone jusqu'en 2011. La création du STAREC le 10 octobre 2009 à Wamaza au Maniema a été une contribution de plus de la MONUC dans la recherche de la paix et de la sécurité. Ce centre de regroupement se situe à Kabambare à 370 km au sud-est de Kindu et confère la capacité d'accueillir au moins 300 ex-combattants.

Cette œuvre de bienfaisance résulte de l'appui de la Coopération allemande, du Système des Nations unies pour la Sécurisation et la Stabilisation de l'Est de la RDC (UNSSS) et du PNUD. Les soldats des FARDC et des casques bleus du contingent sénégalais de la MONUC assuraient la sécurité aux alentours du camp. Le centre de Wamaza héberge seulement les ex-combattants masculins. Les ex-combattants femmes étaient pris en charge par la sécurité de la police nationale. Cependant, les femmes enceintes ou allaitantes ne sont pas admises au processus du DDR. L'hébergement dans le centre était de deux jours et accueillait quotidiennement 150 ex-combattants. Cette procédure avait donné la possibilité de gérer jusqu'au 30 octobre 2009 toute l'opération du DDR dans le centre de Wamaza. Le nombre total des ex-combattants susceptible de profilage et d'orientation vers les réseaux de leur choix avait varié dans les 3000 individus⁴⁷⁹.

⁴⁷⁸ Paragraphe 9.2 du chapitre 9 de l' Accord de Lusaka.www.congonline.com/Forum2001/Mars/Kapayo02.htm. Consulté, le 23/08/2010.

Levy Pontien Bashonga: «Le STAREC en marche dans le Maniema; Wamaza accueille un centre de regroupement pour». http://amanileo.net/index.php?option=com_content&view=article&id=127:wamaza-

Cependant, les activités du programme AMANI⁴⁸⁰ qui devraient s'étendre sur toute l'étendue de la RDC ne s'étaient limitées que pour les Kivu, à l'exception donc du Maniema. Selon l'entretien que j'avais eu avec le chef du bureau de la MONUC/Maniema, la province du Maniema n'a pas été impliquée par les activités du programme AMANI⁴⁸¹. Pour remédier à cette situation, la MONUC avait intégré le Maniema dans le programme STAREC. Ce chef avait surtout insisté pour que les excombattants changent de comportement afin de bénéficier de l'appui du PNUD et des autres partenaires internationaux. Un autre conseiller technique DDRRR du PNUD m'a donné quelques précisions à ce sujet. Les ex-combattants avaient soit le choix d'intégrer l'armée ou soit le choix de retourner à la vie civile. Le PNUD aidera à parfaire les projets communautaires des ex-combattants par exemple le commerce, l'élevage, la pêche, les activités ayant trait à la professionnalisation (couture, menuiserie, boulangerie).

D'autres actions avec plus d'ardeur ont eu lieu toujours dans le cadre du programme STAREC. Par exemple, le marché de Kindu et le système d'écoulement des eaux usées ont été rénovés par la MONUC sur la demande de la mairie de Kindu avec l'ONG locale d'association de développement agropastorale de Nyoka (PDAPN)⁴⁸². En plus, la MONUC a réalisé en 2003 avec la complicité de l'ONG COLPHADEMA (Collectif de défense des droits de la femme et de l'enfant du Maniema), la création d'une coopérative des pêcheuses de la commune d'Anguli sur la rive droite de la ville de Kindu. Ces femmes avaient dû acquérir des pirogues, des filets, des lampes, du pétrole en vue de la production du poisson. Un protocole d'accord avait été signé entre la MONUC et l'ONG locale association artisanale du développement de NYOKA. C'était un projet pilote en faveur d'ex-combattants Maï-Maï sur la création

accueille-un-centre-de-regroupement-pour-3000-ex-combattants&catid=3:societe&Itemid=2. Consulté le 10/02/2011.

⁴⁸² *Ibid.*

⁴⁸⁰ Le programme Amani est un programme national de sécurisation, de pacification et de reconstruction du Nord et du Sud-Kivu crée par le Président Kabila par ordonnance du 2 février 2008. ⁴⁸¹ Entretien journalistes Radio Okapi, Kindu, 08/05/2011.

d'un centre d'apprentissage de menuiserie. En outre, à la demande de la MONUC, la station VODACOM a été installée à Kindu pour relier la population avec le reste du monde. La Radio Okapi⁴⁸³ station de Kindu était animée par des journalistes locaux qui continuaient à prôner toujours la paix et la réconciliation des Congolais et des différents belligérants au Maniema.

Les activités de la MONUC sont donc diversifiées. Ainsi, des activités relatant la Journée Internationale des Femmes (JIF) avaient eu lieu à Lubutu dans le nord du Maniema concernant la sensibilisation des enfants dits «sorciers» qui avaient trouvé refuge dans des confessions religieuses où l'on faisait des prières pour leur délivrance⁴⁸⁴. Une autre équipe qui comprenait les représentants de la section de l'Information publique de la MONUC, de la section Genre, de la section des droits de l'Homme et de la plateforme Synergie des Femmes en Action au Maniema (SYFAM) du 10 au 12 mars 2010 avait séjourné à cette même localité en vue de faire de la sensibilisation contre les violences faites aux femmes et aux filles⁴⁸⁵. Finalement, depuis le 1^{er} juillet 2010, la MONUC a complètement changé son sigle en s'attribuant un autre sous l'appellation de MONUSCO: Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation de la République démocratique du Congo dont le but est de protéger les civils.

Cependant, les perspectives d'avenir sur l'amélioration de la situation sécuritaire en RDC ne sont guère réjouissantes. Selon De Carvalho,

The government needs to create a secure environment, through the facilitation of the DDR and SSR processes; to protect civilians effectively; to enforce territorial security and to create institutions that allow the state to be sustainable. This will likely be a long journey, but it needs to be supported by the international community through economic recovery and the

-

⁴⁸³ La Radio Okapi est une radio qui est créée à l'initiative et avec le soutien des Nations unies au travers de la MONUC et de la Fondation Hirondelle, une ONG Suisse.
484 Ibid.

⁴⁸⁵ *Ibid*.

establishment of a secure environment, while also allowing the country to take the lead in its own peace building process⁴⁸⁶.

On a observé par ailleurs que depuis quelque temps, le gouvernement de la RDC s'est résigné dans sa stratégie de faire partir la MONUC en se contentant de la MONUSCO pour assurer la sécurité de la population jusqu'en juin 2012. Il en a assez de la MONUC et souhaite sa fin en RDC. Mais certaines personnes trouvent que ce départ est prématuré et risquerait de créer un vide sécuritaire dans le pays. Bien avant le 30 juin 2010, date qui coïncide avec le 50e anniversaire de l'indépendance de la RDC, la MONUC a commencé à réduire son personnel. Cette pression du gouvernement de provoquer le retrait des troupes de la MONUC a été renforcée par la partialité du ministre de la Communication Lambert Mende qui soutient que personne ne peut donner à la RDC l'autorisation de devenir un peuple ou un pays autonome⁴⁸⁷.

4.3 La reprise des activités économiques

Pour les populations enquêtées, la reprise des activités économiques constitue un signe annonciateur important de la restauration de la sécurité. Elle permettra aux opérateurs locaux c'est-à-dire les vendeurs et les acheteurs de la farine de manioc, les fournisseurs de l'huile palmiste, les bouchers, d'exercer librement leurs activités. Par ailleurs, on constate que les échanges commerciaux qui s'effectuent entre les territoires ruraux et le milieu urbain sont essentiels pour garantir la stabilité économique des populations paysannes.

⁴⁸⁶G. De Carvalho, «Democratic Republic of Congo: MONUC and post electoral challenges, Conflict Trends», N° 4, 2007, www.africafiles. org/printableversion.asp?id_17534. Consulté, le 20/12/2011.

⁴⁸⁷P. Clottey, A «competent army» will take over from MONUC, says DRC official, Voice of America, 12 March 2010, accessed 10 November 2011. http://www.voanews.com/english/ news/africa/A-Competent-Army-Will-Take-Over-from-MONUC-Says-DRC-Official—87 394997.html

4.3.1 Les activités agricoles

Les activités agricoles dans la province du Maniema ont connu une baisse systématique pendant la guerre (1998-2003). Les enquêtes ont montré que le territoire de Kasongo qui a le plus grand nombre de producteurs agricoles était le lieu d'affrontements entre les Maï-Maï et les militaires du RCD-G. Toutes ces hostilités n'ont pas permis aux paysans de défricher les champs. Les gens n'avaient d'autres choix que de se livrer aux cultures ou à la cueillette de fruits sauvages dans la forêt, etc. lesquelles étaient autrefois pratiquées par les bandes armées. Ils étaient contraints de fuir les villages et d'aller chercher refuge dans des endroits jugés sécuritaires. En fait, comme en témoigne un membre de l'association locale de Punia « pendant toute cette période, la production agricole a été quasiment abandonnée par les paysans à cause de l'insécurité qui y régnait »⁴⁸⁸. «Les hommes se faisaient tuer ou étaient enrôlés de force dans la milice. Les femmes avaient peur d'être violées dans les champs. Les déplacés de guerre pillaient pendant leur passage les récoltes dans les champs»

Après le conflit, la plupart des familles avaient regagné leurs villages par eux-mêmes. Ceux qui avaient rejoint les villes ne voulaient plus retourner au village comme à Kasongo, à Kindu ou dans des localités plus petites. Cependant, bon nombre de rescapés originaires du Maniema qui étaient arrivés au Katanga, au Kivu, au Kasai, à Kinshasa et n'avaient pas suffisamment de moyens financiers capables d'assurer leur retour se sont résignés à y rester. Malgré la détérioration des infrastructures économiques et sociales qui a entraîné la diminution des espaces cultivés, le retour à des activités agricoles dans plusieurs zones s'est effectué à partir de 2004. Les paysans ont repris la production agricole traditionnelle qui se pratiquait sur des petites superficies. La plupart des paysans dans le territoire de Kimbombo ont repris

489 Idem.

⁴⁸⁸ Entretien association locale, Punia, 19/04/2011

l'élevage des poules et ont recommencé à ne plus tuer leurs animaux pour les soustraire au vol par les milices armées. Il en a été de même avec les populations du territoire de Kasongo qui se sont adonnées paisiblement à l'agriculture et à l'élevage de petit bétail.

De nombreux projets ont vu le jour au Maniema après 2003 dans l'agriculture. Au niveau des projets locaux, l'ONG Human Rescue a une ferme pilote d'expérimentation de l'agriculture et de l'élevage. En 2005, elle a semblé d'ailleurs axer prioritairement son action sur une organisation de 15 groupements villageois dans un espace couvrant 150 km⁴⁹⁰. En ce qui concerne l'élevage et la pisciculture, l'ONG a un projet expérimental dans le village de Maongo, à 20 km de Kasongo où on élève des chèvres, des moutons, des poules, des lapins, en plus, deux étangs piscicoles dans les villages de Maongo, de Kilubi et de Rudika.

4.4 La contribution des organismes internationaux

Les proiets HIMO⁴⁹¹ émanent en grande partie des financements du PNUD/COMREC. Cette initiative se perçoit au niveau de la réinsertion socioéconomique des EAFGA⁴⁹² où la réhabilitation des infrastructures de base (routes, marchés, écoles, centre de santé) est considérée comme le moteur du développement. Ce projet a pour effet la réhabilitation des routes et des marchés en vue de faciliter l'écoulement et la commercialisation de la production agricole et manufacturière. Les effets sont bénéfiques pour les adultes et pour les EAFGA.

En plus, les projets des activités génératrices de revenus (AGR) offrent de nombreuses opportunités d'emploi au Maniema. Ce sont des projets d'appui aux

⁴⁹⁰ Entretien avec membre ONG CERNADI, Kindu, 31/03/2011.

⁴⁹¹ Historiquement, c'est dans les années 1988 qu'on pourrait situer l'introduction des techniques de la haute intensité de la main d'œuvre (HIMO) en RDC de l'exécution du projet de réhabilitation des routes dans les territoires de Beni et Lubero. C'était un projet financé par l'ACDI dont la supervision était assurée par la société canadienne Dessau LTP.

492 Sigle signifiant Enfants associés aux forces et groupes armés.

jeunes défavorisés et visent à tisser des liens encore plus solides dans la promotion des initiatives communautaires. L'objectif est de rendre utile environ 1000 enfants désoeuvrés en procédant à la réinsertion économique des EAFGA.

Les projets d'appui à l'agriculture jouent un rôle important. Cela s'explique par le fait que ces projets se consacrent à la distribution des semences et outils aratoires en vue de permettre aux enfants réinsérés en agriculture d'avoir tous les outils nécessaires. Différents intervenants participent à ces projets. On cite, entre autres, la FAO qui s'occupe de la multiplication des semences vivrières et maraîchères. En outre, il y a CHRISTIAN AID⁴⁹³ et COOPI⁴⁹⁴ dont la principale tâche est de distribuer les semences et intrants agricoles aux ménages.

En fait, sous la protection de certains leaders locaux, la population de Maniema a pris l'initiative de réhabiliter les routes et les ponts qui allaient permettre aux agriculteurs de la région d'expédier leurs produits vers Kindu. Par exemple, le président de la Fondation et leader de la chefferie, Prosper Tunda Lukali a initié des travaux sur l'axe routier Kindu, Kibombo, Tunda restaurant plus de 300 km. Depuis la réhabilitation de ces routes, 80% des produits peuvent être évacués dans les marchés de l'intérieur. La banque allemande KFW a été chargée du financement de ce projet par l'intermédiaire de Caritas-Développement Congo. Ce projet vise à relancer la production agricole, la pêche et le petit élevage, la construction des greniers communautaires et marchés ruraux, la réhabilitation des routes, des petits ponts et visent à appuyer des petites et moyennes entreprises, l'artisanat et toutes les activités dont les revenus ont diminué. D'après le chef de projet de Caritas-Développement Congo, ce projet rejoint au-delà

⁴⁹³ C'est une agence pour le développement initié par 40 Britanniques et les églises protestantes irlandaises qui travaillent pour le développement durable afin de réduire la pauvreté et fournir de l'aide dans plusieurs pays dans le monde.

⁴⁹⁴ Cooperazione Italian c'est une ONG qui favorise et effectue des programmes de développement et de secours en Afrique, en Asie, en Amérique et dans les Balkans.

de 60% de la population et l'aménagement des routes et ponts a facilité l'évacuation de la production locale vers les marchés intérieurs⁴⁹⁵.

On notera également que le 18 décembre 2007, les habitants de Kindu ont assisté à la remise officielle d'un bateau réfectionné (M/S Lokando) avec deux barges de 53 tonnes chacune. Le financement de la construction de ce bateau a totalisé une modique somme de 376.828,14 \$US par le Pooled Fund/PNUD⁴⁹⁶. Ce projet a été initié depuis 2004 par la Caritas-Développement Congo, la Caritas-développement Kindu et Catholic Relief Service (Caritas américaine) qui voulaient désenclaver la province du Maniema après les deux guerres. Par ailleurs, l'engagement des organismes humanitaires après les deux guerres a profondément contribué à rehausser le moral des habitants dans la mise en valeur des structures économiques. La Caritas-Développement Congo (CDC) a établi un partenariat avec la Coopération financière allemande (KFW) pour réaliser la troisième composante du Programme de réinsertion et de reconstruction.

4.5 Le Maniema et les projets d'avenir

La redynamisation de l'économie locale apparaît un peu partout en RDC, et dans la province du Maniema comme une urgence pour restaurer et consolider la paix. Cette urgence porte sur la réintégration des ex-combattants et des déplacés de guerre dans la vie sociale en faisant promouvoir l'économie de la paix, la création de l'emploi et l'encadrement psychosocial des groupes vulnérables. Sous le volet Réinsertion du PNDDR, la CONADER laissait entrevoir le maintien du projet dans le but de stabiliser la région de l'Est et de renforcer la pacification. Du reste, la stabilisation et la redynamisation de l'économie locale sont considérées comme le pivot du Programme ayant trait aux volets réhabilitation des infrastructures en HIMO (Agence d'exécution: Agro-Action Allemande, AAA, en cours d'exécution); Assistance aux

⁴⁹⁶ Caritas-Développement Contact, N° 010, novembre 2007-Février 2008.

⁴⁹⁵ Entretien avec le chef de projet Caritas-Développement, Kasongo, 28/04/2011.

femmes victimes de violences (Agence d'exécution: DOCS Heal Africa, en cours d'exécution); Redynamisation de l'économie locale (Agence d'exécution: Caritas Congo).

Tandis que la RDC et, à un degré moindre, la province du Maniema offraient ainsi une certaine stabilité sécuritaire significative, les organismes humanitaires se sont vus quant à eux interpeller par des projets humanitaires dont la mise en application faisait intégralement partie de la stratégie de consolider cette paix relative. C'est ainsi que la composante «Redynamisation de l'économie locale» mise de l'avant par la Caritas Congo et KFW sera exécutée dans l'avenir par CDC dans trois zones de santé du sud Maniema, en l'occurrence, Kampene, Kunda et Pangi. Cette action purement humanitaire associera 3 000 ménages et des groupements paysans dont 50% des effectifs de ces groupements seront des femmes⁴⁹⁷.

En fait, les activités de la composante comprennent plusieurs volets. Le volet «agriculture» se compose des ménages et des groupements des paysans à qui l'on fournira des intrants (les kits agricoles et de pêche, des têtes de petits ruminants). La commercialisation de ces produits aidera à monter un projet en vue de construire des greniers communautaires et d'un marché. Le volet «Réhabilitation» visera les routes de dessertes agricoles là où existe de sérieux problèmes d'infrastructures et des ponts ainsi que dans les zones hors du projet CTB (de kits de maintenance pour un entretien durable). Le projet s'inscrira sur l'appui aux Activités Génératrices des Revenus (AGR). Il est question d'aider des groupements de paysans par des outils de production et de leur accorder un capital pour le démarrage des activités. Finalement, le projet impliquera aussi la sensibilisation de la communauté et la création des organes de médiation pour le règlement des conflits. La Caritas-Développement du diocèse de Kasongo a été la partenaire principale d'exécution de la réalisation de

⁴⁹⁷ Entretien Journalistes Radio Okapi, Kindu, 17/05/2011.

toutes ces activités. Les experts locaux aussi apporteront leur soutien par exemple, l'implication des responsables du service technique, des ONG locales et des bénéficiaires qui vont participer au succès de la mise en œuvre du projet.

L'intersection des besoins et intérêts concrets permet d'envisager le développement économique après la guerre qui correspondrait à la restauration de la paix au Maniema. Une telle initiative donnerait un accès plus large aux ressources et aux marchés régionaux par le désenclavement de façon à faire face aux déséquilibres et aux inégalités qui existaient et d'accroître le potentiel de revenus de la population. Les aspects suivants pourraient naturellement en faire partie:

- Une reconnaissance de la nécessité des riverains entre Kindu-Ubundu, les populations des provinces du Maniema, de la Province orientale, du Katanga, de la Société Nationale de Chemins de fer du Congo (SNCC).
- une participation au processus de projet du désenclavement de façon à impliquer dans ce cycle des acteurs tels que OCHA, PNUD, PAM, MONUC, Caritas-Développement Congo, Caritas-Développement Kindu et SNCC.

Cependant, les organismes humanitaires se sont davantage préoccupés par la question de réhabilitation de l'agriculture au Maniema à partir du début des années 2004. Le gouvernement central congolais s'est aussi associé à cet important effort. Malgré l'attachement déclaré du gouvernement central pour le développement économique de la province du Maniema, il reste que plusieurs provinces où sévissaient des hostilités meurtrières n'ont pas bénéficié de cette assistance. On peut néanmoins se demander si les priorités retenues dans l'Est du pays étaient en rapport avec la situation sécuritaire.

Les enquêtes menées en 2011 montrent que les actions d'envergure lancées par le gouvernement de Kinshasa pour la province du Maniema sont définies dans le Programme intégré de la réhabilitation de l'agriculture au Maniema (PIRAM) en

juillet 2009⁴⁹⁸. D'ailleurs, trois ministres du gouvernement central étaient venus spécialement à Kindu procéder au lancement officiel du programme. En fait, le programme PIRAM correspondait au décaissement d'un montant de 33 200 000 US \$ co-financé par le Fonds international de développement en Afrique (FIDA) et l'organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Ainsi, le FIDA avait consenti une contribution de 23 000 000 US \$ et l'OPEP a rajouté 10 200 000 US \$. Cette somme d'argent devrait contribuer aux activités du programme dans la province du Maniema (Kasongo, Kabambare, Kibombo, Pangi)⁴⁹⁹. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ce programme n'avait davantage ciblé que 150 000 ménages parmi la population rurale du Maniema dans le but de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire, mais aussi d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Les composantes du projet se focalisent sur trois axes essentiels. D'abord, la première composante accorde la priorité à la réhabilitation des infrastructures et des voies de desserte agricole. Elle mettra l'accent sur la construction des routes et des voies d'évacuation en réhabilitant la route nationale n° 31 reliant Kimbombo, Lubutu et Kindu sur une longueur de 592 km⁵⁰⁰. Ensuite, la deuxième composante est fondée sur la relance de l'agriculture et de la pêche. Elle est censée assurer la reprise de la croissance et de la production par l'apport des semences améliorées et des matériels agricoles. Cette composante sera en mesure de renforcer les capacités des agriculteurs et des autorités locales pour transmettre à la postérité les actions à réaliser. Enfin, la troisième composante du projet est axée sur l'accès aux services locaux de base tels que la santé et l'eau pour que les producteurs puissent être en bonne santé. Certains agents de la société civile n'ont pas manqué de souligner la mise en œuvre de ces projets, car les prix des intrants varient sans cesse. Par exemple, le prix du sac de ciment peut exploser du jour au lendemain et perturber le bon financement du projet.

⁴⁹⁹ Entretien journalistes Radio Okapi, Kindu, 12/05/2011.

500 Idem.

⁴⁹⁸ Entretien avec un conseiller du gouverneur, Kindu, 12/05/2011.

Diverses actions prioritaires concourent à ce programme de réhabilitation de l'agriculture au Maniema. Les décaissements du programme PIRAM ont représenté un montant de 13 000 000 US \$ à la relance de l'agriculture et à la pêche principalement pour structurer et renforcer des producteurs, permettre la distribution des semences et de matériel agricole⁵⁰¹. On remarque également que les microsprojets ont aussi été financés à partir de ces décaissements. En outre, un montant de 6000 000 US \$ a été affecté pour les services sociaux afin que la population puisse identifier des projets et des sites d'implantation des infrastructures en vue de renforcer les capacités des bénéficiaires pour une prise en charge de ces infrastructures. La ville de Kindu sera chargée de coordonner ce programme sous la direction d'une équipe qui sera constituée à partir d'un appel d'offre national à Kinshasa et à Kindu. Cette équipe supervisera le programme d'autres projets en étroite collaboration avec l'administration locale et la société civile.

Le gouverneur de province n'a pas tardé dans son allocution de reconnaissance à remercier le président Kabila pour avoir permis au Maniema d'accéder au financement du PIRAM. Il en a été ainsi pour le ministre des Finances qui a contribué à mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation dudit programme. Dans la réponse qui était réservée au gouverneur, les trois ministres du gouvernement central ont invité les députés provinciaux à travailler de concert avec le gouvernement provincial pour atteindre les objectifs du programme. Selon le ministre des Finances M. Athanase Matenda, il a fallu apporter une réponse aux différents marasmes économiques qui ont complètement détruit le tissu socio-économique et empêché le développement de la province. D'après le ministre, le Maniema renferme d'énormes potentialités au niveau des produits miniers et agricoles capables de permettre son décollage économique. Il pense que le PIRAM répondra aux attentes de la population du Maniema.

501 Ibid.

Outre le programme PIRAM, le ministre provincial de l'Agriculture du Maniema Amurani Aruna a émis l'idée d'encadrer les paysans par tous les moyens nécessaires afin qu'ils produisent plus. Il avait surtout insisté sur le développement de quatre types de semence que les habitants du Maniema apprécient grandement en l'occurrence, le riz, le manioc, le maïs, l'arachide. Le gouvernement provincial avait la conviction forte que le Maniema pourrait redevenir le grenier de la RDC si on mettait à la disposition des cultivateurs des précieuses semences et des enseignements appropriés. Un lot de 18 tracteurs sur les quarante promis par le gouvernement central était arrivé à Kindu par train pour le compte de la province du Maniema à la grande satisfaction de la population.

Cette action fut suivie par une campagne d'information et de sensibilisation le 28 octobre 2009, en vue de concrétiser le programme de la relance agricole dans le secteur de Lukungu dans le territoire de Kailo. Le ministre provincial de l'Agriculture Amurani Aruna et le gouverneur de province Didier Manara Linga ont soutenu la campagne de sensibilisation de la FAO. Selon les informations récoltées auprès de la population, les 18 tracteurs étaient mis à la disposition des localités qui se consacraient à la production agricole dans les territoires de Kimbombo, de Kasongo et de Kabambare. Les habitants du Maniema ont formulé le vœu de bien voir alimenter la ville de Kindu considérée comme l'une des plus chères de la RDC. Il existe un écart considérable entre les prix des produits vivriers et les produits manufacturés.

4.6 Conclusion

La présentation des actions des acteurs locaux, nationaux et internationaux permet de comprendre pourquoi ces actions ont été utiles à l'instauration de la paix relative au Maniema. Enclenchée depuis la fin de la guerre en 2003, cette paix relative s'est renforcée avec la mise en ordre de la situation sécuritaire, la franche collaboration des

populations et leur engagement pour la réussite des actions de la paix élaborée dans la province. La guerre de 1997 à 2003 avait remis en cause la cohésion sociale et la tranquillité qui prévalaient au sein de la communauté.

Les orientations d'actions de paix amorcées au Maniema servent pour une grande part à suppléer aux effets dévastateurs de la guerre sur la population. Cette population a su montrer sa volonté à s'engager dans les actions qui lui ont été soumises. Ces actions ont contribué à la reprise des activités quotidiennes. Comme le rappelle Timothy Donais à ce sujet que:

Far from restoring autonomy to local societies, this can be viewed as a fundamentally disempowering form of local ownership, where internal political forces are expected both to uncritically adopt and to actively implement an external blueprint for post-conflict transformation ⁵⁰².

Ayant contribué à réduire les affrontements et à rétablir la confiance, ces actions ont eu un impact sur le vécu des gens et ont fortifié l'état d'esprit de la population. L'ampleur et la multiplicité des actions entreprises par les acteurs locaux, nationaux et internationaux pour la population du Maniema méritent d'être prises en considération dans le développement de nouvelles actions de paix. Ces actions fournissent des réponses qui permettent d'intégrer des spécificités locales. Néanmoins, il est indispensable que ces actions s'inscrivent dans une perspective plus large.

Il faut savoir que, la violence qui sévit en RDC n'est pas seulement une violence physique, c'est aussi une violence sociale. Elle est le résultat des nombreuses inégalités qui proviennent des pratiques clientélistes et de la corruption qui menacent la stabilité politique du pays. Le rétablissement de la paix suscite un changement des rapports des forces intérieures et extérieures, la médiation des pays tiers.

Timothy Donais, «Empowerment or Imposition? Dilemmas of Local Owenership in Post-Conflict Peacebuilding Processes», *Peace and Change*, Vol. 34, N° 1, Jan. 2009, p. 7.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse avait pour but, premièrement, d'identifier les facteurs qui ont engendré une situation de paix relative dans la province du Maniema (RDC) depuis 2003 alors que ce n'est pas le cas chez ses voisines du nord et du sud et d'expliquer cette paix relative. Pour cela, j'ai essayé de définir une approche comparative qui m'a servi à distinguer les particularités du Maniema. À partir de cette compréhension d'analyse, un tableau a été élaboré qui recense les éléments distinctifs de la paix dans la province du Maniema depuis 2003, par rapport à ses voisines du nord et du sud (voir annexe 6).

Dans un deuxième temps, j'ai analysé les actions des acteurs locaux, nationaux et internationaux qui ont servi à consolider la paix relative, en recourant à la méthode de l'Histoire immédiate de B.Verhagen. Elle était aussi utile pour le troisième chapitre. Dans cette thèse, j'ai constaté que des facteurs multiples guident la paix relative que connaît le Maniema depuis 2003. J'ai supposé qu'en plus des principaux déterminants de la situation de paix, le cadre dans lequel s'articule cette paix a contribué au renforcement des actions.

Par la suite, les hypothèses formulées s'inscrivent au niveau de la spécificité de la paix relative au Maniema. Une première hypothèse a trait aux facteurs ayant contribué à la paix. L'objectif était de vérifier si l'on observait une stabilisation de la situation sécuritaire entre 2003-2011. Cette stabilisation comprend les éléments qui caractérisent les provinces qui étaient sous la coupe du mouvement de la rébellion du RCD-G et de l'armée rwandaise après la guerre relevée lors de mes enquêtes (les tensions ethniques, les mutuelles ethniques, la situation des Rwandais, les Maï-Maï,

la situation des FDLR, la situation des déplacés et des réfugiés, l'exploitation des ressources naturelles).

Il n'était pas possible d'expliquer la spécificité de la paix relative dans la province du Maniema sur la base d'un seul facteur. Cette recherche ne visait pas à vérifier s'il n'y avait qu'un seul déterminant qui aurait effectivement orienté telle ou telle décision, mais elle cherchait plutôt à identifier les facteurs qui auraient donné naissance à une situation de paix relative dans la province du Maniema. L'explication de ce phénomène a été rendue possible en établissant un cadre pour l'élaboration d'un bilan où certains facteurs sont choisis. Dans ces conditions, on peut mieux comprendre comment la province du Maniema connaît une paix relative depuis 2003.

Quant à la deuxième hypothèse, elle visait à vérifier l'impact des actions menées par les acteurs nationaux et internationaux dans la restauration de la paix au Maniema. La non-utilisation de la violence physique et l'acceptation d'actions de paix des acteurs locaux, nationaux et internationaux par la population depuis la fin de la guerre en 2003 ont favorisé la restauration de la paix relative au Maniema. L'absence d'antagonismes locaux due à la bipolarisation ethnique entre la population de souche et celle d'origine rwandaise a également contribué au développement de la paix au Maniema. Les aspirations à la paix qu'incarnent la population du Maniema confirment l'idée défendue par Michelle I. Gawerc lors qu'elle souligne que:

Lederach⁵⁰³ suggests that transformation involves the recognition that conflicts can progress in either constructive or destructive ways and Miall et al. argue that with its focus on transforming unjust (and unpeaceful) social relationships and

⁵⁰³ J. P. Lederach est un auteur qui a développé une approche de transformation des conflits capable d'établir un cadre inclusif qui permet de penser la paix dans sa complexité et sur un long terme. Cette approche propose l'établissement de structure de paix et de réconciliation qui comprennent les différents niveaux de la société. Lire à ce sujet: J. P. Lederach, *Building Peace: Sustainable Reconciliation in divided Socities*, United States Institute of Peace, Washington, 1977.

addressing the root causes of conflicts, transformation is especially salient for asymmetrical conflicts⁵⁰⁴.

En effet, huit ans après la fin de la guerre, quand on voit l'amélioration de la situation sécuritaire au Maniema, on ne peut que confirmer le témoignage des habitants.

Les militaires rwandais nous avaient envahis et commettaient des exactions contre la population. À cette période, on vivait dans la crainte perpétuelle de se faire tuer et nos occupations étaient limitées. Aujourd'hui, nous avons retrouvé notre paix qui suit son chemin. Nous combattons la violence et toute la population est consciente de s'associer à la réalisation d'une paix durable 505.

Cet extrait d'entretien traduit le désir de la population du Maniema d'aspirer à la paix. Comme le rappelle Michelle I Gawerc, «The intention of peace-building is to create a structure of peace that is based on justice, equity, and cooperation (i.e., positive peace), thereby addressing the underlying causes of violent conflict so that they become less likely in the future» On reconnaît à ce propos que la consolidation de la paix apparaît comme une dynamique capable de contribuer à chaque phase du conflit en essayant de se conformer aux efforts de la paix.

La non-utilisation de la violence physique se révèle ici comme un engagement pour un «vivre-ensemble» paisible ; elle est aussi la réponse de la population du Maniema qui vit dans la crainte d'une éventuelle répétition des expériences dramatiques comme celles de la rébellion de 1964 qui avait décimé beaucoup de personnes. Par rapport à ses voisins du nord et du sud, la paix au Maniema s'est construite sur le particularisme d'une attitude moins conflictuelle dans l'approche de ses problèmes sociaux et politiques.

506 Michelle I. Gawerc, op. cit., p. 439.

⁵⁰⁴ Michelle I. Gawerc, «Peace Building: Theorical and Concrete Perspectives», *Peace & Change*, Vol. 31, N° 4, October 2006, p. 439.

⁵⁰⁵ Entretien hommes, Kindu, 25/04/2011.

Après l'hécatombe rwandaise de 1994, la masse des réfugiés s'est surtout entassée le long des frontières de l'Est de la RDC. Cette situation a épargné le Maniema des affrontements qui opposent ces réfugiés aux populations de souche congolaise. Au délà de ce constat, cette enquête a révélé aussi l'engagement de nombreux acteurs locaux, nationaux et internationaux dans la restauration de la paix relative au Maniema. Ainsi, quand on voit la situation de la transformation du conflit au Maniema après la guerre, on ne peut que se rallier à l'analyse de Michelle I. Gawerc lorsqu'elle corrobore les propos de Miall et al. en ces termes:

Miall et al. suggest a useful five-pronged framework for thinking about various forms and levels of intervention for conflict transformation. They highlight: context transformation at the international, regional, and/or social level; structural transformation focused on the root causes; actor transformation through a change of leaders or the constituency, or by a drastic change in their beliefs and goals; issue transformation through a change in positions or the salience of issues; and personal and group transformation which is focused on changing hearts and minds⁵⁰⁷.

La fin de la guerre au Maniema a contribué à pallier au malaise de la population, à freiner le développement des milices et à rejeter la violence comme mode de gestion de la société. Mais l'évaluation de l'impact des actions conduites par les acteurs de la paix laisse une impression mitigée quant à leur capacité d'apporter des réponses aux causes de la violence. Que l'on ne se méprenne pas, les inégalités dans la répartition des richesses du pouvoir et l'épineux problème de l'immigration rwandaise restent des questions cruciales dans cette partie de l'Est de la RDC.

En plus, les groupes armés sont toujours actifs dans la région de l'Est de la RDC et ils y resteront tant qu'il n'y aura pas une solution définitive à leur problème. Le Maniema se trouve confronté au proverbe grec qui dit que: « Quand le feu est à la maison de ton voisin, la tienne est en danger ». Ce proverbe résume d'une certaine manière

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p. 440.

pourquoi la paix ne peut-être que relative au Maniema. Malgré la volonté de la population à préserver la paix relative, sa capacité à s'imposer en cas de conflit est faible. Les utilisateurs des armes ont le dernier mot.

Les Maï-Maï qui sont «en veilleuse» au Maniema et les FDLR effectuent de temps à autre des opérations sporadiques. À vrai dire, ces groupes existent à cause de la faiblesse de l'État et non de son absence. Même si l'État n'arrive pas à assurer la sécurité totale de la population, celle-ci ne marque pas de rupture avec l'État. La gestion du Maniema après 2003 est caractérisée au niveau économique par la liberté de circulation des biens et des personnes, au niveau sécuritaire par la présence des militaires des FARDC et des casques bleus de la MONUSCO et au niveau social par cette absence de la bipolarisation ethnique de la société (entre la population de souche et la population rwandaise).

Le 30 juin 2003, la fin de la guerre a été effective au Maniema. Cette fin a été suivie par un engagement de la population et correspondait à ses aspirations pour la paix. La violence a été réduite dans presque toute l'étendue de la province, avec le rapatriement de l'armée rwandaise, la démobilisation et la réintégration de quelques groupes armés au sein des FARDC. Ces avancées ont renforcé l'impact des actions locales de paix et ravivé l'espoir à la population du Maniema.

Bien que les actions de paix aient considérablement contribué à restaurer de la paix au Maniema, elles restent fortement tributaires d'une logique d'aide à court terme. À vrai dire, ces actions n'apportent pas de réponse pour éradiquer la violence endémique dans les provinces voisines. Le fait de préconiser les opérations militaires en vue d'éliminer ces groupes armés comme les Maï-Maï et les FDLR qui pullulent dans l'Est de la RDC, rencontre des limites dans son contexte d'exécution. Cette orientation n'amènera pas la paix définitive et n'encouragera pas ces rebelles à s'intégrer dans la vie civile. Il est donc nécessaire de sortir de cette ornière de la

violence qui sévit à l'Est du Congo en se questionnant et en essayant de trouver des réponses aux causes qui alimentent les groupes armés.

C'est d'ailleurs dans ce contexte que se sont organisées les élections présidentielles de novembre 2011. La question du rapatriement des Tutsi congolais des pays voisins surgira pour attiser les tensions locales et régionales. Les Congolais vivant à l'Est sont unanimes sur le fait que «la guerre est toujours là et peut se déclencher à tout moment compte tenu de l'insécurité due à la présence des groupes armés, de l'incapacité de l'État et de la pauvreté persistante»⁵⁰⁸.

Malgré cet horizon inquiétant, la population ne formule qu'un seul vœu; celui de l'amélioration de leur niveau de vie par le gouvernement. Ainsi donc, la population congolaise ne cesse de s'illusionner sur le meilleur partage de la richesse du pays et continue à garder espoir vis-à-vis du gouvernement. L'engagement de la population du Maniema envers la restauration de la paix prouve la volonté de cette population à soutenir la paix, mais nombreux sont les gens du Maniema qui veulent savoir s'ils vont faire un long chemin avec cette paix relative et éprouvent une certaine nostalgie de l'époque Mobutu.

Nous regrettons amèrement le vieux temps de Mobutu. Cet homme avait réussi à nous maintenir dans une paix que nous qualifierons d'extraordinaire même si son régime était taxé de dictature. Kabila réussira-t-il à nous garantir cette « petite paix » que nous connaissons depuis la fin de la guerre en 2003?⁵⁰⁹

Sous bien des aspects, ce questionnement est révélateur de la complexité et des relations tendues qui existent entre les populations de souche et les Rwandais à l'Est de la RDC. Dans le cas de la RDC en général et de la province du Maniema, la restauration de la paix durable se fera par la création d'opportunités économiques et la

⁵⁰⁸ Entretien hommes, Kindu, 02/05/2011.

⁵⁰⁹ *Ibid*.

restauration de relations économiques sous-régionales. Il faut par conséquent, trouver une réponse aux tensions qui divisent les populations congolaises et rwandaises. Les relations pacifiques qu'on édifiera entre les deux pays faciliteront les intérêts économiques moyennant des échanges équitables. La paix en RDC se traduit également par l'établissement d'un État responsable qui est en mesure d'assurer la sécurité physique des populations et qui se réalise par l'établissement des conditions nécessaires à la reprise des activités économiques ainsi qu'au bon fonctionnement des institutions étatiques et des infrastructures de communication.

Évidemment, d'autres avenues de recherche doivent être explorées. Un portrait de l'ensemble de récits de vie de différents témoins a facilité notre compréhension des choix effectués par les populations du Maniema. Finalement, on pourrait peut-être mieux expliquer l'engagement de paix des populations dans un contexte qui les lie aux expériences dramatiques de la rébellion de 1964. Il reste que cette recherche a permis de réaliser que l'identification des facteurs dans la gestion de la paix relative dans la province du Maniema n'est pas aléatoire. Compte tenu des nombreux éléments qui concouraient aux mécanismes de la promotion de la paix, les facteurs de la spécificité ne suffisent pas à expliquer toute son orientation. Les actions pour la paix de nombreux acteurs sont aussi essentielles pour la consolidation d'une paix relative. Or, grâce aux enquêtes réalisées auprès des populations du Maniema, j'ai été à mesure de relever les particularités de la paix relative dans la province du Maniema par rapport à ses voisines du nord et du sud. Bref, l'approche comparative et la méthode de l'Histoire immédiate de B. Verhaegen ont permis de jeter un coup d'œil dans la boîte noire, cet écrin des politologues.

Bibliographie

Aiken, Nevin T., «Post-conflict Peacebuilding and the Politics of Identify: Insights for Restoration and Reconciliation in Transitional Justice», *Peace Research*, Vol. 40, N° 2, 2008, pp. 9-38.

Amselle, Jean-Loup et M'bokolo, Elikya, Au cœur de l'ethnie. Ethnie, tribalisme et État en Afrique, Paris, La découverte, 1985, 225 pages.

Amnesty International, RDC, Nord-Kivu: les civils paient le prix des rivalités politiques et militaires, sept. 2005.

Andrew, S., Laurent Kunda et la rébellion du Kivu. Au cœur de la guerre congolaise, Paris, Karthala, 2008, 332 pages.

Autesserre, Séverine, «Local Violence, National Peace? Postwar Settlement in the Eastern DR Congo (2003-2006)», *African Studies Review*, Vol. 49, N° 3, 2006, pp. 1-29.

Local Violence, International Indifférence? Post Conflicts «Settlement» in the Eastern D.R. Congo (2003-2006), Ph.D. Philosophy, Department of Philosophy, New York University, September 2006.

«Penser les conflits locaux: l'échec de l'intervention internationale au Congo», dans S. Marysse; F. Reyntjens S; S. Vandeginst (sous la direction de.), *Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2008.

Badie, Bertrand et Hermet Guy, La politique comparée, Paris, Armand Colin, 2001.

Baracyetse, Pierre, L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en RDC, http://www.freespeechatrisk.ca/wpcontent/uploads/2010/08/ENJEU%20GEOPOLITI QUE%20Baracyetse.pdf. Consulté le 12/12/2011.

Bontinck, F., L'autobiographie de Hammed Ben Muhammad el Mujerbi Tippo Tip, Bruxelles, Académie royale des sciences d'outre-mer, 1974.

Boysen, Susan, «Choice Between Malaria and Cholera or Democratique Façade: The 2006 Election in the Democratic Republic of Congo», *Politikon*, Vol. 34, N°1, Apr. 2007.

Braeckman, C., L'enjeu congolais. L'Afrique centrale après Mobutu, Paris, Fayard, 1999, 428 pages.

____Kabila prend le pouvoir, Bruxelles, Éditions Complexe-GRIP, 1998, 192 pages.

Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre: les racines de la violence, Paris, Fayard, 1998.

Brad, Pears, «Civil War in the Democratic Republic of the Congo: An Analysis of Conflict and International Intervention for Peace», *Journal for the Study of Peace and Conflict*, 2004, pp. 101-109.

Braithwaite, Alex, «Resisting Infection: How State Capacity Condition Conflict Contagion», *Journal of Peace Research*, Vol 47, N° 3, May 2010, pp. 311-319.

Breton, R., Les ethnies (Coll. Que sais-je?), Paris, PUF, 1992, 128 pages.

Chivvis, Christopher S., «Preserving Hope the Democratic Republic of the Congo», *Survival*, Vol. 49, N° 2, June 2007, pp. 21-41.

Clanet, Jean-Charles et Ogilvie, Andrew, «Farmer-Herder Conflicts and Water Governance in a Semi-Arid Region of Africa», *Water International*, Vol. 34, N° 1, Mar 2009.

Clark, John, «Northern Ireland: A Balanced Approach to Amnesty, Reconciliation, and Reintegration», *Military Review*, Vol. 88, N° 1, Jan-Feb 2008.

Clarsen, Erika, «Rape and War in the Democratic Republic of the Congo», *Peace Review*, Vol. 21, N° 4, Oct. 2009, pp. 474-483.

Collier, P. et Hoeffler, A., °«On the Incidence of Civil War in Africa», Journal of Conflict Resolution, Vol. 46, N° 1, 2002,

Cornevin, R., Histoire du Zaïre. Des origines à nos jours, Hayez, 1989.

Cross, Marie-France et Misser, François, Géopolitique du Congo (RDC), Bruxelles, Éditions Complexe, 2006, 44 pages.

Daley, Patricia, «Challenges to Peace: Conflict Resolution in the Great Lakes Region of Africa», *Third World Quarterly*, Vol. 27, N° 2, Mar. 2006, pp. 303-319.

D'Aoust; Anne-Marie; Grondin, David; Macleod, Alex; O'Meara, Dan, «Les études de sécurité», dans Macleod, Alex et O'Meara, Dan, (sous la direction de.), *Théories des relations internationales. Contestations et résistances*, Outremont, CEPES, Éditions Athena, 2007.

De Carvalho,G., «Democratic Republic of Congo: MONUC and Post Electoral Challenges», *Conflict Trends*, N°. 4, 2007, accessed 20 Dec. 2011, < www.africafiles. org/printableversion.asp?id_17534>

Deng, Francis; Sadikei, Kimaro et al., Sovereignty as Responsability Conflict Management in Africa, Washington, Brooking Institution, 1993.

De Villers, Gauthier, et Omasombo Tshonda, Jean, «Zaïre, la transition manquée 1990-1997», Cahiers africains, N° 27-28-29, 1997, pp. 152-162

«Identifications et mobilisations politiques au Congo-Kinshasa», *Politique africaine*, Paris, Karthala, N° 72, 1998, pp. 81-97.

Dibie, Robert, «Managing Political and Ethnic Diversity in Sub-Saharan Africa», Uwazie, Ernest E. (sous la direction de), Conflict Resolution and Peace Education in Africa, Lanham, Boulder, New York, Oxford, Lexington Books, 2003, pp.161-176.

Dietrich, Ch., «Commercialisme militaire sans éthique et sans frontière», dans S. Marysse et Reyntjens, F (sous la direction de), L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 200-2001, Paris, L'Harmattan, 2001.

Donais, Timothy, «Empowerment or Imposition? Dilemmas of Local Owernership in Post-Conflict Peacebuilding Processes», *Peace and Change*, Vol. 34, N°1, Jan. 2009, pp. 3-26.

Dong, Nguyen Huu, «L'ONU, artisan du processus électoral», *Critique internationale*, N° 24, juillet 2004, pp. 159-176.

Doyle, M. et Sambanis, N., «International Paecebuilding: A Theorical and Quantitative Analysis», *American Political Science Review*, Vol. 94, N° 4, 2000. Eck, Kristine, «From Armed Conflict to War: Ethnic Mobilization and Conflict Intensification», *International Studies Quarterly*, Vol. 53, N° 2, 2009.

Dungia, Emmanuel, Mobutu et l'argent du Zaïre. Les révélations d'un ex-agent des services secrets, Paris, L'Harmattan, 1992.

Eck, Kristine, «From Armed Conflict to War: Ethnic Mobilization and Conflict Intensification», *International Studies Quarterly*, Vol. 53, N° 2, 2009.

Elbadawi, I., et Sambanis, N., «How much War will we see? Explaining the Prevalence of Civil War», *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 46, N°3. 2002, pp. 307-334.

Fearon, D. et Laitin, D., «Ethnicity Insurgence and Civil War», American Political Science Review, Vol. 97, N° 1, 2003.

Freedman, Jane, «Explaining Sexual Violence and Gender Inequalities in DRC», *Peace Review*, Vol. 23, N° 2, Apr. 2011, pp. 170-175.

Frognier, Louis-André, «La logique de l'explication comparative», Revue Internationale de politique comparée, Vol. 1, N° 1, 1994, pp. 61-91.

Gahama, Joseph, «Les causes des violences ethniques contemporaines dans l'Afrique des Grands Lacs: une analyse historique et socio-politique », *Afrika Zamani*, N° 13 et 14, 2005-2006, pp. 101-115.

Garrett, Nicholas, Cassiterite Mining and Trade in North-Kivu: Implication for Proverty Reduction and Security, CASM, 2008.

Garrett, Nicholas; Sergiou, Sylvia; Vlassenroot, Koen, «Negociated Peace for Extorsion: The Case of Walikale Territory in Eastern DR Congo», *Journal of Eastern African Studies*, Vol 3, N° 1, Mar. 2009, pp. 1-21.

Gawerc, Michelle I., «Peace Building: Theorical and Concrete Perspectives», *Peace & Change*, Vol 31, N° 4, October 2006, pp. 453-478.

Gazibo, Mamoudou et Jenson, Jane, La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques, Montréal, Les Presses de l'université de Montréal, 2006.

Global Witness, Under-Mining Peace. Tin: The Explosive Trade in Cassiterite in Eastern DRC, Global Witness, Washington, D.C., 2005.

Grebowicz, Margaret, «What's Glamorous about Human Rights?», *Peace Review*, Vol. 20, N° 1, Janvier 2008, pp. 76-83.

Guichaoua, André, Le problème des réfugiés rwandais et des populations banyarwanda dans la région des Grands Lacs africains, UNHCR, Genève, 1992.

Halbawchs, Maurice, Les cadres sociaux dans la mémoire, Paris, Albin Michel, 1994.

Hammouda, Ben Hakim, «Guerriers et marchands: éléments pour une économie, politique des conflits en Afrique», *Africa Development*, Vol. XXIV, N° 3 et 4, 1999, pp. 1-18.

Huggins, Chris, « Terre, pouvoir et identité. Les causes profondes des violents conflits dans l'Est de la RDC », *International Alert*, novembre 2010.

Hugon, Philippe, «Le rôle des ressources naturelles dans les conflits armés africains», *Hérodote*, N° 134, La Découverte, 3^e trimestre 2009.

_____ «Conflits armés, insécurité, trappes à pauvreté en Afrique», Afrique contemporaine, Vol. 2, N° 218, 2006, pp. 33-47.

Human Right Watch, Burundi, le massacre de Gatumba, crimes de guerre et agendas politiques, documents et informations, sept. 2004.

____Crimes de guerre qu'auraient commis les Maï-Maï au Katanga, juillet 2006

Nouvelle crise au Nord-Kivu, Vol. 19, N° 17 (A), octobre 2007.

____Indiscriminate Attacks and Extrajudicial Executions of Civilians, Eastern Congo Ravaged Killing Civilians and Silencing Protest, Washington, Vol. XII, N° 3 (A), mai 2000.

International Crisis Group, «The Congo's Transition is Failing: Crisis in the Kivus», *Africa Report*, Brussels, ICG, 2005.

Jackson, Stephen, «Nos richesses sont pillées! Économie de guerre et rumeur de crime au Kivu», *Politique africaine*, N° 84, 2001, pp. 117-135.

«Fortunes of War: The Coltan Trade in the Kivu», Collison, S. (sous la direction de), Power, Livelihood and Conflicts: Case Studies in in Political Economy Analysis for Humanitarian Action, London, Overseas Development Institute, 2003.

Jenne, Erin K., «The Paradox of Ethnic Partition: Lessons from de facto Partition in Bosnia and Kosovo», *Regional and Federal Studies*, Vol. 19, N° 2, May 2009, p. 274.

Juteau, D., L'ethnicité et ses frontières, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 1999.

Kalala, Kabuya F. et Mbiye, Tshiunza, La politique économique en RDC pesanteurs d'hier et perspectives. http://www.ua.ac.be/objs/00151018.pdf. Consulté le 06/06/2013.

Kalulambi, Pongo Martin (sous la direction de), *Transitions et conflits politiques au Congo-Kinshasa*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2001, 366 pages.

Kalyvas, Stathis, «The logic of Violence in Civil War», cité par Anna Maedl, «Rape Weapon of War in the Eastern DRC? The Victims's Perspective», *Human Rights Quarterly*, Vol. 33, N° 1, 2011.

Kasama, Chomo Anaclet, Parcours d'un noir africain, biographie croisée nord-sud, Éditeur Publibook, 2002.

Kehinde, Olayode, « Pro-democracy Movements, Democratization and Conflicts in Africa: Nigeria 1990-1999 », African Journal of International Affairs, Vol. 10, N° 1 et 2, 2007, pp. 127-146.

Kegley, W. et Herman, G., «In Pusrsuit of Peaceful International System», in Schraeder, Peter J. (sous la direction de), *Exporting Democracy Rhetoric vs Reality*, Boulder, Co, Lynner Rienner Publishers, 2002.

Kuditshini, Tshibwabwa Jacques, «Global Governance and local Governance in the Congo: The Role of IMF, World Bank, the Political Elites», *International Review of Administrative Sciences*, Vol. 74, N° 2, June 2008, pp. 195-216.

Lanotte, Olivier, Guerres sans frontières en République démocratique du Congo, Bruxelles, GRIP-Editions Complexe, 2003, 264 pages.

Lara, Alfonso Cortez A.; Donovan, Megan K.; Whiteford, Scott, «The All-American Canal Lining Dispute; An American Resolution over Mexican Groundwater Rights?», Frontena Norte, Vol. 21, N°41, Jan-June 2009.

Lars-Erik; Cederman; Halvard, Buhaug; et Ketil, Jan Rod, «Ethno Nationalist and Civil War», *Journal of Conflict*, Vol. 53, N°4, 2009.

Lederach, J. P., Building Peace: Sustainable Reconciliation in divided Socities, United States Institute of Peace, Washington, 1977.

Legrand, Pierre, Le droit comparé, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

Lovens, M., «La révolte de Masisi-Lubutu (Congo-Belge, janvier-mai 1944)», Cahiers du CEDAF, Vol. 3, N° 4, 1944.

Lumbi, P., Guerre en RDC: ses enjeux économiques, intérêts et acteurs, www.congopresse.com.

Madiega, Yenouba Georges et Nao, Oumarou, Burkina Faso: cent ans d'histoire, 1895-1995, Tome 1, Paris, Karthala, 1996, p. 714.

Mamdani, Mahmood, Citizen and Subject Contemporary Africa and Legacy of Late Colonialism, London, James Currey Press, 1996, 353 pages.

_____When Victims Become Killers: Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda, Princeton, N.J., Princeton University Press, 2001.

Manassé, Ruhimbika, Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres (préface de Jewsiewicki), Paris, L'Harmattan, 2001.

Martinello, M., L'ethnicité dans les sciences contemporaines, Paris, PUF, Coll. QSJ, 1995, 127 pages.

Marysse, S. et André, C., «Guerre et pillage économique en République démocratique du Congo», S. Marysse, S et Reyntjens, F., (sous la direction de), L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2000-2001, Paris, L'Harmattan, 2001.

Mathieu, P., et Willame, J. C., «Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs. Entre tensions locales et escalades régionales», *Cahiers africains*, N° 39-40, 1999.

Matthysen, Ken et Nimpagariste, Gérard « Le Maniema », Spitttaels, Steven (sous la direction de.), La complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité de l'État: une analyse du secteur minier dans l'arrière-pays du Kivu, novembre 2010.

Mongo-Dzon, Cyriaque Magloire, What Recasting for the Congo?, Paris, L'Harmattan, 2008.

MONUC, The Human Rights Situation in the DR Congo from July to December 2006.

Kivu Strategy and Kivu Offices Actions Plans, Kinshasa, 2	2004.
Rapport humanitaire 2004.	

_____Rapport préliminaire de la mission d'enquête du Bureau conjoint des Nations unies du 24 septembre 2010.

MONUSCO, Rapport du 2/08/2011.

Morrison, D.G.; Mithell, R.C.; Paden, J.N., Black Africa: A Comparative Hanbook 2nd ed., New York, Irving, 1989, 716 pages.

Mortimer, Jerome Adler, *How to link about War and Peace*, Fortsman University Press, 1995, 307 pages.

Mtembu, Salter Gregory, «La dynamique sociale et économique de l'industrie minière à Kalima RDC», *Institute for Security Studies (ISS)*, Mai 2009.

Mugisho, Lubala E., «L'émergence d'un phénomène résistant au Sud-Kivu», dans F. Reyntjens, et alii (sous la direction de.), L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1999-2000, Anvers, Centre d'études de la région des Grands Lacs, Paris, L'Harmattan, 2000.

Murphy, Ray, «An Assessment of UN Efforts to Address Sexual Misconduct by Peacekeeping Personnel», *International Peacekeeping*, Vol 13, N° 4, Dec. 2006.

Musadila, Matangila Léon, Pour une démocratie au Congo-Kinshasa, Paris L'Harmattan, 2001, 142 pages.

Muzalia, W.K., « Déséquilibre régional de la répartition de la population du Kivu (quelques données chiffrées) », Cahiers du CERUKI, N° 3, 1981.

Mwayila, Tshiyembe, Le défi de l'armée républicaine en République démocratique du Congo, Paris, L'Harmattan, 2005, 138 pages.

Pouvoir et paix civile en Afrique, (sous la direction de), Paris, Présence Africaine, 1996.

Nashi, M.A. Emmanuel, Pourquoi ont-ils tué Laurent Désiré Kabila?, Paris, L'Harmattan, 2007.

Ndaywel è Nziem, Isidore, Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République démocratique, Paris, Duculot-ACCT, 1998.

Ngbanda, Nzambo Honoré, Ainsi sonne le glas! Les derniers jours du Maréchal Mobutu, Paris, Éd. Gideppe, 1998.

N'Sanda, Buleli L., La mémoire et l'histoire dans les constructions politiques régionales et ethniques au Maniema pendant la transition (1990-2000), thèse de doctorat en histoire, Université de Laval, 2006.

La bataille de Kindu ou le récit d'une défaite, Paris, Éditions L'Harmattan, 2003, 192 pages.

«Le Maniema, de la guerre de l'AFDL du RCD», <i>Politique africaine</i> , N° 84, décembre 2002.
«Réflexions sur les voies de pénétrations des courants socio-politiques à l'Est du Zaïre: cas du Maniema», <i>Cahiers du Ceruki</i> , Bukavu, N° 17, 1987.
Nzongola, Ntalaja Georges, «From Zaïre to Democratic Republic of the Congo», Nordic Africa Institute, 2004.
OCHA, «Situation humanitaire en RDC», Semaine du 26 février au 04 mars 2011, rdc-humanitaire.net/attachments/article/702/BH%2004%2003%202011.pdf. Consulté, le 22/01/2011.
Rapport humanitaire du 11 novembre 2011.
Rapport humanitaire du 05 juillet 2011 et du 18 juillet 2011Rapport humanitaire du Nord-Kivu, avril 2010.
Rapport humanitaire du 6/07/2011
Rapport humanitaire 2004.
ONU, Final Report of the Group of Experts on DCR, 2008.
Rapport du groupe d'expert sur l'exploitation illégale des ressources et autres richesses de la République démocratique du Congo, New York, S/2001/357, 12 avril 2001.
Conseil de sécurité, Rapport S/2009/603, pp. 3-4.
Conseil de sécurité, S/2009/603, p. 7.
Deuxième Rapport des experts sur le pillage des ressources naturelles en République Démocratique du Congo, New York, 2002.
Pire, Dominique, <i>Bâtir la paix</i> , Vevriers, Belgique, Gérard et Cie, Coll. Marabout, 1966.
PNUD, Province du Maniema. Profil résumé : pauvreté et conditions de vie de ménages, mars 2009.

Poku, Nana K.; Renwick, Neil; Porto, Juo Gomez, «Human Security a Development in Africa», *International Affairs*, Vol. 83, N° 6, Nov. 2007, pp. 1155-1170. Pottier, Johan, «Displacement and Ethnic Reintegration in Ituri DR Congo: Challenges Ahead», *The Journal of Modern African Studies*, Vol. 46, N°3, 2008, pp. 427-450.

Poutier, Roland, «Reconstruire le territoire pour reconstruire l'État: la RDC à la croisée des chemins», Afrique contemporaine, N° 227, 2008.

Poutignat, Philippe et Jocelyne Steriff-Fenart, Jocelyn, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 1995.

Prunier, G., «La crise au Kivu et ses conséquences dans la région des Grands Lacs », Revue de géographie et de géopolitique, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1997, N° 86-87, pp. 42-56.

Pumhrey, Carolyn; Schwatrz- Barcott; Triangle Institute for Securi Studies; Armed Conflict in Africa, (sous la direction de) *Armed Conflict in Africa*, Lanham, Maryland, Oxford, The Scarecrow Press, 2003.

Rakisits, Claude, «Child Soldiers in the East of the Democratic Republic of the Congo», Refugee Survey Quarterly, Vol. 27, N° 4, 2008, pp. 108-122.

Raufu, Mustafa Abdul, «Institutionalising Ethnic Representation: How Effective is Affirmative Action In Nigeria?», *Journal of International Development*, Vol. 21, N°4, 2007.

Reed, W.C., «Guerillas in the Midst», Clapham, C. (sous la direction de), African Guerillas, London, James Currey, 1998, pp. 134-154.

Reynal-Querol, M., «Ethnicity, Political Systems and Civil War», *Journal of Conflict Resolution*, Vol. 46, N° 1, février 2002.

Reyntjens, Filip et Maryse, S, Conflits au Kivu, antécédents et enjeux, Anvers, Université d'Anvers, 1966.

Rodriguez, Maria Paz, «The FDLR as an Obstacle to Peace in the DRC», *Peace Review*, Vol. 23, N° 2, 2011. pp. 176-182.

Rusamina, Etienne, «The Problem of the Disarmament of the Negative Forces in the Democratic Republic of Congo: A Critical Analysis of Possible Options», *Strategic Review for Southern Africa*, Vol. 22, Nov. 2002, pp. 50-77.

«La dynamique des conflits ethniques au Nord-Kivu: une reflexion propective», Afrique contemporaine, Vol. 3, N°207, 2003, pp. 147-163.

Sando, Lumuna Kabuya C., Pouvoirs et libertés: la transition au Congo-Zaïre, (Triomphe et crise de l'idée démocratique), Kinshasa, Secco, 1998.

Smith, Denis, *The Rise of Historical Sociology*, Philadelphie, Temple University Press, 1991.

Spitttaels, S. et Hilgert, Filip, Cartographie des intérêts dans les zones de conflit: cas de l'Est de la RDC, Anvers le 11 mars 2008, p. 14. http://www.ipisresearch.be/publications_detail.php?id=200. Consulté, le 12/01/2011.

Spitttaels, Steven (sous la direction de.), La complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité de l'État: une analyse du secteur minier dans l'arrière-pays du Kivu, novembre 2010.

Staub, Ervin et Daniel Bar-Tal, Daniel, «Genocide, Mass Killing, and Intractable Conflict: Roots, Evolution, Prevention, and Reconciliation», in Sears; Davis O.; Leonie Huddy; Leonie; Jervis, Robert, (sous la direction de.), *The Oxford Hanbook of Political Psychology*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

Swart, Gerrie, «No War, no Peace in the Volatile East», Journal of Social Justice, Vol. 23, N° 2, pp. 144-153.

Thabet, Abdel Aziz Moussa et Panos, Vostanis, «Post-Traumatic Stress Reactions in Children of War», *The Journal of Child Psychology and Psychiatry and Allied Disciplines*, 1999, pp. 385-391.

Tull, Denis M., «A Reconfiguration of Political Order? The State of the State in North Kivu DRC», *African Affairs*, Vol. 102, 2003, pp. 429-446.

«Peacekeeping in the Democratic Republic of Congo: Waging Peace and Fighting War», *International Peacekeeping*, Vol. 16, N° 2, Apr. 2009, pp. 215-230.

Turner, T., The Congo Wars: Conflicts, Myth & Reality, Zed Books LTD, Londres, 2007.

Umutesi, B., Fuir ou mourir au Zaïre. Le vécu d'une réfugiée rwandaise, Paris, L'Harmattan, 2000, 311 pages.

UN Office For the Coordination of Humanitarian Affairs, *Pour ou contre les civils: l'ambiguité Maï-Maï*, Kinshasa, 2005.

Regional Scenario Development Workshop, June 2005, Demo	ocratic Republic
of Congo: Scenarios, Kinshasa, 2005.	
Nineteenth Report of the Secretary General on the Unite	ed Organization
Mission in the DRC, New York, United Nations, 2005.	
Report of the Secretary General to the Security Coucil on the	Arm Embargo in
the DCR, New York, United Nations, 2005.	
Eighteenth Report of the Secretary General on the Unite	ed Organization
Mission in the Democratic Republic of Congo, New York, 2005.	
Rapport 2004.	

Van Acker, F. et Vlassenroot, K., «Les Maï-Maï et les fonctions de la violence milicienne dans l'Est du Congo», *Politique africaine*, N° 84, 2001, pp. 103-116.

Vautrauers, Alexandre, «Why Child Soldiers are Such a Complex Issue», *Refugee Survey Quarterly*, Vol. 27, N° 4, Dec. 2008, pp. 96-107.

Verhaegen, B., Rébellion au Congo T. 2 Maniema, Bruxelles, CRISP, 1969.

<u>Introduction à l'Histoire immédiate. Essai de méthodologie qualitative,</u> Gembloux, Duculot, 1974.

Vircoulon, Thierry, «Ambiguités de l'intervention internationale en République démocratique du Congo», *Politique africaine*, N° 98, 2005, pp. 79-95.

Vlassenroot, Koen, «Citizenship, Identity formation and Conflict in South Kivu: The Case of the Banyamulenge», *Review of African Political Economy*, Vol. 29, N° 93-94, Sept-Dec 2002, pp. 499-516.

Vlassenroot, K. et Huggins, Chris., «Land Migrations and Conflicts in Eastern», in . Huggins, Chris et Clover, J., (sous la direction de.), From the Ground up: Land Rights, Conflicts and Peace in Sub-Sahara African, ACTS Press/Institute for Security, Nairobi/Pretoria, 2005.

Weis, G., Le pays d'Uvira. Étude de géographie régionale sur la bordure occidentale du Lac Tanganyika, Bruxelles, Académie royale des sciences coloniales, 1959, cité par Lanotte, Olivier, Guerres sans frontières en République démocratique du Congo, Bruxelles, GRIP-Editions Complexe, 2003, 264 pages.

Weiss, Hebert F. et Caryanis, Tatiana, «Reconstructing the Congo», Journal of International Affairs, Vol. 58, N°1, 2004.

Weissmann, Michael. The East Asian Paece: Concflict Prevention and Informal Peacebuilding, Pagrave Macmillan, 2012.

Willame, Jean-Claude, Banyarwanda et Banyamulenge: Violences ethniques et question de l'identitaire au Kivu, Paris, L'Harmattan, 1997, 250 pages.

L'Odyssée Kabila: Trajectoire pour un Congo nouveau?, Paris, Éditions Karthala, 1999, 250 pages.

L'automne d'un despotisme. Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt, Paris, Karthala, 1992.

Williams, Jay, «The International Campaign to Prohibit Child Soldiers a Critical Evaluation», *International Journal of Human Rights*, Vol. 15, N° 7, 2011, pp. 1072-1090.

Ziegler, J., L'or du Maniema, Paris, Seuil, 1996.

Annexes

Annexe 1 : Liste des groupes et personnes enquêtées

	_		~ .
Ту	pe de groupe	Localité	Date
1.	Hommes	Kindu	22/02/2011
2.	Enseignants	Zambazamba	27/02/2011
3.	Hommes	Lokandu	15/03/2011
4.	Hommes	Kindu, Kabambare	13/03 au
		Kasongo	20/03/2011
5.	Enseignants	Elila	15/03/2011
6.	Anciens combattants	Kindu	22/02/2011
	Maï-Maï		
7.	Jeunes	Lobangu	13/04/2011
8.	Paysans	Mulangesa	25/02/2011
9.	Anciens combattants	Bukavu	13/05/2011
	Maï-Maï		
10	. Foyer social	Mali	16/03/2011
11	. Hommes	Mutingwa	08/03/2011
12	. Hommes	Lusangi	15/03/2011
13	. Hommes	Kindu	02/05/2011
14	. Chefs coutumiers	Ubili	02/04/2011
15	. Hommes	Kindu	19/04/2011
16	. Creuseurs	Amekupi	28/03/2011
17	. Prospecteurs	Kalima	17/04/2011
18	. Organisations de la société civile	Kindu	01/05/2011
19	. Prospecteurs	Kaseka	15/03/2011
20	. Jeunes combattants Maï-Maï	Salamabila	26/04/2011
21	. Femmes	Riasi	14/03/2011
22	. Femmes	Kindu	22/02/2011
23	. Commerçants	Kindu	22/02/2011
Pe	rsonnes contactées	Localité	Date
1.	Homme	Kalima	22/03/2011
2.	Homme	Kasese	17/03/2011
3.	Milicien FDLR	Bukavu	08/03/2011
4.	Pasteur église de	Kampene	13/02/2011

	réveil		
5.	Commandat FARDC	Kindu	02/04/2011
6.	Ancien dignitaire de	Kipata	15/03/2011
	Mobutu		
7.	Fonctionnaire	Rutobogo	17/02/2011
8.	Combattant Maï-Maï	Makoba	25/03/2011
9.	Homme	Nyamilima	09/03/2011
10.	Homme	Kalunga	25/02/2011
11.	Chef de village Yamba	Yamba	14/04/2011
12.	Chef de village Kipamba	Kipamba	12/03/2011
13.	Anciens travailleurs	Kindu	30/04/2011
	humanitaires		
14.	Homme	Goma	07/04/2011
15.	Chef coutumier	Bilu	14/04/2011
16.	Chef coutumier	Waika	25/05/2011
17.	Pasteur église de réveil	Pene-Mende	04/04/2011
18.	Conseiller humanitaire de l'ONU	Kindu	02/05/2011
19.	Taximan	Kindu	07/05/2011
20.	Membres associations locales de la paix	Ongoka	17/03/2011
21.	Membres associations locales de la paix	Luanga	15/03/2011

Annexe 2 : Grille d'entretien

Thème 1 : Paix et sécurité

La paix et la sécurité

La paix

- 1.1 D'après vous est-ce qu'il y a la paix au Maniema? Si oui pourquoi? Si non pourquoi?
- 1.2 Qu'est-ce que la paix pour vous?
- 1.3 Que pensez-vous de cette paix qui règne au Maniema depuis 2003?
- 1.4 Comment pensez-vous qu'on puisse garantir une paix définitive au Maniema?
- 1.5 Quels sont les obstacles à la paix au Maniema?

- 1.6 Qu'est-ce que les autorités coutumières et administratives ont déjà conduit comme actions en faveur de la paix depuis 2003? Qu'est ce qu'elles pourraient faire de plus?
- 1.7 D'après vous est-ce que le traumatisme causé par la guerre de rébellion de 1964 peut provoquer ou contribuer à la paix au Maniema? Si oui, pourquoi? Sinon, pourquoi?
- 1.8 D'après vous est-ce que les habitants du Maniema se souviennent de cette guerre? Si oui, comment? Si non, comment?
- 1.9 Est-ce que les gens sont marqués par cette guerre? Si oui, comment? Sinon, comment?

La sécurité des habitants

- 1.10 D'après vous est-ce qu'il y a la sécurité au Maniema? Si oui pourquoi? Si non pourquoi?
- 1.11 Qu'est-ce que la sécurité pour vous? Si oui pourquoi?
- 1.12 Qu'est-ce qui explique d'après vous que cette sécurité est revenue?
- 1.13 Comment évalueriez-vous la situation sécuritaire au Maniema après le conflit?
- 1.14 Pouvez-vous me parler des problèmes de sécurité au Maniema?
- 1.15 Comment avez-vous pris connaissance de ces problèmes?
- 1.16 Pourquoi cela est-il considéré comme un problème?
- 1.17 Dans quelle circonstance ce problème survient-il au Maniema?
- 1.18 Quels sont les problèmes de sécurité qui font l'objet de plaintes au Maniema?
- 1.19 Pouvez-vous me donner quelques exemples?
- 1.20 D'après vous quels sont les problèmes de sécurité les plus préoccupants au Maniema?

Thème 2: Les faits attestant la paix relative au Maniema

Les tensions ethniques

- 2.1 D'après vous est-ce qu'il y a eu des tensions ethniques au Maniema après le conflit? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?
- 2.2 D'après vous est-ce qu'il y avait des conflits ethniques sur les nominations dans les institutions étatiques par les autorités de transition? Si oui pourquoi? Si non, pourquoi?
- 2.3 Quelles sont les ethnies susceptibles de provoquer les conflits?

La situation rwandaise

2.4 D'après vous est-ce qu'il y a actuellement des Rwandais au Maniema? Si oui, pourquoi? Si non, pourquoi?

- 2.5 Pourquoi les immigrés rwandais préfèrent-ils s'installer le long de la frontière du RDC?
- 2.6 Connaissez-vous des rwandais qui sont actuellement au Maniema? Si oui pourquoi? Si non, pourquoi?

La mutuelle ethnique

- 2.7 D'après vous qu'est-ce qu'une mutuelle?
- 2.8 Quel a été le rôle de la mutuelle durant le conflit?
- 2.9 Quel a été le rôle de la mutuelle à la fin du conflit?
- 2.10 D'après vous, est-ce que cette association profite de façon positive aux habitants du Maniema?
- 2.11 Que pensez-vous du fait que les habitants du Maniema sont souvent associés aux mutuelles?
- 2.12 D'après vous est-ce que les mutuelles ethniques favorisent le tribalisme au Maniema?

Le retour des déplacés et des réfugiés dans les villages

- 2.13 D'après vous le rapatriement des réfugiés s'est-il passé sans problème? Si non, comment?
- 2.14 Quels sont les problèmes que les familles des autorités traditionnelles locales ont rencontrés après leur retour aux villages?
- 2.15 Si les citoyens ordinaires ont été autorisés à retourner aux villages et non les chefs, comment expliquez-vous ces différences?
- 2.16 Quelles ont été les relations entre le RCD-G et les autorités traditionnelles après le conflit?

Les conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs

- 2.17 Avez-vous vu fuir les chefs coutumiers pendant la guerre, si oui pouvez-vous nous raconter le récit de cet exil?
- 2.18 Si les chefs ont dû fuir, avaient-ils gardé les relations avec leur population?
- 2.19 Comment les chefs assurent-ils leur rôle de chef?
- 2.20 Est-ce que vous pensez que le fait que beaucoup de chefs coutumiers aient dû fuir a discrédité le pouvoir coutumier aux yeux de la population?
- 2.21 Quelles étaient les difficultés particulières que les chefs coutumiers ont rencontrées ou rencontrent-ils dans leur relation avec les groupes armés?
- 2.22 Quelles étaient les relations entre le RDC-G et le pouvoir coutumier?
- 2.23 Avez-vous vu des chefs coutumiers négocier avec le RCD-G?
- 2.24 Que pensez-vous des enfants-soldats dans les groupes armés?
- 2.25 Quelles étaient les relations entre les Maï-Maï et le pouvoir coutumier?

- 2.26 Avez-vous vu les chefs coutumiers négocier avec les Maï-Maï?
- 2.27 Considérez-vous les Maï-Maï comme un groupe de résistance locale?
- 2.28 En tant qu'autorité traditionnelle, avez-vous connu pendant la transition et après, la concurrence entre le pouvoir traditionnel et le nouveau pouvoir? Si oui, comment?
- 2.29 Comment l'autorité traditionnelle assure-t-elle son rôle?
- 2.30 Est-ce qu'après le conflit, le retour des autorités traditionnelles a dégénéré des hostilités? Si oui, comment?
- 2.31 Que pensez-vous du retour des autorités traditionnelles dans les provinces voisines du nord et du sud de la province du Maniema?

Le problème foncier

- 2.32 Est-ce que vous pensez que les problèmes fonciers constituent la source des conflits locaux au Maniema avec le retour des réfugiés? Si oui, comment?
- 2.33 D'après vous est-ce que les problèmes fonciers ont été la principale source des conflits locaux au Maniema après la guerre? Si oui comment et pourquoi?
- 2.34 Est-ce qu'il existe des tensions locales sur les terres qui ont dégénéré en conflit ouvert au Maniema après la guerre? Si oui, comment?

Thème 3: Le futur

- 3.1 Qu'est-ce que les autorités locales et administratives conduisent comme actions en faveur de la paix?
- 3.2 Comment vovez-vous l'avenir du Maniema aujourd'hui?
- 3.3 D'après vous quels problèmes doivent être résolus pour permettre une paix durable au Maniema?
- 3.4. Pourquoi les immigrés rwandais préfèrent-ils s'installer le long de la frontière de la RCD?

Carte des Territoires du **MANIEMA** Lubulu Lubutu P_sunia Kailo Zones de Santé / Health Zones Kindu) Kibombo Kasongo Kabambare Chef-lieu de Province Sources: DCW,Mol, ING, WHO,BCD Cité Ville / PEA The boundaries and names displayed on this map do not imply official recognition by the United Nations Aéroport Voie Ferré OCHA DRC Geographic (WGS84) April 2002 Routes

Annexe 3 : Les différents territoires de la province du Maniema

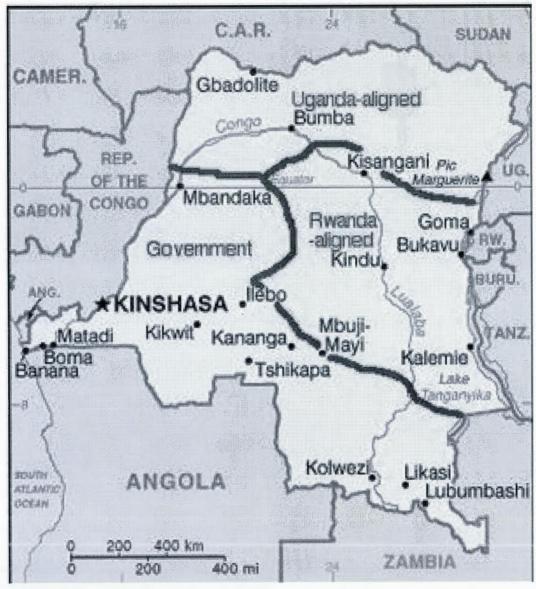
Source: http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/C82B3F45B270B449C1 256F2D004849DB-ocha drcMan301003.pdf

Annexe 4: La province du Maniema en RDC



Source: Carte tirée du texte de Gregory Salter Ntembu sur la dynamique sociale et économique de l'industrie minière à Kalima RDC, Institute for Security Studies (ISS),mai 2009. http://www.iss.co.za/uploads/PAPER185FRENCH.PDF. Consulté, le 22/04/2012

Annexe 5 : Territoires tenus par différentes factions entre 1999 et 2003. Gouvernement à l'ouest-sud, MLC au nord, RCD à l'Est.



Source: http://fr.wikipedia.org/wiki/Deuxi%C3%A8me_guerre_du_Congo

Annexe 6 : Tableaux récapitulatifs des facteurs engendrant la paix relative au Maniema par rapport aux provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Nord-Katanga (2003-2011)

Tableau 1: Tensions ethniques

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	<u>Faibles</u>	<u>Permanentes</u>	Permanentes	<u>Permanentes</u>
Tensions ethniques	Animosités entre les Bangubangu et les Bakusu; entre les Bangubangu et les Binja ⁵¹⁰ . Querelles ethniques à Kasongo, à Mamba Kasenga, à Wazura, à Nonda, à Basonge ⁵¹¹ . Querelles ethniques entre les Bakwame et les Babira.	Tensions entre les Nande et les Banyarwanda dans toute la province; entre les Nyanga et les Hunde à Pinga; entre les Hunde et les Hutu à Masisi. Cohabitation conflictuelle entre les Bahunde, les Hutu, les Tutsi, les Kumu, les Tsua dans le territoire de Nyirangongo.	Tensions entre les Bembe et les Banyamulenge; entre les Shi et les Rega (à Bukavu et à Shabunda). Antagonismes claniques entre les Shi, les Bembe et les Banyamulenge.	Tensions entre les Hololo, les Bembe et les pygmées. 512 En 2004, rivalités entre les Tembo et les Shi, entre les Bembe et les Banyamulenge 513. Entre 2004-2005, rivalités entre les kasaïens et les natifs du Katanga 514. 20 janvier 2010, rivalités entre les communautés du nord et du sud à cause du redécoupage territorial du Katanga 515.

⁵¹⁰ L. N' Buleli N'sanda, La mémoire et l'Histoire dans les constructions.... op. cit., p. 160.
511 Ibid.
512 Séverine Autesserre, Local Violence, International Indifference? Post-Conflict.... op. cit. p. 231
513 Séverine Autesserre, « Penser les conflits locaux: l'échec de l'intervention internationale au Congo », dans S. Marysse; F. Reyntjens; S. Vandeginst (dir.), Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008, op. cit. p. 184 514 lbid.

⁵¹⁵ RFI, mercredi 20 janvier 2010, op. cit.

Tableau 2: Mutuelle ethnique

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	Stabilisation sécuritaire ⁵¹⁶ .	Négociation entre groupes armés.	Négociation entre groupes armés.	Négociation entre groupes armés.
Mutuelle		En 2004, alliance entre FDLR et Maï-Maï à Remeka et à Masisi ⁵¹⁷ .	Août 2009, intégration du CNDP, des Maï-Maï Asani et Yakutumba et des FRP dans les FARDC ⁵²⁰ .	En janvier 2006, collaboration entre les Maï-Maï Gédéon et ses alliés, y compris les Maï- Maï Bavon ⁵²¹ .
		Janvier 2009, intégration dans les FARDC des combattants du CNDP de la coalition des Maï-Maï PARECO et d'autres groupes Maï-Maï 518.	Début 2010, intégration des Maï-Maï Mudundu 40 et des PARECO aux FARDC.	Fin 2010, coalition des FDLR et des Maï-Maï Yakutumba ⁵²² .
		Février 2011, ralliement du général Lafontaine et du colonel Jacques Safari Bulio dans les FARDC ⁵¹⁹ .	Fin 2010, alliance contractée entre les Maï- Maï Yakutumba, les FNLB et les FRF.	

⁵¹⁶ *Ibid.*517 Radio Okapi, Goma, du 2/09/ 2004, *op. cit.*518 ONU, Conseil de sécurité, S/2009/603, *op. cit.*, pp. 3-4.
519 ONU, Conseil de sécurité, S/2010/596, *op. cit.*520 *Ibid.*, p. 7.
521 MONUC, L'actualité des droits de l'homme dans le monde. http://www.aidh.org/Actualite/Act_2006/Somm2.htm. Consulté, le 02/02/2012, *op. cit.*522 MONUSCO, Rapport du 02/08/2011, *op. cit.*

Tableau 3: Situation des Rwandais

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	Présence inaperçue	Forte présence à Masisi, Rutshuru, Bwisa (Banyarwanda) ⁵²³ .	Présence appréciée à Uvira (Banyamulenge).	Présence attestée des FDLR.
Situation des Rwandais		Déc. 2004, violence sur les Banyarwanda à Kanyabayonga, à Buramba et à Nyabiondo par les soldats des FARDC ⁵²⁴ .	En 2004, combat entre les rwandophones et les FARDC à Bukavu ⁵²⁷ .	
		Déc. 2006, mort de deux civils tutsi à Rutobogo par les soldats de la 14e brigade integrée des FARDC ⁵²⁵ .	7 oct. 2011 attaque des membres de l'ONG Eben Ezer par des Maï - Maï Yakutumba et les rebelles burundais ⁵²⁸ .	
		Nov. 2011, exactions des FDLR sur la population dans le territoire de Masisi ⁵²⁶ .		

O. Lanotte, op. cit., p. 27.

Amnesty international, sept. 2005, op. cit.

Human Rights Watch, octobre 2007, op. cit.

COCHA, rapport du 11 nov. 2011, op. cit.

Human Rights Watch, sept. 2004, op. cit.

Lecongolais du 07 oct. 2011, op. cit.

Tableau 4: Les Maï-Maï

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	En veilleuse.	Actifs.	Actifs.	Actifs.
Les Maï-Maï		16 sept. 2004, attaque des forces coalisées de Kunda et Serufuli contre les Maï-Maï du colonel Akilima à Loashi ⁵²⁹ .	04 nov. 2004 accrochage entre les Maï-Maï et les FARDC à Fizi ⁵³⁴ .	2 août 2004, attaque des Maï-Maï de Kabale des villages de Kaimona et de Bangwe ⁵³⁸ .
		5 novembre 2005, attaque des FARDC par des Maï-Maï à Butembo ⁵³⁰ .	Avril 2009, attaque des Maï-Maï à la prison d'Uvira ⁵³⁵ .	Entre juillet 2002 et mars 2006, exactions commises par les Maï-Maï dans plusieurs localités (Nord-Katanga) ⁵³⁹ .
		29 oct. 2007, attaque de Maï- Maï du groupe Baraka de deux villages dans le territoire de Beni ⁵³¹ .	Entre oct. et nov. 2009, attaque des Maï-Maï du général Yakutumba contre les brigades des FARDC ⁵³⁶ .	Mars 2010, attaque contre la population dans le territoire de Malemba-Nkulu ⁵⁴⁰ .
		Du 30 juillet au 2 août 2010, attaque des Maï-Maï Cheka contre les populations civiles dans 13 groupements d'Ihana ⁵³² .	24 août 2011, attaque des miliciens Maï-Maï de Yakatumba contre les FARDC dans la presqu'île d'Ubwari ⁵³⁷ .	2 sept. 2011, violents affrontements à Talama entre les Maï-Maï et les FARDC ⁵⁴¹ .
		20 oct. 2011, attaque des Mai-Maï/APCLS à 30 km de Masisi ⁵³³ .	Commi.	

⁵²⁹ Congolais Debout du 14 au 17/09/2004, op. cit.

⁵³⁰ Radio Okapi, du 5/11/2005, op. cit.
⁵³¹ Radio Okapi du 30/10/2007, op. cit.
⁵³² MONUSCO, 24/09/2010, op. cit.

holdosco, 24/09/2010, op. cit.

Radio Okapi du 20/10/2011, op. cit.

Radio Okapi du 04/03/2004, op. cit.

Radio Okapi , « À Fizi le calme revient après les affrontements entre FARDC et Maï-Maï »du 04/11/2004, op. cit.

⁵³⁶ Digitalcongo.net du 10/04/2009, op. cit.

⁵³⁷ Reliefweb, « Sud-Kivu: attaque des Maï-Maï Yakatumba à Baraka, un militaire tué, des policiers capturés » http://reliefweb.int/node/442935. Consulté, le 30/11/2011, op. cit. 538 Idem.

Human Rights Watch, Rapport juillet 2006, op. cit.

⁵⁴⁰ ACIDH, du 01/03/2010, *op. cit.* 541 LeCongohebdo du 02/09/2011, *op. cit.*

Tableau 5: Les FDLR

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	Auteurs d'attaques sporadiques.	Auteurs d'atrocités.	Auteurs d'atrocités.	Auteurs d'atrocités.
	spotatiques.	Contrôle 60% du territoire rengorgeant des ressources minières.	Contrôle les populations locales sur l'axe Kamitunga(territoire de Mwenga).	Août 2010, attaque des FDLR et pillages à Mapanda ⁵⁴⁹ .
Les FDLR		17 avril 2009, attaques des FDLR du village de Luofu ⁵⁴² .	13 mars 2006 attaque des FDLR de la localité de Karhuliza ⁵⁴⁵ .	10 janvier 2011, confrontation entre les FARDC et les FDLR ⁵⁵⁰ .
		17 nov. 2010, attaque des FDLR dans le territoire de Walikale ⁵⁴³ .	Janvier 2009, des exactions des FDLR sur l'axe Bukavu- Kalonge ⁵⁴⁶ .	
		07 juillet 2011, attaques des FDLR au nord-est de Rutshuru centre au nord du Kivu ⁵⁴⁴ .	Septembre 2011, attaque des FDLR à Lutwe et à Kamasani ⁵⁴⁷ .	
			18 mai 2011, agression des FDLR à Fizi des 2 agents de la CENI ⁵⁴⁸ .	

⁵⁴² Collectif breton pour le soutien de l'appel des femmes du Kivu pour la paix, *op. cit*.
543 Christophe Rigaud, *op. cit*.
544 Radio Okapi du 07/07/2011, *op. cit*.
545 Potentiel du 13/03/2006, *op. cit*.
546 OCHA, 26/02/ 2009, *op. cit*.
547 Radio Okapi du 09/09/2011, *op. cit*.
548 Potentiel du 09/03/2012, *op. cit*.
549 Tanganikanews du 27/08/2010, *op. cit*.
550 Radio Okapi du 10/01/2011, *op. cit*.

Tableau 6: Retour des déplacés et des réfugiés dans les villages

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Maniema
	Faible menace de représailles	Menace de représailles	Menace de représailles	Menace de représailles
Retour des déplacés et des réfugiés		En 2009, déplacement de la population civile dans le camp à Kalinga.	En 2004, représailles contre le rapatriement des réfugiés de Tanzanie et des autorités traditionnelles ⁵⁵¹ .	Août 2007, arrêt des opérations de rapatriement dans le Nord-Katanga.
		Mi 2010, déplacement de la population civile dû à l'affrontement entre FARDC et l'ADF-NALU.	En 2004, à Uvira, marche de protestation contre le retour des réfugiés Banyamulenge ⁵⁵² .	En 2011, déplacement de la population civile personnes à Kalemie suite aux attaques des FDLR ⁵⁵⁵ .
		Le 28 sept 2011, refus de retour des déplacés des camps à Nyanzale.	Mi 2011, fuite de la population contre les attaques des FDLR et des groupes Maï-Maï ⁵⁵³ .	
			Mi 2011, fuite de la population dans les territoires de Kalehe et Shabunda en prévision des éventuelles attaques des FDLR ⁵⁵⁴ .	

⁵⁵¹ Noël Brown, op. cit. 552 FOMEKANEWS, du 15/09/2004, op. cit. 553 OCHA, 13/07/201, op. cit. 554 OCHA, 12/08/2011, op. cit. 555 Radio Okapi, du 18/04/2011, op. cit.

Tableau 7: Conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les nouveaux pouvoirs

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	Collaboration des autorités traditionnelles	Existence de conflits	Existence de conflits.	Existence de conflits
Conflits de succession entre les pouvoirs traditionnels et les		17 juin 2004, plainte pour la réhabilitation du chef traditionnel Roger Bashali ⁵⁵⁶ .	En 2004, conflit entre le général Maï-Maï de l'ethnie Tembo, Padiri, et les Maï- Maï de l'ethnie Rega à Shabunda ⁵⁵⁸ .	Fin 2004 et courant 2005, combats des groupes armés à Mitwaba, à Kongolo et à Malemba-Nkulu ⁵⁶⁰ .
nouveaux pouvoirs		2005, conflit de partage du pouvoir entre les Hutu et les Hunde.	13 octobre 2010, conflit de succession entre le chef Molingi Joseph et Marcel Amuri Mabanze dans la chefferie de Wakabongo ⁵⁵⁹ .	En 2005, conflit entre les Maï-Maï et les autorités traditionnelles de retour à Nyunz ⁵⁶¹ .
		Sept. 2010, conflit de partage du pouvoir dans la chefferie de Bukumu entre deux chefs coutumiers Jean Bosco Butshi Bigirwa et Jean Claude Rwandinda Bigaruka ⁵⁵⁷ .		En 2010 conflit de succession entre le chef Mwana Kahambo et Kasongo à Nkulula ⁵⁶² .

⁵⁵⁶ Déo Namujimbo, «Kivu: le retour souhaité des vrais chefs coutumiers », du 17 juin 2004. http://syfia-grands-lacs.info/index.php5?view=articles&action=voir&idArticle=419. Consulté, le 3/02/2011, op. cit.

S57 Radio Okapi, «Nord-Kivu: les conflits coutumiers persistent à Nyirangongo et Rutshuru », 20/09/2010, op. cit.
 Séverine Autesserre, Local Violence, International Indifference? Post-Conflict... op. cit. pp. 235-236.
 Séverine Autesserre, Local Violence, International Indifference? Post-Conflict... op. cit.
 Voir, Kalole: arrestation arbitraire du chef de la www.societecivile.cd/node/4428. Consulté le 5/03/2012., op. cit.
 Séverine Autesserre, « Penser les conflits locaux: l'échec de l'intervention internationale au Congo» dans S. Marysses; F. Reyntjens; S. Vandeginst (dir.), Afrique

des Grands Lacs. Annuaire 2007-2008, op. cit., p. 184. ⁵⁶¹Séverine Autesseπre, Local Violence, International Indifference? Post-Conflict.... op. cit. p. 235.

⁵⁶² Clubunescontchecko, « Tension à Nkulula » du 28/11/2010, op. cit.

Tableau 8: Problème foncier

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	Conflits peu fréquents.	Conflits fréquents.	Conflits fréquents.	Conflits fréquents.
Problème foncier	irequents.	Problème de l'immigration des Banyarwanda et la création du Parc National de Virunga.	En 2009, conflit entre les fermiers Babembe et les gardiens Banyamulenge ⁵⁶⁶ .	2004, tentatives des Bembe de s'emparer des terres dans le domaine de Holoholo et de Kalanga ⁵⁶⁹ .
		Fin 2003, source de confllit dans le Masisi et tensions entre les RCD-G	Conflit entre les Batembo et les Bahavu sur la création d'un nouveau	En 2006, recrudescence de conflits fonciers à Manono ⁵⁷⁰
		et les Maï-Maï en 2004 ⁵⁶³ .	territoire de Bunyakiri ⁵⁶⁷ .	En 2009, recrudescence de conflits fonciers dans le
		2007 et 2009, occupation des terres dans les territoires de Masisi et Rutshuru par le CNDP ⁵⁶⁴ .	En 2010, opération RDC et Rwanda contre les FDLR occasionnant de nombreux problèmes	territoire de Kalemi du au retour de rapatriés en provenance de la Tanzanie.
		En 2010, conflit de terre entre la communauté de	fonciers.	En 2010, recrudescence de conflits fonciers dans le territoire de Moba avec le
		Luofo et le retour des déplacés dans le territoire de Lubero ⁵⁶⁵ .	Avril 2010, différend de concessions entre la population du village Mulenge et	retour des rapatriés de la Tanzanie et de la Zambie ⁵⁷¹ .
			l'administration du territoire de Kabare ⁵⁶⁸ .	En 2011, recrudescence de conflits fonciers dans le territoire de Kongolo ⁵⁷² .

⁵⁶³ «Emergency in Ituri DRC: Political Complexity, Land and Other Challenges in Restoring Food Security», article présenté lors du seminaire international de la FAO, Food Security in Complex Emergencies: Building Policy Framewaorks to address Longer-term Programming Challenges, Tivoli, op. cit.

564 ONU, Final Report of the Group of Experts on DCR, 2008 et Thomas Turner, op. cit.

565 Cyprien Lusenge, « Nord-Kivu: les terres cristallisent les tensions depuis le retour des déplacés », op.cit.

Cyprien Lusenge, « Nord-Kivu: les terres cristallisent les tensions depuis le retour des déplacés », 566 Chris Huggins, op. cit.
567 Ibid.
568 Radio Okapi du 25 mai 2010, op. cit.
569 Séverine Autesserre, Local Violence, International Indifference? Post-Conflict.... op. cit. p. 236.
570 Radio Okapi du 21/09/2010, op. cit.
571 Clubunescontcheko: « Moba un atelier pour vulgariser la loi foncière », du 24/09/2010.

⁵⁷² Radio Okapi du 11/02/2011, op. cit.

Tableau 9: Contrôle de l'exploitation de ressources naturelles

Facteur	Maniema	Nord-Kivu	Sud-Kivu	Nord-Katanga
	Contrôle restreint	Contrôle	Contrôle	Contrôle.
Contrôle de l'exploitation de ressources naturelles	Depuis fin 2003, reprise de l'exploitation minière artisanale ⁵⁷³ .	Sept. 2007- janv. 2008, contrôle de sites miniers à Kamituga et des gisements d'or à Lubero par les CNDP ⁵⁷⁵ .	Sept. 2007- janv. 2008, contrôle des sites miniers artisanaux par les FDLR (Virunga, Kahuzi Biega, Tanya) et les FARDC (sites miniers et routes). Shabunda dans l'extrême nord de Kalehe ⁵⁷⁸ .	Depuis 2007, exploitation minière par des FARDC à Nyunzu et à Kalemie ⁵⁸² .
	Liberté de vente de la production minière ⁵⁷⁴ .	Extorsion des Maï-Maï dans les zones des mines dans le Petit Nord ⁵⁷⁶ En 2010, exploitation de la cassiterite à Bisie et de l'or à Omate par des militaires ⁵⁷⁷ .	En 2010, contrôle des petits sites miniers par des rebelles. 579 Reprise de certaines grandes mines par les FARDC à Kalehe 580. 24 août 2011, intervention des troupes des FARDC de la 10 teme région militaire au site minier de Mukungwe pour déloger deux groupes rivaux 581.	En 2010, raids des FDLR sur les sites miniers avec l'appui de la branche Bavon des Maï-Maï Yakatumba ⁵⁸³ .

⁵⁷³ Gregory Salter Mtembu, op. cit.

Gregory Salter Mtembu, op. cit.

574 Ibid.

575 International Alert, Étude sur le rôle de l'exploitation des ressources..., op. cit., p. 31

576 Ibid., p. 32.

577 Congo Actualité 119: Paix pour le Congo du 6/02/2011, op. cit.

578 Ibid.

579 Thierry Vircoulon, « Derrière le problème des minerais des conflits, la gouvernance du Congo », ICG, 13 avril

^{2011,} op. cit.

580 Ibid.

581 MONUSCO: Conférence de presse des Nations Unies du mercredi 07 sept. 2011, op. cit.

582 Steven Spittaels et Élisabeth Caesens, « La complexité de la gestion des ressources dans un contexte de fragilité »..., op. cit. 583 Ibid.